



Medasys S.A. Société anonyme au capital de 23.281.576,47 euros
Siège social : 22, avenue Galilée - 92350 Le Plessis-Robinson

319 557 237 R.C.S Nanterre

PROSPECTUS

Mise à la disposition du public à l'occasion de l'émission et de l'admission aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext à Paris d'Actions Nouvelles, à souscrire en numéraire ou par compensation de créances, dans le cadre d'une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'un montant brut, prime d'émission incluse, de 11.499.999,90 euros par émission de 38.333.333 Actions Nouvelles au prix de 0,30 euro, à raison de 8 Actions Nouvelles pour 17 actions existantes.

Période de souscription : du 23 novembre 2018 au 3 décembre 2018 inclus.



En application des articles L. 412-1 et L. 621-8 du code monétaire et financier et de son règlement général, notamment de ses articles 211-1 à 216-1, l'Autorité des marchés financiers a apposé le visa n° 18-520 en date du 16 novembre 2018 sur le présent prospectus. Ce prospectus a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Le visa, conformément aux dispositions de l'article L. 621-8-1-I du code monétaire et financier, a été attribué après que l'AMF a vérifié que le document est complet et compréhensible et que les informations qu'il contient sont cohérentes. Il n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération, ni authentification des éléments comptables et financiers présentés.

Le prospectus (le « **Prospectus** ») visé par l'AMF est composé :

- (i) du résumé du Prospectus ;
- (ii) d'une Partie I constituant la note d'opération (la « **Note d'Opération** ») ; et
- (iii) d'une Partie II dédiée aux informations relatives à la Société.

Des exemplaires du Prospectus sont disponibles sans frais au siège social de Medasys SA, 22, avenue Galilée - 92350 Le Plessis-Robinson, ainsi que sur les sites Internet de la Société (www.medasys.com) et de l'AMF (www.amf-france.org).

REMARQUES GENERALES

Dans le présent Prospectus :

- « *Medasys* », « *Medasys SA* », « *l'émetteur* » ou la « *Société* » désignent la société Medasys SA ;
- « *Groupe* » désigne la Société et l'ensemble de ses filiales ;
- « **Actions Nouvelles** » désigne un nombre de 38.333.333 actions à provenir de l'augmentation de capital objet du présent prospectus ;

Le résumé du Prospectus a été établi sur la base de l'annexe XXII du règlement européen (CE) n°809-2004 de la Commission du 29 avril 2004 (tel que modifié notamment par le règlement délégué (UE) n°486-2012 de la Commission du 30 mars 2012).

La Partie I (Note d'Opération) du présent Prospectus a été établie sur la base de l'annexe III du règlement européen (CE) n°809-2004 du 29 avril 2004.

La Partie II du présent Prospectus (qui constitue le document d'enregistrement) a été établie sur la base des annexes I et II du règlement européen (CE) n°809-2004 du 29 avril 2004.

Informations prospectives

Le Prospectus contient des indications sur les objectifs du Groupe ainsi que des déclarations prospectives. Ces indications et déclarations sont parfois identifiées par l'utilisation du futur, du conditionnel et de termes tels que « *croire* », « *s'attendre à* », « *pouvoir* », « *estimer* », « *avoir l'intention de* », « *envisager de* », « *anticiper* », « *devoir* », ainsi que d'autres termes similaires. L'attention du lecteur est attirée sur le fait que la réalisation de ces objectifs et de ces déclarations prospectives dépend de circonstances ou de faits qui pourraient ou non se produire dans le futur. Ces déclarations prospectives et ces informations sur les objectifs peuvent être affectées par des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats futurs, les performances et les réalisations du Groupe soient significativement différents des objectifs formulés ou suggérés. Ces facteurs peuvent inclure les évolutions de la conjoncture économique et commerciale, de la réglementation, ainsi que les facteurs de risque exposés ci-après.

Informations sur les marchés

Le Prospectus contient des informations sur les marchés du Groupe et ses positions concurrentielles, y compris des informations relatives à la taille de ses marchés. Sauf indication contraire, ces informations sont des estimations du Groupe et ne sont

fournies qu'à titre indicatif et ne constituent pas, notamment, une appréciation des marchés pertinents au sens du droit de la concurrence. Les estimations du Groupe sont fondées sur des informations obtenues auprès de clients, fournisseurs, organisations professionnelles et autres intervenants des marchés au sein desquels le Groupe opère. Bien que le Groupe considère que ces estimations sont pertinentes à la date du Prospectus, il ne peut garantir l'exhaustivité ou l'exactitude des données sur lesquelles ces estimations sont fondées, ou que ses concurrents retiennent les mêmes définitions des marchés sur lesquels ils opèrent.

Facteurs de risques

Les investisseurs sont invités à prendre attentivement en considération les facteurs de risque décrits à l'article 2 de la Partie I et à l'article 4 de la Partie II du présent Prospectus avant de prendre une décision d'investissement. La réalisation de tout ou partie de ces risques est susceptible d'avoir un effet négatif sur l'activité, la situation financière, les résultats du Groupe, sa capacité à réaliser ses objectifs ou la valeur des titres de la Société.

Informations financières pro-forma

Le Prospectus présente notamment certaines informations financières consolidées pro forma du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 établies selon les normes IFRS. Ces informations sont destinées à appréhender les impacts de l'acquisition de DL Santé et d'Infologic-Santé respectivement réalisées le 4 octobre 2018 et le 16 octobre 2018, ainsi que leur financement

Les informations financières *pro forma* consolidées ont une valeur purement illustrative et ne reflètent ni les activités ni la situation financière du Groupe, et ne traitent que d'une situation hypothétique. Elles ne constituent pas une indication des résultats des activités opérationnelles ou de la situation financière du Groupe consolidée qui auraient été obtenus si les opérations décrites ci-dessus étaient intervenues à ces dates. Les informations financières *pro forma* consolidées ont été préparées conformément aux dispositions de l'annexe II du Règlement Européen N°809/2004.

TABLE DES MATIERES

REMARQUES GENERALES	2
RÉSUMÉ DU PROSPECTUS	10
PARTIE I – NOTE D’OPÉRATION.....	28
1 PERSONNES RESPONSABLES.....	28
1.1 RESPONSABLE DU PROSPECTUS	29
1.2 ATTESTATION DU RESPONSABLE DU PROSPECTUS.....	29
1.3 RESPONSABLE DE L’INFORMATION FINANCIERE.....	29
2 FACTEURS DE RISQUES	29
2.1 FACTEURS DE RISQUES LIES A L’ACTIVITE DE LA SOCIETE	29
2.2 FACTEURS DE RISQUES LIES A L’OFFRE	29
2.2.1 <i>Le marché des droits préférentiels de souscription pourrait n’offrir qu’une liquidité limitée et être sujet à une grande volatilité.....</i>	30
2.2.2 <i>Les actionnaires qui n’exerceraient pas leurs droits préférentiels de souscription verraient leur participation dans le capital de la Société diluée.....</i>	30
2.2.3 <i>Le prix de marché des actions de la Société pourrait fluctuer et baisser en dessous du prix de souscription des actions émises sur exercice des droits préférentiels de souscription.....</i>	30
2.2.4 <i>La volatilité des actions de la Société pourraient fluctuer et la liquidité pourrait être significativement réduite</i>	30
2.2.5 <i>Des ventes d’actions de la Société ou de droits préférentiels de souscription pourraient intervenir sur le marché, et pourraient avoir un impact défavorable sur le prix de marché de l’action ou sur la valeur des droits préférentiels de souscription</i>	31
2.2.6 <i>En cas de baisse du prix de marché des actions de la Société, les droits préférentiels de souscription pourraient perdre toute ou partie de leur valeur.....</i>	31
2.2.7 <i>L’émission ne fait pas l’objet d’un contrat de garantie</i>	31
3 INFORMATIONS DE BASE.....	32
3.1 DECLARATION SUR LE FONDS DE ROULEMENT NET	32
3.2 CAPITAUX PROPRES ET ENDETTEMENT.....	32
3.3 INTERET DES PERSONNES PHYSIQUES ET MORALES PARTICIPANT A L’EMISSION.....	34
3.4 RAISONS DE L’EMISSION ET UTILISATION DU PRODUIT	34
4 INFORMATIONS SUR LES VALEURS MOBILIÈRES DEVANT ETRE ADMISES À LA NEGOCIATION SUR EURONEXT PARIS	35
4.1 ACTIONS NOUVELLES	35
4.1.1 <i>Nature, catégorie et jouissance des Actions Nouvelles admises à la négociation.....</i>	35
4.1.2 <i>Droit applicable et tribunaux compétents.....</i>	36
4.1.3 <i>Forme et mode d’inscription en compte des actions.....</i>	36
4.1.4 <i>Devise d’émission.....</i>	36
4.1.5 <i>Droits attachés aux Actions Nouvelles.....</i>	36
4.1.5.1 <i>Droit à dividendes</i>	37
4.1.5.2 <i>Droit de vote</i>	37
4.1.5.3 <i>Franchissement de seuil.....</i>	37
4.1.5.4 <i>Droit préférentiel de souscription de titres de même catégorie.....</i>	38
4.1.5.5 <i>Droit de participation à tout excédent en cas de liquidation</i>	39
4.1.5.6 <i>Clauses de rachat - clauses de conversion</i>	40
4.1.5.7 <i>Identification des détenteurs de titres.....</i>	40
4.2 AUTORISATIONS	40
4.2.1 <i>Assemblée Générale ayant accordé la délégation de compétence au Directoire</i>	40
4.2.2 <i>Délibération du Directoire.....</i>	42
4.3 DATE PREVUE D’EMISSION DES TITRES	42
4.4 RESTRICTIONS A LA LIBRE NEGOCIABILITE DES ACTIONS NOUVELLES.....	42

4.5	REGLEMENTATION FRANÇAISE EN MATIERE D'OFFRES PUBLIQUES	42
4.5.1	Offre publique obligatoire	42
4.5.2	Offre publique de retrait et retrait obligatoire.....	43
4.5.3	Offres publiques d'achat initiées par des tiers sur le capital de l'émetteur durant le dernier exercice et l'exercice en cours	43
4.6	RETENUE A LA SOURCE SUR LES REVENUS DES ACTIONS DE LA SOCIETE	43
4.6.1	Actionnaires dont la résidence fiscale est située en France	44
4.6.1.1	Personnes physiques qui viendraient à détenir des actions de la Société dans le cadre de la gestion de leur patrimoine privé et ne réalisant pas d'opérations de bourse dans des conditions analogues à celles qui caractérisent une activité exercée par une personne se livrant à titre professionnel à ce type d'opérations.....	44
4.6.1.2	Personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés (régime de droit commun).....	45
4.6.2	Actionnaires dont la résidence fiscale est située hors de France.....	46
4.6.3	Autres actionnaires	48
5	CONDITIONS DE L'OPERATION.....	48
5.1	CONDITIONS - CALENDRIER PREVISIONNEL	48
5.1.1	Conditions de l'offre	49
5.1.2	Montant de l'émission	49
5.1.3	Période et procédure de souscription	49
5.1.3.1	Période de souscription	49
5.1.3.2	Droit préférentiel de souscription.....	49
5.1.3.3	Procédure d'exercice du droit préférentiel de souscription.....	51
5.1.3.4	Droits préférentiels de souscription détachés des actions auto-détenues de la Société.....	52
5.1.3.5	Calendrier indicatif.....	52
5.1.4	Révocation/Suspension de l'offre.....	53
5.1.5	Réduction des ordres	53
5.1.6	Montant minimum et/ou maximum d'une souscription	53
5.1.7	Révocation des ordres de souscription	53
5.1.8	Versement des fonds et modalités de délivrance des actions	53
5.1.9	Publication des résultats de l'offre.....	54
5.1.10	Procédure d'exercice et négociabilité des droits préférentiels de souscription	54
5.2	PLAN DE DISTRIBUTION ET ALLOCATION DES VALEURS MOBILIERES.....	54
5.2.1	Catégorie d'investisseurs potentiels – Pays dans lesquels l'offre sera ouverte - Restrictions applicables à l'offre	54
5.2.1.1	Catégorie d'investisseurs potentiels.....	54
5.2.1.2	Pays dans lequel l'offre sera ouverte	55
5.2.1.3	Restrictions applicables à l'offre	55
5.2.2	Engagement de souscription	58
5.2.3	Information pré-allocation	58
5.2.4	Notification aux souscripteurs.....	58
5.2.5	Surallocation et rallonge.....	59
5.3	PRIX DE SOUSCRIPTION DES ACTIONS NOUVELLES	59
5.4	PLACEMENT ET PRISE FERME.....	59
6	ADMISSION AUX NÉGOCIATIONS ET MODALITÉS DE NÉGOCIATION	59
6.1	ADMISSION AUX NEGOCIATIONS	59
6.2	PLACE DE COTATION	60
6.3	AUTRES PLACEMENTS DE VALEURS MOBILIERES CONCOMITANTS	60
6.4	CONTRAT DE LIQUIDITE.....	60
6.5	STABILISATION - INTERVENTIONS SUR LE MARCHÉ	60
7	DÉTENTEURS DE VALEURS MOBILIÈRES SOUHAITANT LES VENDRE	60
8	DÉPENSES LIÉES À L'ÉMISSION	61
9	DILUTION	61
9.1	INCIDENCE DE L'ÉMISSION SUR LA QUOTE-PART DES CAPITAUX PROPRES.....	61
9.2	INCIDENCE THEORIQUE DE L'ÉMISSION SUR LA SITUATION DE L'ACTIONNAIRE.....	61

9.3	INCIDENCE SUR LA REPARTITION DU CAPITAL DE LA SOCIETE.....	62
10	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES.....	62
10.1	CONSEILLERS AYANT UN LIEN AVEC L'OFFRE.....	62
10.2	AUTRES INFORMATIONS VERIFIEES PAR LES CONTROLEURS LEGAUX	63
10.3	RAPPORT D'EXPERT	63
10.4	INFORMATION PROVENANT DE TIERS.....	63
10.5	MISE A JOUR DE L'INFORMATION CONCERNANT LA SOCIETE	63
	PARTIE II – INFORMATIONS RELATIVES A L'ÉMETTEUR.....	64
1	PERSONNE RESPONSABLE.....	64
1.1	RESPONSABLE DU PROSPECTUS.....	64
1.2	ATTESTATION DU RESPONSABLE DU PROSPECTUS	64
2	CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES	64
2.1	DENOMINATION DES CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES	64
2.1.1	<i>Commissaires aux comptes titulaires</i>	<i>64</i>
2.1.2	<i>Commissaire aux comptes suppléant.....</i>	<i>64</i>
3	INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES	64
4	FACTEURS DE RISQUES	65
4.1	RISQUES LIES A LA PUBLICATION D'INFORMATION <i>PRO FORMA</i>	65
4.2	RISQUES INHERENTS A L'ACTIVITE DE MEDASYS	66
4.2.1	<i>Risque technologique.....</i>	<i>66</i>
4.2.2	<i>Erreurs ou défauts dans les logiciels.....</i>	<i>66</i>
4.2.3	<i>Sécurité des logiciels.....</i>	<i>67</i>
4.2.4	<i>Risques liés à la dépendance à l'égard des hommes clés.....</i>	<i>68</i>
4.2.5	<i>Risques liés à la saisonnalité de l'activité</i>	<i>68</i>
4.3	RISQUES SUR LA PROPRIETE INTELLECTUELLE	69
4.3.1	<i>Violation des droits de propriété intellectuelle de tiers</i>	<i>69</i>
4.3.2	<i>Utilisation de logiciels libres.....</i>	<i>70</i>
4.4	RISQUES LIES A LA DEPENDANCE DES INVESTISSEMENTS PUBLICS	70
4.5	RISQUES LIES AUX DIFFERENTES LEGISLATIONS NATIONALES	70
4.6	RISQUE LIE A L'ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE	71
4.7	RISQUES LIES A DES CONFLITS COMMERCIAUX ET A LA SOLVABILITE DES CLIENTS	71
4.8	RISQUES LIES AU CREDIT D'IMPOT RECHERCHE	71
4.9	RISQUES LIES A LA LIMITATION DE LA RECUPERATION DES REPORTS FISCAUX DEFICITAIRES.....	72
4.10	RISQUES LIES A LA COUVERTURE D'ASSURANCE DE LA SOCIETE	72
4.11	RISQUES LIES A LA RUPTURE DE CONTRATS DE PARTENARIATS	72
4.12	RISQUES LIES A DES CONFLITS JURIDIQUES	72
4.13	RISQUE LIE A LA COTATION	72
4.14	RISQUE DE CONTREPARTIE BANCAIRE.....	73
4.15	RISQUE DE TAUX.....	73
4.16	RISQUE DE CHANGE.....	73
5	INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR.....	73
5.1	HISTOIRE ET EVOLUTION DE LA SOCIETE	73
5.1.1	<i>Dénomination sociale</i>	<i>73</i>
5.1.2	<i>Lieu et numéro d'enregistrement de l'émetteur</i>	<i>74</i>
5.1.3	<i>Date de constitution et durée de vie de l'émetteur</i>	<i>74</i>
5.1.4	<i>Siège social et forme juridique de l'émetteur.....</i>	<i>74</i>
5.1.5	<i>Exercice social.....</i>	<i>74</i>
5.1.6	<i>Consultation des documents juridiques.....</i>	<i>74</i>
5.1.7	<i>Évènements importants dans le développement des activités de l'émetteur.....</i>	<i>74</i>
5.2	INVESTISSEMENTS.....	82
5.2.1	<i>Principaux investissements réalisés au cours des trois derniers exercices jusqu'à la date du Prospectus.....</i>	<i>82</i>

5.2.2	<i>Principaux investissements en cours</i>	82
5.2.3	<i>Investissements à venir et engagements fermes</i>	82
6	APERCU DES ACTIVITES	82
6.1	PRESENTATION DES ACTIVITES DU GROUPE MEDASYS	83
6.2	PRINCIPAUX MARCHES	85
6.2.1	<i>Le marché potentiel et les concurrents</i>	85
6.2.2	<i>Les circuits de distribution</i>	86
6.3	ÉVÈNEMENTS EXCEPTIONNELS AYANT INFLUENCE L'ACTIVITE	87
6.4	DEGRE DE DEPENDANCE A L'EGARD DES BREVETS, LICENCES ET AUTRES COMPETENCES TECHNOLOGIQUES, DE CONTRATS INDUSTRIELS OU COMMERCIAUX.....	87
6.5	INDIQUER LES ELEMENTS SUR LESQUELS EST FONDEE TOUTE DECLARATION DE L'EMETTEUR CONCERNANT SA POSITION CONCURRENTIELLE.	87
7	ORGANIGRAMME ET PERIMETRE DU GROUPE	88
7.1	PLACE DE MEDASYS AU SEIN DU GROUPE DEDALUS	88
7.2	ORGANIGRAMME DU GROUPE MEDASYS.....	88
7.3	FILIALES ET PARTICIPATIONS	89
7.3.1	<i>Activité des Filiales de Medasys</i>	89
7.3.1.1	<i>Sociétés dont Medasys détient 100% du capital</i>	89
7.3.1.2	<i>Sociétés dont Medasys ne détient pas 100% du capital</i>	90
7.3.2	<i>Principales données chiffrées des filiales et des participations du Groupe Medasys issues des comptes individuels</i>	91
8	PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENTS	92
8.1	IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET PROPRIETES IMMOBILIERES LOUEES.....	92
8.2	IMPACT ENVIRONNEMENTAL DES IMMOBILISATIONS	92
9	EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT AU COURS DES DEUX DERNIERS EXERCICES ET AU 30 JUIN 2018	92
9.1	SITUATION FINANCIERE ET RESULTATS DU GROUPE MEDASYS AU COURS DU 1 ^{er} SEMESTRE 2018.....	94
9.2	SITUATION FINANCIERE ET RESULTATS DU GROUPE MEDASYS AU COURS DE L'EXERCICE 2017.....	94
9.3	SITUATION FINANCIERE ET RESULTATS DU GROUPE MEDASYS AU COURS DE L'EXERCICE 2016.....	94
10	TRESORERIE ET CAPITAUX	95
10.1	INFORMATIONS SUR LES CAPITAUX PROPRES.....	95
10.2	INFORMATIONS SUR LES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES	95
10.3	CONDITIONS D'EMPRUNT ET STRUCTURE DES FINANCEMENTS.....	96
10.4	RESTRICTION EVENTUELLE A L'UTILISATION DES CAPITAUX	97
10.5	SOURCES DE FINANCEMENT ATTENDUES	97
11	RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES	98
11.1	RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT	98
11.2	BREVETS	98
11.3	MARQUES, NOMS DE DOMAINES ET PROPRIETES INTELLECTUELLES.....	98
12	INFORMATIONS SUR LES TENDANCES	98
12.1	PRINCIPALES TENDANCES ENTRE LE 31 DECEMBRE 2017 ET LA DATE DU PROSPECTUS	98
12.2	ÉLÉMENTS SUSCEPTIBLES D'INFLUER SUR LES PERSPECTIVES DE MEDASYS	99
13	PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU BENEFICE	99
14	ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE	99
14.1	ORGANISATION DE LA DIRECTION DE LA SOCIETE	99
14.1.1	<i>Composition du Directoire</i>	100
14.1.2	<i>Composition du Conseil de surveillance</i>	103
14.2	CONFLITS D'INTERETS AU NIVEAU DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE, ET DE DIRECTION GENERALE	105

15	REMUNERATIONS ET AVANTAGES	105
15.1	REMUNERATION DES DIRIGEANTS MEMBRES DU DIRECTOIRE.....	105
15.2	REMUNERATION DES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE	108
15.3	MONTANT TOTAL DES SOMMES PROVISIONNEES AUX FINS DE VERSEMENT DE PENSIONS, RETRAITES OU D'AUTRES AVANTAGES	109
16	FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION.....	110
16.1	MANDATS DES MEMBRES DU DIRECTOIRE ET DU CONSEIL DE SURVEILLANCE	110
16.1.1	<i>Durée des fonctions des membres du Directoire et limite d'âge</i>	<i>111</i>
16.1.2	<i>Durée des fonctions des membres du conseil de surveillance et limite d'âge</i>	<i>111</i>
16.2	CONTRATS DE SERVICES LIANT LES MEMBRES DES ORGANES DE DIRECTION ET LA SOCIETE	112
16.3	COMITES D'AUDIT ET DE REMUNERATION.....	112
16.3.1	<i>Comité d'audit</i>	<i>112</i>
16.3.2	<i>Comité des rémunérations</i>	<i>114</i>
16.4	GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE - APPLICATIONS DES RECOMMANDATIONS MIDDLENEXT	114
16.5	CONTROLE INTERNE.....	116
16.5.1	<i>Rapport du Président du Conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise, le contrôle interne et les principes de détermination des rémunérations des mandataires sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2017</i>	<i>116</i>
16.5.2	<i>Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du Président portant sur le contrôle interne de l'exercice clos le 31 décembre 2017.....</i>	<i>128</i>
17	SALARIES	132
17.1	EFFECTIFS	132
17.2	PARTICIPATIONS ET STOCK-OPTIONS.....	133
17.3	PARTICIPATIONS DES SALARIES.....	133
17.3.1	<i>Actionnariat salarié.....</i>	<i>133</i>
17.3.2	<i>Plans de stock-options réservés aux salariés</i>	<i>133</i>
17.3.3	<i>Actions gratuites.....</i>	<i>134</i>
18	PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	134
18.1	REPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE	134
18.2	DROITS DE VOTE DES PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	137
18.3	DETENTION OU CONTROLE DE LA SOCIETE	137
18.4	ACCORD POUVANT ENTRAÎNER UN CHANGEMENT DE CONTROLE	137
18.5	PACTES D'ACTIONNAIRES.....	137
19	OPERATIONS AVEC DES APPARENTES	137
19.1	PRESENTATION DES OPERATIONS AVEC DES APPARENTES	137
19.2	RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2017	140
19.3	CONTRAT DE PRESTATION DE DIRECTION GENERALE OPERATIONNELLE	144
20	INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE L'ÉMETTEUR.....	144
20.1	INFORMATIONS FINANCIERES HISTORIQUES.....	144
20.1.1	<i>États financiers consolidés de Medasys au 31 décembre 2017</i>	<i>144</i>
20.1.2	<i>États financiers consolidés de Medasys au 30 juin 2018.....</i>	<i>177</i>
20.1.3	<i>États financiers consolidés de Medasys au 31 décembre 2016</i>	<i>197</i>
20.1.4	<i>États financiers de Medasys au 31 décembre 2015.....</i>	<i>197</i>
20.2	INFORMATIONS FINANCIERES PRO FORMA	197
20.2.1	<i>Objectif et contexte réglementaire</i>	<i>197</i>
20.2.2	<i>Rappel des opérations</i>	<i>198</i>
20.2.3	<i>Note aux informations financières pro forma consolidées.....</i>	<i>199</i>
20.2.4	<i>Rapport des commissaires aux comptes sur les informations financières pro forma</i>	<i>209</i>
20.3	VERIFICATION DES INFORMATIONS FINANCIERES HISTORIQUES	210
20.3.1	<i>Vérification des comptes de Medasys au 31 décembre 2017</i>	<i>210</i>

20.3.2	Vérification des comptes consolidés de Medasys au 30 juin 2018.....	215
20.3.3	Vérification des comptes consolidés de Medasys au 31 décembre 2016.....	217
20.3.4	Vérification des comptes consolidés de Medasys au 31 décembre 2015.....	217
20.3.5	Autres informations contenues dans le Prospectus vérifiés par les contrôleurs légaux.....	217
20.4	DATE DES DERNIERES INFORMATIONS FINANCIERES.....	217
20.5	INFORMATIONS FINANCIERES INTERMEDIAIRES ET AUTRES.....	217
20.6	POLITIQUE DE DISTRIBUTION DES DIVIDENDES.....	217
20.7	PROCEDURES JUDICIAIRES ET D'ARBITRAGE.....	218
20.8	CHANGEMENT SIGNIFICATIF DE LA SITUATION FINANCIERE OU COMMERCIALE.....	218
21	INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES.....	218
21.1	CAPITAL SOCIAL.....	218
21.1.1	Montant du capital souscrit.....	218
21.1.2	Actions non représentatives du capital.....	218
21.1.3	Actions détenues par la Société – programme de rachat d'actions.....	218
21.1.4	Titres donnant accès au capital.....	218
21.1.5	Capital autorisé non émis, engagements d'augmentation de capital.....	219
21.1.6	Capital de la Société faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option.....	221
21.1.7	Évolution du capital social des trois derniers exercices.....	221
21.1.8	Actions non représentatives du capital.....	222
21.2	ACTES CONSTITUTIFS ET STATUTS.....	222
21.2.1	Objet social (article 3 des statuts).....	222
21.2.2	Dispositions statutaires concernant les membres des organes d'administration et de direction (articles 13 et 14 des statuts).....	222
21.2.3	Droits et obligations attachés aux actions (article 12 des statuts).....	224
21.2.4	Actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires.....	225
21.2.5	Assemblées d'actionnaires (article 16 des statuts).....	225
21.2.6	Dispositions pouvant différer, retarder ou empêcher un changement de contrôle.....	225
21.2.7	Dispositions fixant le seuil au-dessus duquel toute participation doit être divulguée.....	226
21.2.8	Conditions particulières régissant les modifications du capital.....	226
22	CONTRATS IMPORTANTS.....	226
23	INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATIONS D'INTERETS.....	227
24	DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC.....	227
25	INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS.....	227

RÉSUMÉ DU PROSPECTUS

Visa n°18-520 en date du 16 novembre 2018 de l'AMF

Le résumé se compose d'une série d'informations clés, désignée sous le terme d'« *Éléments* », qui est présentée en cinq **sections A à E** et numérotée de A.1 à E.7.

Ce résumé contient l'ensemble des Éléments devant figurer dans le résumé d'un prospectus relatif à cette catégorie de valeurs mobilières et à ce type d'émetteur. Tous les Éléments ne devant pas être renseignés, la numérotation des Éléments dans le présent résumé n'est pas continue.

Il est possible qu'aucune information pertinente ne puisse être fournie au sujet d'un Éléments donné qui doit figurer dans le présent résumé du fait de la catégorie de valeurs mobilières et du type d'émetteur concernés. Dans ce cas, une description sommaire de l'Éléments concerné figure dans le résumé avec la mention « sans objet ».

SECTION A – INTRODUCTION ET AVERTISSEMENT		
A.1	Avertissement au lecteur	<p>Ce résumé doit être lu comme une introduction au Prospectus.</p> <p>Toute décision d'investir dans les valeurs mobilières qui font l'objet de l'offre au public ou dont l'admission aux négociations sur un marché réglementé est demandée doit être fondée sur un examen exhaustif du Prospectus par l'investisseur.</p> <p>Lorsqu'une action concernant l'information contenue dans le Prospectus est intentée devant un tribunal, l'investisseur plaignant peut, selon la législation nationale des États membres de l'Union Européenne ou parties à l'accord sur l'Espace économique européen, avoir à supporter les frais de traduction du Prospectus avant le début de la procédure judiciaire.</p> <p>Les personnes qui ont présenté le résumé, y compris le cas échéant sa traduction, n'engagent leur responsabilité civile que si le contenu du résumé est trompeur, inexact ou contradictoire par rapport aux autres parties du Prospectus, ou s'il ne fournit pas, lu en combinaison avec les autres parties du Prospectus, les informations clés permettant d'aider les investisseurs lorsqu'ils envisagent d'investir dans ces valeurs mobilières.</p>
A.2	Consentement de l'Émetteur sur l'utilisation du Prospectus	Sans objet.
SECTION B – ÉMETTEUR		
B.1	Dénomination sociale et nom commercial	<p>Dénomination sociale : Medasys S.A. (la « Société »).</p> <p>Nom commercial : Medasys</p>
B.2	Siège social Forme juridique Droit applicable Pays d'origine	<p>Siège social : 22, avenue Galilée - 92350 Le Plessis-Robinson.</p> <p>Forme juridique : société anonyme à directoire et conseil de surveillance</p> <p>Droit applicable : droit français</p> <p>Pays d'origine : France</p>
B.3	Nature des opérations et principales activités	<p>Éditeur français de logiciels médicaux, Medasys conçoit, développe et installe des logiciels médicaux au sein d'établissements de santé publics et privés.</p> <p>La gamme de solutions Medasys accompagne la performance, la qualité et l'innovation des établissements de Santé, qu'ils soient publics ou privés. La gamme de logiciels médicaux DxCare apporte une réponse pertinente tant aux producteurs de soins qu'aux gestionnaires des établissements en couvrant le Dossier Patient, la production de soins et les plateaux</p>

		<p>techniques de Biologie, d'Imagerie et de Pharmacie mais également la facturation, le reporting et le pilotage de l'activité.</p> <p>Les solutions fournies par Medasys contribuent à la performance économique et métier des établissements de santé.</p> <p>La clientèle de Medasys est principalement composée d'établissements publics et détient plus de 44% de parts de marché en France sur le segment des grands établissements CHU / CHR.</p> <p>Medasys intervient sur un marché d'investissement ce qui favorise une certaine stabilité de sa clientèle tout en assurant une récurrence de revenus par le biais des contrats de maintenance et de la vente de services additionnels (formation, modules complémentaires).</p> <p>La constitution des « Groupements hospitaliers de territoires » GHT tend vers une convergence des systèmes d'information qui pourra impacter positivement le chiffre d'affaires de Medasys dans les prochaines années.</p>
B.4	Principales tendances récentes ayant des répercussions sur la Société et ses secteurs d'activité	<p>Évènements significatifs depuis le 31 décembre 2017</p> <p>En premier lieu, Medasys a été contrainte de transférer son siège social qui était situé au 381 Avenue du Général de Gaulle - 92140 Clamart au 22, avenue Galilée - 92350 Le Plessis-Robinson.</p> <p>En effet, le propriétaire de l'immeuble ayant été placé en liquidation judiciaire, il a été décidé de détruire l'immeuble dans lequel se trouvait le siège social de Medasys.</p> <p>Ce transfert de siège a été réalisé en date du 13 mai 2018.</p> <p>Ce transfert de siège a été autorisé par le Conseil de surveillance en date du 15 mars 2018 et approuvé par l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société qui s'est tenue le 27 juin 2018.</p> <p>En second lieu, le marché français se relance enfin et nous avons la conviction de voir plus d'investissements dans IT pour soutenir davantage le déploiement des GHT. Ainsi nous comptons sur le dynamisme des annonces sur la transformation numérique et le programme Hop'EN pour permettre de financer les GHT.</p> <p>Par ailleurs, nos clients ont ajouté de nombreux modules complémentaires à leur installation, permettant ainsi d'accroître de façon significative le volume des commandes additionnelles.</p> <p>L'activité à l'export a repris fin du premier semestre grâce à un premier contrat signé au Koweït avec un groupe de cliniques privées qui a choisi la globalité du périmètre des solutions DxCare et DxBilling. Ce site servira de vitrine à Medasys au Moyen-Orient et permet à notre partenaire local de monter en puissance. Les perspectives de pénétration du marché au Koweït sont intéressantes.</p>
B.5	Description du Groupe	<p>La Société est la société mère du Groupe, qui compte 5 filiales dont 5 consolidées au 31 décembre 2017 (1 en France, 1 en Belgique, 1 en Algérie, 1 aux États-Unis et 1 au Maroc).</p> <p>Après avoir procédé à l'acquisition de 100% du capital et des droits de vote de la société Netika en juillet 2017, Medasys a décidé de procéder à la fusion par absorption de la société Netika par Mega-Bus une autre filiale française de Medasys.</p> <p>Cette fusion a été définitivement réalisée le 31 décembre 2017.</p> <p>La Société fait elle-même partie du groupe Dedalus, leader du secteur des logiciels de santé en Italie, présenté au paragraphe 18.1 de la Partie II du Prospectus.</p> <p>En effet, comme indiqué dans le paragraphe B.6, Dedalus détient 76,96% du capital et 77,15% des droits de vote réel de Medasys.</p> <p>Dedalus est elle-même détenue à 40% par Health Holding Company S.r.l. (contrôlée par Giorgio Moretti, fondateur de Dedalus) et à 60% par HealthLux S.A. (contrôlée par Ardian).</p>
B.6	Principaux actionnaires	<p>Le capital social de la Société s'élève à 23.281.576,47 euros et est divisé en 81.377.650 actions entièrement souscrites et libérées. A la date du présent Prospectus et sur la base des informations portées à la connaissance de la Société, la répartition de l'actionnariat de la Société ressortait comme suit :</p>

Actionnaires	Nombre d'actions	%	Nombre de droit de vote réels	%	Nombre de droit de vote théoriques**	%
DEDALUS	62 628 564	76,96%	62 628 564	77,20%	62 628 564	76,96%
Famille Hoffman	1 778 000	2,18%	1 778 000	2,19%	1 778 000	2,18%
Management	1 086 826	1,34%	1 086 826	1,34%	1 086 826	1,34%
Salariés	292 516	0,36%	292 516	0,36%	292 516	0,36%
Flottant	15 339 156	18,85%	15 339 156	18,91%	15 336 661	18,85%
Actions autodétenues*	252 588	0,31%			255 083	0,31%
Total	81 377 650	100%	81 125 062	100%	81 377 650	100%

* au 25 octobre 2018

**Le pourcentage de droits de vote est calculé sur la base de l'ensemble des actions auxquelles sont attachés les droits de vote, y compris les actions privées de droits de vote conformément au mode de calcul préconisé par l'article 233-11 du règlement général de l'AMF, soit au total 81.377.650.

Chaque action donne droit à un droit de vote comme cela est exposé au paragraphe 4.1.5.2 de la Partie I du Prospectus.

Dedalus a acquis le contrôle indirect de Medasys lors de l'acquisition de Noemalife (actionnaire direct de Medasys) en juillet 2016.

Suite à cette acquisition, l'AMF a accordé à Dedalus le 23 septembre 2016, une dérogation à l'obligation de déposer un projet d'offre publique sur le fondement de l'article 234-9,8° du règlement général de l'AMF (D&I n°216C2167 du 23 septembre 2016).

Noemalife ayant été absorbée par Dedalus et cette dernière ayant souscrit à l'augmentation de capital de Medasys réalisée en décembre 2017, Dedalus détient désormais le contrôle direct de Medasys avec une participation s'élevant à **76,96%** du capital et **77,20%** des droits de vote réels de Medasys.

Dedalus dispose de trois membres au Directoire (Giorgio Moretti, Simona Campo et Stefano Scappi) et de trois membres au Conseil de Surveillance (Andrea Corbani, Yann Chareton et Sara Luisa Mintrone).

Toutefois, la présidence du Directoire et la présidence du Conseil de Surveillance sont respectivement assurées par Frédéric Vaillant et Florence Hofmann, qui ne sont pas liés à Dedalus.

A la connaissance de la société, aucun autre actionnaire ne détient, directement ou indirectement, seul ou de concert, plus de 5% du capital ou droits de vote de la société.

B.7

Informations financières sélectionnées

	30.06.2018 publié	31.12.2017 retraité (1)	31.12.2016 publié
Goodwill	10 509	10 509	4 614
Immobilisations Incorporelles	9 561	10 125	6 350
Créances non courantes	2 184	2 496	3 232
Autres actifs non courants	2 116	1 767	1 851
Trésorerie et équivalent de trésorerie	5 562	6 006	3 272
Clients et factures à établir (2)	17 942	17 704	20 288
Autres actifs courants	2 958	3 583	2 354
Total Actif	50 832	52 190	41 961
Capitaux Propres Part du Groupe	27 446	28 582	15 075
Emprunts et Dettes financières non courants	2 512	2 303	8 724
Autres Passifs non courants	2 753	3 098	2 225
Emprunts et Dettes financières courants	4 249	4 684	2 302
Autres Passifs courants	13 872	13 523	13 635
Total Passif	50 832	52 190	41 961

		Endettement Financier Net	- 1 199	- 982	- 7 754
		Chiffre d'Affaires	13 794	23 395	22 081
		Résultat Opérationnel courant	- 648	-1789	- 3032
		Résultat Opérationnel	- 736	- 2 080	- 4 515
		Résultat Net	- 743	- 2 437	- 4 817
		Capacité Autofinancement *	-1 436	3 199	2 830
		Variation de BFR	3 080	733	-2 685
		Flux de trésorerie d'exploitation	1 644	3 932	145
		Flux de trésorerie d'investissements	-1 862	-12 325	-3 587
		Flux de trésorerie de financement	-225	11 045	2 657
		Incidence de change et divers	-1	82	75
		Variation Nette Trésorerie	-444	2 734	-710
		* Dont Charges activées :	1 879	4 129	3 875
		<p>(1) Les retraitements concernent l'allocation du prix d'acquisition de la filiale Netika et sont présentés au paragraphe 2.6.9. du rapport financier semestriel au 30 juin 2018.</p> <p>(2) les factures à établir concernent les projets clients à long terme, elles sont enregistrées lorsque la facturation n'est pas en phase avec l'avancement des travaux.</p> <p>Dedalus a consenti à Medasys au début du mois d'octobre 2018, une avance de trésorerie d'un montant de 11 millions d'euros ayant pour objet de financer les acquisitions de DL Santé et Infologic-Santé, ce qui a porté le montant total du compte-courant de Dedalus à 11 028 811 euros à la date du présent Prospectus. Cette avance de trésorerie est rémunérée au taux de 3,5 % l'an.</p> <p>Le solde du prix d'acquisition des sociétés DL Santé et Infologic-Santé a été assuré par un financement bancaire à hauteur de 4.000.000 d'euros dont les modalités sont les suivantes :</p> <p>Banque LCL</p> <p>Montant deux (2) millions d'euros Durée : 6 années Taux d'intérêt : 1,95% Sûreté : Néant Modalités de remboursement : Remboursements trimestriels par échéances constantes.</p> <p>Banque CEPAL</p> <p>Montant deux (2) millions d'euros Durée : 6 années Taux d'intérêt : 1,85% Sûreté : Néant Modalités de remboursement : Remboursements trimestriels par échéances constantes.</p> <p>A l'exception des acquisitions de DL Santé et Infologic-Santé (décrites aux paragraphe B7), il n'y a pas eu de changement significatif de la situation financière et du résultat d'exploitation de l'émetteur.</p>			
B.8	Informations financières pro forma	<p>Pour permettre au lecteur d'appréhender les principales données consolidées du nouvel ensemble qui résulterait de l'acquisition de 100% du capital des sociétés DL Santé et Infologic-Santé décrites en Section B.4 du présent résumé, des informations financières pro forma ont été établies au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017.</p> <p>En raison de leur nature, les informations financières <i>pro forma</i> traitent d'une situation hypothétique et, par conséquent, ne représentent pas la situation financière ou les résultats effectifs de la société.</p> <p><u>Objectif et contexte réglementaire</u></p> <p>L'objectif des informations financières <i>pro forma</i> consolidées est de communiquer au lecteur, qu'il soit investisseur ou actionnaire, l'impact qu'aurait eu les acquisitions de DL Santé et d'Infologic Santé, y compris leur financement, comme si les opérations s'étaient produites à une date antérieure à leur survenance réelle. L'état de la situation financière consolidée <i>pro forma</i> est établi au 31 décembre 2017 et reflète les acquisitions de DL Santé</p>			

et d'Infologic Santé et leur financement comme s'ils étaient intervenus au 31 décembre 2017. Le compte de résultat consolidé *pro forma* est établi pour l'exercice clos au 31 décembre 2017 et reflète les acquisitions de DL Santé et d'Infologic Santé et leur financement comme s'ils étaient intervenus au 1er janvier 2017.

Les informations financières *pro forma* consolidées ne sont pas nécessairement représentatives du résultat opérationnel à venir ou de la situation future du Groupe. Les résultats consolidés et l'état de la situation financière consolidée à venir du Groupe pourront différer par rapport aux résultats et à l'état de la situation financière présentés dans les informations financières *pro forma*.

Les informations financières *pro forma* consolidées font l'objet d'un rapport des commissaires aux comptes.

Les informations financières *pro forma* consolidées ont été préparées conformément aux dispositions de l'annexe II du Règlement Européen N°809/2004 et à la recommandation AMF n°2013-08.

Rappel des opérations

Présentation des opérations

DL Santé

Le 4 octobre 2018, Medasys a acquis DL Santé qui est une société spécialisée dans le développement et la commercialisation de logiciels principalement positionnée sur le segment des laboratoires de biologie médicale privés. DL Santé a développé une gamme de produits sur-mesure et équipe 1.800 clients à ce jour, grâce à des modules uniques tels que BioManager ou LaboConnect.

Medasys a acquis l'intégralité des actions de DL Santé auprès de DL Software, son unique actionnaire, selon les conditions et modalités suivantes :

- Prix d'acquisition : 10.533.650 euros ;
- Garantie d'actif et de passif usuelle au profit de Medasys ;
- Durée de la garantie de passif : 2 ans ;
- La réalisation effective du transfert de propriété est intervenue le 4 octobre 2018.
- Aucun complément de prix n'est prévu dans le contrat de cession.

Infologic Santé

Le 16 octobre 2018, Medasys a acquis Infologic-Santé qui est un éditeur de logiciels pour les laboratoires d'anatomie pathologique et de génétique, basée à Valence, avec plus de 60 salariés.

Infologic-Santé équipe plus de 75% des hôpitaux publics et de la moitié des laboratoires privés avec leurs solutions.

Medasys a acquis l'intégralité des actions d'Infologic-Santé auprès d'E-Log, son unique actionnaire, selon les conditions et modalités suivantes :

- Prix d'acquisition : 6.000.000 euros ;
- Garantie d'actif et de passif usuelle au profit de Medasys ;
- Durée de la garantie de passif : 24 ou 36 mois en fonction des garanties, à l'exception de garanties relatives à la réglementation fiscale, sociale et douanière dont la durée est équivalente à la prescription légale ;
- La réalisation effective du transfert de propriété est intervenue le 16 octobre 2018.
- Aucun complément de prix n'est prévu dans le contrat de cession.

Financement des opérations

Les acquisitions, d'un montant de 16.533.650 euros, ont été financées au moyen :

- (i) d'un prêt d'actionnaire consenti par Dedalus (actionnaire majoritaire de Medasys) au profit de Medasys d'un montant égal à 11.000.000 euros dont les principales caractéristiques du prêt d'actionnaire sont les suivantes :

		<ul style="list-style-type: none"> - Maturité de l'avance en compte-courant à 10 ans ; - Possibilité de conversion de la créance en cas d'opération sur capital ou d'émission d'instruments financiers ; - Exigibilité anticipée automatique en cas de changement de contrôle ou autres cas de défauts usuels ; - Taux d'intérêt de 3,5% par an. <p>(ii) d'un financement bancaire à hauteur de 4.000.000 d'euros dont les modalités figurent au paragraphe 3.4 de la Partie I du présent Prospectus ;</p> <p>(iii) d'une compensation de créances pour 1.255.048 euros correspond à une compensation de créance de DL Santé sur C/Courant vis à vis de sa société mère ; et</p> <p>(iv) de la trésorerie de Medasys pour le solde (278 601 euros).</p> <p>Ces acquisitions dans les conditions évoquées ci-dessus ainsi que les modalités de leur financement ont fait l'objet d'une approbation préalable par le Directoire et le Conseil de Surveillance de Medasys.</p> <p>Dans le cadre de l'augmentation de capital envisagée, Dedalus envisage de libérer la totalité de sa souscription à titre irréductible par compensation avec une partie de sa créance en compte-courant d'associé et ne souscrira pas à titre réductible.</p> <p><u>Note aux informations financières pro forma consolidées</u></p> <p>Le Groupe présente des informations financières pro forma consolidées en milliers d'euros. Les informations financières pro forma consolidées sont présentées selon les mêmes méthodes comptables que celles appliquées par Medasys S.A. pour établir les comptes consolidés du groupe pour l'exercice clos le 31/12/2017. Elles reflètent l'acquisition et le financement de DL Santé et de Infologic Santé comme si les opérations avaient été réalisées le 1er janvier 2017 plutôt qu'aux dates d'acquisition effective des 4 octobre 2018 et 16 octobre 2018 pour le compte de résultat consolidé pro forma et au 31 décembre 2017 pour l'état de la situation financière consolidée pro forma.</p> <p>Les hypothèses et les estimations sous-jacentes aux ajustements pro forma sont décrites dans les notes ci-après, qui doivent être lues conjointement à l'information financière pro forma.</p> <p>Tous les ajustements pro forma sont directement imputables à l'opération et reposent sur les informations disponibles et sur certaines hypothèses que le management juge raisonnable. Les ajustements qui suivent traduisent les effets des événements qui sont directement attribuables aux Opérations précédemment mentionnées et étayés par des faits. Ces ajustements sont décrits dans les notes qui suivent.</p> <p>Les informations financières pro forma consolidées ne comprennent aucune dépense de restructuration ou coût d'intégration susceptible de résulter de cette acquisition. Elles ne reflètent également aucune économie potentiellement réalisable via la suppression de certaines dépenses ou résultant de synergies.</p> <p>Les informations financières pro forma consolidées sont présentées à titre d'illustration. Elles donnent une tendance mais ne constituent pas nécessairement une indication de résultat que la société aurait réalisé si l'acquisition avait été réalisée au 1er janvier 2017 pour le compte de résultat consolidé pro forma et au 31 décembre 2017 pour l'état de la situation financière consolidée pro forma.</p> <p>Il existe des différences dans la manière dont Medasys S.A et DL Santé et Infologic présentent certaines informations dans leur bilan et compte de résultat respectifs. Certaines données issues des comptes historiques de DL Santé et Infologic ont ainsi été reclassées dans l'information financière pro forma consolidée afin de respecter la présentation de Medasys S.A . D'autres reclassements complémentaires pourraient survenir une fois les acquisitions achevées.</p> <p>Les informations financières pro forma consolidées sont établies sur la base des informations historiques publiées suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - pour la préparation du compte de résultat pro forma, les comptes consolidés du Groupe pour l'exercice clos au 31 décembre 2017 et pour celle de la situation
--	--	---

financière pro forma, la situation financière retraitée¹ telle qu'elle est présentée dans comptes consolidés résumés du Groupe pour le semestre clos au 30 juin 2018

- les comptes sociaux audités de DL Santé pour l'exercice clos au 31 décembre 2017 et établis en conformité avec le référentiel français et mis à disposition par Medasys sur son site internet www.medasys.com rubrique « Information financières »
- les comptes sociaux audités d'Infologic Santé pour l'exercice clos au 30 septembre 2017 et établis en conformité avec le référentiel français. Faut de avoir pu obtenir les informations nécessaires et conformément à la recommandation AMF n°2013-08, il a été décidé de retenir les informations d'Infologic-Santé au 30 septembre 2017 pour l'établissement des informations pro forma avec un décalage de clôture de 3 mois conformément à l'option admise par l'ESMA.

Les ajustements d'homogénéisation des règles et méthodes comptables pris en compte pour l'établissement des informations financières pro forma consolidées sont les suivants :

- ajustements de l'information historique de DL Santé et d'Infologic Santé afin d'homogénéiser les règles et méthodes comptables de DL Santé et d'Infologic Santé sur celle du Groupe notamment la prise en compte de la provision pour engagement de retraite et la présentation en résultat opérationnel du résultat exceptionnel présenté dans les comptes sociaux.

Il est à noter que les règles comptables relatives à la reconnaissance des revenus et à l'activation des frais de R&D sont comparables entre celles appliquées par le Groupe Medasys dans ses comptes consolidés et celles appliquées par les sociétés DL Santé et d'Infologic Santé dans leurs comptes sociaux.

Compte de résultat consolidé proforma au 31.12.2017

Compte de résultat consolidé (En milliers d'euros)	Medasys Publié IFRS	DL Santé comptes ajustés	Infologic comptes ajustés	Informations financières proforma consolidées au 31/12/2017
				-
Chiffre d'affaires	23 395	9 763	4 551	37 709
Résultat opérationnel courant	- 1 539	- 322	118	- 1 743
Résultat opérationnel	- 1 830	- 414	118	- 2 126
Résultat financier	- 551	- 299	- 106	- 956
		-	-	-
Résultat net	- 2 270	- 640	20	- 2 891

¹ En application d'IFRS 3, le Groupe a ajusté le montant provisoire du Goodwill de Netika dans les comptes consolidés du 31 décembre 2017 comme si la comptabilisation de ce regroupement était intervenue à la date d'acquisition le 28 juillet 2017. Ainsi, la présentation comparative du bilan au 31 décembre 2017 dans les comptes au 30 juin 2018 a été modifiée en conséquence

Compte de résultat consolidé (En milliers d'euros)	DL Santé Publi é normes françaises	Ajustements pro forma DL Santé *	Ajustements pro forma liés à l'acquisition DL Santé	DL Santé comptes ajustés	Comptes historiques statutaires Infologic au 30/09/2017 Publi é (normes françaises)*	Ajustements pro forma Infologic **	Ajustements pro forma liés à l'acquisition Infologic	Infologic comptes ajustés
Chiffre d'affaires	9 763	-	-	9 763	4 551	-	-	551 ⁴
Résultat opérationnel courant	142	-	- 464	- 322	232	-	- 114	118
Résultat opérationnel	- 2 164	2 214	- 464	- 414 ^a	232	-	- 114	118 ^a
Résultat financier	- 6	-	- 293	-299 ^b	54	-	- 161	- 106 ^b
		-	-	-		-	-	-
Résultat net	- 2 097	2 214	- 757	-640	294	-	- 275	20

* Ajustements d'homogénéisation des comptes sociaux de DL Santé (retraitement de normes françaises aux normes IFRS)

** Ajustements d'homogénéisation des comptes sociaux de Infologic (retraitement de normes françaises aux normes IFRS)

Etat de la situation financière consolidée proforma au 31.12.2017

État de la situation financière consolidée (En milliers d'euros)	Medasys Publi é IFRS	DL Santé comptes ajustés	Infologic comptes ajustés	Informations financières proforma consolidées au 31/12/2017
Actif				
Goodwill	12 782	10 075	3 269	26 126
Immobilisations incorporelles	7 225	19	-	7 244
Autres actifs non courants	4 263	445	108	4 815
<i>Total Actif non courant</i>	24 270	10 538	3 376	38 185

Créances clients	17 704	3 223	1 234	22 162
Autres actifs courants	3 583	626	480	4 688
Trésorerie	6 006	366	3 035	9 408
<i>Total Actif courant</i>	27 293	4 216	4 749	36 258
Total Actif	51 563	14 754	8 125	74 442
Passif				
<i>Capitaux propres</i>	28 749	- 464	- 114	28 171
Emprunts et dettes financières non courants	2 303	1 667	1 667	5 636
Provisions	1 564	 886	 276	2 726
Autres dettes non courantes	 740	 279	 500	 519
<i>Total Passif non courant</i>	4 607	9 831	5 443	19 881
Emprunts et dettes financières courants	4 684	 333	 398	5 416
Autres dettes courantes	13 523	5 053	2 398	20 975
<i>Total Passif non courant</i>	18 207	5 387	2 797	26 390
Total Passif	51 563	14 754	8 125	74 442

Etat de le situation financière consolidée	DL Santé Publi é (normes françaises)	Ajustements pro forma DL Santé *	Ajustements pro formaliés à l'acquisition DL Santé	DL Santé comptes ajustés	Infologic Publi é (normes françaises)	Ajustements pro forma Infologic **	Ajustements pro formaliés à l'acquisition Infologic	Infologic comp tes ajustés
(En milliers d'euros)								
Actif								
Goodwill	10 137	2 917	- 2 979	c 10 075	-	276	2 993	d 3 269
Immobilisations incorporelles	19	-	-	19	-	-	-	-
Autres actifs non courants	445	-	-	445	108	-	-	108
<i>Total Actif non courant</i>	10 600	2 917	- 2 979	10 538	108	276	2 993	3 376
Créances clients	3 223	-	-	3 223	1 234	-	-	1 234
Autres actifs courants	1 881	-	- 255	e 626	480	-	-	480
Trésorerie	366	-	-	366	3 535	-	- 500	f 3 035
<i>Total Actif courant</i>	5 471	-	- 1 255	4 216	5 249	-	- 500	4 749

Total Actif	16 071	2 917	- 4 234		14 754	5 357	276	2 493	8 125
Passif									
Capitaux propres	11 299	2 214	- 13 977		- 464	3 007	-	- 3 121	- 114
Emprunts et dettes financières non courants	-	-	1 667	g	1 667	-	-	1 667	1 667
Provisions	183	703	-	h	886	-	276	-	276
Autres dettes non courantes	-	-	7 279	i	7 279	-	-	3 500	3 500
<i>Total Passif non courant</i>	183	703	8 946		9 831	-	276	5 167	5 443
Emprunts et dettes financières courants	-	-	333	g	333	65	-	333	398
Autres dettes courantes	4 589	-	464	j	5 053	2 284	-	114	2 398
<i>Total Passif non courant</i>	4 589	-	797		5 387	2 349	-	447	2 797
Total Passif	16 071	2 917	- 4 234		14 754	5 357	276	2 493	8 125

* Ajustements d'homogénéisation des comptes sociaux de DL Santé (retraitement de normes françaises aux normes IFRS)

** Ajustements d'homogénéisation des comptes sociaux de Infologic (retraitement de normes françaises aux normes IFRS)

- (a) Les ajustements pro forma effectués sur le résultat opérationnel correspondent aux frais d'acquisition pour un montant de 464 K€ pour DL Santé et 114 K€ pour Infologic et principalement à la reprise de dépréciation du fonds de commerce de DL santé pour 2 164 K€.
- (b) Les ajustements pro forma effectués sur le résultat financier correspondent aux charges financières liées au financement des opérations
DL Santé : 293 K€
2 000 K€ (emprunt bancaire) * 1,90% (taux d'emprunt annuel) + 7 279 K€ (Apport en compte courant) * 3,50% (taux de rémunération annuel du compte courant)
Infologic : 161 K€
2 000 K€ (emprunt bancaire) * 1,90% (taux d'emprunt annuel) + 3 500 K€ (Apport en compte courant) * 3,50% (taux de rémunération annuel du compte courant)
- (c) Les ajustements pro forma correspondent à l'annulation des fonds de commerce acquis et à la constatation du goodwill provisoire tel que déterminé ci-après. Le montant de 2 979 K€ correspond donc à l'écart entre le calcul du goodwill provisoire de 9 372 K€ et le montant du goodwill historique de 12 351 K€
- (d) Les ajustements pro forma correspondent à la constatation du goodwill provisoire tel que déterminé ci-après.
- (e) Le montant de 1 255 K€ correspond à une compensation de créance de DL Santé sur C/Courant vis à vis de sa société mère

- (f) L'ajustement pro forma des 500k€ correspond à l'impact net de l'acquisition d'Infologic sur la trésorerie du Groupe.
- (g) L'ajustement pro forma correspond au financement bancaire de 2 000 K€ pour chaque société et se répartit à hauteur de 1 667 K€ sur la partie Long terme et à hauteur de 333 K€ sur la partie court terme.
- (h) Les ajustements d'homogénéisation de 703k€ pour DL Santé et de 276k€ pour Infologic correspondent aux provisions pour retraite.
- (i) Les ajustements liés à l'acquisition sur les autres dettes non courantes correspondent à l'avance en C/Courant Dedalus à hauteur de 7 279 K€ pour DL Santé et à 3 500 K€ pour Infologic pour un montant total de 10 779 K€
- (j) L'ajustement pro forma sur les « autres dettes courantes » correspond aux frais d'acquisition à hauteur de 464 K€ pour DL Santé et à 114 K€ pour Infologic

Les informations financières pro forma appellent les deux remarques suivantes :

- Il est à noter que les montants historiques des actifs incorporels comptabilisés chez DL santé et Infologic, incluant les fonds de commerce ont été éliminés pour déterminer le montant provisoire de goodwill. Ces montants devront être déterminés à leur juste valeur en date d'acquisition, ce qui pourrait impacter les montants historiques et par conséquent le montant du goodwill pourrait être différent. ; et
- les Informations financières pro forma consolidées présentées ci-dessus ne tiennent pas compte des effets d'impôts différés relatifs aux provisions pour indemnités de départ à la retraite et aux effets éventuels d'une allocation du goodwill.
- *goodwill*

L'excédent entre la contrepartie transférée et la juste valeur des actifs identifiables acquis et des passifs repris a été reconnu en goodwill.

A ce stade, l'allocation du prix d'acquisition est provisoire. En conformité avec IFRS 3, la période d'évaluation ne devra pas excéder un an à compter de la date d'acquisition. Les allocations définitives seront réalisées sur la base de certaines évaluations et autres études réalisées par des spécialistes externes. En conséquence, le montant du goodwill est provisoire et a été déterminé uniquement dans le but de préparer les informations financières pro forma consolidées et fera l'objet d'une révision sur la base de l'évaluation finale de la juste valeur des actifs acquis et des passifs repris. La détermination de la juste valeur des actifs acquis et des passifs repris se traduira par la comptabilisation de certains actifs identifiables acquis tels que notamment des frais de développement ou des contrats clients qui auront une durée de vie limitée et qui seront amortis. Par conséquent, les résultats pourraient être affectés de manière significative par les charges d'amortissements liés à ces actifs identifiables acquis.

Le goodwill provisoire au 31/12/2017 a été déterminé comme suit :

	DL Santé au 31/12/2017	Infologic Au 30/09/2017	Total
Immobilisations nettes	463	108	571
Autres actifs	5 471	5 249	10 720
Autres passifs	- 4 772	- 2 349	- 7 121
Actif net acquis	1 162	3 007	4 169
Contrepartie transférée	10 534	6 000	16 534
Goodwill provisoire avant retraitements consolidés	9 372	2 993	12 365
Provision retraite	703	276	979
Goodwill provisoire	10 075	3 269	13 344

- *Endettement financier et frais de l'opération*

		<p>Les prêts consentis pour l'acquisition de DL Santé et d'Infologic-Santé représentent un total de 15.000.000 euros.</p> <p>Il a été enregistré dans le compte de résultat consolidé pro forma comme si l'opération était intervenue le 1er janvier 2017. Les intérêts financiers de l'exercice 2017 s'y rapportant ont été constatés.</p> <p>Les frais directement imputables à l'opération hors financement incluent principalement les honoraires d'avocats, de consultants et d'autres coûts non récurrents liés à la transaction.</p> <p>Compte tenu des perspectives de récupération des impôts différés actifs basées sur le niveau de revenu fiscal projeté à moyen terme au niveau du Groupe, l'effet d'impôt n'a pas été calculé.</p>
B.9	Prévision ou estimation du bénéfice	Sans objet.
B.10	Réserves ou observations sur les informations financières historiques contenues dans les rapports des commissaires aux comptes	<p><i>Les rapports des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés qui figurent au paragraphe 20.3 de la Partie II du présent Prospectus, contiennent les observations suivantes :</i></p> <p>RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'INFORMATION FINANCIÈRE SEMESTRIELS (30 JUIN 2018)</p> <p>Les observations apportées dans le rapport d'examen limité au 30 juin 2018 sont les suivantes :</p> <p><i>« Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 2.6.2 « Règles et méthodes comptables » de l'annexe aux comptes semestriels consolidés résumés qui expose le changement de méthode comptable relatif à l'application à compter du 1er janvier 2018 de la norme IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients » et de la norme IFRS 9 « Instruments financiers ».</i></p> <p>EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016</p> <p><i>- Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2016</i></p> <p><i>« Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.</i></p> <p><i>Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 5.3.5.8 « Transactions avec les parties liées et conventions règlementées » de l'annexe aux comptes annuels qui expose le rôle de Dedalus S.p.A., actionnaire principal de Medasys, dans le cadre du respect de ses engagements dans un contexte normal de poursuite des activités. »</i></p> <p><i>- Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2016</i></p> <p><i>« Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.</i></p> <p><i>Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 4.6.7.2 « Actionnaire du Groupe Medasys et informations relatives aux parties liées » de l'annexe aux comptes consolidés qui expose le rôle de Dedalus S.p.A., actionnaire principal de Medasys, dans le cadre du respect de ses engagements dans un contexte normal de poursuite des activités. »</i></p>
B.11	Fonds de roulement net	La Société atteste que, de son point de vue, le fonds de roulement net du groupe, avant augmentation de capital objet de la Note d'Opération, est suffisant au regard de ses obligations au cours des douze prochains mois à compter de la date du visa du Prospectus.

SECTION C – VALEURS MOBILIERES		
C.1	Nature, catégorie et numéro d'identification des Actions Nouvelles	<p>Les Actions Nouvelles dont l'admission est demandée sont des actions ordinaires de même catégorie que les actions existantes de la Société.</p> <p>Les Actions Nouvelles seront admises aux négociations sur Euronext Paris (compartiment C) à compter du 7 décembre 2018. Elles seront immédiatement assimilées aux actions existantes de la Société, déjà négociées sur Euronext Paris, et seront négociables, à compter de cette date, sur la même ligne de cotation que ces actions sous les mêmes codes mnémomique MED et ISIN FR0000052623.</p>
C.2	Devise d'émission	Euro
C.3	Nombre d'actions émises et valeur nominale	<p>38.333.333 Actions Nouvelles portant le nombre total d'actions de la Société à 119.710.983 actions.</p> <p>La valeur nominale par action est égale à 0,2861 euro.</p> <p><i>Absence d'extension</i></p> <p>Aucune faculté d'extension du nombre initial d'actions nouvelles à émettre n'a été prévue. Le Directoire ne pourra par conséquent pas décider d'augmenter le montant nominal de l'augmentation de capital dans le cadre de l'exercice d'une clause d'extension en vertu de la délégation qui lui a été accordée par l'assemblée générale des actionnaires du 3 mai 2018.</p>
C.4	Droits attachés aux actions	<p>En l'état actuel de la législation française et des statuts de la Société, les principaux droits attachés aux actions sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - droits à dividendes ; - droit de vote ; - droit préférentiel de souscription de titres de même catégorie ; - droit d'information ; - droit de participation à tout excédent en cas de liquidation. <p>Forme : les Actions Nouvelles revêtiront la forme nominative ou au porteur, au choix de leur titulaire.</p> <p>Jouissance et cotation des Actions Nouvelles : les Actions Nouvelles porteront jouissance courante et donneront droit, à compter de leur émission, à toutes les distributions décidées par la Société à compter du 7 décembre 2018.</p> <p>Les Actions Nouvelles seront admises aux négociations sur Euronext Paris à compter du 7 décembre 2018.</p>
C.5	Restrictions imposées à la libre négociabilité des Actions Nouvelles	Les Actions Nouvelles seront librement négociables, étant précisé que ne figure pas dans les statuts de Medasys de clause statutaire limitant la libre négociabilité des actions composant le capital de la Société.
C.6	Demande d'admission des Actions Nouvelles à la négociation sur un marché réglementé	Les Actions Nouvelles feront l'objet d'une demande d'admission sur le marché réglementé d'Euronext à Paris (« Euronext Paris »), dès leur émission prévue le 7 décembre 2018, sur la même ligne de cotation que les actions existantes de la Société (code ISIN FR0000052623).

C.7	Politique en matière de dividendes	<p>La Société n'a pas versé de dividendes au cours des trois derniers exercices.</p> <p>La Société n'entend pas, à la date du présent Prospectus, adopter une politique de versement de dividendes réguliers.</p>
-----	---	---

SECTION D – RISQUES

D.1	Principaux risques propres à l'émetteur	<p>Les principaux risques suivants relatifs à l'émetteur sont décrits au paragraphe 4 de la Partie II du Prospectus :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le risque lié à la publication d'information pro forma ; - les risques inhérents à l'activité de Medasys (risque technologique, erreurs ou défauts dans les logiciels, sécurité des logiciels, dépendance à l'égard des hommes clés et saisonnalité de l'activité) ; - les risques de propriété intellectuelle ; - les risques liés à la dépendance des investissements publics ; - les risques liés aux différentes législations nationales ; - les risques liés à l'environnement économique ; - les risques liés à des conflits commerciaux et à la solvabilité des clients ; - les risques liés au crédit d'impôt recherche ; - les risques liés à la limitation de la récupération des reports fiscaux déficitaires ; - les risques liés à la couverture d'assurance souscrite ; - les risques liés à la rupture de contrats de partenariats ; - les risques liés à des conflits juridiques ; - le risque lié à la cotation ; - le risque de contrepartie bancaire ; - le risque de taux ; et - le risque de change.
-----	--	--

D.3	Principaux risques propres aux Actions Nouvelles	<p>Les principaux facteurs de risques liés à l'émission des Actions Nouvelles de la Société et des droits préférentiels de souscription figurent ci-dessous :</p> <ul style="list-style-type: none"> - aucune assurance ne peut être donnée quant au fait qu'un marché des droits préférentiels de souscription va se développer pour les droits préférentiels de souscription, et s'il se développe, il pourrait n'offrir qu'une liquidité limitée et être sujet à une grande volatilité ; - les actionnaires qui n'exerceraient pas leurs droits préférentiels de souscription verront leur participation dans le capital de la Société diluée ; - le prix de marché des actions de la Société pourrait fluctuer et baisser en-dessous du prix de souscription des actions émises sur exercice des droits préférentiels de souscription ; - la volatilité des actions de la Société pourraient fluctuer et la liquidité pourrait être significativement réduite - des ventes d'actions de la Société ou de droits préférentiels de souscription pourraient intervenir sur le marché pendant la période de souscription s'agissant des droits préférentiels de souscription, ou pendant ou après la période de souscription
-----	---	---

		<p>s'agissant des actions, et pourraient avoir un impact défavorable sur le prix de marché de l'action ou des droits préférentiels de souscription ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - en cas de baisse du prix de marché des actions de la Société, les droits préférentiels de souscription pourraient perdre de leur valeur ; et - l'émission ne fait pas l'objet d'un contrat de garantie. Toutefois, Dedalus a consenti un engagement de souscription à hauteur de cent pour cent de son droit de souscription à titre irréductible et ne souscrira pas à titre réductible, soit 76,96% de l'augmentation de capital.
--	--	---

SECTION E – OFFRE		
E.1	Montant total du produit de l'émission et de l'offre et estimation des dépenses totales liées à l'émission	<ul style="list-style-type: none"> - Produit brut de l'émission : 11.499.999,90 euros - Souscription et libération par compensation de créance par Dedalus : 8.850.445,50 - Estimation des dépenses liées à l'augmentation de capital : <u>250.000</u> euros - Liquidités nouvelles perçue par la Société : 2.399.554,40 euros <p>En cas de souscription de sa seule part irréductible par Dedalus par compensation de compte-courant à hauteur de 8.850.445,50 euros, le montant maximum de liquidités nouvelles perçues par la Société dans le cadre de l'augmentation de capital serait de 2.649.554,4 euros – dans l'hypothèse où 100% des droits préférentiels de souscription seraient exercés -, qui s'établira à 2.399.554,40 euros en prenant en compte des dépenses liées à l'augmentation de capital.</p>
E.2	Raisons de l'émission et utilisation prévue du produit	<p>L'augmentation de capital poursuit le double objectif :</p> <p style="padding-left: 40px;">(i) <u>Remboursement partiel du Compte courant de Dedalus</u></p> <p>L'augmentation de capital permettra à Dedalus de convertir une partie de sa créance en compte courant en capital.</p> <p>En effet, compte-tenu des contraintes de calendrier liées à la réalisation d'une augmentation de capital, Dedalus a accepté de financer les acquisitions des sociétés DL Santé et Infologic-Santé (d'un montant total de 15.000.000 d'euros), via la mise en place d'un compte courant d'associés d'un montant de 11.000.000 d'euros, étant précisé qu'une augmentation de capital permettant à Dedalus de convertir en capital une partie de sa créance en compte courant devait ultérieurement être réalisée.</p> <p>Ainsi, Dedalus s'est engagée à souscrire cette augmentation de capital exclusivement à titre irréductible pour permettre cette conversion partielle de son compte-courant, soit 76,96% de l'augmentation de capital.</p> <p style="padding-left: 40px;">(ii) <u>Poursuite du développement de Medasys</u></p> <p>Dans l'hypothèse où les actionnaires minoritaires souscriraient, les éventuelles liquidités dont pourrait bénéficier l'Emetteur seraient affectées à la poursuite du développement de Medasys, le cas échéant par d'éventuelles nouvelles opérations de croissance externe. Il n'est toutefois pas exclu que Medasys ait recours, en cas de nouvelles opérations de croissance externe, à d'autres modes de financement tels que l'endettement bancaire ou une augmentation de capital.</p>
E.3	Modalités et conditions de l'Offre	<p><u>Nombre d'Actions Nouvelles à émettre</u> : 38.333.333 actions ordinaires de la Société.</p> <p><u>Prix de souscription des Actions Nouvelles</u></p> <p>0,30 euro par action (0,2861) euro de nominal et 0,0139 euro de prime d'émission) à libérer en numéraire au moment de la souscription ou par compensation avec une créance certifiée liquide et exigible.</p> <p><u>Jouissance des Actions Nouvelles</u> : courante.</p> <p><u>Période d'offre</u> : du 23 novembre 2018 au 3 décembre 2018 inclus</p>

Droit préférentiel de souscription :

La souscription des Actions Nouvelles sera réservée, par préférence (i) aux porteurs d'actions existantes enregistrées comptablement sur leur compte titres à l'issue de la journée comptable du 20 novembre 2018, qui se verront attribuer des droits préférentiels de souscription le 21 novembre, et (ii) aux cessionnaires des droits préférentiels de souscription.

Les titulaires de droits préférentiels de souscription pourront souscrire :

- à titre irréductible, à raison de 8 Actions Nouvelles pour 17 actions existantes possédées. 17 droits préférentiels de souscription permettront de souscrire à 8 Actions Nouvelles au prix de 0,30 euro par action ; et
- à titre réductible, le nombre d'Actions Nouvelles qu'ils désireraient en sus de celui leur revenant du chef de l'exercice de leurs droits à titre irréductible.

Les droits préférentiels de souscription seront détachés le 21 novembre 2018 et négociés sur Euronext Paris jusqu'au 29 novembre 2018, soit deux jours de bourse avant la clôture de la période de souscription, sous le code ISIN FR0013378833.

Les droits préférentiels de souscription détachés des 252.588 actions auto-détenues de la Société à la date du présent Prospectus, seront cédés sur le marché avant la fin de la période de souscription, conformément à l'article L.225-210 du Code de Commerce.

Valeur théorique du droit préférentiel de souscription :

Le prix d'émission des actions nouvelles étant égale à 0,30 euro, la valeur théorique du droit préférentiel de souscription est, sur la base du cours de clôture de l'action Medasys le 15 novembre 2018, égale à 0,034 euro.

En conséquence, la valeur théorique de l'action ex-droit s'élève à 0,316 euro.

Procédure d'exercice du droit préférentiel de souscription :

Pour exercer leurs droits préférentiels de souscription, les titulaires devront en faire la demande auprès de leur intermédiaire financier habilité, à tout moment entre le 23 novembre 2018 et le 3 décembre 2018 inclus, et payer le prix de souscription correspondant, en numéraire ou par compensation avec une créance liquide et exigible à la date de libération. Les droits préférentiels de souscription non-exercés seront caducs de plein droit à la fin de la période de souscription, soit le 3 décembre 2018 à la clôture de la séance de bourse.

Clause d'extension

Non applicable.

Engagements et intentions de souscription

Dedalus s'est engagée de manière irrévocable à souscrire à l'augmentation de capital à hauteur de cent pour cent de son droit de souscription à titre irréductible et ne souscrira pas à titre réductible.

A la date du Prospectus, la Société n'a pas connaissance d'intentions d'autres actionnaires quant à leur participation à la présente augmentation de capital.

Garantie et limitation de l'offre

L'émission des Actions Nouvelles ne fait pas l'objet d'un contrat de garantie.

Toutefois, Dedalus a consenti un engagement de souscription à hauteur de cent pour cent de son droit de souscription à titre irréductible et ne souscrira pas à titre réductible.

Dedalus ne prévoit pas non plus d'acquérir des droits préférentiels de souscription afin d'augmenter son droit de souscription à titre irréductible.

Le Directoire de Medasys n'a pas l'intention d'allouer à Dedalus les actions qui ne seraient pas souscrites à l'issue de la période de souscription.

Engagements d'exercice / d'abstention / de conservation

A l'exception de l'engagement de souscription par Dedalus décrit ci-dessus, aucun autre engagement de souscription, d'exercice, d'abstention ou de conservation n'a été porté à la connaissance de Medasys.

Pays dans lesquels l'offre sera ouverte : En France exclusivement.

Restrictions applicables à l'offre :

La diffusion du Prospectus, la vente des actions et des droits préférentiels de souscription, ainsi que la souscription des Actions Nouvelles peuvent dans certains pays, y compris aux Etats-Unis d'Amérique, faire l'objet d'une réglementation spécifique.

Le Prospectus, ou tout autre document relatif à l'augmentation de capital ne pourra être distribué hors de France qu'en conformité avec les lois et réglementations applicables localement et ne pourra constituer une offre de souscription dans le pays où une telle offre enfreindrait la législation applicable localement.

Intermédiaires financiers :

- actionnaires au porteur : les souscriptions seront reçues pas les intermédiaires financiers teneurs de compte ;
- actionnaires au nominatif administré : les souscriptions seront reçues par les intermédiaires financiers teneurs de compte et par CACEIS CORPORATE TRUST;
- actionnaires au nominatif pur : les souscriptions seront reçues par CACEIS CORPORATE TRUST.

Les fonds versés à l'appui des souscriptions seront centralisés auprès de CACEIS CORPORATE TRUST qui sera chargé d'établir le certificat de dépôt des fonds constatant la réalisation de l'augmentation de capital.

Calendrier indicatif de réalisation de l'augmentation de capital :

15 novembre 2018	Décision du Président agissant sur subdélégation décidant de l'augmentation de capital ;
16 novembre 2018	Visa de l'AMF sur le présent Prospectus et mise en ligne sur le site Internet de la Société ;
19 novembre 2018	<ul style="list-style-type: none"> • Diffusion par la Société d'un communiqué de presse décrivant les principales caractéristiques de l'augmentation de capital et les modalités de mise à disposition du Prospectus ; et • Diffusion par Euronext de l'avis relatif à l'augmentation de capital.
20 novembre 2018	Journée comptable à l'issue de laquelle les porteurs d'actions existantes enregistrés comptablement sur leurs comptes titres se verront attribuer des droits préférentiels de souscription.
21 novembre 2018	Détachement et début des négociations des droits préférentiels de souscription sur Euronext Paris.
23 novembre 2018	Ouverture de la période de souscription
29 novembre 2018	Clôture de la période de négociation des droits préférentiels de souscription
3 décembre 2018	Clôture de la période de souscription Date de limite de dépôt des dossiers par les intermédiaires via le nouveau processus Stream 6

		5 décembre 2018	<ul style="list-style-type: none"> • Décision du Directoire d'allouer les actions non souscrites par exercice des droits préférentiels de souscription aux investisseurs qui en ont fait la demande ; • Diffusion d'un communiqué de presse de la Société annonçant les résultats des souscriptions ; et • Diffusion par Euronext de l'avis d'émission des Actions Nouvelles indiquant le montant définitif de l'augmentation de capital et le barème de répartition pour les souscriptions à titre réductible.
		7 décembre 2018	Emission des Actions Nouvelles – Règlement-livraison des Actions Nouvelles Admission des Actions Nouvelles aux négociations sur Euronext Paris.

E.4	Intérêt, y compris intérêt conflictuel, pouvant influencer sensiblement sur l'émission / l'offre	Sans objet.										
E.5	Nom de la Société émettrice et de conventions de blocage	Nom de la société émettrice : Medasys Convention de blocage : sans objet.										
E.6	Montant et pourcentage de la dilution résultant immédiatement de l'émission	<p>Incidence théorique de l'émission sur la quote-part des capitaux propres</p> <p>A titre indicatif, l'incidence théorique de l'émission des 38.333.333 Actions Nouvelles provenant de la présente augmentation de capital sur la quote-part des capitaux propres consolidés part du Groupe par action (<i>calculs effectués sur la base des capitaux propres consolidés part du Groupe au 31 décembre 2017 - tels qu'ils ressortent des comptes consolidés au 31 décembre 2017 -, et d'un nombre de 81.377.650 actions composant le capital social de la Société à la date du présent Prospectus</i>) serait la suivante :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>Quote-part des capitaux propres, par action, (en euros)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Avant augmentation de capital</td> <td>0,35€</td> </tr> <tr> <td>Après augmentation de capital</td> <td>0,34€</td> </tr> </tbody> </table> <p>Incidence théorique de l'émission sur la situation de l'actionnaire</p> <p>A titre indicatif, l'incidence théorique de l'émission des 38.333.333 Actions Nouvelles provenant de la présente augmentation de capital sur la participation d'un actionnaire détenant 1 % du capital social de la Société préalablement à l'émission et ne souscrivant pas à celle-ci (<i>calculs effectués sur la base d'un nombre de 81.378.415 actions composant le capital social de la Société à la date du Prospectus</i>) serait la suivante :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>Participation de l'actionnaire (en %)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Avant augmentation de capital</td> <td>1%</td> </tr> </tbody> </table>		Quote-part des capitaux propres, par action, (en euros)	Avant augmentation de capital	0,35€	Après augmentation de capital	0,34€		Participation de l'actionnaire (en %)	Avant augmentation de capital	1%
	Quote-part des capitaux propres, par action, (en euros)											
Avant augmentation de capital	0,35€											
Après augmentation de capital	0,34€											
	Participation de l'actionnaire (en %)											
Avant augmentation de capital	1%											

		Après augmentation de capital	0,68 %																								
		<p>Incidence sur la répartition du capital de la Société</p> <p>Dans l'hypothèse où Dedalus serait l'unique actionnaire à participer à l'augmentation de capital et souscrirait 76,96% de l'émission, la répartition du capital de la Société avant et après la présente augmentation de capital serait la suivante (en % de capital et des droits de vote théoriques)² :</p>																									
		<table border="1"> <thead> <tr> <th>Actionnaires</th> <th>Avant augmentation de capital</th> <th>Après augmentation de capital</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Dedalus</td> <td>76,96%</td> <td>83,09%</td> </tr> <tr> <td>Consorts Hofmann</td> <td>2,18%</td> <td>1,60%</td> </tr> <tr> <td>Management</td> <td>1,34%</td> <td>0,98%</td> </tr> <tr> <td>Salariés</td> <td>0,36%</td> <td>0,26%</td> </tr> <tr> <td>Public</td> <td>18,85%</td> <td>13,83%</td> </tr> <tr> <td>Actions auto-détenues*</td> <td>0,31%</td> <td>0,23%</td> </tr> <tr> <td>TOTAL</td> <td>100.00%</td> <td>100,00%</td> </tr> </tbody> </table>		Actionnaires	Avant augmentation de capital	Après augmentation de capital	Dedalus	76,96%	83,09%	Consorts Hofmann	2,18%	1,60%	Management	1,34%	0,98%	Salariés	0,36%	0,26%	Public	18,85%	13,83%	Actions auto-détenues*	0,31%	0,23%	TOTAL	100.00%	100,00%
Actionnaires	Avant augmentation de capital	Après augmentation de capital																									
Dedalus	76,96%	83,09%																									
Consorts Hofmann	2,18%	1,60%																									
Management	1,34%	0,98%																									
Salariés	0,36%	0,26%																									
Public	18,85%	13,83%																									
Actions auto-détenues*	0,31%	0,23%																									
TOTAL	100.00%	100,00%																									
		<p>* au 25 octobre 2018</p> <p>Dans l'hypothèse où la totalité des actionnaires minoritaires souscrirait à l'augmentation de capital, la répartition actuelle du capital de l'Émetteur, telle qu'elle figure au paragraphe B6, ne serait pas modifiée.</p>																									
E.7	Dépenses facturées à l'investisseur par l'Émetteur	Sans objet. Aucune dépense ne sera facturée aux investisseurs par la Société																									

PARTIE I – NOTE D'OPÉRATION

1 PERSONNES RESPONSABLES

² Seules les actions autodétenues sont privées de droit de vote.

1.1 Responsable du Prospectus

Frédéric Vaillant, Président du Directoire

Adresse : 22, avenue Galilée - 92350 Le Plessis-Robinson

1.2 Attestation du responsable du Prospectus

« J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le Prospectus sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée. »

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le Prospectus ainsi qu'à la lecture d'ensemble du Prospectus. »

Fait à Le Plessis-Robinson, le 16 novembre 2018

Frédéric Vaillant
Président du Directoire

1.3 Responsable de l'information financière

Nom : Frédéric Seillier

Fonction : Directeur Administratif et Financier

Adresse : 22, avenue Galilée - 92350 Le Plessis-Robinson

Téléphone : +33(0)175 60 91 00

Email : Frederic.Seillier@medasys.com

2 FACTEURS DE RISQUES

2.1 Facteurs de risques liés à l'activité de la Société

Les facteurs de risques relatifs au Groupe et à son activité sont décrits à l'article 4 de la Partie II du présent Prospectus.

En complément de ces facteurs de risques, les actionnaires sont invités, avant de prendre leur décision d'investissement, à se référer aux facteurs de risques suivants liés à l'émission.

2.2 Facteurs de risques liés à l'Offre

2.2.1 Le marché des droits préférentiels de souscription pourrait n'offrir qu'une liquidité limitée et être sujet à une grande volatilité

Aucune assurance ne peut être donnée quant au fait qu'un marché des droits préférentiels de souscription se développera. Si ce marché se développe, les droits préférentiels de souscription pourraient être sujets à une plus grande volatilité que celle des actions existantes de la Société. Le prix de marché des droits préférentiels de souscription dépendra du prix de marché des actions de la Société. En cas de baisse de prix de marché des actions de la Société, les droits préférentiels de souscription pourraient voir leur valeur diminuer. Les titulaires de droits préférentiels de souscription qui ne souhaiteraient pas exercer leurs droits préférentiels de souscription pourraient ne pas parvenir à les céder sur le marché.

2.2.2 Les actionnaires qui n'exerceraient pas leurs droits préférentiels de souscription verraient leur participation dans le capital de la Société diluée

Dans la mesure où les actionnaires n'exerceraient pas leurs droits préférentiels de souscription, leur quote-part de capital et de droits de vote de la Société serait diminuée. Si des actionnaires choisissaient de vendre leurs droits préférentiels de souscription, le produit de cette vente pourrait être insuffisant pour compenser cette dilution.

2.2.3 Le prix de marché des actions de la Société pourrait fluctuer et baisser en dessous du prix de souscription des actions émises sur exercice des droits préférentiels de souscription

Le prix de marché des actions de la Société pendant la période de négociation des droits préférentiels de souscription pourrait ne pas refléter le prix de marché des actions de la Société à la date de l'émission des Actions Nouvelles. Les actions de la Société pourraient être négociées à des prix inférieurs au prix de marché prévalant au jour du lancement de l'opération. Aucune assurance ne peut être donnée quant au fait que le prix de marché des actions de la Société ne baissera pas en dessous du prix de souscription des actions émises sur exercice des droits préférentiels de souscription. Si cette baisse devait intervenir après l'exercice des droits préférentiels de souscription par leurs titulaires, ces derniers subiraient une perte en cas de vente immédiate desdites actions. Ainsi, aucune assurance ne peut être donnée sur le fait que, postérieurement à l'exercice des droits préférentiels de souscription, les investisseurs pourront vendre leurs actions de la Société à un prix égal ou supérieur au prix de souscription des actions émises sur exercice des droits préférentiels de souscription.

2.2.4 La volatilité des actions de la Société pourraient fluctuer et la liquidité pourrait être significativement réduite

Les marchés boursiers ont connu ces dernières années d'importantes fluctuations qui ont souvent été sans rapport avec les résultats des sociétés dont les actions sont

négociées. Les fluctuations de marché et la conjoncture économique pourraient accroître la volatilité des actions de la Société.

En outre, compte-tenu notamment de la structure de l'actionnariat de la Société et du volume d'échanges quotidien moyen des Actions, la liquidité du marché des Actions de la Société pourrait être fortement limitée dans l'hypothèse d'une relation importante de Dedalus.

2.2.5 Des ventes d'actions de la Société ou de droits préférentiels de souscription pourraient intervenir sur le marché, et pourraient avoir un impact défavorable sur le prix de marché de l'action ou sur la valeur des droits préférentiels de souscription

La vente d'actions de la Société ou de droits préférentiels de souscription sur le marché, ou l'anticipation que de telles ventes pourraient intervenir, pendant et/ou après la période de souscription, s'agissant des actions ou pendant la période de souscription s'agissant des droits préférentiels de souscription pourrait avoir un impact défavorable sur le prix de marché des actions de la Société ou la valeur des droits préférentiels de souscription. La Société ne peut prévoir les éventuels effets sur le prix de marché des actions ou la valeur des droits préférentiels de souscription des ventes d'actions ou de droits préférentiels de souscription par ses actionnaires.

2.2.6 En cas de baisse du prix de marché des actions de la Société, les droits préférentiels de souscription pourraient perdre toute ou partie de leur valeur

Le prix de marché des droits préférentiels de souscription dépendra notamment du prix du marché des actions de la Société. Une baisse du prix de marché des actions de la Société pourrait avoir un impact défavorable sur la valeur des droits préférentiels de souscription.

2.2.7 L'émission ne fait pas l'objet d'un contrat de garantie

L'émission des Actions Nouvelles ne fait pas l'objet d'un contrat de garantie.

Toutefois, Dedalus a consenti un engagement de souscription dont le détail figure au paragraphe 5.2.2 de la Partie I du Prospectus et qui permet de garantir une souscription à hauteur de 76,96% de l'augmentation de capital, soit 8.850.445,50 euros.

Dedalus ne souscrira qu'à hauteur de cent pour cent de son droit de souscription à titre irréductible et ne souscrira pas à titre réductible.

En outre, Dedalus ne prévoit pas non plus d'acquérir des droits préférentiels de souscription afin d'augmenter son droit de souscription à titre irréductible.

Le Directoire de Medasys n'a pas l'intention d'allouer à Dedalus les actions qui ne seraient pas souscrites à l'issue de la période de souscription.

3 INFORMATIONS DE BASE

3.1 Déclaration sur le fonds de roulement net

La Société atteste que, de son point de vue, le fonds de roulement net du Groupe, avant augmentation de capital objet de la Note d'Opération, est suffisant au regard de ses obligations au cours des douze prochains mois à compter de la date du visa du Prospectus.

3.2 Capitaux propres et endettement

Conformément aux recommandations de l'ESMA (European Securities and Markets Authority – ESMA/2013/319, paragraphe 127), le tableau ci-dessous présente la situation des capitaux propres consolidés et de l'endettement financier net consolidé de la Société au 31 août 2018.

Sur la base d'une situation consolidée au 31 août 2018 (en K€)	
Capitaux propres et endettement	
Total des dettes financières courantes :	4 147
Dette financière courante faisant l'objet de garanties	1 810
Dette financière courante faisant l'objet de nantissements	267
Dette financière courante sans garantie ni nantissement	1 195
Dette de compte courant Dedalus	876
Total des dettes financières non courantes (hors partie courante des dettes long terme)	2 448
Dette financière non courante faisant l'objet de garanties	114
Dette financière non courante faisant l'objet de nantissements	31
Dette financière non courante sans garantie ni nantissement	2 302
Capitaux propres de la Société*	28 186
Capital social et primes d'émission	32 328
Réserve légale	727
Autres réserves	- 5 914

* Capitaux propres présentés hors résultat de la période.

Sur la base d'une situation consolidée au 31 août 2018 (en K€)	
Endettement financier net	
A – Trésorerie	5 266
B - Équivalent de trésorerie	
C - Titres de placement	
D - Liquidité (A+B+C)	5 266
E - Créances financières à court terme	
F - Dettes bancaires à court terme	2 805

G - Part à moins d'un an des dettes à moyen et long terme	361
H - Autres dettes financières à court terme	105
H - Dettes de compte courant Dedalus à court terme	876
I - Dettes financières courantes à court terme (F+G+H)	4 147
J - Endettement financier net à court terme (I-E-D)	-1 119
K - Emprunts bancaires à plus d'un an	2 334
L - Obligations émises	
M - Autres emprunts à plus d'un an	114
N - Endettement financier net à moyen et long terme (K+L+M)	2448
O - Endettement financier net (J+N)	1 329

Le faible endettement financier net provient principalement du remboursement du compte courant de Dedalus à hauteur de 15 251 k€ qui a été converti en capital par compensation de créances en décembre 2017.

Principales variations des capitaux propres et de l'endettement net entre la situation au 30 juin 2018 et au 31 août 2018:

Les capitaux propres présentés hors résultat de la période n'ont pas variés entre le 30 juin 2018 et le 31 août 2018. Le résultat consolidé au 31 août 2018 est une perte de 1 044 k€ contre une perte de 743 k€ au 30 juin 2018

La variation de l'endettement financier net entre le 30 juin 2018 et le 31 août 2018 s'établit à 130 k€. Elle résulte de la baisse de la trésorerie de 296 K€, du remboursement des emprunts de 62k€ et de la baisse des autres dettes financiers pour 104k€.

Évolution de l'endettement de Medasys depuis le 31 août lié à l'acquisition des sociétés DL Santé et Infologic-Santé:

La situation nette des sociétés DL Santé et Infologic-Santé est positive. Par ailleurs ces dernières n'ont pas d'endettement financier. De ce fait, depuis le 31 août 2018, l'endettement de Medasys a évolué comme suit :

- Augmentation de la dette vis-à-vis de Dedalus suite au financement des acquisitions de DL Santé et Infologic-Santé, portant ainsi le compte-courant à 11 029 K€. Toutefois, cette dette sera convertie en capital pour un montant de 8 850 K€ conformément à l'engagement de souscription à titre irréductible de Dedalus, étant précisé qu'en l'absence d'augmentation de capital, la première échéance du remboursement du compte-courant n'interviendrait pas avant un délai de 18 mois à compter de la signature de la convention du compte-courant, soit le 1er octobre 2018 ; et
- Souscription de deux emprunts bancaires pour un montant global de 4 000 K€ afin d'assurer le solde du prix d'acquisition des sociétés DL Santé et Infologic-Santé.

L'endettement financier net consolidé de la Société n'a pas subi d'autre modification substantielle entre le 31 août 2018 et la date du présent Prospectus.

Passifs éventuels :

Medasys n'a pas identifié de passif éventuel.

3.3 Intérêt des personnes physiques et morales participant à l'émission

A la connaissance de la Société, il n'existe aucun intérêt y compris conflictuel d'un actionnaire ou d'un groupe d'actionnaires pouvant influencer sensiblement sur l'augmentation de capital.

3.4 Raisons de l'émission et utilisation du produit

L'augmentation de capital poursuit le double objectif :

(i) Remboursement partiel du Compte courant de Dedalus

L'augmentation de capital permettra à Dedalus de convertir une partie de sa créance en compte courant en capital.

En effet, compte-tenu des contraintes de calendrier liées à la réalisation d'une augmentation de capital, Dedalus a accepté de financer les acquisitions des sociétés DL Santé et Infologic-Santé (d'un montant total de 15.000.000 d'euros), via la mise en place d'un compte courant d'associés d'un montant de 11.000.000 d'euros sous réserve de la réalisation d'une augmentation de capital permettant à Dedalus de convertir en capital une partie de sa créance en compte-courant. Ainsi, Dedalus s'est engagée à souscrire cette augmentation de capital exclusivement à titre irréductible pour permettre cette conversion partielle de son compte-courant.

Les principales caractéristiques du prêt d'actionnaire sont les suivantes :

- Maturité de l'avance en compte-courant à 10 ans ;
- Possibilité de conversion de la créance en cas d'opération sur capital ou d'émission d'instruments financiers ;
- Exigibilité anticipée automatique en cas de changement de contrôle ou autres cas de défauts usuels ;
- Taux d'intérêt de 3,5% par an.

Le solde du prix d'acquisition des sociétés DL Santé et Infologic-Santé a été assuré par un financement bancaire à hauteur de 4.000.000 d'euros dont les modalités sont les suivantes :

Banque LCL

- Montant deux (2) millions d'euros

- Durée : 6 années
- Taux d'intérêt : 1,95%
- Sûreté : Néant
- Modalités de remboursement : Remboursements trimestriels par échéances constantes.

Banque CEPAL

- Montant deux (2) millions d'euros
- Durée : 6 années
- Taux d'intérêt : 1,85%
- Sûreté : Néant
- Modalités de remboursement : Remboursements trimestriels par échéances constantes.

(ii) Poursuite du développement de Medasys

Dans l'hypothèse où les actionnaires minoritaires souscriraient, les éventuelles liquidités dont pourrait bénéficier l'Emetteur seraient affectées à la poursuite du développement de Medasys, le cas échéant par d'éventuelles nouvelles opérations de croissance externe. Il n'est toutefois pas exclu que Medasys ait recours, en cas de nouvelles opérations de croissance externe, à d'autres modes de financement tels que l'endettement bancaire ou une augmentation de capital.

4 INFORMATIONS SUR LES VALEURS MOBILIÈRES DEVANT ETRE ADMISES À LA NEGOCIATION SUR EURONEXT PARIS

4.1 Actions nouvelles

4.1.1 Nature, catégorie et jouissance des Actions Nouvelles admises à la négociation

Les Actions Nouvelles émises sont des actions ordinaires de même catégorie que les actions existantes de la Société.

Les Actions Nouvelles porteront jouissance courante à partir de la date de leur émission. Elles conféreront à leurs titulaires tous les droits attachés aux actions existantes, y compris le droit à toute distribution de dividendes à venir.

Les Actions Nouvelles seront admises aux négociations sur Euronext Paris à compter du 7 décembre 2018.

Elles seront immédiatement assimilées aux actions existantes de la Société, déjà négociées sur Euronext Paris et négociables, à compter de cette date, sur la même ligne de cotation que ces actions sous le même code ISIN FR0000052623.

4.1.2 Droit applicable et tribunaux compétents

Les Actions Nouvelles sont émises dans le cadre de la législation française et les tribunaux compétents en cas de litige sont ceux du siège social de la Société lorsque la Société est défenderesse et sont désignés en fonction de la nature des litiges, sauf disposition contraire du Code de procédure civile et/ou du Code de commerce.

4.1.3 Forme et mode d'inscription en compte des actions

Les Actions Nouvelles pourront revêtir la forme nominative ou au porteur, au choix de leurs titulaires, et sous réserve des dispositions impératives prévues par la loi.

En application des dispositions de l'article L.211-3 du Code monétaire et financier, les Actions Nouvelles, quelle que soit leur forme, seront dématérialisées.

En conséquence, les droits des titulaires seront représentés par une inscription sur un compte-titre ouvert à leur nom :

- soit auprès de Caceis Corporate Trust, mandatée par la Société, pour les Actions Nouvelles conservées sous la forme nominative pure ;
- soit auprès d'un intermédiaire habilité de leur choix et de Caceis Corporate Trust, mandatée par la Société, pour les actions conservées sous la forme nominative administrée ;
- soit chez un intermédiaire financier habilité de leur choix pour les Actions Nouvelles sous la forme au porteur.

Conformément aux dispositions des articles L. 211-15 et L. 211-17 du Code monétaire et financier, les Actions Nouvelles se transmettent par virement de compte à compte et le transfert de propriété des Actions Nouvelles résultera de leur inscription au compte-titres de l'acquéreur.

Les Actions Nouvelles feront l'objet d'une demande d'admission aux opérations d'Euroclear France en qualité de dépositaire central.

4.1.4 Devise d'émission

L'émission des Actions Nouvelles sera réalisée en euros.

4.1.5 Droits attachés aux Actions Nouvelles

Les Actions Nouvelles seront, dès leur création, soumises à toutes les stipulations des statuts de la Société et résolutions régulièrement adoptées par les assemblées générales des actionnaires de la Société.

En l'état actuel de la législation française et des statuts de la Société en vigueur à ce jour, les principaux droits attachés aux Actions Nouvelles sont décrits ci-après.

4.1.5.1 Droit à dividendes

Les Actions Nouvelles donneront droit, à compter de leur émission, aux dividendes dans les conditions décrites au paragraphe 4.1.1 de la Partie I du présent Prospectus.

Les actionnaires de la Société ont droit aux bénéfices dans les conditions définies par les articles L. 232-10 et suivants du Code de commerce.

L'assemblée générale, statuant sur les comptes de l'exercice, peut accorder un dividende à l'ensemble des actionnaires de la Société (article L. 232-12 du Code de commerce).

Il peut également être distribué des acomptes sur dividendes avant l'approbation des comptes de l'exercice (article L. 232-12 du Code de commerce).

L'assemblée générale peut proposer à tous les actionnaires, pour tout ou partie du dividende ou des acomptes sur dividende mis en distribution, une option entre le paiement du dividende ou des acomptes sur dividende, soit en numéraire, soit en actions émises par la Société (articles L. 232-18 et suivants du Code de commerce).

La mise en paiement des dividendes doit avoir lieu dans un délai maximal de neuf mois après la clôture de l'exercice précédant la décision de leur distribution. La prolongation de ce délai peut être accordée par décision de justice (article L. 232-13 du Code de commerce).

Toutes actions contre la Société en vue du paiement des dividendes dus au titre des actions seront prescrites à l'issue d'un délai de cinq ans à compter de leur date d'exigibilité conformément à l'article 2224 du Code civil. Par ailleurs, les dividendes seront également prescrits au profit de l'État à l'issue d'un délai de cinq ans à compter de leur date d'exigibilité.

Les dividendes versés à des non-résidents sont en principe soumis à une retenue à la source en France (voir paragraphe 4.7 de la Partie I du présent Prospectus).

Aucun dividende n'a été distribué au cours des trois derniers exercices.

4.1.5.2 Droit de vote

Conformément à l'article 12 des statuts de la Société, le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité de capital social qu'elles représentent.

Les actionnaires de la Société titulaires d'actions entièrement libérées et pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis deux ans ne bénéficieront pas d'un droit de vote double.

4.1.5.3 Franchissement de seuil

Outre les dispositions légales et réglementaires applicables aux franchissements de seuils légaux et réglementaires, les Actions Nouvelles seront soumises à toutes les stipulations des statuts de la Société relatives aux franchissements de seuils.

Ainsi, conformément à l'article 9 des statuts de la Société, tout actionnaire, agissant seul ou de concert, détenant plus de 2% au moins du capital social de la Société et/ou des droits de vote est tenu d'informer immédiatement la Société par lettre recommandée avec accusé de réception.

En cas de non-respect de cette obligation, les dispositions de l'article du L. 233-14 Code de commerce, en particulier la privation du droit de vote, s'appliqueront à la demande consignée dans le procès-verbal de l'assemblée générale, d'un ou plusieurs actionnaires détenant 5% au moins du capital de la Société.

4.1.5.4 Droit préférentiel de souscription de titres de même catégorie

Les Actions Nouvelles bénéficieront, à compter de leur émission, conformément aux lois et règlements applicables, d'un droit préférentiel de souscription lors de toute décision d'émission de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société.

Conformément aux lois et règlements français, toute augmentation de capital en numéraire ouvre aux actionnaires, proportionnellement à la quotité du capital que représentent les actions qu'ils détiennent, un droit de préférence à la souscription des Actions Nouvelles.

Pendant la durée de la souscription, ce droit est négociable lorsqu'il est détaché d'actions elles-mêmes négociables. Dans le cas contraire, il est cessible dans les mêmes conditions que l'action elle-même. Les actionnaires peuvent renoncer à titre individuel à leur droit préférentiel de souscription (articles L. 225-132 et L. 228-91 à L. 228-93 du Code de commerce).

L'assemblée générale des actionnaires qui décide ou autorise une augmentation de capital immédiate ou à terme peut supprimer le droit préférentiel de souscription pour la totalité de l'augmentation de capital ou pour une ou plusieurs tranches de cette augmentation et peut prévoir ou autoriser un délai de priorité de souscription en faveur des actionnaires (article L. 225-135 du Code de commerce).

L'émission avec suppression du droit préférentiel de souscription peut être réalisée, soit par offre au public, soit dans la limite de 20% du capital social par an, par une offre visée au II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier (offre à des investisseurs qualifiés ou cercle restreint d'investisseurs agissant pour compte propre) et le prix d'émission est au moins égal à la moyenne pondérée des cours des trois dernières séances de bourse précédant sa fixation, éventuellement diminuée d'une décote maximale de 5% (articles L. 225-136 1° 1^{er} alinéa et 3° et R. 225-119 du Code de commerce). Toutefois, dans la limite de 10% du capital social par an, l'assemblée générale peut autoriser le Directoire à fixer le prix d'émission selon des modalités qu'elle détermine (article L. 225-136 1° 2^{ème} alinéa du Code de commerce).

L'assemblée générale peut également supprimer le droit préférentiel de souscription lorsque la Société procède à une augmentation de capital :

- (i) réservée à une ou plusieurs personnes nommément désignées ou à des catégories de personnes répondant à des caractéristiques qu'elle fixe. Le prix d'émission ou les conditions de fixation de ce prix sont déterminés par l'assemblée générale extraordinaire sur rapport du Directoire et sur rapport spécial des commissaires aux comptes (article L. 225-138 du Code de commerce) ;
- (ii) à l'effet de rémunérer des titres financiers apportés à une offre publique d'échange sur des titres financiers d'une société dont les actions sont admises aux négociations sur un marché réglementé d'un État partie à l'accord sur l'Espace économique européen ou membre de l'Organisation de coopération et de développement économique. Dans ce cas les commissaires aux comptes doivent se prononcer sur les conditions et conséquences de l'émission (article L. 225-148 du Code de commerce).

Par ailleurs, l'assemblée générale peut décider de procéder à une augmentation de capital :

- (i) en vue de rémunérer des apports en nature. La valeur des apports est soumise à l'appréciation d'un ou plusieurs commissaires aux apports. L'assemblée générale peut déléguer au Directoire les pouvoirs nécessaires à l'effet de procéder à une augmentation de capital, dans la limite de 10% du capital social, en vue de rémunérer des apports en nature constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital (article L. 225-147 du Code de commerce) ;
- (ii) réservée aux adhérents (salariés de la Société ou des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce) d'un plan d'épargne d'entreprise (article L. 225138-1 du Code de commerce). Le prix de souscription ne peut être inférieur de plus de 20% à la moyenne des cours cotés aux vingt séances de bourse précédant le jour de la décision fixant la date d'ouverture de la souscription (article L. 3332-19 du Code du travail) ;
- (iii) par voie d'attribution gratuite d'actions aux membres du personnel salarié de la Société ou de sociétés du Groupe auquel elle appartient, de certaines catégories d'entre eux, ou de leurs mandataires sociaux, dans la limite de 10% du capital social de la Société (articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce).

Enfin, la Société peut attribuer des options de souscription d'actions aux membres du personnel salarié de la Société ou de sociétés du Groupe auquel elle appartient, de certaines catégories d'entre eux, ou de leurs mandataires sociaux, dans la limite du tiers du capital social de la Société (articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce).

4.1.5.5 Droit de participation à tout excédent en cas de liquidation

Le boni de liquidation est réparti entre les actionnaires de la Société proportionnellement au nombre de leurs actions.

Conformément aux articles 12 et 19 des statuts de la Société, chaque action donne droit, dans les bénéfices, l'actif social et le boni de liquidation, à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente.

4.1.5.6 *Clauses de rachat - clauses de conversion*

Les statuts ne prévoient pas de clause de rachat particulière ou de conversion des actions.

4.1.5.7 *Identification des détenteurs de titres*

La Société est en droit de demander à tout moment, contre rémunération à sa charge, au dépositaire central qui assure la tenue du compte émission de ses titres de capital, selon le cas, le nom ou la dénomination, la nationalité, l'année de naissance ou l'année de constitution et l'adresse des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres assemblées d'actionnaires ainsi que la quantité de titres de capital détenue par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont lesdits titres peuvent être frappés.

La Société, au vu de la liste transmise par le dépositaire central, a la faculté de demander, soit par l'entremise de ce dépositaire central soit directement, dans les mêmes conditions et sous peine des sanctions, aux personnes figurant sur cette liste et dont la Société estime qu'elles pourraient être inscrites pour compte de tiers, l'identité des propriétaires des titres ainsi que la quantité de titres détenue par chacun d'eux.

Aussi longtemps que la Société estime que certains détenteurs dont l'identité lui a été communiquée le sont pour le compte de tiers propriétaires des titres, elle est en droit de demander à ces détenteurs de révéler l'identité des propriétaires de ces titres, ainsi que la quantité de titres détenus par chacun d'eux (articles L. 228-2 et suivants du Code de commerce).

4.2 **Autorisations**

4.2.1 Assemblée Générale ayant accordé la délégation de compétence au Directoire

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société du 3 mai 2018 a notamment accordé la délégation suivante :

« **Première résolution** (Délégation de compétence à donner au Directoire à l'effet d'émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec maintien du droit préférentiel de souscription).

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Directoire et du rapport spécial des Commissaires aux comptes et conformément aux dispositions des articles L.225-129, L.225-129-2, L.225-132, et L.228-91 et suivants du Code de commerce :

1. Délègue au Directoire sa compétence pour décider de procéder, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, tant en France qu'à l'étranger, soit en euros,

soit en monnaies étrangères ou en toute autre unité de compte établie par référence à un ensemble de monnaies, à l'émission, à titre onéreux ou gratuit, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires.

(i) d'actions ordinaires de la Société ;

(ii) de valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement ou à terme, à des actions ordinaires existantes ou à émettre de la Société ; ou

(iii) de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance,

dont la souscription pourra être opérée soit en espèces, soit par compensation avec des créances certaines, liquides et exigibles sur la Société.

Conformément à l'article L.228-93 du Code de commerce, les valeurs mobilières à émettre pourront donner accès à des actions ordinaires de toute société qui possède directement ou indirectement plus de la moitié de son capital ou dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital.

2. Décide que le montant nominal maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement ou à terme en vertu de la présente délégation est fixé à 35.000.000 euros, étant précisé qu'à ce montant s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions à émettre conformément aux dispositions législatives et réglementaires et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles applicables, pour préserver les droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital ou, le cas échéant, de tous autres droits donnant accès au capital.

3. Fixe le montant nominal des titres de créance sur la Société susceptibles d'être émis en vertu de la présente délégation à un montant maximum de 35.000.000 euros.

4. Décide que les plafonds visés ci-dessus sont indépendants de l'ensemble des plafonds prévus par les autres résolutions de la présente Assemblée.

5. Décide qu'en cas d'usage par le Directoire de la présente délégation de compétence dans le cadre des émissions visées au 1. ci-dessus :

(i) la ou les émissions d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital seront réservées par préférence aux actionnaires qui pourront souscrire à titre irréductible ;

(ii) si les souscriptions à titre irréductible, et le cas échéant à titre réductible, n'ont pas absorbé la totalité d'une émission visée au 1., le Directoire pourra utiliser les facultés suivantes :

– limiter le montant de l'émission au montant des souscriptions, étant précisé qu'en cas d'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières dont le titre primaire est une action, le montant des souscriptions devra atteindre au moins les $\frac{3}{4}$ de l'émission décidée pour que cette limitation soit possible ;

– répartir librement tout ou partie des titres non souscrits ; ou

– offrir au public tout ou partie des titres non souscrits.

6. Décide que le Directoire disposera, dans les limites fixées ci-dessus, des pouvoirs nécessaires notamment pour fixer les conditions de la ou des émissions, le cas échéant, constater la réalisation des augmentations de capital qui en résultent, procéder à la modification corrélative des statuts, imputer, à sa seule initiative, les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation, et plus généralement, faire le nécessaire en pareille matière.

7. Prend acte que le Directoire rendra compte à l'Assemblée Générale ordinaire suivante de l'utilisation faite de la présente délégation de compétence conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur à la date à laquelle le Directoire mettra en œuvre la présente délégation.

8. Fixe à vingt-six mois la durée de validité de la présente délégation, décomptée à compter du jour de la présente Assemblée.

9. Prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet. »

4.2.2 Délibération du Directoire

En vertu de la délégation de compétence accordée par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société réunie le 3 mai 2018 dans sa première résolution, le Directoire s'est réuni le 25 octobre 2018 et, (i) a décidé de faire usage de la présente délégation, (ii) a arrêté les modalités de l'augmentation de capital et (iii) a délégué au Président du Directoire la mise en œuvre de cette augmentation de capital.

4.3 Date prévue d'émission des titres

La date prévue pour l'émission des Actions Nouvelles est le 7 décembre 2018.

4.4 Restrictions à la libre négociabilité des Actions Nouvelles

Aucune clause statutaire ne limite la libre négociation des Actions Nouvelles composant le capital social de la Société.

4.5 Réglementation française en matière d'offres publiques

La Société est soumise aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur en France relatives aux offres publiques obligatoires, aux offres publiques de retrait et au retrait obligatoire.

4.5.1 Offre publique obligatoire

L'article L. 433-3 du Code monétaire et financier et les articles 234-1 et suivants du Règlement général de l'AMF fixent les conditions de dépôt obligatoire d'un projet d'offre publique, libellé à des conditions telles qu'il puisse être déclaré conforme par

l'AMF, visant la totalité des titres de capital et des titres donnant accès au capital ou aux droits de vote d'une société dont les actions sont admises aux négociations sur un marché réglementé.

A titre indicatif, il est rappelé que lors du rachat de Noemalife (actionnaire majoritaire de Medasys) par Dedalus en juillet 2016, Dedalus a bénéficié d'une dérogation à l'obligation de déposer une offre publique visant les actions de Medasys (D&I n°216C2167 du 23 septembre 2016).

4.5.2 Offre publique de retrait et retrait obligatoire

L'article L. 433-4 du Code monétaire et financier et les articles 236-1 et suivants (offre publique de retrait), 237-1 et suivants (retrait obligatoire à l'issue d'une offre publique de retrait) et 237-14 et suivants (retrait obligatoire à l'issue de toute offre publique) du Règlement général de l'AMF fixent les conditions de dépôt d'une offre publique de retrait et de mise en œuvre d'une procédure de retrait obligatoire des actionnaires minoritaires d'une société dont les actions sont admises aux négociations sur un marché réglementé.

4.5.3 Offres publiques d'achat initiées par des tiers sur le capital de l'émetteur durant le dernier exercice et l'exercice en cours

Aucune offre publique d'achat émanant de tiers n'a été lancée sur le capital de la Société au cours du dernier exercice clos le 31 décembre 2017 ou de l'exercice en cours.

4.6 Retenue à la source sur les revenus des actions de la Société

En l'état actuel de la législation française et de la réglementation en vigueur, et sous réserve de l'application éventuelle des conventions fiscales internationales, les dispositions suivantes résument certaines conséquences fiscales françaises en matière de prélèvements à la source sur les revenus d'actions de la Société, susceptibles de s'appliquer aux personnes qui deviendront actionnaires de la Société.

L'attention de celles-ci est néanmoins attirée sur le fait que ces informations ne constituent qu'un simple résumé des prélèvements à la source susceptibles de s'appliquer aux revenus des actions de la Société en vertu de la législation en vigueur à ce jour, donné à titre d'information générale. Les règles dont il est fait mention ci-après sont susceptibles d'être affectées par d'éventuelles modifications législatives et réglementaires qui pourraient être assorties d'un effet rétroactif ou s'appliquer à l'année ou à l'exercice en cours, ou par un changement de leur interprétation par l'administration fiscale française.

En tout état de cause, ces informations n'ont pas vocation à constituer une analyse complète de l'ensemble des effets fiscaux susceptibles de s'appliquer aux actionnaires. Ceux-ci sont invités à s'informer, auprès de leur conseiller fiscal habituel, de la fiscalité s'appliquant à leur cas particulier à raison de l'acquisition, la détention ou la cession des actions de la Société.

Les personnes n'ayant pas leur résidence fiscale en France doivent, en outre, se conformer à la législation fiscale en vigueur dans leur État de résidence et par ailleurs,

le cas échéant, aux dispositions de la convention fiscale signée entre la France et leur État de résidence.

4.6.1 Actionnaires dont la résidence fiscale est située en France

4.6.1.1 *Personnes physiques qui viendraient à détenir des actions de la Société dans le cadre de la gestion de leur patrimoine privé et ne réalisant pas d'opérations de bourse dans des conditions analogues à celles qui caractérisent une activité exercée par une personne se livrant à titre professionnel à ce type d'opérations*

a) Prélèvement de 12,8%

En application de l'article 117 *quater* du CGI, sous réserve des exceptions visées ci-après, les personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont assujetties, l'année du versement des dividendes et avant que ces dividendes ne soient imposés soit au barème progressif de l'impôt sur le revenu, soit au taux forfaitaire unique de 12,8%, à un prélèvement forfaitaire non libératoire au taux de 12,8 % appliqué sur le montant brut des revenus distribués.

Ce prélèvement est effectué par l'établissement payeur des dividendes s'il est établi en France. Lorsque l'établissement payeur est établi hors de France, les revenus sont déclarés et le prélèvement correspondant payé, dans les 15 premiers jours du mois qui suit celui du paiement des revenus, soit par le contribuable lui-même, soit par la personne qui assure le paiement des revenus, lorsqu'elle est établie dans un État membre de l'Union européenne, ou dans un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen ayant conclu avec la France une convention d'assistance administrative en vue de lutter contre la fraude et l'évasion fiscales, et qu'elle a été mandatée à cet effet par le contribuable.

Toutefois, les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année, tel que défini au 1° du IV de l'article 1417 du CGI, est inférieur à 50 000 euros pour les contribuables célibataires, divorcés ou veufs et à 75 000 euros pour les contribuables soumis à une imposition commune peuvent demander à être dispensés de ce prélèvement, dans les conditions prévues à l'article 242 *quater* du CGI, c'est-à-dire en produisant, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement des revenus distribués, auprès des personnes qui en assurent le paiement, une attestation sur l'honneur indiquant que leur revenu fiscal de référence figurant sur l'avis d'imposition établi au titre des revenus de l'avant-dernière année précédant le paiement desdits revenus est inférieur aux seuils susmentionnés. Les contribuables qui acquièrent des actions après la date limite de dépôt de la demande de dispense susmentionnée peuvent néanmoins, sous certaines conditions, déposer cette demande de dispense auprès de leur établissement payeur lors de l'acquisition de ces actions, en application du paragraphe 320 de la doctrine administrative publiée au BOFIP BOI-RPPM-RCM-30-20-10-20160711.

Lorsque l'établissement payeur est établi hors de France, seules les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année, tel que défini au 1° du IV de l'article 1417 du CGI, est égal ou supérieur aux montants mentionnés au paragraphe ci-avant sont assujetties au prélèvement.

Le prélèvement n'est pas libératoire de l'impôt sur le revenu et, le cas échéant, de la contribution exceptionnelle sur les hauts revenus. Il constitue un acompte d'impôt sur le revenu et est imputable sur l'impôt sur le revenu dû au titre de l'année au titre de laquelle il a été opéré (l'impôt sur le revenu dû étant déterminé par application du prélèvement forfaitaire unique de 12,8% ou, sur option globale, du barème progressif), tout excédent éventuel étant restitué.

Les actionnaires concernés sont invités à se rapprocher de leur conseiller fiscal habituel afin de déterminer les modalités d'imposition des revenus d'actions de la Société qui leur sont applicables.

En cas de paiement de dividendes par la Société hors de France dans un État ou territoire non-coopératif au sens de l'article 238-0 A du CGI (« ETNC »), une retenue à la source de 75 % du montant brut de ces dividendes sera prélevée dans les conditions décrites au quatrième paragraphe du paragraphe 4.11.2 « Actionnaires dont la résidence fiscale est située hors de France » de la présente Note d'Opération. Les actionnaires concernés sont invités à se rapprocher de leur conseiller fiscal habituel afin de déterminer les modalités d'imputation de cette retenue à la source sur le montant de leur impôt sur le revenu.

b) Prélèvements sociaux

Par ailleurs, que le prélèvement de 12,8 % soit ou non applicable, le montant brut des dividendes le cas échéant distribués par la Société sera également soumis en intégralité aux prélèvements sociaux au taux global de 17,2 %.

Ces prélèvements sociaux sont recouverts de la même façon que le prélèvement non libératoire de 12,8 % décrit ci-dessus lorsque celui-ci est applicable. Des règles particulières sont applicables lorsque le prélèvement de 12,8 % n'est pas applicable.

Hormis la contribution sociale généralisée (« CSG »), déductible à hauteur de 6,8 % du revenu imposable de l'année de son paiement dans le cas où le contribuable a opté pour l'imposition des dividendes au barème progressif de l'impôt sur le revenu (la CSG n'est pas déductible en cas d'imposition des dividendes au prélèvement forfaitaire unique), ces prélèvements sociaux ne sont pas déductibles du revenu imposable.

Les actionnaires sont invités à se rapprocher de leur conseiller fiscal habituel afin de déterminer les modalités déclaratives et les modalités de paiement du prélèvement de 12,8 % et des prélèvements sociaux qui leurs seront applicables.

4.6.1.2 Personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés (régime de droit commun)

Les revenus distribués au titre des actions détenues par les personnes morales dont la résidence est située en France ne seront soumis à aucune retenue à la source.

En cas de paiement de dividende hors de France dans un État ou territoire non-coopératif au sens de l'article 238-0 A du Code général des impôts, une retenue à la source d'un montant de 75% du montant brut de ces dividendes sera prélevée dans les conditions prévues au paragraphe 4.6.2 « *Actionnaires dont la résidence fiscale est située hors de France* », de la présente note d'opération.

Les actionnaires personnes morales sont invitées à se rapprocher de leur conseiller fiscal habituel afin de déterminer la fiscalité qui leur sera applicable.

4.6.2 Actionnaires dont la résidence fiscale est située hors de France

En l'état actuel de la législation française, et sous réserve de l'application éventuelle des conventions fiscales internationales, le présent paragraphe résume les conséquences fiscales françaises susceptibles de s'appliquer aux investisseurs qui ne sont pas résidents fiscaux de France, qui détiendront des actions de la Société autrement que par l'intermédiaire d'un établissement stable ou d'une base fixe en France, et qui recevront des dividendes à raison des actions de la Société qu'ils détiendront. Les règles dont il est fait mention ci-après sont susceptibles d'être affectées par d'éventuelles modifications législatives et réglementaires (assorties le cas échéant d'un effet rétroactif) ou par un changement de leur interprétation par l'administration fiscale française. En tout état de cause, ces informations n'ont pas vocation à constituer une analyse de l'ensemble des effets fiscaux susceptibles de s'appliquer aux investisseurs qui ne sont pas résidents fiscaux de France. Ceux-ci doivent s'assurer, auprès de leur conseiller fiscal habituel, de la fiscalité s'appliquant à leur cas particulier.

Les non-résidents fiscaux français doivent également se conformer à la législation fiscale en vigueur dans leur État de résidence, telle qu'éventuellement modifiée par la convention fiscale internationale signée entre la France et cet État.

Les dividendes distribués par la Société font, en principe, l'objet d'une retenue à la source, prélevée par l'établissement payeur des dividendes, lorsque le domicile fiscal ou le siège social du bénéficiaire effectif est situé hors de France et que la propriété des actions n'est pas rattachable à une base fixe ou à un établissement stable soumis à impôt en France. Sous réserve de ce qui est indiqué ci-après, le taux de cette retenue à la source est fixé par l'article 187 du CGI, à (i) 12,8 % lorsque le bénéficiaire est une personne physique non-résidente fiscale de France ; (ii) 15 % lorsque le bénéficiaire est un organisme qui a son siège dans un État membre de l'Union européenne ou dans un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen ayant conclu avec la France une convention d'assistance administrative en vue de lutter contre la fraude et l'évasion fiscales et qui serait imposé dans les conditions prévues au 5 de l'article 206 du CGI (lequel vise les organismes génériquement désignés comme « organismes sans but lucratif ») s'il avait son siège en France et qui remplit les conditions prévues par la doctrine administrative publiée au BOFIP BOI-IS-CHAMP-10-50- 10-40-20130325, et (iii) à 30 % dans les autres cas, étant précisé que ce taux de 30% sera aligné sur le taux de droit commun de l'impôt sur les sociétés de l'article 219-I du CGI pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2020, et s'appliquera donc aux taux de 28 % à compter du 1^{er} janvier 2020, 26,5 % à compter du 1^{er} janvier 2021, et 25 % à compter du 1^{er} janvier 2022.

En outre, indépendamment de la localisation du domicile fiscal ou du siège social du bénéficiaire, les dividendes distribués par la Société font l'objet d'une retenue à la source au taux de 75 % lorsque les dividendes sont payés hors de France dans un État ou territoire « non coopératif » au sens de l'article 238-0 A du CGI. La liste des États et territoires non coopératifs est publiée par arrêté ministériel et mise à jour au moins une fois par an. Cette liste a été étendue par la loi relative à la lutte contre la fraude adoptée définitivement le 10 octobre 2018 pour y inclure la liste des États et territoires non-coopératifs à des fins fiscales de l'Union européenne adoptée par le Conseil de l'Union européenne le 5 décembre 2017 (telle que cette liste européenne pourra être mise à jour de temps en temps). Les investisseurs qui pourraient être concernés par cette mesure sont invités à se rapprocher de leur conseil fiscal habituel.

La retenue à la source peut être réduite, voire supprimée, en vertu notamment :

- (i) des conventions fiscales internationales conclues par la France et l'État de résidence du bénéficiaire. Il appartient aux actionnaires de la Société concernés de se rapprocher de leur conseiller fiscal habituel afin de déterminer s'ils sont susceptibles de bénéficier d'une réduction ou d'une exonération de la retenue à la source et afin de connaître les modalités pratiques d'application de ces conventions telles que notamment prévues par le bulletin officiel des finances publiques du 12 septembre 2012 (BOI-INT-DG-20-20-20-20) relative à la procédure dite « normale » ou dite « simplifiée » de réduction ou d'exonération de la retenue à la source ;
- (ii) de l'article 119 *ter* du CGI, applicable sous certaines conditions aux actionnaires personnes morales bénéficiaires effectifs des dividendes (a) ayant leur siège de direction effective dans un État membre de l'Union européenne ou dans un autre état partie à l'accord sur l'Espace économique européen ayant conclu avec la France une convention d'assistance administrative en vue de lutter contre la fraude et l'évasion fiscales et n'étant pas considérée, aux termes d'une convention en matière de double imposition conclue avec un État tiers, comme ayant sa résidence fiscale hors de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen, (b) revêtant l'une des formes énumérées à la partie A de l'annexe I à la directive 2011/96/UE du Conseil du 30 novembre 2011 concernant le régime fiscal commun applicable aux sociétés mères et filiales d'États membres différents ou une forme équivalente lorsque la société a son siège de direction effective dans un État partie à l'Espace économique européen, (c) détenant en pleine propriété ou en nue-propriété au moins 10 % du capital de la société française distributrice de manière ininterrompue pendant au moins deux ans et remplissant toutes les autres conditions visées par cet article telles qu'interprétées par la doctrine administrative (BOFIP BOI-RPPM-RCM-30-30-20-10-20160607), étant toutefois précisé que ce taux de détention en pleine propriété ou en nue-propriété est ramené à 5 % du capital de la société française distributrice lorsque la personne morale qui est le bénéficiaire effectif des dividendes détient une participation satisfaisant aux conditions prévues à l'article 145 du CGI et se trouve privée de toute possibilité d'imputer la retenue à la source (BOFIP BOI-RRPM-RCM-30-30-20-40-20160607), et (d) étant passibles, dans l'État membre de l'Union européenne ou dans l'État partie à l'accord sur l'Espace économique européen où elle a

son siège de direction effective, de l'impôt sur les sociétés de cet État, sans possibilité d'option et sans en être exonérée, étant précisé que l'article 119 *ter* du CGI ne s'applique pas aux dividendes distribués dans le cadre d'un montage ou d'une série de montages qui, ayant été mis en place pour obtenir, à titre d'objectif principal ou au titre d'un des objectifs principaux, un avantage fiscal allant à l'encontre de l'objet ou de la finalité de l'article 119 *ter* du CGI, n'est pas authentique compte tenu de l'ensemble des faits et circonstances pertinents, et

- (iii) de l'article 119 *quinquies* du CGI, dont les dispositions sont commentées par la doctrine administrative publiée au BOFIP BOI-RPPM-RCM-30-30-20-80-20160406, applicable aux actionnaires personnes morales situés dans un État membre de l'Union européenne ou dans un autre État ou territoire ayant conclu avec la France une convention d'assistance administrative en vue de lutter contre la fraude et l'évasion fiscales faisant l'objet d'une procédure comparable à celle mentionnée à l'article L. 640-1 du Code de commerce (ou dans un état de cessation de paiements et dans une situation où son redressement est manifestement impossible) et remplissant les autres conditions énoncées à l'article 119 *quinquies* du CGI.

Par ailleurs, en vertu de l'article 119 *bis*, 2 du CGI (applicable sous certaines conditions décrites par la doctrine administrative BOI-RPPM-RCM-30-30-20-70-20170607), et sous réserve du paiement dans un ETNC, aucune retenue à la source n'est applicable aux dividendes distribués à des organismes de placement collectif de droit étranger situés dans un État membre de l'Union Européenne ou dans un État ou territoire ayant conclu avec la France une convention d'assistance administrative en vue de lutter contre la fraude et l'évasion fiscales.

Il appartient aux investisseurs concernés de se rapprocher de leur conseiller fiscal habituel afin de déterminer s'ils sont susceptibles de bénéficier des cas d'exonération rappelés ci-dessus.

Les non-résidents fiscaux français doivent également se conformer à la législation fiscale en vigueur dans leur Etat de résidence, au titre des dividendes distribués par la Société.

4.6.3 Autres actionnaires

Les actionnaires de la Société soumis à un régime d'imposition autre que ceux visés ci-avant, notamment les contribuables dont les opérations portant sur des valeurs mobilières dépassent la simple gestion de portefeuille ou qui ont inscrit leurs actions à l'actif de leur bilan commercial, devront s'informer du régime fiscal s'appliquant à leur cas particulier auprès de leur conseiller fiscal habituel.

5 CONDITIONS DE L'OPERATION

5.1 Conditions - Calendrier prévisionnel

5.1.1 Conditions de l'offre

L'augmentation de capital de la Société sera réalisée avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, à raison de 8 Actions Nouvelles pour 17 actions existantes au prix de 0,30 euro chacune.

Chaque actionnaire recevra le 21 novembre 2018 un droit préférentiel de souscription par action enregistrée comptablement sur son compte titres à l'issue de la journée comptable du 20 novembre 2018.

17 droits préférentiels de souscription donneront droit de souscrire 8 Actions Nouvelles à 0,30 euro chacune.

Les droits préférentiels de souscription non exercés seront caducs de plein droit à la clôture de la période de souscription, soit le 3 décembre 2018 à la clôture de la séance de bourse, et le reclassement, le cas échéant, des actions n'ayant pas été souscrites par exercice des droits préférentiels de souscription ne donnera lieu au versement d'aucune indemnité ou autre montant aux titulaires de droits préférentiels de souscription non exercés.

5.1.2 Montant de l'émission

Le montant total de l'augmentation de capital, prime d'émission incluse, s'élèvera à 11.499.999,90 euros (dont 10.967.166,57 euros de nominal et 532.833,33 euros de prime d'émission) correspondant à l'émission de 38.333.333 actions émises à un prix unitaire de 0,30 euro (soit 0,2861 euro de nominal et 0,0139 euro de prime d'émission par action). Les frais d'émission seront imputés sur la prime d'émission.

Dedalus a consenti un engagement de souscription à hauteur de cent pour cent de son droit de souscription à titre irréductible et ne souscira pas à titre réductible, à hauteur de 8.850.445,50 euros.

Absence d'extension

Aucune faculté d'extension du nombre initial d'actions nouvelles à émettre n'a été prévue. Le Directoire ne pourra par conséquent pas décider d'augmenter le montant nominal de l'augmentation de capital dans le cadre de l'exercice d'une clause d'extension en vertu de la délégation qui lui a été accordée par l'assemblée générale des actionnaires du 3 mai 2018.

5.1.3 Période et procédure de souscription

5.1.3.1 *Période de souscription*

La souscription des Actions Nouvelles sera ouverte du 23 novembre 2018 au 3 décembre 2018 inclus.

5.1.3.2 *Droit préférentiel de souscription*

(i) Souscription à titre irréductible

La souscription des Actions Nouvelles est réservée, par préférence :

- aux porteurs d'actions existantes enregistrées comptablement sur leur compte-titres à l'issue de la journée comptable du 20 novembre 2018, qui se verront attribuer des droits préférentiels de souscription le 21 novembre 2018 ; et
- aux cessionnaires de droits préférentiels de souscription.

Les titulaires de droits préférentiels de souscription pourront souscrire à titre irréductible, à raison de 8 Actions Nouvelles pour 17 actions existantes possédées.

17 droits préférentiels de souscription permettront de souscrire 8 Actions Nouvelles au prix de 0,30 euro par action), sans qu'il soit tenu compte des fractions.

Les droits préférentiels de souscription ne pourront être exercés qu'à concurrence d'un nombre de droits préférentiels de souscription permettant la souscription d'un nombre entier d'actions. Les actionnaires ou cessionnaires de leurs droits qui ne possèderaient pas, au titre de la souscription à titre irréductible, un nombre suffisant d'actions existantes pour obtenir un nombre entier d'Actions Nouvelles, devront faire leur affaire de l'acquisition sur le marché du nombre de droits préférentiels de souscription nécessaires à la souscription d'un nombre entier d'actions de la Société.

Les droits préférentiels de souscription formant rompus pourront être cédés sur le marché pendant la période de souscription.

(ii) Souscription à titre réductible

En même temps qu'ils déposeront leurs souscriptions à titre irréductible, les actionnaires ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription pourront souscrire à titre réductible le nombre d'Actions Nouvelles qu'ils souhaiteront, en sus du nombre d'Actions Nouvelles résultant de l'exercice de leurs droits préférentiels de souscription à titre irréductible.

Les Actions Nouvelles éventuellement non absorbées par les souscriptions à titre irréductible seront réparties et attribuées aux souscripteurs à titre réductible. Les ordres de souscriptions à titre réductible seront servis dans la limite de leurs demandes et au prorata du nombre d'actions existantes dont les droits auront été utilisés à l'appui de leur souscription à titre irréductible, sans qu'il puisse en résulter une attribution de fraction nouvelle.

Au cas où un même souscripteur présenterait plusieurs souscriptions distinctes, le nombre d'actions lui revenant à titre réductible ne sera calculé sur l'ensemble de ses droits préférentiels de souscription que s'il en fait expressément la demande spéciale par écrit, au plus tard le jour de la clôture de la souscription. Cette demande devra être jointe à l'une des souscriptions et donner toutes les indications utiles au regroupement des droits, en précisant le nombre de souscriptions établies ainsi que le ou les intermédiaires habilités auprès desquels ces souscriptions auront été déposées.

Les souscriptions au nom des souscripteurs distincts ne peuvent être regroupées pour obtenir des actions à titre réductible.

Un avis diffusé par Euronext Paris fera connaître le barème de répartition pour les souscriptions à titre réductible (voir paragraphe 5.1.9 de la Partie I du Prospectus).

Valeur théorique du droit préférentiel de souscription et de l'action Medasys ex-droit

Sur la base du cours de clôture de l'action Medasys le 15 novembre 2018, soit 0,35 euro :

- le prix d'émission des Actions Nouvelles de 0,30 euro fait apparaître une décote faciale de 14 % ;
- la valeur théorique du droit préférentiel de souscription s'élève à 0,034 euro ;
- la valeur théorique de l'action ex-droit s'élève à 0,316 euro ;
- le prix d'émission des Actions Nouvelles fait apparaître une décote de 5,06% par rapport à la valeur théorique de l'action ex droit.

En conséquence, la valeur théorique de l'action ex-droit s'élève à 0,316 euro.

Ces valeurs ne préjugent ni de la valeur du droit préférentiel de souscription pendant la période de souscription ni de la valeur de l'action ex-droit, ni des décotes, telles qu'elles seront constatées sur le marché.

Clause d'extension

Non applicable.

5.1.3.3 Procédure d'exercice du droit préférentiel de souscription

Pour exercer leurs droits préférentiels de souscription, les titulaires devront en faire la demande auprès de leur intermédiaire financier habilité à tout moment entre le 23 novembre 2018 et le 3 décembre 2018 inclus et payer le prix de souscription correspondant (voir paragraphe 5.1.9 de la Partie I du Prospectus).

Conformément à la loi, le droit préférentiel de souscription sera négociable pendant la durée de la période de souscription mentionnée au présent paragraphe, dans les mêmes conditions que les actions existantes.

Le cédant du droit préférentiel de souscription s'en trouvera dessaisi au profit du cessionnaire qui, pour l'exercice du droit préférentiel de souscription ainsi acquis, se trouvera purement et simplement substitué dans tous les droits des obligations du propriétaire de l'action existante.

Les droits préférentiels de souscription non exercés à la clôture de la période de souscription seront caducs de plein droit et le reclassement, le cas échéant des actions n'ayant pas été souscrites par exercice des droits préférentiels de souscription ne donnera lieu à aucun versement d'aucune indemnité ou autre montant aux titulaires de droits préférentiels de souscription non exercés.

5.1.3.4 Droits préférentiels de souscription détachés des actions auto-détenues de la Société

En application de l'article L. 225-206 du Code de Commerce, la Société ne peut souscrire à ses propres actions.

Les droits préférentiels de souscription détachés des 252.588 actions auto-détenues de la Société seront cédées sur le marché avant la fin de la période de souscription conformément à l'article L.225-210 du Code de commerce.

5.1.3.5 Calendrier indicatif

Le calendrier indicatif suivant et les dates figurant par ailleurs dans le présent Prospectus pourront faire l'objet de modifications ultérieures.

15 novembre 2018	Décision du Président agissant sur subdélégation décidant de l'augmentation de capital ;
16 novembre 2018	Visa de l'AMF sur le présent Prospectus et mise en ligne sur le site Internet de la Société ;
19 novembre 2018	<ul style="list-style-type: none"> • Diffusion par la Société d'un communiqué de presse décrivant les principales caractéristiques de l'augmentation de capital et les modalités de mise à disposition du Prospectus ; et • Diffusion par Euronext de l'avis relatif à l'augmentation de capital.
20 novembre 2018	Journée comptable à l'issue de laquelle les porteurs d'actions existantes enregistrés comptablement sur leurs comptes titres se verront attribuer des droits préférentiels de souscription.
21 novembre 2018	Détachement et début des négociations des droits préférentiels de souscription sur Euronext Paris.
23 novembre 2018	Ouverture de la période de souscription
29 novembre 2018	Clôture de la période de négociation des droits préférentiels de souscription
3 décembre 2018	Clôture de la période de souscription Date de limite de dépôt des dossiers par les intermédiaires via le nouveau processus Stream 6
5 décembre 2018	<ul style="list-style-type: none"> • Décision du Directoire d'allouer les actions non souscrites par exercice des droits préférentiels de souscription aux investisseurs qui en ont fait la demande ; • Diffusion d'un communiqué de presse de la Société annonçant les résultats des souscriptions ; et

	<ul style="list-style-type: none"> • Diffusion par Euronext de l'avis d'émission des Actions Nouvelles indiquant le montant définitif de l'augmentation de capital et le barème de répartition pour les souscriptions à titre réductible.
7 décembre 2018	Emission des Actions Nouvelles – Règlement-livraison des Actions Nouvelles Admission des Actions Nouvelles aux négociations sur Euronext Paris.

Le public sera informé de toute modification du calendrier indicatif ci-dessus au moyen d'un communiqué diffusé par la Société et mis en ligne sur son site internet (medasys.com) et d'un avis diffusé par Euronext Paris (medasys.euronext.com).

5.1.4 Révocation/Suspension de l'offre

L'émission des Actions Nouvelles ne fait pas l'objet d'un contrat de garantie.

Toutefois, Dedalus a consenti un engagement de souscription à hauteur de cent pour cent de son droit de souscription à titre irréductible et ne souscrira pas à titre réductible.

5.1.5 Réduction des ordres

Cette augmentation de capital est réalisée avec maintien du droit préférentiel de souscription. Les actionnaires pourront souscrire à titre irréductible à raison de 8 Actions Nouvelles pour 17 actions existantes (voir paragraphe 5.1.3 de la Partie I du Prospectus) sans que leurs ordres puissent être réduits.

Les actionnaires pourront également souscrire à titre réductible. Les conditions de souscription à titre réductible des actions non souscrites à titre irréductible et les modalités de réduction sont précisées au paragraphe 5.1.3 de la Partie I du Prospectus.

5.1.6 Montant minimum et/ou maximum d'une souscription

Cette augmentation de capital étant réalisée avec maintien du droit préférentiel de souscription à titre irréductible et réductible, le minimum de souscription est de 8 Actions Nouvelles nécessitant l'exercice de 17 droits préférentiels de souscription. Il n'y a pas de maximum de souscription (voir paragraphe 5.1.3 de la Partie I du Prospectus).

5.1.7 Révocation des ordres de souscription

Les ordres de souscription sont irrévocables.

5.1.8 Versement des fonds et modalités de délivrance des actions

Les souscriptions des actions et les versements des fonds par les souscripteurs, dont les actions sont inscrites sous la forme nominative administrée ou au porteur, seront reçus jusqu'au 3 décembre 2018 inclus auprès de leur intermédiaire habilité agissant en leur nom et pour leur compte.

Les souscriptions et versements des souscripteurs dont les actions sont inscrites sous la forme nominative pure seront reçues sans frais jusqu'au 3 décembre 2018 inclus auprès de CACEIS CORPORATE TRUST, à l'adresse suivante : 14, rue Rouget de Lisle, 92130 - Issy les Moulineaux.

Chaque souscription devra être accompagnée du versement du prix de souscription.

Les souscriptions pourront également être libérées par compensation avec des créances liquides et exigibles sur la Société. Dans ce cas, et conformément aux dispositions des articles R.225-134 et L.225-146 du Code de commerce, ces créances feront l'objet d'un arrêté de compte établi par le Directoire et certifié exact par le commissaire aux comptes et la libération des actions par compensation de ces créances fera l'objet d'un certificat des commissaires aux comptes qui tiendra lieu de certificat du dépositaire.

Les souscriptions pour lesquelles les versements n'auraient pas été effectués seront annulées de plein droit sans qu'il soit besoin d'une mise en demeure.

Les fonds versés à l'appui des souscriptions seront centralisés auprès de CACEIS CORPORATE TRUST, 14, rue Rouget de Lisle, 92130 - Issy les Moulineaux, qui sera chargée d'établir le certificat de dépôt des fonds constatant la réalisation de l'augmentation de capital.

La date de livraison des Actions Nouvelles est prévue le 7 décembre 2018.

5.1.9 Publication des résultats de l'offre

À l'issue de la période de souscription visée au paragraphe 5.1.3.1 de la Partie I du Prospectus ci-dessus et après centralisation des souscriptions, un communiqué de presse de la Société annonçant le résultat des souscriptions à titre irréductible et réductible, le cas échéant, sera diffusé et mis en ligne sur le site internet de la Société.

Par ailleurs, un avis diffusé par Euronext Paris relatif à l'admission des Actions Nouvelles mentionnera le nombre définitif d'actions émises (en indiquant le barème de répartition pour les souscriptions à titre réductible).

5.1.10 Procédure d'exercice et négociabilité des droits préférentiels de souscription

Voir paragraphe 5.1.3 de la Partie I du Prospectus ci-dessus.

5.2 **Plan de distribution et allocation des valeurs mobilières**

5.2.1 Catégorie d'investisseurs potentiels – Pays dans lesquels l'offre sera ouverte - Restrictions applicables à l'offre

5.2.1.1 *Catégorie d'investisseurs potentiels*

L'émission étant réalisée avec maintien du droit préférentiel de souscription à titre irréductible et réductible, la souscription des Actions Nouvelles à émettre est réservée aux titulaires initiaux des droits préférentiels de souscription ainsi qu'aux cessionnaires de ces droits préférentiels de souscription dans les conditions décrites au paragraphe 5.1.3 de la Partie I du Prospectus.

5.2.1.2 *Pays dans lequel l'offre sera ouverte*

L'offre sera ouverte au public uniquement en France.

5.2.1.3 *Restrictions applicables à l'offre*

La diffusion du présent Prospectus, l'exercice ou la vente des droits préférentiels de souscription ou des Actions Nouvelles issues de l'exercice de ces derniers peuvent, dans certains pays, y compris les États-Unis d'Amérique, faire l'objet d'une réglementation spécifique. Les personnes en possession du présent Prospectus doivent s'informer des éventuelles restrictions locales et s'y conformer. Les intermédiaires habilités ne pourront accepter aucune souscription aux Actions Nouvelles ni aucun exercice de droits préférentiels de souscription émanant de clients ayant une adresse située dans un pays ayant instauré de telles restrictions et les ordres correspondants seront réputés être nuls et nonavenus.

Toute personne (y compris les *trustees* et les *nominees*) recevant ce Prospectus ne doit le distribuer ou le faire parvenir dans de tels pays qu'en conformité avec les lois et réglementations qui sont applicables.

Toute personne (y compris les *trustees* et les *nominees*) qui, pour quelque cause que ce soit, transmettrait ou permettrait la transmission de ce Prospectus dans de tels pays, doit attirer l'attention du destinataire sur les stipulations du présent paragraphe.

De façon générale, toute personne exerçant ses droits préférentiels de souscriptions hors de France devra s'assurer que cet exercice n'enfreint pas la législation applicable. Le Prospectus ou tout autre document relatif à l'opération, ne pourra être distribué hors de France qu'en conformité avec les lois et réglementations applicables localement, et ne pourra constituer une offre de souscription dans les pays où une telle offre enfreindrait la législation locale applicable.

Les paragraphes « Restrictions concernant les états membres de l'espace économique européen (autres que la France) dans lesquels la directive 2003/71/CE du 4 novembre 2003 a été transposée », « Restrictions concernant les États-Unis d'Amérique » et « Restrictions concernant le Royaume-Uni » ci-dessous ont pour unique objet de présenter un aperçu non exhaustif des réglementations susceptibles d'être applicables respectivement, dans l'espace économique européen, aux États-Unis d'Amérique, et au Royaume-Uni.

(a) Restrictions concernant les États membres de l'Espace Économique Européen (autres que la France) dans lesquels la directive 2003/71/CE du 4 novembre 2003 telle que modifiée par la directive 2010/73/UE du 24 novembre 2010 a été transposée.

S'agissant des États membres de l'Espace Économique Européen autres que la France ayant transposé la Directive Prospectus (les « *États membres* »), aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public d'Actions Nouvelles et de droits préférentiels de souscription rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un ou l'autre des États membres. Par conséquent, les Actions Nouvelles ou les droits préférentiels de souscription peuvent être attribués dans les États membres uniquement :

- (i) à des investisseurs qualifiés, conformément à l'article 3.2(a) de la Directive Prospectus ;
- (ii) à moins de 100, ou si l'État Membre a transposé la disposition concernée de la Directive Prospectus Modificative, 150, personnes ou morales (autres que des investisseurs qualifiés tels que définis dans la Directive Prospectus), sous réserve du consentement préalable des établissements chargés du placement nommés par la Société pour une telle offre, conformément aux articles 3.2(b) de la Directive Prospectus et 1.3(a)(i) de la Directive Prospectus Modificative ; ou
- (iii) dans des circonstances ne nécessitant pas la publication par la Société d'un prospectus aux termes de l'article 3(2) de la Directive Prospectus.

Pour les besoins du présent paragraphe, (i) l'expression « offre au public » dans un État membre donné signifie toute communication adressée à des personnes, sous quelque forme et par quelque moyen que ce soit, et présentant une information suffisante sur les conditions de l'offre et sur les valeurs mobilières objet de l'offre, pour permettre à un investisseur de décider d'acheter ou de souscrire ces valeurs mobilières, telle que cette définition a été, le cas échéant, modifiée dans l'État membre considéré, (ii) l'expression « Directive Prospectus » signifie la Directive 2003/71/CE du 4 novembre 2003, telle que transposée dans l'État membre (telle que modifiée, y compris par la Directive Prospectus Modificative dès lors que celle-ci aura été transposée par chaque État membre) et (iii) l'expression « Directive Prospectus Modificative » signifie la Directive 2010/73/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010.

Ces restrictions concernant les États membres s'ajoutent à toute autre restriction applicable dans les États membres ayant transposé la Directive Prospectus.

De façon générale, toute personne exerçant ses droits préférentiels de souscription hors de France devra s'assurer que cet exercice n'enfreint pas la législation applicable. Le Prospectus ou tout autre document relatif à l'opération, ne pourra être distribué hors de France qu'en conformité avec les lois et réglementations applicables localement, et ne pourra constituer une offre de souscription dans les pays où une telle offre enfreindrait la législation locale applicable.

b) Restrictions concernant le Royaume-Uni

Le Prospectus est distribué et destiné uniquement aux personnes qui (i) sont situées en dehors du Royaume-Uni, (ii) sont des « *investment professionals* » (à savoir des personnes ayant une expérience professionnelle en matière d'investissement) selon l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order

2005 (l'« *Ordre* »), (iii) sont des « *high net worth entities* » ou toute autre personne entrant dans le champ d'application de l'article 49(2) (a) à (d) (« *high net worth companies* », « *unincorporated associations* », etc.) de l'Ordre (ci-après dénommées ensemble les « *Personnes Qualifiées* »).

Toute invitation, attribution ou accord de souscription, d'achat ou autre accord d'acquisition des Actions Nouvelles, ou des droits préférentiels de souscription ne pourra être proposé ou conclu qu'avec des Personnes Qualifiées. Les Actions Nouvelles ou les droits préférentiels de souscription ne pourront être attribuées ou émises au profit de personnes situées au Royaume-Uni autres que des Personnes Qualifiées. Toute personne autre qu'une Personne Qualifiée ne devra pas agir ou se fonder sur le présent Prospectus ou l'une quelconque de ces dispositions. Les personnes en charge de la diffusion du présent Prospectus doivent se conformer aux conditions légales de la diffusion du présent Prospectus.

(c) *Restrictions complémentaires concernant d'autres pays*

(i) Restrictions concernant les États-Unis d'Amérique

Ni les Actions Nouvelles, ni les droits préférentiels de souscription n'ont été ou ne seront enregistrés au titre du *Securities Act of 1933* des États-Unis d'Amérique tel que modifié (le « *Securities Act* ») ni auprès d'une quelconque autorité de régulation d'un Etat ou d'une autre juridiction aux États-Unis d'Amérique. Ils ne peuvent être offerts, vendus, exercés, livrés aux États-Unis d'Amérique qu'à travers un régime d'exonération prévu par ledit *Securities Act* et dans le respect de la réglementation applicable dans les différents Etats. Les termes utilisés dans le présent paragraphe ont la même signification que celle qui leur est donnée à la *Regulation S* du *Securities Act*.

Par conséquent, l'offre n'est pas faite aux Etats-Unis d'Amérique et le présent document ne constitue pas une offre ou une sollicitation à acheter ou souscrire des Actions Nouvelles ou des droits préférentiels de souscription aux Etats-Unis d'Amérique. Les droits préférentiels de souscription et les Actions Nouvelles sont offerts et vendus uniquement en dehors des Etats-Unis d'Amérique et dans le cadre d'opérations extraterritoriales (*offshore transactions*), conformément à la *Regulation S* du *Securities Act*. Toute personne qui souscrit ou acquiert des droits préférentiels de souscription ou des Actions Nouvelles sera présumée avoir déclaré, garanti et convenu, par la seule acceptation de la remise du présent document ou la livraison des droits préférentiels de souscription ou des Actions Nouvelles, qu'elle n'a pas reçu ce document ou toute information relative aux droits préférentiels de souscription ou aux Actions Nouvelles aux Etats-Unis d'Amérique, qu'elle ne se trouve pas aux Etats-Unis d'Amérique et qu'elle souscrit ou acquiert les droits préférentiels de souscription ou les Actions Nouvelles conformément à la Règle 903 de la *Regulation S* dans le cadre d'une opération extraterritoriale (*offshore transaction*) telle que définie dans la *Regulation S*.

(ii) Restrictions concernant l'Australie, le Canada et le Japon

Les Actions Nouvelles et les droits préférentiels de souscription ne pourront être attribués, vendus ou acquis en Australie, au Japon et, sous réserve de certaines exceptions, au Canada.

5.2.2 Engagement de souscription

Dedalus s'est engagé de manière irrévocable à souscrire à l'augmentation de capital à hauteur de cent pour cent de son droit de souscription à titre irréductible, soit 29.501.485 Actions Nouvelles pour un montant de 8.850.445,50 euros qui sera libéré par compensation avec une partie de son compte-courant d'associé.

Dedalus ne prévoit pas non plus d'acquérir des droits préférentiels de souscription afin d'augmenter son droit de souscription à titre irréductible.

Le Directoire de Medasys n'a pas l'intention d'allouer à Dedalus les actions qui ne seraient pas souscrites à l'issue de la période de souscription.

Dedalus ne souscrira pas à titre réductible.

A la date du Prospectus, la Société n'a pas connaissance d'intentions d'autres actionnaires quant à leur participation à la présente augmentation de capital.

A l'exception de l'engagement de souscription par Dedalus décrit ci-dessus, aucun autre engagement de souscription, d'exercice, d'abstention ou de conservation n'a été porté à la connaissance de Medasys.

5.2.3 Information pré-allocation

L'émission étant réalisée avec maintien du droit préférentiel de souscription à titre irréductible et réductible, les titulaires de droits préférentiels de souscription ainsi que les cessionnaires de ces droits, qui les auront exercés dans les conditions décrites au paragraphe 5.1.3 de la Partie I du Prospectus, sont assurés, de souscrire, sans possibilité de réduction, 8 Actions Nouvelles de 0,2861 euro de nominal chacune, au prix unitaire de 0,30 euro chacune, par lot de 17 droits préférentiels de souscription exercés. Dedalus s'étant engagé à libérer la totalité de sa souscription par compensation avec une créance certaine, liquide et exigible.

Les éventuelles demandes concomitantes de souscription d'Actions Nouvelles à titre réductible seront servies conformément au barème de répartition pour les souscriptions à titre réductible qui figurera dans un avis diffusé par Euronext Paris (voir paragraphe 5.1.9 de la Partie I du Prospectus).

5.2.4 Notification aux souscripteurs

Les souscripteurs ayant passé des ordres de souscription à titre irréductible sont assurés, sous réserve de la réalisation effective de l'augmentation de capital, de recevoir le nombre d'Actions Nouvelles qu'ils auront souscrites (voir paragraphe 5.1.5 de la Partie I du Prospectus).

Ceux ayant passé des ordres de souscription à titre réductible dans les conditions fixées au paragraphe 5.1.3 de la Partie I du Prospectus seront informés de leur allocation par leur intermédiaire financier.

Un avis diffusé par Euronext Paris fera connaître, le cas échéant, le barème de répartition pour les souscriptions à titre réductible (voir paragraphe 5.1.9 de la Partie I du Prospectus).

5.2.5 Surallocation et rallonge

L'émission est réalisée sans option de surallocation ni de rallonge.

5.3 **Prix de souscription des Actions Nouvelles**

Le prix de souscription est de 0,30 euro par action, dont 0,2861 euro de valeur nominale et 0,0139 euro de prime d'émission.

Lors de la souscription, le prix de 0,30 euro par action souscrite, représentant la totalité du nominal et de la prime d'émission, devra être intégralement libéré par versement en numéraire, et/ou par compensation avec des créances liquides et exigibles sur la Société. En cas de libération des actions par compensation avec des créances liquides et exigibles, et conformément aux dispositions des articles R.225-134 et L.225-146 du Code de commerce, ces créances devront faire l'objet d'un arrêté de compte établi par le Directoire et certifié exact par les commissaires aux comptes et la libération des actions par compensation de ces créances fera l'objet d'un certificat des commissaires aux comptes qui tiendra lieu de certificat du dépositaire.

Les souscriptions qui n'auront pas été intégralement libérées seront annulées de plein droit sans qu'il soit besoin de mise en demeure.

Les sommes versées pour les souscriptions à titre réductible (voir paragraphe 5.1.8 de la Partie I du Prospectus) et se trouvant disponibles après la répartition seront remboursées sans intérêt aux souscripteurs par les intermédiaires habilités qui les auront reçues.

5.4 **Placement et prise ferme**

Les fonds versés à l'appui des souscriptions seront centralisés auprès de CACEIS CORPORATE TRUST, 14, rue Rouget de Lisle, 92130 - Issy les Moulineaux.

L'émission ne fait l'objet d'aucun contrat de placement ou de prise ferme.

6 **ADMISSION AUX NÉGOCIATIONS ET MODALITÉS DE NÉGOCIATION**

6.1 **Admission aux négociations**

Les droits préférentiels de souscription seront détachés le 21 novembre 2018 et négociés sur le marché réglementé Euronext Paris jusqu'au 29 novembre 2018, soit

deux jours ouvrés avant la clôture de la période de souscription, sous le code ISIN FR0013378833.

En conséquence, les actions existantes seront négociées ex-droit à compter du 21 novembre 2018.

Les Actions Nouvelles émises dans le cadre de l'augmentation de capital feront l'objet d'une demande d'admission aux négociations sur le marché réglementé Euronext Paris.

Sous réserve d'acceptation de cette demande, les Actions Nouvelles seront admises aux négociations sur ce marché à compter du 7 décembre 2018. Elles seront immédiatement assimilées aux actions existantes de la Société et seront négociées sur la même ligne de cotation sous le code ISIN FR0000052623.

6.2 Place de cotation

Les Actions Nouvelles de la Société seront admises aux négociations sur le marché réglementé Euronext Paris.

6.3 Autres placements de valeurs mobilières concomitants

Non applicable.

6.4 Contrat de liquidité

Le 1er janvier 2010, au titre de son programme de rachat d'actions voté sur le fondement de l'article L.225-209 du Code de commerce, Medasys a conclu avec la société « Portzamparc Société de Bourse », un contrat de liquidité relatif aux actions de la Société d'une durée de douze mois renouvelable par tacite reconduction.

Depuis cette date, ce contrat de liquidité a été systématiquement reconduit, le Directoire ayant reçu délégation de l'Assemblée Générale à ce titre au cours de chacun des exercices.

Ce contrat de liquidité a été suspendu à compter du 26 octobre 2018. A cette date, Medasys détenait 252.588 actions au titre de ce contrat de liquidité.

6.5 Stabilisation - Interventions sur le marché

Aucune opération de stabilisation ou intervention sur le marché n'est envisagée.

7 DÉTENTEURS DE VALEURS MOBILIÈRES SOUHAITANT LES VENDRE

Aucun

8 DÉPENSES LIÉES À L'ÉMISSION

Produits et charges relatifs à l'émission

Le produit brut correspond au produit du nombre d'Actions Nouvelles à émettre et du prix de souscription unitaire des Actions Nouvelles. Les liquidités nouvelles correspondent aux sommes qui seraient perçues par l'Emetteur en cas de souscription et de libération de 100% de l'augmentation de capital en numéraire.

- Produit brut de l'émission : 11.499.999,90euros
- Souscription et libération par compensation de créance par Dedalus : 8.850.445,50 euros
- Estimation des dépenses liées à l'augmentation de capital : 250.000 euros
- Liquidités nouvelles : 2.399.554,40 euros

En cas de souscription de sa seule part irréductible par Dedalus par compensation de compte-courant à hauteur de 8.850.445,50 euros, le montant maximum de liquidités nouvelles perçues par la Société dans le cadre de l'augmentation de capital serait de 2.649.554,4 euros – dans l'hypothèse où 100% des droits préférentiels de souscription seraient exercés -, qui s'établira à 2.399.554,40 euros en prenant en compte des dépenses liées à l'augmentation de capital.

9 DILUTION

9.1 Incidence de l'émission sur la quote-part des capitaux propres

A titre indicatif, l'incidence de l'émission sur la quote-part des capitaux propres consolidés part du Groupe par action (*calculs effectués sur la base des capitaux propres consolidés part du Groupe au 31 décembre 2017 - tels qu'ils ressortent des comptes consolidés au 31 décembre 2017, et d'un nombre de 81.377.650 actions composant le capital social de la Société à la date du présent Prospectus*) serait la suivante :

	Quote-part des capitaux propres, par action, (en euros)
Avant augmentation de capital	0,35 €
Après augmentation de capital	0,34€

9.2 Incidence théorique de l'émission sur la situation de l'actionnaire

A titre indicatif, l'incidence théorique de l'émission sur la participation d'un actionnaire détenant 1 % du capital social de la Société préalablement à l'émission et

ne souscrivant pas à celle-ci (calculs effectués sur la base d'un nombre de 81.378.415 actions composant le capital social de la Société à la date du Prospectus) serait la suivante :

	Participation de L'actionnaire (en %)
Avant augmentation de capital	1%
Après augmentation de capital	0,68%

9.3 Incidence sur la répartition du capital de la Société

Dans l'hypothèse où Dedalus serait l'unique actionnaire à participer à l'augmentation de capital et souscrirait 76,96% de l'émission, la répartition du capital de la Société avant et après la présente augmentation de capital serait la suivante (en % de capital et des droits de vote théoriques³) :

Actionnaires	Avant augmentation de capital	Après augmentation de capital
Dedalus	76,96%	83,09%
Consorts Hofmann	2,18%	1,60%
Management	1,34%	0,98%
Salariés	0,36%	0,26%
Public	18,85%	13,83%
Actions auto-détenues	0,31%	0,23%
TOTAL	100,00%	100,00%

Dans l'hypothèse où la totalité des actionnaires minoritaires souscrirait à l'augmentation de capital, la répartition actuelle du capital de l'Emetteur, telle qu'elle figure à l'article 18.1 de la Partie II du présent Prospectus, ne serait pas modifiée.

10 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

10.1 Conseillers ayant un lien avec l'offre

³ Seules les actions autodétenues sont privées de droit de vote.

Non applicable.

10.2 Autres informations vérifiées par les contrôleurs légaux

Les contrôleurs légaux ont établi un rapport sur les informations pro-forma au 31 décembre 2017 figurant à l'article 2 de la Partie II du Prospectus.

10.3 Rapport d'expert

Non applicable.

10.4 Information provenant de tiers

Néant.

10.5 Mise à jour de l'information concernant la Société

Cf. Partie II

PARTIE II – INFORMATIONS RELATIVES A L'ÉMETTEUR

1 PERSONNE RESPONSABLE

1.1 Responsable du prospectus

Monsieur Frédéric Vaillant, Président du Directoire.

1.2 Attestation du responsable du prospectus

Il est renvoyé sur ce point au paragraphe 1.2 de la Partie I du Prospectus.

2 CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES

2.1 Dénomination des contrôleurs légaux des comptes

2.1.1 Commissaires aux comptes titulaires

ACTHEOS

représenté par Emmanuelle Rouxel
6, avenue du Coq - 75 009 Paris

Date de nomination : 28 mai 2013

Date d'expiration du mandat : Assemblée d'actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice 2018 Actheos est membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Paris.

KPMG S.A

représenté par Xavier Troupel
2, avenue Gambetta Tour Eqho, 92066 Paris la Défense CEDEX

Date de nomination : 18 mai 2017

Date d'expiration du mandat : Assemblée d'actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice 2022.

KPMG est membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles

2.1.2 Commissaire aux comptes suppléant

ANTOINE GENUYT

6, avenue du Coq, 75009 - Paris

Date de nomination : 28 mai 2013

Date d'expiration du mandat : Assemblée d'actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice 2018

3 INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES

	30.06.2018	31.12.2017	31.12.2016
	publié	retraité (1)	publié
Goodwill	10 509	10 509	4 614

Immobilisations Incorporelles	9 561	10 125	6 350
Créances non courantes	2 184	2 496	3 232
Autres actifs non courants	2 116	1 767	1 851
Trésorerie et équivalent de trésorerie	5 562	6 006	3 272
Clients et factures à établir (2)	17 942	17 704	20 288
Autres actifs courants	2 958	3 583	2 354
Total Actif	50 832	52 190	41 961
Capitaux Propres Part du Groupe	27 446	28 582	15 075
Emprunts et Dettes financières non courants	2 512	2 303	8 724
Autres Passifs non courants	2 753	3 098	2 225
Emprunts et Dettes financières courants	4 249	4 684	2 302
Autres Passifs courants	13 872	13 523	13 635
Total Passif	50 832	52 190	41 961
Endettement Financier Net	- 1 199	- 982	- 7 754
Chiffre d'Affaires	13 794	23 395	22 081
Résultat Opérationnel Courant	- 648	-1789	- 3032
Résultat Opérationnel	- 736	- 2 080	- 4 515
Résultat Net	- 743	- 2 437	- 4 817
Capacité Autofinancement *	-1 436	3 199	2 830
Variation de BFR	3 080	733	-2 685
Flux de trésorerie d'exploitation	1 644	3 932	145
Flux de trésorerie d'investissements	-1 862	-12 325	-3 587
Flux de trésorerie de financement	-225	11 045	2 657
Incidence de change et divers	-1	82	75
Variation Nette Trésorerie	-444	2 734	-710
* Dont Charges activées :	1 879	4 129	3 875

(1) Les retraitements concernent l'allocation du prix d'acquisition de la filiale Netika et sont présentés au paragraphe 2.6.9. du rapport financier semestriel au 30 juin 2018.

(2) les factures à établir concernent les projets clients à long terme, elles sont enregistrées lorsque la facturation n'est pas en phase avec l'avancement des travaux.

4 FACTEURS DE RISQUES

La Société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats et n'a pas identifié d'autres risques significatifs hormis ceux présentés ci-dessous.

L'attention des actionnaires est attirée sur le fait que la liste des risques figurant ci-dessous n'est pas exhaustive, et que d'autres risques non encore actuellement identifiés ou considérés comme non significatifs par la Société à la date du visa sur le Prospectus puissent se matérialiser à l'avenir et avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats ou son développement.

4.1 Risques liés à la publication d'information *pro forma*

Les résultats et la situation financière présentés dans les informations financières pro forma de la Société au paragraphe 20.2 de la Partie II du Prospectus pourraient ne pas refléter ses performances futures. Cette information financière pro forma a une valeur purement illustrative et ne donne pas une indication des résultats ni de la situation financière du nouvel ensemble.

De même, si les hypothèses sur la base desquelles les acquisitions de DL Santé et d'Infologic-Santé ont été effectuées devaient ne pas se réaliser, cela pourrait avoir pour effet de remettre en cause la valeur de l'écart d'acquisition (certes provisoire à ce stade) et avoir un impact défavorable significatif sur l'activité, les résultats ou la situation financière de Medasys.

4.2 Risques inhérents à l'activité de Medasys

4.2.1 Risque technologique

Le Groupe évolue sur un marché caractérisé par une innovation technologique continue. La réussite du Groupe dépend donc significativement de sa capacité à développer de nouveaux logiciels (ou améliorer les logiciels existants), afin de répondre aux besoins de ses clients. Le Groupe doit donc anticiper les évolutions technologiques susceptibles d'être demandées par le marché, afin de proposer une offre perçue par ses clients comme suffisamment différenciante par rapport à des logiciels existants et à des prix acceptables par le marché.

Depuis plus de vingt ans, le Groupe a tissé des liens étroits de confiance avec de nombreux centres hospitaliers universitaires, des groupes de cliniques privés et des laboratoires d'analyses biologiques. Ces échanges lui ont permis de conserver une avance incontestée dans ses domaines d'activité en étant fréquemment le pionnier de nouvelles applications.

Le Groupe consacre des ressources importantes au développement de nouvelles offres et à l'amélioration de ses logiciels existants (notamment **DxCare**). Les frais de recherche et de développement immobilisés au cours de l'exercice 2017, avant prise en compte du crédit d'impôt recherche (« **CIR** ») et des subventions correspondantes, s'élèvent à 4 129 k€ à comparer à 3 874 k€ en 2016. Medasys s'attache à développer ses logiciels en conformité avec les exigences et les besoins du marché. Toutefois, compte-tenu de la sensibilité du marché aux dernières évolutions technologiques, il existe un risque que les logiciels développés par le Groupe ne répondent pas à toutes les attentes des clients.

Toute perte de position en matière d'innovation pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, les résultats, la situation financière ou le chiffre d'affaires du Groupe.

4.2.2 Erreurs ou défauts dans les logiciels

Les logiciels du Groupe sont des éléments complexes d'ingénierie et pourraient, de ce fait, receler des erreurs ou des défauts. Certains clients pourraient tenter une action et solliciter la réparation du préjudice subi du fait de leur utilisation et des dommages causés sur le développement de leur activité. Des défauts dans les logiciels sont susceptibles d'entraîner une augmentation des coûts de maintenance.

Certains des logiciels actuels et de ceux que le Groupe envisage de développer dans le futur pourraient comporter des défauts ou des erreurs qui ne seraient détectés qu'après leur exploitation, lors de leur première installation ou à l'occasion de la sortie de nouvelles versions et mises à jour.

Dans la mesure où les logiciels du Groupe sont souvent utilisés dans des environnements opérationnels complexes traitant plusieurs millions de transactions individuelles, toute perte causée par une erreur ou un défaut notamment de performance pourrait conduire à prendre des mesures correctives entraînant des surcoûts (augmentation des coûts de maintenance, affectation de ressources humaines et financières...). Par ailleurs, ces défauts pourraient entacher la réputation du Groupe et éventuellement entraîner la perte de clients et/ou d'opportunités commerciales ce qui pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, les résultats, la situation financière ou le chiffre d'affaires du Groupe.

Le Groupe procède à des tests sur tous ses nouveaux logiciels (ainsi que sur les nouvelles versions et mises à jour) pour éviter qu'ils comportent des erreurs ou des défauts. De plus, tout logiciel est soumis à des tests approfondis d'assurance qualité avant d'être mis sur le marché et livré au client. En outre, il appartient au client de tester le logiciel avant de l'utiliser en milieu réel. Cependant, une action en responsabilité contre le Groupe, même si elle n'aboutissait pas, pourrait s'avérer longue, très coûteuse en frais de défense et avoir des effets négatifs sur l'image du Groupe ce qui pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, les résultats, la situation financière ou le chiffre d'affaires du Groupe.

Afin de réduire les conséquences financières liées à un risque d'erreurs dans ses logiciels causant des préjudices à des clients et à des tiers, le Groupe a souscrit une assurance en responsabilité civile professionnelle après livraison.

Toutefois, la couverture de la police d'assurance souscrite pourrait ne pas être suffisante pour compenser tous les coûts liés à de telles erreurs. Un défaut d'indemnisation ou une indemnisation limitée pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, les résultats, la situation financière ou le chiffre d'affaires du Groupe.

4.2.3 Sécurité des logiciels

Le Groupe évolue sur un marché marqué par une grande rapidité des évolutions technologiques, qui l'expose de manière continue aux risques de piratage informatique ou industriel, de même qu'à des attaques de virus informatiques ou des « bugs » informatiques pouvant perturber le bon fonctionnement de ses systèmes et logiciels et de ceux installés chez ses clients, ce qui pourrait lui causer des dommages importants. Outre la possibilité de perte de données à cette occasion, de tels événements pourraient

avoir des conséquences défavorables significatives sur l'image du Groupe et sur son activité, ses résultats, sa situation financière ou son chiffre d'affaires.

Compte-tenu de l'importance que revêt la sécurité attachée aux logiciels, tant au niveau des logiciels que le Groupe commercialise que des logiciels qu'il utilise dans le cadre de son activité, le Groupe a mis en place des mesures contre ces risques potentiels.

Malgré les précautions prises, aucune assurance ne peut être donnée que le Groupe ne sera pas victime de virus informatiques, de « bugs » informatiques, de piratage ou, plus généralement, qu'il ne subira aucune défaillance de ses systèmes d'information et de sauvegarde. La réalisation de tels événements pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, les résultats, la situation financière ou le chiffre d'affaires du Groupe.

4.2.4 Risques liés à la dépendance à l'égard des hommes clés

Compte tenu de la complexité de ses logiciels, le succès du Groupe repose sur sa capacité à assurer la gestion harmonieuse de son personnel et à fidéliser en particulier ses collaborateurs ayant une expertise en matière de logiciels du Groupe, de leur processus de développement et qui ont une bonne compréhension des modalités d'utilisation d'un produit donné propre à chaque client. En outre, la technologie utilisée par le Groupe exige qu'il dispose d'une équipe de commerciaux permanents, expérimentés et motivés.

Une réduction significative du nombre de collaborateurs hautement expérimentés, notamment leur départ pour une entreprise concurrente, pourrait conduire à la détérioration de la qualité des produits, du service client offert par le Groupe et des modalités de commercialisation des produits du Groupe. Le Groupe ne souscrit pas d'assurance couvrant la perte des collaborateurs clés.

Bien que le Groupe ait mis en place des programmes de formation permettant de fidéliser ses collaborateurs clés, des départs de certains de ses collaborateurs pourraient avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, les résultats, la situation financière ou le chiffre d'affaires du Groupe.

4.2.5 Risques liés à la saisonnalité de l'activité

Le Groupe est exposé à une forte saisonnalité d'activité qui se traduit par un haut niveau d'activité sur le dernier trimestre de l'exercice et plus particulièrement au mois de décembre compte-tenu des clôtures budgétaires des établissements hospitaliers. La rentabilité du Groupe pour une année donnée ou pour un semestre donné peut ainsi être sensiblement affectée par un léger retard, en particulier s'il porte sur des contrats importants. Le chiffre d'affaires et la rentabilité du Groupe sont habituellement plus faibles au premier semestre qu'au second.

Ce phénomène est susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, les résultats, la situation financière ou le chiffre d'affaires du Groupe.

4.3 Risques sur la propriété intellectuelle

4.3.1 Violation des droits de propriété intellectuelle de tiers

L'activité du Groupe repose sur les logiciels qu'il a développés pendant plusieurs années, soit dans leur intégralité, soit sur la base de logiciels sur lesquels le Groupe détient les droits d'exploitation. Le développement et la protection de ces logiciels sont essentiels à la réussite future du Groupe. C'est pourquoi le Groupe a mis en œuvre une politique de protection et de défense de ses droits de propriété intellectuelle, en particulier grâce au droit d'auteur, au droit des marques et au secret commercial.

Le Groupe est titulaire des droits d'auteur sur ses logiciels et oppose ses droits à l'égard des tiers en ayant recours à des enregistrements auprès de sociétés ou d'agences privées comme l'Agence pour la Protection des Programmes.

Néanmoins, une protection efficace des droits d'auteur, des marques et du secret commercial pourrait être remise en cause ou limitée dans certains pays si existent des droits antérieurs détenus par des tiers. A cet égard, il ne peut être exclu qu'une action de tiers puisse le cas échéant conduire à une remise en cause des droits de propriété intellectuelle détenus par le Groupe permettant ainsi à des tiers de développer et d'exploiter les droits de propriété intellectuelle du Groupe.

D'éventuelles actions relatives à la titularité ou à la validité des droits de propriété intellectuelle du Groupe et/ou aux éventuelles atteintes aux droits de propriété intellectuelle de tiers par le Groupe pourraient conduire le Groupe à engager des frais importants pour assurer sa défense. Dans le cadre d'un litige lié aux droits de propriété intellectuelle, le Groupe pourrait être contraint :

- (a) d'arrêter le développement, la concession de licences ou l'utilisation de logiciels ou services incorporant les droits de propriété intellectuelle contestés ;
- (b) de conclure des contrats de licence avec le titulaire du droit de propriété intellectuelle qui s'estime lésé, étant entendu que de telles licences peuvent s'avérer difficilement négociables en des termes acceptables, particulièrement concernant les conditions financières ;
- (c) de revoir la conception de ses logiciels, ce qui pourrait être très coûteux et obliger le Groupe à interrompre la concession de licences et la fourniture de ses logiciels, pour cesser l'exploitation du logiciel litigieux ; et
- (d) de verser des dommages et intérêts au titre de l'atteinte portée à des droits de tiers.

La réalisation du risque de violation des droits de propriété intellectuelle de tiers pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, les résultats, la situation financière ou le chiffre d'affaires du Groupe.

4.3.2 Utilisation de logiciels libres

Le Groupe utilise des composants logiciels dont certains proviennent de tiers. Il est possible, en particulier, que certains produits du Groupe intègrent des logiciels libres. A ce titre, le Groupe pourrait décider d'incorporer dans ses produits, comme il l'a déjà fait par le passé, plusieurs éléments disponibles en tant que logiciels libres et son équipe de développeurs pourrait projeter l'utilisation de ces logiciels pour réduire le temps de développement et en accélérer le processus. L'utilisation de logiciels libres intervient en principe en application d'un contrat de licence, mais elle est également susceptible d'intervenir en l'absence d'accord exprès. En outre, certains logiciels libres, dont leur auteur a souhaité qu'ils demeurent libres de droit, sont dits « contaminants » et impliquent que l'utilisation du logiciel final l'incorporant soit également libre de droit. Il existe donc un risque que certains des logiciels du Groupe, élaborés sur la base de logiciels libres ou de licences open-source contaminants, soient eux-mêmes libres de droit et utilisables par des tiers.

Cette utilisation pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, les résultats, la situation financière ou le chiffre d'affaires du Groupe. En effet, elle pourrait entraîner l'existence de revendications par des tiers au titre de la violation de leurs droits et l'obligation pour le Groupe de divulguer une partie des codes sources des logiciels élaborés sur la base de logiciels contaminants.

4.4 Risques liés à la dépendance des investissements publics

Compte tenu de sa clientèle à cinquante-sept pour cent (57 %) publique, l'activité de Medasys est majoritairement liée au budget de l'état et aux plans gouvernementaux en faveur des systèmes d'information hospitaliers (Programme Hôpital numérique, Les Groupements Hospitaliers de Territoire » (GHT) etc.).

Ces programmes et le déblocage des budgets associés conditionnent en grande partie le chiffre d'affaires de Medasys ainsi que les fortes fluctuations de son chiffre d'affaires d'une année sur l'autre.

En France, Medasys travaille avec ses clients sur leurs projets de regroupements territoriaux, Toutefois, Medasys n'a qu'une visibilité limitée sur les dates de mise en œuvre de ces projets.

4.5 Risques liés aux différentes législations nationales

Le Groupe exerce ses activités dans différents pays et se trouve, par conséquent, soumis aux législations applicables dans ces pays. Ces pays ont des lois sur les investissements étrangers et sur les sociétés appartenant à des étrangers implantées sur leur territoire. Ces lois peuvent être modifiées à tout moment et le coût d'exploitation du Groupe dans ces pays peut s'avérer plus élevé que prévu. Ces modifications peuvent également changer la situation fiscale ou rendre plus difficile l'entrée de financements ou leur sortie avec le risque d'engendrer des surcoûts. Le Groupe est par ailleurs confronté à d'autres types de risques comme l'évolution négative des tarifs, des taxes, des contrôles à l'exportation et des autres barrières

commerciales, les modifications non anticipées des exigences législatives et réglementaires ainsi que les instabilités économique et politique.

La survenance de l'un quelconque de ces risques pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, les résultats, la situation financière ou le chiffre d'affaires du Groupe.

4.6 Risque lié à l'environnement économique

Le Groupe opère dans le secteur de la santé, dont la demande demeure croissante, ne serait-ce qu'en raison du vieillissement de la population. Toutefois, si les produits de Medasys contribuent à l'amélioration de la qualité des processus liés à la prise en charge du Patient et visent à accroître l'efficacité des établissements de santé de ce point de vue, ces derniers pourraient néanmoins différer les investissements concernant l'optimisation de leurs systèmes d'information.

Bien qu'une partie importante du chiffre d'affaires du Groupe est liée aux contrats de maintenance, de location et aux extensions d'applications, toute dégradation de l'environnement macroéconomique pourrait avoir un effet défavorable sur le budget des établissements de santé et pourrait affecter leur capacité à investir dans des produits Medasys.

4.7 Risques liés à des conflits commerciaux et à la solvabilité des clients

La part prépondérante du secteur public dans l'activité du Groupe limite l'exposition au risque clients.

Toutefois Medasys a été impliquée, et pourrait l'être à l'avenir, dans divers conflits commerciaux avec ses clients ou fournisseurs.

Au 30 juin 2018, les créances clients irrécouvrables pour 2696 k€ sont à rapprocher des reprises de dépréciation opérationnelles des actifs circulants. La dotation pour dépréciation de ces actifs avait été constatée en partie dans les comptes au 31 décembre 2017 pour 2 199 k€.

Au 31 décembre 2017, les autres charges opérationnelles comprennent une indemnité consentie à un client dans le cadre d'un protocole transactionnel signé le 20 juin 2017 pour un montant de 500 k€.

4.8 Risques liés au crédit d'impôt recherche

La Société pourrait ne plus bénéficier du crédit d'impôt recherche dans les années à venir : La Société ne peut exclure que les services fiscaux remettent en cause les modes de calcul des dépenses de recherche et développement retenus par la Société ou que le CIR soit remis en cause (au titre des exercices passés ou à venir) par un changement de réglementation ou par une contestation des services fiscaux alors même que la Société se conforme aux exigences de documentation et d'éligibilité des dépenses.

En outre, la créance de CIR 2016 a fait l'objet d'un réajustement pour un montant de 428 k€ ainsi que cela est mentionné en page 92.

4.9 Risques liés à la limitation de la récupération des reports fiscaux déficitaires

Au 31.12.2017, le report déficitaire de Medasys S.A. s'élève à 24 224 k€.

Il ne peut être exclu que des évolutions réglementaires ou législatives en matière de fiscalité des sociétés viennent à remettre en cause, pour toute ou partie, la possible imputation de ces déficits antérieurs sur les bénéfices futurs ou à limiter dans le temps, leur imputation.

4.10 Risques liés à la couverture d'assurance de la Société

Bien que le Groupe ait souscrit une assurance Responsabilité Civile qu'il estime être adaptée à son activité et à son secteur, cette assurance pourrait se révéler inadéquate ou partielle en cas de survenance de sinistre.

4.11 Risques liés à la rupture de contrats de partenariats

Le Groupe estime que sa stratégie de partenariat lui permet d'améliorer la performance de ses produits et d'étendre la gamme de services proposés à ses clients. Cette stratégie crée cependant un certain degré de dépendance vis-à-vis des partenaires.

Des difficultés sérieuses dans les relations du Groupe avec ses partenaires ou un changement de contrôle défavorable de ceux-ci pourraient affecter négativement le développement de certains produits et/ou avoir un impact négatif sur le chiffre d'affaires.

4.12 Risques liés à des conflits juridiques

Les résultats de toute procédure engagée par le Groupe sont incertains et des jugements ou règlements à l'amiable contraire pourraient se solder par le versement de dommages pécuniaires ou l'imposition d'une injonction susceptible d'exercer un impact défavorable significatif.

Même en cas d'indemnisation ou d'assurance complète, tout litige ou réclamation peut nuire à la réputation et à la capacité à faire face efficacement à la concurrence ou à obtenir une assurance appropriée dans le futur et donc exercer une influence défavorable importante sur son activité, sa situation financière et ses résultats.

4.13 Risque lié à la cotation

Les marchés boursiers ont connu ces dernières années, et plus récemment encore, d'importantes fluctuations qui ont souvent été sans rapport avec les résultats des sociétés dont les actions sont négociées. Les fluctuations de marché et la conjoncture économique pourraient accroître la volatilité du cours des actions de Medasys. Le prix de marché des actions de Medasys pourrait fluctuer significativement, en réaction à différents facteurs et événements, parmi lesquels les facteurs de risques décrits dans le présent chapitre et la liquidité limitée du marché des actions de Medasys.

4.14 Risque de contrepartie bancaire

Le Groupe diversifie ses placements auprès des différents établissements financiers afin de limiter le risque de contrepartie bancaire.

4.15 Risque de taux

Le Groupe dispose de moyens de financement court terme constitués de lignes portant intérêts sur la base de l'Euribor plus une marge. La gestion de la trésorerie est assurée par la Direction du Groupe. Le *reporting* quotidien mis en place permet de suivre son évolution. Concernant les financements moyen-terme, ils sont rémunérés à taux fixe.

Seuls les crédits de trésorerie court terme restent exposés à un risque de taux variable, ce qui représente avec la dette d'affacturage, 62 pour cent (62 %) du montant total des dettes financières au 30 juin 2018.

L'augmentation des taux d'intérêts de 1% entraînerait, sur la base de l'encours au 30 juin 2018, une augmentation des charges financières de 69 k€.

4.16 Risque de change

Medasys exerce l'essentiel de son activité en Europe, sans risque majeur de change, la plupart des transactions étant effectuées en euro. Les contrats signés au proche ou Moyen-Orient sont libellés en USD. Leurs impacts sur le chiffre d'affaires du Groupe restent limités. En conséquence, Medasys n'a pas mis en place de couverture systématique de ces opérations.

5 INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR

5.1 Histoire et évolution de la société

5.1.1 Dénomination sociale

La Société a pour dénomination sociale : « Medasys ».

5.1.2 Lieu et numéro d'enregistrement de l'émetteur

La Société a été immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés (RCS) de Nanterre sous le numéro d'identification 319 557 237.

5.1.3 Date de constitution et durée de vie de l'émetteur

La Société a été constituée sous la forme de société anonyme aux termes d'un acte sous seing privé en date du 1er juillet 1980.

L'expiration de la Société est fixée au 21 août 2055.

5.1.4 Siège social et forme juridique de l'émetteur

Le siège social de Medasys se situe
22, avenue Galilée - 92350 Le Plessis-Robinson.

Téléphone : +33 (0)1 75 60 91 00

Fax : +33 (0)1 75 60 90 15

La Société est une société anonyme de droit français, à Directoire et Conseil de Surveillance, régie notamment par les dispositions du Code de commerce.

5.1.5 Exercice social

L'exercice social est du 1^{er} janvier au 31 décembre.

5.1.6 Consultation des documents juridiques

Les documents juridiques peuvent être consultés au siège social.

5.1.7 Évènements importants dans le développement des activités de l'émetteur

Créée le 1^{er} juillet 1980, l'entreprise a conçu ses premiers logiciels d'imagerie numérique destinés aux satellites, au contrôle qualité et à la biologie à partir de 1982. Parallèlement, ses liens étroits avec le domaine de l'Éducation-Recherche lui ont permis de développer une activité d'intégration de systèmes informatiques scientifiques et industriels.

S'appuyant sur son expérience inégalée dans le traitement de l'image, la société a entrepris, au début des années 90, la réalisation d'un système d'archivage et de transmission d'images médicales (PACS : Picture Archiving and Communication System). Faisant appel à des technologies qui deviendront des standards mondiaux, ce système a été le premier progiciel d'imagerie véritablement conçu autour de la norme DICOM.

En 1996, l'*Andover Working Group* définit la norme HL 7, qui deviendra le standard mondial d'interconnexion des systèmes médicaux, à partir des sources offertes à cet organisme par Medasys.

Fin 1997, la direction de Medasys perçoit l'émergence du besoin des hôpitaux de disposer de solutions transversales basées sur un Dossier Médical Patient Partagé, axé sur les actes médicaux (gestion de production de soins) et non plus sur les seules données administratives, comme par le passé. L'obtention, en 1998, du contrat de réalisation du Système d'Information et de Communication du futur Hôpital Européen Georges Pompidou à Paris confirme Medasys dans le bien-fondé de sa stratégie.

C'est ainsi qu'en 1999 et 2000 Medasys a regroupé des éditeurs de logiciels complémentaires et s'est dotée des outils assurant l'interopérabilité des progiciels au sein des Systèmes d'Information Hospitaliers : gestion des ressources et des contraintes, serveur d'identité et de mouvement, serveur de prescription et de résultats.

En 2003, la Commission Européenne a attribué le premier « e-Health award » au système installé par la société à l'HEGP.

Au début de 2005, Medasys a cédé son activité dans le domaine des Infrastructures Informatiques devenant ainsi un pur éditeur de logiciels médicaux.

Le Groupe a acquis, en 2008, la société Mexys, qui a développé une solution informatique de pointe pour le suivi de l'anesthésie.

L'année 2009, aura été marquée par quatre opérations de croissance externe :

Thales

Medasys a repris le 1er avril 2009, l'activité « Systèmes d'Information Hospitaliers » de Thales, associée à un portefeuille de projets importants dont les CHU de Bordeaux, de Rennes et de Strasbourg. Cet accord, qui a définitivement réglé le différend survenu entre les deux sociétés, a porté sur le transfert de compétences dans le domaine de la conduite de projets importants ainsi que sur la cession de logiciels d'intégration. Les collaborateurs concernés de Thales sont venus renforcer les effectifs de Medasys, cette dernière disposant ainsi de la force d'intégration en matière de systèmes médicaux expérimentée.

Mega-Bus

En acquérant la société Mega-Bus, fin avril 2009, Medasys a conforté sa position dans le domaine des systèmes de gestion de biologie, à un moment où s'est engagé un vaste mouvement de concentration des laboratoires d'analyses médicales, et est entré dans le domaine de la santé privée.

Présent au travers de son logiciel Starlab dans 400 laboratoires, Mega-Bus compte parmi les trois principaux éditeurs de logiciels de gestion pour les laboratoires privés d'analyses médicales en France. A ce titre elle dispose d'une connaissance approfondie des spécificités liées aux besoins du secteur privé.

SBO

Avec la société SBO, spécialisée dans la mise en œuvre de systèmes d'information intégrant les solutions SAP, Medasys a acquis, fin mai, un savoir-faire en termes de facturation en temps réel des actes médicaux s'inscrivant dans la suite logique de l'accord conclu en mai 2008 avec le Groupe SAP. Ceci s'est traduit par la réalisation du progiciel intégré DxCare T2A®, adopté par le CH de Cannes et par le Centre anti-cancéreux de Nancy.

RT Consulting

L'entrée dans son périmètre de la société RT Consulting, début septembre 2009, a apporté à Medasys une expérience de 8 années dans la conception de systèmes d'information décisionnels avec des références prestigieuses. En association étroite avec Medasys et le CH de Grasse, RT Consulting a entrepris de développer Dx Pilot®, une solution avancée de « Business Intelligence » permettant de définir les tableaux de bord de pilotage spécifiques aux institutions médicales.

Autres évènements

En 2010, Medasys, a remporté un important marché hospitalier de mutualisation régionale, le projet Picarsis.

Ce marché de 10 millions d'euros est d'une durée de 7 ans. Il prévoit un déploiement rapide du fait du choix de la solution Medasys en mode SaaS (Software as a Service). Ce dernier porte sur les 16 000 lits potentiels de la région Picardie et démarre concrètement avec le CHU d'Amiens, les hôpitaux de Beauvais, Compiègne.

Malgré ce succès commercial, l'année 2010 aura été marquée par des pertes opérationnelles très importantes (-7,6 millions d'euros) ayant entraîné dès le mois de juin 2010 un réaménagement de la gouvernance du groupe.

Cette perte opérationnelle était due pour l'essentiel à l'absence de synergies mises en place avec les sociétés acquises en 2009 entraînant une dépréciation des goodwill (-3,1 millions d'euros) et par de très importants retards de livraison qui ont fortement impacté la facturation de l'année 2010.

Les pertes de l'exercice 2010 et le remboursement tardif du Crédit d'Impôt Recherche au cours du premier semestre 2011 ont entraîné une dégradation de la trésorerie du Groupe. Dans ce contexte, et pour rechercher des solutions d'adossement visant à améliorer son niveau de trésorerie, Medasys S.A. a demandé auprès du Tribunal de commerce d'Evry l'ouverture d'une procédure de conciliation, ce que le tribunal a entériné par une ordonnance du 26 avril 2011. Le 21 septembre 2011, un accord de conciliation a été signé entre Medasys et les partenaires financiers. Par ailleurs, un accord a été finalisé avec la Commission des Chefs des Services Financiers le 28 septembre 2011.

Parallèlement à la procédure engagée, Medasys et Noemalife ont annoncé le 27 juillet 2011 un projet de rapprochement industriel. L'objectif de cette opération était de favoriser une création significative de valeur à moyen et long terme. Les synergies identifiées entre les deux entreprises devaient permettre d'augmenter le chiffre d'affaires des deux sociétés, d'optimiser les dépenses d'investissement en matière de

recherche et développement et de renforcer les perspectives. C'est dans ce cadre que Noemalife a pris une participation à hauteur de 45 % du capital et des droits de vote de Medasys par la souscription à une augmentation de capital réservée à hauteur de 7,3 millions d'euros (prime incluse).

Au cours du second semestre 2011, Medasys a redressé son activité de manière significative. L'adossement à un partenaire industriel tel que Noemalife a représenté l'un des jalons majeurs de cette année 2011. Ces choix stratégiques ont permis à Medasys d'afficher une croissance de son chiffre d'affaires de +14% à périmètre constant par rapport à 2010.

La politique et les investissements de Medasys autour de l'Oncologie se sont concrétisés avec succès en 2011. En effet, 8 établissements sur 10 ont choisi la solution de Medasys pour la gestion du dossier patient dont l'Institut Curie (Paris/Orsay et Saint-Cloud). De même, le développement commun d'une solution de gestion des processus de chimiothérapie avec l'Institut Gustave Roussy (IGR) permet à Medasys de se positionner aujourd'hui comme nouveau leader du secteur de l'oncologie.

En 2012, Medasys a ainsi remporté en mode SaaS un contrat majeur avec le Centre Hospitalier Régional Universitaire (CHRU) de Montpellier. Ce contrat représente plus de 25 millions d'euros HT sur 10 ans. Le périmètre de l'offre comprend DxCare®, avec la pharmacie, les urgences, le bloc et l'anesthésie mais également l'imagerie avec DxImage.

C'est également en 2012 que Medasys a choisi de se développer à l'export en proposant ses logiciels aux pays du Maghreb. Medasys a ainsi remporté son premier marché significatif à l'export avec la signature d'un contrat de 1345 k€ avec l'Établissement Hospitalier Universitaire d'Oran, établissement clé en Algérie. Ce projet s'inscrit dans le cadre du Programme d'Appui au Secteur de la Santé (PASS) avec le soutien de l'Union Européenne.

La fin de l'année 2013 aura également été marquée par le transfert du siège social de Medasys, de Gif-sur-Yvette à Clamart dans le nouvel immeuble « Pentagone Plaza », qui répond aux nouvelles normes environnementales.

L'année 2014 a été marquée par une poursuite de l'amélioration de la rentabilité de Medasys. La stabilité des solutions de Medasys, la compétence de ses équipes et la maîtrise de sa méthodologie de déploiement permettent aujourd'hui une mise en œuvre deux à trois fois plus rapide des projets.

En 2014, Medasys a pu observer un changement de physionomie de la prise de commandes en France. Celles-ci sont plus nombreuses mais pour des montants moins élevés. Cependant, plusieurs contrats significatifs ont été signés comme, par exemple, les Hôpitaux du GCS Val d'Ariège (1,1 millions d'euros HT), le laboratoire du CHU de Rouen (1 million d'euros HT) et la fondation Rothschild (500 k€ HT).

Fin 2014, le lancement de la plateforme de services de santé - en partenariat avec le CHRU de Montpellier - a constitué un événement important, positionnant définitivement Medasys comme un acteur majeur de l'innovation en tant qu'opérateur de services de santé.

Cette plateforme de services innovante permettra de donner un choix d'applications sans précédent aux acteurs de la filière de soins, les hôpitaux, mais aussi les médecins de ville, les cabinets de radiologie, les laboratoires d'analyses, les paramédicaux, le secteur santé-social.

A l'export, le Groupe a annoncé le 22 avril 2014, un nouveau contrat de référence au Maghreb. Le Service de Santé des Forces Armées Royales marocaines a retenu les solutions Medasys pour rénover son Système d'Information Hospitalier. Le projet se déroule en plusieurs phases dont les trois premières portent sur la mise en œuvre du SIH complet de l'Hôpital Militaire d'Instruction Mohamed V.

Le Groupe a également remporté au Liban un contrat significatif portant sur la fourniture d'un SIH complet à l'Hôtel-Dieu de France à Beyrouth.

Le Groupe Medasys a également obtenu la certification FIDES ACE (Actes et Consultations Externes) par le CNDA (Centre National de Dépôt et d'Agrément) pour la solution de facturation T2A DxBilling®. Cette certification vient reconnaître la pertinence de la solution développée par Medasys et sa capacité à répondre aux enjeux fixés par les tutelles en matière de facturation individuelle et détaillée aux établissements de santé publics et privés d'intérêt collectif. La certification FIDES vient aujourd'hui renforcer le positionnement de Medasys, dont les solutions de facturation au fil de l'eau sont utilisées quotidiennement par des établissements tels que le CH de Cannes ou l'Institut de Cancérologie de Lorraine.

En 2014, Medasys a obtenu la reconduction de ses certificats ISO 14001, ISO 9001, ISO 13485 et CE par l'AFNOR.

Au premier semestre 2015, Medasys a poursuivi le déploiement d'importants projets dont celui des cinq établissements hospitaliers du territoire de l'Ariège avec le démarrage en mai du Centre Hospitalier Ariège-Couserans et en mars du Centre Hospitalier du Pays d'Olmes. Par ailleurs, Medasys a beaucoup progressé sur sa base installée française, démontrant ainsi la fidélité et la reconnaissance de la qualité de ses solutions. En effet, Medasys a connu un véritable succès dans le lancement d'application du type « e-booking » (prise de rendez-vous sur internet), en complément de son moteur DxPlanning. Le CH de Troyes a souscrit à cette application, ainsi qu'au nouveau module HAD. De même le module DxSMA (Small Media Access) s'avère être un complément important du SIH, en collectant automatiquement toutes les données au chevet du patient, pour alimenter le dossier patient.

Le 15 Avril 2015, HIMSS Europe (Healthcare Information and Management Systems Society) a lancé en collaboration de Medasys et du CHRU de Montpellier la communauté « HIMSS French eHealth Exchange », première communauté d'échange francophone permettant aux professionnels de santé de débattre des solutions SIH au niveau mondial et du positionnement de la francophonie dans le système de certification EMRAM. Afin de démontrer son implication forte, Medasys est Membre Platine et Frédéric Vaillant, Président du Directoire de Medasys est nommé Vice-Président du HIMSS French eHealth Exchange (FEE). HIMSS FEE a connu son 1er

événement à Montpellier les 4 et 5 juin 2015, ce fût un succès international, avec près de 120 personnes présentes.

En mai 2015, Medasys a présenté plusieurs *solutions innovantes* à l'occasion du salon HIT 2015. Parmi les nouveautés, citons :

- Sa solution de services sécurisés de santé DxCare ShareIT, permettant une communication complète entre la ville et l'hôpital en mettant le patient au cœur du système ;
- Le lancement de sa plateforme innovante GTIS positionnant Medasys en tant qu'opérateur de services de santé ;
- Ses dernières applications mobiles destinées aux professionnels du monde médical, permettant la dictée numérique, la prise de photos et la saisie d'informations structurées, sur smartphone ;
- Sa solution de prise de rendez-vous via internet. Véritable extension d'un des modules phares de Medasys (DxCare module de gestion de rendez-vous), elle sera accessible pour le patient et/ou le professionnel de santé ;
- Les avancées fonctionnelles de la suite DxCare au travers des nouvelles briques Réanimation et Chimiothérapie ;
- les nouveautés de DxCare 7.7 intégrant les exigences liées à la certification LAP (Logiciel d'Aide à la Prescription).

Au Benelux, le 18 mai 2015, Medasys a annoncé que le Centre Hospitalier du Bois de l'Abbaye et de Hesbaye de Seraing a choisi sa solution DxCare pour la gestion du Dossier Patient. Medasys va réaliser une première implémentation de DxCare en Belgique où de nombreux investissements en R&D ont été faits ces dernières années, comme par exemple l'outil de codage infirmier Di-RHM (Données Infirmières du Résumé Hospitalier Minimal). Le 15 décembre 2015, le Centre Hospitalier du Nord a choisi DxCare marquant ainsi le premier succès de Medasys au Luxembourg. Ce projet très ambitieux prévoit un déploiement de l'ensemble du périmètre DxCare sur une période de 14 mois. Le plan de déploiement comprend également l'implémentation de notre solution de gestion de laboratoires, DxLab.

Au Maroc, la Fondation Cheikh Khalifa Ibn Zaid a opté pour notre solution Dx Care pour équiper son premier Hôpital de Casablanca. Medasys a également remporté fin 2015 deux cliniques d'oncologie privées en Algérie portant sur l'implémentation de DxCare associé à notre module DxChimio.

Le 28 décembre 2015, le Directoire a constaté la réalisation définitive de l'opération d'augmentation de capital décidée par l'assemblée générale du 4 décembre 2015 de Medasys S.A.. L'opération s'est traduite par la souscription de 11 905 000 actions nouvelles d'une valeur unitaire de 0,42 euros, soit une augmentation de capital d'un montant total de 5 000 100 euros libéré en numéraire à concurrence de 3 000 000 euros et par compensation de la créance de NoemaLife sur Medasys S.A. à concurrence de 2 000 100 €. Les fonds en numéraire ont été versés sur le compte de la société le 31

décembre 2015. Le capital social de Medasys a été porté à 11 086 166,86 €. Il est divisé en 38 751 262 actions entièrement libérées.

En 2016 en France, le Groupe Hospitalier Paris Saint-Joseph a choisi notre solution de facturation DxBilling afin de couvrir l'ensemble des activités de la chaîne de facturation et permettre ainsi d'optimiser le pilotage et le suivi des activités en matière de facturation.

En février 2016, Medasys a signé avec Hitachi Data System (HDS) un contrat de distribution et de partenariat concernant la solution SEAL/HCP. Avec SEAL, solution d'archivage électronique complètement intégrée à la solution DxCare de Medasys, il est désormais possible d'optimiser les processus de gestion des archives, et permettre aux utilisateurs cliniciens de conserver et d'accéder aux données patientes archivées quels que soient leurs statuts (données actives ou données archivées) via un seul point tout en garantissant une parfaite conformité avec les réglementations en vigueur. L'enjeu de cette intégration est d'avoir une transparence totale entre les documents physiques et ceux archivés. En solution complète de gestion d'archivage, DxSAE, intègre les deux principaux processus de numérisation : la numérisation des archives médicales (numérisation dite « de masse ») et la numérisation des « documents » apportés par le patient lors d'une consultation/hospitalisation (et ceux produits en interne). Les deux processus alimentent le SAE et donnent lieu à une synchronisation des classements entre le dossier patient (DxCare) et celui des archives (SAE).

Au cours du salon HIT (Paris Healthcare Week) qui s'est déroulé du 24 au 26 mai 2016, Medasys a présenté les évolutions fonctionnelles et techniques de son programme Platform lancé en 2015, ainsi que les nouvelles solutions métiers, fruits de partenariats clés, désormais associés à la plateforme. L'Ecosystème constitué à partir des applications « DxPlatform certified », garantit la sécurité et l'intégrité des données, et permet aux équipes soignantes, internes ou externes à l'établissement (équipe paramédicale, médecin traitant) de prendre en charge les patients avec un niveau de sécurité et d'information maximum, contribuant ainsi à la continuité du parcours de soins du patient.

Lors des JFR (Journées Française de Radiologie) qui se sont tenues du 14 au 17 octobre 2016, Medasys a présenté deux nouvelles solutions interopérables : DxImage-one, un RIS (Radiology Information System) simplifié et rapide et Overlay PACSTM développé par notre partenaire TeraRecon, en vue de mutualiser les images issues des PACS (Picture Archiving and Communication System) de plusieurs établissements d'un territoire.

Le 20 avril 2016, Medasys a signé un contrat de distribution avec le groupe Ejada portant sur le déploiement de nos solutions DxFamily au Moyen Orient avec un objectif de ventes de 10 millions de dollars US sur 4 ans et un focus particulier sur l'Arabie Saoudite. Le Groupe Ejada Systems Company Limited possède une base forte en Egypte avec des équipes de développement aguerries aux technologies mobiles, ce qui permettra une coopération fertile pour les deux sociétés. Medasys a poursuivi le déploiement de DxCare en Belgique auprès du Centre Hospitalier du Bois de l'Abbaye et de Hesbaye de Seraing et a démarré le projet au Luxembourg avec le Centre Hospitalier du Nord.

Le 1er juillet 2016, Dedalus S.p.A, leader italien du secteur des logiciels de santé, a annoncé l'acquisition de plus 83 % du Groupe NoemaLife. L'acquisition de la majorité du capital de NoemaLife par Dedalus a déclenché l'obligation de déposer une offre publique d'achat obligatoire, portant sur toutes les actions NoemaLife cotées au MTA. Cette offre publique s'est clôturée avec succès le 23 septembre 2016. Dedalus détient désormais 100% de NoemaLife Spa. Par un communiqué de presse du 23 septembre, NoemaLife a annoncé le retrait de cote des actions et « warrants » cotés au MTA, marché organisé et géré par Borsa Italiana S.p.A. Le 8 juillet, Ardian, la société d'investissement privé indépendante, a annoncé la signature d'un accord concernant l'acquisition d'environ 60 % de Dedalus Holding, Président de Dedalus S.p.A. Giorgio Moretti conserve une participation d'environ 40 % ainsi que son rôle au sein de Dedalus S.p.A, assurant ainsi la continuité du management. Le 1^{er} avril 2017, NoemaLife et Dedalus ont fusionné par absorption de Noemalife et Dedalus est devenu en conséquence l'actionnaire majoritaire de Medasys.

En 2017 en France, lors de la Paris Healthcare Week en mai, Medasys a présenté sa suite complète ville-hôpital. Avec les GHT naît la volonté de créer un Hôpital étendu, connecté et coopérant avec la médecine de ville. Medasys a choisi d'offrir son offre avec DxPlatform Powered by X-Value, une plateforme adaptée aux enjeux territoriaux. Cette plateforme est construite autour des composants techniques développés par le Groupe. Dedalus est en effet spécialiste depuis plus de 15 ans des problématiques d'interopérabilité au niveau régional et équipe près de 22 000 médecins libéraux avec des solutions communicantes.

Fort d'une expérience avérée en cancérologie, Medasys a choisi de renforcer son positionnement grâce au développement d'un plateau technique d'oncologie connecté au robot « Pharmoduct ». Ce dispositif innovant et automatisé conçu par Dedalus, permet d'optimiser la préparation et la dispensation des traitements de chimiothérapie. Le module de Chimiothérapie de DxCare couplé au robot Pharmoduct offre à nos clients une solution globale qui permet d'accroître la performance et la sécurité de la production et de l'administration dans une équation financière optimale.

A l'international, Medasys a annoncé en janvier 2017 le lancement des plateformes web de prise de rendez-vous MyCHR et MyCHRPRO – développées en collaboration avec le CHR de La Citadelle à Liège, partenaire de longue date de Medasys. Ce nouveau service, ouvert aux patients et aux praticiens, vise à offrir plus de flexibilité dans la prise de rendez-vous médical pour soi ou pour un tiers.

Publiée en juin dernier, l'étude menée par KLAS, organisme spécialisé dans les systèmes d'information du secteur de la santé, fait état d'une augmentation significative des projets d'acquisition d'un DPI dans le monde en 2016. En France, bien que les établissements disposent de multiples options en termes de dossiers patients électroniques, l'offre de Medasys se positionne, selon le rapport américain, comme la solution la plus dynamique du marché.

Le 28 juillet 2017, Medasys a annoncé l'acquisition de 100% du capital Netika SAS, société spécialisée dans le développement et la commercialisation de logiciels dédiés à l'assurance qualité et à la gestion des Systèmes d'Information de Laboratoires. Les produits Netika viennent enrichir l'offre de Medasys et permettent à l'éditeur de proposer de nouvelles solutions modulables à sa clientèle actuelle. L'évolution de son offre et du pôle biologie, désormais composé de plus de 100 personnes, permettra au

Groupe Medasys d'accroître sa présence sur le secteur privé et d'apporter une réponse complète et adaptée à tout établissement (tant privé que public). Les conditions de cette acquisition sont décrites au paragraphe 12.1 de la Partie II du Prospectus.

L'intégration de Netika confère à Medasys une part de marché significative dans le secteur privé et consolide sa position de leader de gestion des plateaux techniques dans le cadre de la mise en œuvre des GHT.

Le 18 décembre 2017, à l'issue de la période de souscription, 42 626 388 actions nouvelles ont été souscrites par les actionnaires. Les souscriptions ont été libérées par numéraire pour 946 637 € et par compensation du compte courant de Dedalus à hauteur de 15 251 390,06 €. L'objectif principal de cette augmentation de capital qui était de réduire l'endettement du Groupe est atteint. Elle a permis de réduire de 96% le montant de l'avance en compte courant de Dedalus résultant notamment du financement de l'acquisition de Netika.

5.2 Investissements

5.2.1 Principaux investissements réalisés au cours des trois derniers exercices jusqu'à la date du Prospectus

Le 28 juillet 2017, Medasys a acquis Netika, société spécialisée dans le développement et la commercialisation de logiciels dédiés à l'assurance qualité et à la gestion des Systèmes d'Information de Laboratoires.

La Société Medasys n'a pas réalisé d'autre investissement significatif au cours des trois derniers exercices, à l'exception des investissements en recherche et développement, visés au paragraphe 11.1 de la Partie II du Prospectus.

5.2.2 Principaux investissements en cours

A la date du présent Prospectus, à l'exception des acquisitions de DL Santé et d'Infologic Santé qui ont été définitivement réalisés en octobre 2018 et qui sont décrites au paragraphe 20.2 de la Partie II du Prospectus, et des investissements en R&D visés au paragraphe 11.1 de la Partie II du Prospectus, la Société Medasys n'a pas d'investissement en cours.

Des informations relatives aux investissements réalisés par Medasys figurent dans les États Financiers figurant au paragraphe 20.1 de la Partie II du Prospectus.

5.2.3 Investissements à venir et engagements fermes

A la date du présent Prospectus, la Société Medasys ne compte pas réaliser d'investissement pour lesquels ses organes de direction auraient déjà pris des engagements fermes, à l'exception des investissements en recherche et développement, visés au paragraphe 11.1 de la Partie II du Prospectus.

6 APERCU DES ACTIVITES

6.1 Présentation des activités du Groupe Medasys

Medasys est un spécialiste français de l'édition de solutions logicielles et de la fourniture de services pour le secteur de la santé. Les solutions et services proposés couvrent l'ensemble des besoins métiers des professionnels de santé (principalement médecins, biologistes, radiologues, infirmières, secrétaires médicales) opérant au sein des établissements de santé publics et privés.

Description de l'activité

Éditeur Français de logiciels médicaux, Medasys conçoit, développe et installe des logiciels médicaux au sein d'établissements de santé publics et privés.

La gamme de solutions Medasys accompagne la performance, la qualité et l'innovation des établissements de Santé, qu'ils soient publics ou privés. La gamme de logiciels médicaux DxCare apporte une réponse pertinente tant aux producteurs de soins qu'aux gestionnaires des établissements en couvrant le Dossier Patient, la production de soins et les plateaux techniques de Biologie, d'Imagerie et de Pharmacie mais également la facturation, le reporting et le pilotage de l'activité.

En plaçant le patient au cœur du système, la solution DxCare vise à faciliter et optimiser le travail quotidien des professionnels de santé (médecin, infirmière, secrétaire) dans une logique de données patient partagées, sécurisées et intelligentes. Grâce aux solutions Medasys, les établissements de santé sont en mesure d'atteindre les plus hauts niveaux d'excellence exigés par les tutelles et reconnus notamment par HIMSS Analytics.

Les solutions fournies par Medasys contribuent à la performance économique et métier des établissements de santé.

La clientèle de Medasys est principalement composée d'établissements publics et détient plus de 44% de parts de marché en France sur le segment des grands établissements CHU/CHR.

Medasys commercialise ses solutions « logiciel » soit en mode traditionnel avec la vente d'une licence d'utilisation, de prestations de services et d'un contrat de maintenance associé, soit en mode locatif par le biais d'un contrat SaaS « *Software as a Service* ».

Depuis le 1er janvier 2018, le Groupe applique la norme IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients. Les divergences entre les normes IAS 18 et IFRS 15 ont impacté un nombre limité de contrats et ont porté sur l'analyse des obligations de performance (licences et prestations de services) au sein d'un contrat. Dans le cas où la licence ne constitue pas une obligation de performance distincte, les revenus liés à la licence et aux prestations de services ne sont pas reconnus séparément. La norme IFRS 15 constitue le cadre de référence permettant de déterminer si des produits sont à comptabiliser, pour quel montant et quand ils doivent l'être.

Medasys intervient sur un marché d'investissement ce qui favorise une certaine stabilité de sa clientèle tout en assurant une récurrence de revenus par le biais des contrats de maintenance et de la vente de services additionnels (formation, modules complémentaires).

En France, la capacité de Medasys de conquérir de nouveaux établissements intervient soit lors du renouvellement du système d'information soit lors de regroupement d'établissements hospitaliers ou de mutualisation du système d'information. Les dispositions relatives aux « Groupements Hospitaliers de Territoire » (GHT) vise à « faire en sorte que les établissements de santé d'un même territoire définissent une stratégie de prise en charge partagée autour d'un projet médical commun et gèrent ensemble certaines fonctions transversales » dont les systèmes d'information. Medasys qui est présent dans 44% des CHU / CHR en France sera positivement impacté par ces mesures et sera nécessairement associés, soit directement, soit par le biais de ses clients CHU, à la réalisation de ces projets territoriaux.

Par ailleurs, la Direction générale de l'offre de soins (DGOS) a annoncé en avril 2018, la suite du programme Hôpital numérique avec le lancement du programme Hop'EN. Ce grand Plan d'Investissement 2018-2022 prévoit 420 millions € pour accélérer la transition numérique du Système de Santé. Cette transition est un levier essentiel pour améliorer la qualité de prise en charge des usagers. Elle offre notamment des solutions innovantes aux problèmes d'accès aux soins, de coordination des professionnels entre eux et avec les citoyens, et d'amélioration des techniques de diagnostics et de soins.

Les critères actuellement à l'étude porteraient notamment sur un système d'information compatible avec l'alimentation du DMP (dossier médical partagé) ce qui est le cas du logiciel de Medasys DxCare permettant ainsi d'envisager des retombées positives en terme d'activité.

Au niveau de l'export, sur la zone Afrique du Nord, Proche et Moyen Orient, les établissements de santé sont peu équipés au niveau du système d'information. La plupart des appels d'offres visent à une première mise en place d'un dossier patient informatisé. Les perspectives sur cette zone sont importantes. Medasys poursuit son investissement à l'export. Les premiers succès remportés sur les pays du Maghreb et le Liban permettent aujourd'hui à Medasys de se positionner favorablement sur de nombreux appels d'offres.

Répartition du chiffre d'affaires

€'000	30.06.2018	%	31.12.2017	%	31.12.2016	%
France	12 622	91,5%	20 722	88,6%	17 589	79,7%
Europe	708	5,1%	1 755	7,5%	2 481	11,2%
Amérasie	8	0,1%	116	0,5%	172	0,8%
Afrique Proche-Orient	- 456	3,3%	802	3,4%	1 839	8,3%
Total	13 794	100%	23 395	100%	22 081	100%

Le Groupe est un pur éditeur de logiciel à destination du monde de la santé constitué par un secteur opérationnel unique. La clientèle de Medasys est en très grande majorité constituée par des établissements de soins publics et privés. Les processus de

déploiement sont homogènes pour la quasi-totalité du chiffre d'affaires. Les différents logiciels commercialisés par le Groupe s'exercent sur différents secteurs géographiques mais ont des caractéristiques économiques similaires. En conséquence, le Groupe est orienté autour d'un métier unique qui ne se prête pas à une analyse plurisectorielle. Les informations financières communiquées aux membres du Directoire, seuls décideurs opérationnels sont présentés par secteur géographique.

Répartition géographique du résultat net part du Groupe :

€'000	30.06.2018	%	31.12.2017	%	31.12.2016	%
France	<763>	102,7%	<2 447>	107,8%	<5 078>	10,4%
Europe	25	-3,3%	148	-6,5%	247	-5,1%
Afrique	- <5>	0,7%	29	-1,3%	14	-0,3%
Proche-Orient						
Total	<743>	100%	<2 270>	100%	<4 817>	100%

6.2 Principaux marchés

Medasys opère sur le marché des établissements de santé publics et privés, segmenté en trois domaines : production de soins (dossier patient), imagerie et biologie.

6.2.1 Le marché potentiel et les concurrents

Le marché de la santé est dynamisé par les différents plans nationaux visant à moderniser les systèmes d'information des établissements de santé.

En Juillet 2016, la ministre de la santé, Madame Marisol Touraine annonçait et officialisait une mesure majeure : la création de 135 groupements hospitaliers de territoire, appelé « GHT ». Cette réforme impact directement le mode de fonctionnement et de coopération des 850 hôpitaux publics français.

Selon l'étude « Observatoire Santé 2016 » réalisé par IDC en Février 2016 : il s'agit d'une réforme clé qui modifie considérablement la prise en charge des patients qui s'applique désormais à l'échelle d'un territoire et de manière graduée, grâce à une mutualisation des moyens autour d'un projet médical commun.

Cette mesure prévoit notamment la migration de plusieurs activités au sein d'un « établissement support ». La convergence des systèmes d'information est un enjeu colossal dans la stratégie de mobilité des professionnels de santé.

La mise en œuvre des GHT s'inscrit sur le long terme : le déploiement des GHT doit s'étendre jusqu'en 2021.

Medasys est leader dans le domaine de la gestion de la production de soin informatisée (DPI) dans ce cadre la Société est présente dans 23 établissements support de GHT. Ce marché est stratégique et va renforcer la position de Medasys dans le domaine clinique mais également dans celui du spécialiste de l'optimisation des plateaux techniques (laboratoire, imagerie, pharmacie, chimiothérapie).

Les principaux concurrents de Medasys sont Maincare Solutions, Agfa, Cerner et Softway Medical (principalement orienté vers le secteur privé). A la connaissance de Medasys, il n'existe pas de classement professionnel recensant ses concurrents.

6.2.2 Les circuits de distribution

Medasys commercialise ses solutions de dossier patient, de biologie et d'imagerie en direct auprès des établissements de santé qu'ils soient publics ou privés.

L'entreprise s'appuie néanmoins sur des partenariats de types Original Equipment Manufacturer (OEM) prévoyant l'intégration de ses logiciels dans des équipements médicaux. C'est le cas avec Codonics, société américaine spécialiste de l'imagerie médicale.

A l'international et selon les pays, Medasys peut également s'appuyer sur des partenaires locaux et signer des accords de distribution.

Stratégie de développement

Medasys accompagne les établissements de santé dans l'optimisation de leur processus métier grâce à des solutions logicielles et des services de pointe pour contribuer à améliorer la production de soins. Ses choix stratégiques l'ont conduit à proposer une solution intégrée transversale sécurisée et ultra communicante avec un objectif premier : positionner le patient au cœur du Système d'Information Clinique.

Medasys a conçu ses solutions pour répondre de bout en bout aux besoins métiers des professionnels de santé dans une logique d'Hôpital Etendu, prenant en compte la communication entre établissements et médecine de ville. De même, parce que la qualité et la sécurité sont des préoccupations majeures pour les professionnels de santé, Medasys a intégré ces notions très en amont de sa stratégie, dès la conception de ses solutions jusqu'au sein de ses méthodologies de conduite et déploiement de projets.

Qu'il s'agisse de la production de soins et du Dossier Patient ou des Plateaux Techniques (imagerie, biologie) la stratégie de Medasys s'inscrit dans une logique « zéro papier » et de métiers interconnectés pour une prise en charge patient la plus efficiente possible. Et toujours dans cette logique de coller aux besoins des métiers tout en conservant les avantages d'un tout intégré, Medasys a opéré ces dernières années une transformation dans son approche en développant des solutions pour les Spécialités telles que les Urgences, la Chimiothérapie ou encore la Réanimation. Medasys poursuit dans cette voie en s'appuyant sur des partenariats forts avec ses clients spécialistes dans leurs domaines. De la même manière, Medasys a opéré le virage de la mobilité et des « Apps » afin d'offrir à ses clients l'ergonomie, la flexibilité, la rapidité et la fiabilité attendues dans leurs pratiques quotidiennes.

La mutualisation et la régionalisation constituent des enjeux majeurs pour le système de santé. Medasys est positionnée depuis plusieurs années déjà pour y répondre, notamment en étant l'un des premiers éditeurs à proposer des solutions cliniques en mode SaaS. La maturité des technologies de l'information, les évolutions des usages de l'IT au sein des établissements et les volontés politiques de voir évoluer le système de santé nécessitent de repenser l'approche informatique traditionnelle.

C'est pourquoi, Medasys s'inscrit dans une autre logique pour le futur : fournir un service complet et sûr accessible par tous et partout, et devenir ainsi un Opérateur de santé.

Le Groupe a également développé sa présence à l'international dans une volonté de partager le savoir-faire français avec des établissements étrangers, en particulier en Afrique du Nord, en Belgique, en Italie, en Asie ou encore au Liban. Sa gamme de solutions est disponible en français et en anglais et a déjà démontré sa force d'adaptation aux enjeux métier et réglementaire d'autres pays.

Le 4 octobre 2018, Medasys a procédé à une opération de croissance externe par l'acquisition de la société DL Santé SAS, filiale santé de l'éditeur de logiciels métiers DL Software. DL Santé possède de nombreux avantages concurrentiels qui en font un acteur reconnu sur son marché de niche, avec une expérience de plus de 30 ans dans ce métier. Au-delà de notre positionnement marché, nous avons aujourd'hui une couverture fonctionnelle inégalée sur toutes les spécialités en laboratoire.

Avec l'acquisition, le 16 octobre 2018, de la société INFOLOGIC-Santé, éditeur de logiciels depuis 1982, pour les laboratoires d'anatomie pathologique et de génétique qui équipe plus de 75% des hôpitaux publics et de la moitié des laboratoires privés avec leurs solutions. le Groupe s'inscrit dans une logique de complémentarité des activités. Pour INFOLOGIC-Santé, la poursuite de son développement nécessite un développement international et dans ce cadre, le soutien d'un Groupe industriel leader dans le domaine du Diagnostic est un atout incontournable. L'objectif est d'accroître la couverture fonctionnelle en participant à la construction de futurs produits autour de la Pathologie Digitale, de la Génétique et du Génome.

6.3 Évènements exceptionnels ayant influencé l'activité

Néant.

6.4 Degré de dépendance à l'égard des brevets, licences et autres compétences technologiques, de contrats industriels ou commerciaux

Il est renvoyé sur ce point au paragraphe 4.8 de la Partie II du présent Prospectus.

6.5 Indiquer les éléments sur lesquels est fondée toute déclaration de l'émetteur concernant sa position concurrentielle.

Néant

7 ORGANIGRAMME ET PERIMETRE DU GROUPE

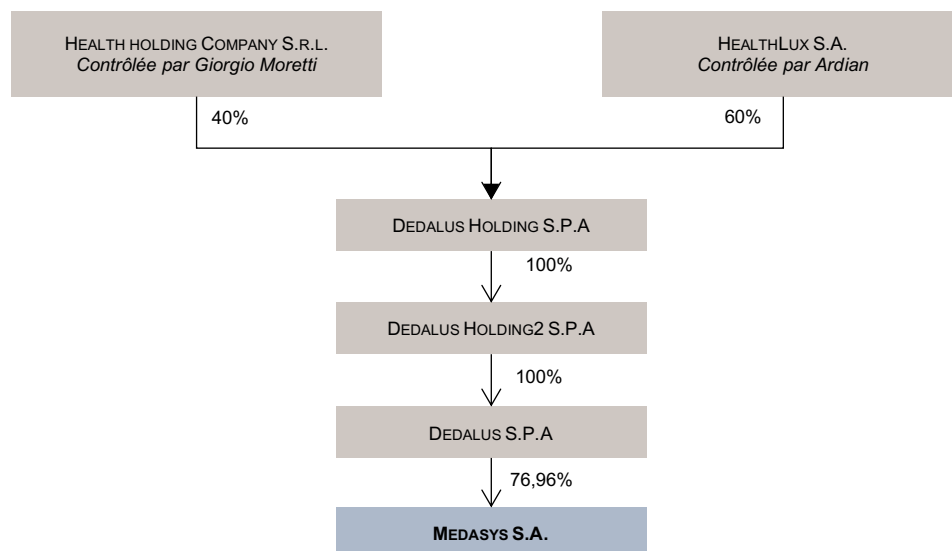
7.1 Place de Medasys au sein du groupe Dedalus

Dedalus a acquis le contrôle indirect de Medasys lors de l'acquisition de Noemalife (actionnaire direct de Medasys) en juillet 2016.

Noemalife ayant été absorbée par Dedalus, cette dernière détient désormais le contrôle direct de Medasys avec une participation, suite à l'augmentation de capital de Medasys réalisée en décembre 2017, s'élevant à 76,96% du capital et 77,15% des droits de vote de Medasys.

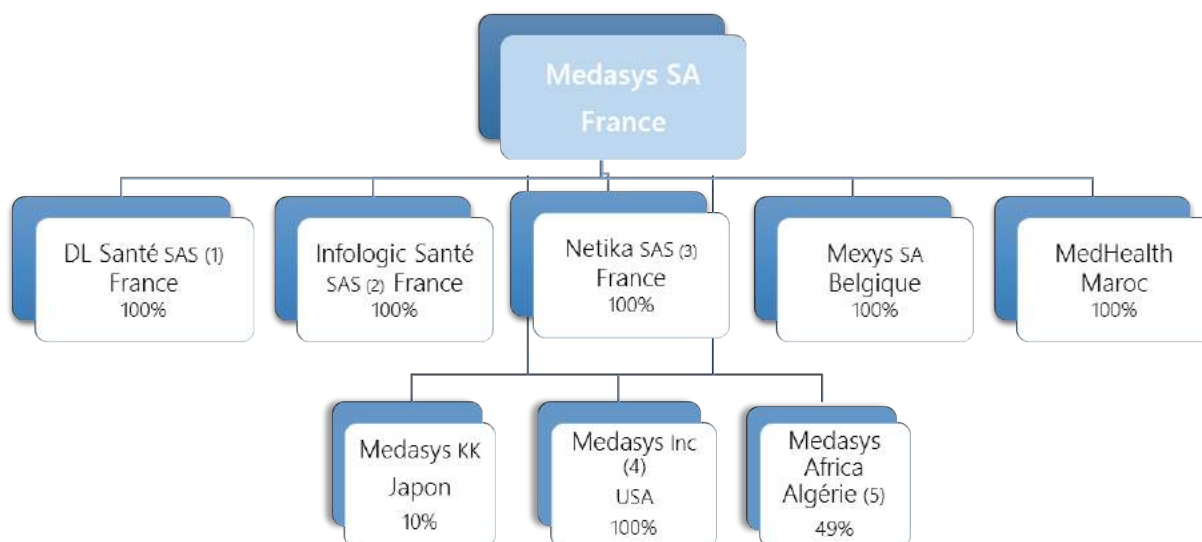
Une présentation complète de Dedalus figure au paragraphe 18.1 de la Partie II du Prospectus.

Medasys occupe la place suivante au sein du groupe Dedalus, étant précisé que les pourcentages indiqués représentent les droits de vote et la détention de capital, au sein de Dedalus :



7.2 Organigramme du Groupe Medasys

A la date du présent Prospectus, l'organigramme juridique de Medasys est le suivant, étant précisé que les pourcentages indiqués représentent les droits de vote et la détention de capital :



(1) acquise le 04 octobre 2018

(2) acquise le 16 octobre 2018

(3) le 31 décembre 2017, la société Netika SAS acquise le 28 juillet 2017 a été fusionnée par absorption par la filiale Mega-Bus. Cette dernière a changé de dénomination pour prendre celle de Netika.

(4) en sommeil depuis l'exercice 2001

(5) en cours de constitution et non comprise dans le périmètre de consolidation.

SA à ses filiales.

Il est précisé qu'il existe des conventions intragroupe qui portent sur la gestion de la trésorerie et sur la refacturation de services rendus par Medasys

7.3 Filiales et participations

7.3.1 Activité des Filiales de Medasys

7.3.1.1 *Sociétés dont Medasys détient 100% du capital*

Netika (France)

La société Netika, société par actions simplifiée au capital de 999 100 euros, dont le siège est 3 rue de Sarrelouis, 67000 Strasbourg, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Strasbourg sous le numéro 348 585 233.

Le 31 décembre 2017, la société Netika SAS acquise le 28 juillet 2017 par Medasys a été fusionnée par absorption par la filiale Mega-Bus. Cette dernière a changé de dénomination pour prendre celle de Netika.

Netika est la filiale de Medasys dédiée aux solutions matérielles et logicielles à l'assurance qualité et à la gestion des laboratoires d'analyses biologiques privés et de leurs Systèmes d'Information.

Mexys (Belgique)

La société Mexys, société anonyme au capital de 460 000 euros, dont le siège est Chaussée de Binche, 101D, Mons (7000), Belgique, dont le numéro d'immatriculation est BE 0872 775 316, est une société spécialisée dans la conception, la réalisation et la commercialisation d'un logiciel d'anesthésie, Exacto.

Medasys Inc (Etats Unis)

La société Medasys Digital Systems Inc., société au capital de 9 520 294 US dollars, dont le siège est 5301, Blue Lagoon Drive, Suite 600, Miami, FL 33126, Etats-Unis, est une société en sommeil depuis l'exercice 2001.

MedHealth Maroc

S.A.R.L au capital de 100 000 DHS - Registre de commerce de Casablanca N° 284523
Siège social :
Sidi Maarouf Business Centre Casanearshore - Shore 1 - 1100 Boulevard Al Quods - 20190 Casablanca- MAROC, est une société spécialisée dans la distribution et l'intégration de solutions Medasys au Maroc.

DL Santé

La société DL Santé, société par actions simplifiée au capital de 5.500.000 euros, dont le siège est 52, boulevard Rodin – 92130 Issy-les- Moulineaux, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 452 158 744, éditeur de logiciels santé positionnée sur le segment des laboratoires de biologie médicale privés.

Infologic Santé

La société Infologic Santé DL Santé, société par actions simplifiée au capital de 397.000 euros, dont le siège est Rovaltain – Parc du 45^{ème} Parallèle, 24 rue Brillat Savarin – 26300 Châteauneuf-sur-Isère, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Romans sous le numéro 484 937 180, éditeur de logiciels pour les laboratoires d'anatomie pathologie et de génétique.

7.3.1.2 Sociétés dont Medasys ne détient pas 100% du capital

Medasys Africa (Algérie)

Société en cours d'immatriculation.

Medasys Japan

La société Medasys Japan, société anonyme de droit japonais (K.K.), au capital de 36 000 000 yens, dont le siège est Planet Nagayama 302, 1-2-15 Suwa, Tama city, Tokyo 206-0024, Japon, est une société de distribution de solutions d'imagerie.

Depuis le 1^{er} janvier 2016, date de la cession par Medasys de 90% des titres de Medasys Japan, Medasys détient 10% du capital de Medasys Japan et n'a pas d'influence notable sur la société japonaise qu'elle a par conséquent sorti du périmètre de consolidation.

7.3.2 Principales données chiffrées des filiales et des participations du Groupe Medasys issues des comptes individuels

€'000 Dénomination des filiales et participations	Montant du capital	% détention au 31.12.17	Capitaux propres avant résultat au 31.12.17	Résultat de l'exercice 2017	Résultat de l'exercice 2016	Chiffre d'affaires 2 017	Chiffre d'affaires 2 016
MEDHEALTH MAROC SARL	100 000 MAD	100%	18	31	14	227	819
MEXYS SAS	460 000 €	100%	1 171	104	203	1 627	1 778
MEDASYS DIGITAL SYSTEMS Inc. (1)	9 520 294 US\$	100%	-	-	-	-	-
MEDASYS Ltd. (2)	36 000 000 JPY	10%	-	-	-	-	-
Sous-total filiales étrangères			1 189	135	217	1 854	2 597
MEGA-BUS SAS (3)			-	-	<130>		1 067
NETIKA SAS (4)	999 100 €	100%	2 335	1 122		7 638	
Sous-total filiales françaises			2 335	1 122	<130>	7 638	1 067
Total			3 524	1 257	87	9 492	3 664

(1) En sommeil depuis l'exercice 2001

(2) société sortie du périmètre de consolidation le 1- janvier 2016

(3) Mega-Bus a pris la dénomination de Netika après avoir absorbé la société Netika le 27.12.17

(4) Données fusionnées de Mega-Bus et de Netika pour l'exercice 2017

8 PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENTS

8.1 Immobilisations corporelles et propriétés immobilières louées

Le Groupe occupait depuis le 1^{er} janvier 2014, une surface d'environ 2 560 m² de bureaux, principalement à Clamart où était situé le siège.

Medasys a été contrainte de transférer son siège social au 22, avenue Galilée - 92350 Le Plessis-Robinson.

En effet, le propriétaire de l'immeuble dans lequel se situait le siège social de Medasys ayant été placé en liquidation judiciaire, il a été décidé de détruire l'immeuble dans lequel se trouvait le siège social de Medasys.

Ce transfert de siège a été réalisé en date du 13 mai 2018.

Ces nouveaux bureaux sont loués au prix du marché, par bail commercial, à des sociétés foncières sans lien avec Medasys ou ses dirigeants.

Le Groupe n'envisage pas d'effectuer d'investissement immobilier.

8.2 Impact environnemental des immobilisations

Comme indiqué au paragraphe 4.9 de la Partie II du Prospectus, les activités du Groupe Medasys n'ont, compte-tenu de leur nature essentiellement immatérielle, pas de répercussions significatives sur l'environnement.

L'utilisation des immobilisations corporelles au regard de l'environnement n'appelle donc pas de remarque particulière.

9 EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT AU COURS DES DEUX DERNIERS EXERCICES ET AU 30 JUIN 2018

Éléments du compte de résultats consolidés au cours des 2 derniers exercices et au 30 juin 2018

€'000 -	30.06.2018 (6 mois)	31.12.17 (12 mois)	31.12.16 (12 mois)
Chiffre d'affaires	13 794	23 395	22 081
Autres produits ordinaires	10	61	59
Achats et variations de stocks	<1 461>	<2 038>	<2 033>
Autres charges d'exploitation & impôts et taxes	<6 062>	<5 869>	<5 440>
Charges de personnel	<7 546>	<11 819>	<11 070>
Dotations et reprises aux amort. et aux provisions	617	<5 269>	<6 629>
Résultat opérationnel courant	<648>	<1 539>	<3 032>
Autres produits et autres charges opérationnels	<88>	<291>	<450>

Dépréciation du Goodwill	0 0	<1 033>
Résultat opérationnel	<736> <1 830>	<4 515>
Résultat financier	<93> <551>	<298>
Impôt	86 111	<4>
Résultat net revenant au Groupe	<743> <2 270>	<4 817>

Bilan consolidé au cours des 2 derniers exercices et au 30 juin 2018

(€'000) Actif	30.06.18	31.12.17	31.12.16
Actif non courant	24 371	24 270	16 047
<i>dont Immobilisations</i>	11 678	8 992	8 201
<i>dont Goodwill</i>	10 509	12 782	4 614
Actif courant	26 461	27 293	25 914
<i>dont Trésorerie</i>	5 562	6 006	3 272
Total	50 832	51 563	41 961

(€'000) Passif	30.06.18	31.12.17	31.12.16
Capitaux propres	27 446	28 749	15 075
<i>dont Résultat</i>	<743>	<2 270>	<4 817>
Passif non courant	5 266	4 607	10 949
Passif courant	18 120	18 207	15 937
<i>dont Dette financ.<1 an</i>	4 249	4 684	2 302
Total	50 832	51 563	41 961

Les comptes consolidés au titre des deux derniers exercices et du 1^{er} semestre 2018 figurent au paragraphe 20 et 26 de la Partie II du Prospectus.

Tableau des flux de trésorerie consolidé au cours des 2 derniers exercices et au 30 juin 2018

€'000 - Tableau de flux de trésorerie consolidé résumé	30.06.18 (6 mois)	31.12.2017 retraité (1) (12 mois)	31.12.2016 (12 mois)
Résultat net revenant au Groupe	<743>	<2 437>	<4 817>
Capacité d'autofinancement *	<1 436>	3 199	2 830
Variation du besoin en fonds de roulement	3 080	733	<2 685>
Flux de trésorerie d'exploitation	1 644	3 932	145
<i>Prix d'acquisition des filiales net de la trésorerie acquise</i>		<8 167>	
<i>Acquisitions d'immobilisations nettes de cession*</i>	<2 330>	<4 320>	<4 022>
<i>Crédit d'impôt recherche et subventions</i>	468	162	435
Flux de trésorerie d'investissements nets	<1 862>	<12 325>	<3 587>
Flux de trésorerie de financement	<225>	11 045	2 657
Incidence des variations de change et divers	-1	82	75
Variation nette de la trésorerie	<444>	2 734	<710>
* dont charges activées	1879	4 129	3 874

La capacité d'autofinancement négative de 1436 k€ au 30 juin 2018 comprend une perte sur créances irrécouvrables de 2 696 k€ provisionnée qui n'a pas d'impact sur la trésorerie de la période.

9.1 Situation financière et résultats du Groupe Medasys au cours du 1^{er} semestre 2018

Au 1^{er} semestre 2018, le chiffre d'affaires consolidé du Groupe s'établit à 13 794 k€ à comparer à 8 789 k€ au 1^{er} semestre 2017. Cette progression de 57 % correspond à hauteur de 51 % à la contribution de la filiale Netika entrée dans le périmètre du Groupe le 28 juillet 2017. Le résultat opérationnel courant est de <648> k€ au 1^{er} semestre 2018 à comparer à <1 217> k€ au 1^{er} semestre 2017. Le résultat net consolidé revenant au Groupe ressort à <743> k€ au 30 juin 2018. Le résultat net était de <1 912> k€ au 30 juin 2017.

La variation du BFR de 3 M€ entre le 31 décembre 2017 et le 30 juin 2018 s'explique à hauteur de 1,5 M€ par la variation des produits constatés d'avance liés aux contrats de maintenance annuelle de Netika. Les flux de trésorerie issus des investissements concernent principalement la production d'actifs R&D. La variation négative des flux de financement de 225 k€ s'explique par le remboursement du crédit d'impôt recherche 2014.

Dans le cadre du transfert de son siège social, Medasys a souscrit un emprunt de 500 k€ remboursable sur 5 ans pour financer l'aménagement de ses nouveaux locaux.

9.2 Situation financière et résultats du Groupe Medasys au cours de l'exercice 2017

Le Groupe a enregistré en 2017, un chiffre d'affaires consolidé de 23 395 k€ contre 22 081 k€ en 2016.

Cette progression de 6 % tient compte de la variation de périmètre avec l'entrée dans le Groupe de la société Netika au 28 juillet 2017 qui a réalisé un chiffre d'affaires de 3 350 k€ pour les 5 derniers mois de l'exercice. La baisse du chiffre d'affaires à périmètre constant est due notamment à l'activité export. En effet, la plupart des projets significatifs ont connu un décalage dans la prise de décision.

Le résultat opérationnel 2017 dégage une perte de 1 830 k€ à comparer à une perte de 4 515 k€ en 2016. Les autres charges opérationnelles comprennent une indemnité transactionnelle client pour 500 k€ et un autre produit pour 209 k€ consécutif à la résiliation du bail du siège social de Medasys S.A.. Après frais financiers, la perte nette consolidée revenant au Groupe ressort à 2 270 k€ au 31 décembre 2017, elle était de 4 817 k€ au 31 décembre 2016.

L'endettement financier net s'établit à 982 k€ en 2017 contre 7 754 k€ au 31 décembre 2016.

La diminution de l'endettement financier net provient principalement du remboursement du compte courant de Dedalus à hauteur de 15 251 k€ qui a été converti en capital par compensation de créances. Il est à noter également que l'acquisition de Netika sur l'endettement financier net a eu un impact positif de 758 k€ lors de son entrée dans le périmètre du Groupe le 28.07.2017.

9.3 Situation financière et résultats du Groupe Medasys au cours de l'exercice 2016

Le Groupe a enregistré en 2016, un chiffre d'affaires consolidé de 22 081 k€, en hausse de 5,4% par rapport à 2015. Les licenciements économiques, les départs non remplacés et le gel des salaires ont permis de réduire les charges de personnel de 7,3 % en 2016 passant ainsi 11 944 k€ à 11 070 k€. Compte tenu de ces deux effets bénéfiques, la

capacité d'autofinancement (après coût de l'endettement financier et impôt) est en progression de 50 % s'établissant ainsi à 2 830 k€ pour 2016 à comparer à 1 886 k€ en 2015.

Les dotations aux amortissements et aux provisions s'élèvent à 6 629 k€ par rapport à 2 609 k€ en 2015. Le niveau exceptionnel de ces dotations s'explique par des provisions sur créances clients pour lesquelles il existe des risques de recouvrabilité. Compte tenu de ces dotations aux provisions sur créances de 3 485 k€, des charges de réorganisation de 516 k€ et de la dépréciation intégrale du Goodwill de notre filiale Mega-Bus, le résultat opérationnel 2016 dégage une perte de 4 515 k€ à comparer à une perte de 589 k€ en 2015. Après frais financiers, la perte nette consolidée revenant au Groupe ressort à 4 817 k€ au 31 décembre 2016, elle était de 903 k€ au 31 décembre 2015.

L'endettement financier net consolidé s'établissait à 7 754 k€ au 31 décembre 2016 contre 4 338 k€ au 31 décembre 2015. Dans le cadre de la modification de l'actionnariat du Groupe, Dedalus via NoemaLife a procédé en septembre 2016 au remboursement de l'ensemble des prêts moyen-terme et de la quasi-totalité des crédits court-terme de Medasys (hors affacturage) pour un montant total de 5 616 k€ porté au compte courant de NoemaLife, réduisant ainsi fortement le niveau de notre endettement bancaire.

10 TRESORERIE ET CAPITAUX

10.1 Informations sur les capitaux propres

Les informations relatives aux capitaux propres de la Société au 30 juin 2018 et au 31 décembre 2017 sont contenues dans les comptes consolidés au 30 juin 2018 et au 31 décembre 2017 figurant au paragraphe 20.1 de la Partie II du présent Prospectus.

10.2 Informations sur les flux de trésorerie consolidés

Les informations relatives aux flux de trésorerie consolidés de la Société au 30 juin 2018 et au 31 décembre 2017 sont contenues dans les comptes consolidés au 30 juin 2018 et au 31 décembre 2017 figurant au paragraphe 20.1 de la Partie II du présent Prospectus.

L'attention du lecteur est attirée sur le fait que la Société doit financer des dépenses opérationnelles récurrentes activées qui s'élèvent dorénavant à environ 3,8 M€ par an (Cf. paragraphe 11.1 de la Partie II du présent Prospectus). Ces dépenses de R&D sont activées et donc comptabilisées en flux d'investissement.

Le montant des investissements en R&D au titre des deux derniers exercices et au 1^{er} semestre 2018 est précisé dans le tableau figurant au paragraphe 11.1 de la Partie II du présent Prospectus.

10.3 Conditions d'emprunt et structure des financements

Le tableau ci-dessous détaille les emprunts auprès d'établissements financiers et autres dettes financières au 31 août 2018.

Type de financement	Établissement	Taux		Dernière échéance	Montants dus au 31.08.18 (€)	A moins d'un an	A plus d'un an	A plus de 5 ans	Montants dus au 31.12.2017 (€)
Crédit court terme	BNP Paribas	Variable	Euribor 3 mois + 2,5		350 000	350 000	-		350 000
Crédit court terme	LCL	Variable	Euribor 3 mois + 1,5		500 000	500 000	-		500 000
Financement du Crédit d'impôts recherche	Bpifrance	Variable	Euribor 1 mois + 1		758 127	758 127	-		1 247 074
Financement du Crédit d'impôts compétitivité emploi	Bpifrance	Variable	Euribor 1 mois + 3		946 774	946 774	-		812 775
Financement de l'encours clients cédé reclassé en compte client	Ge FactoFrance	Variable	Euribor 3 mois + 1,1 taux minimum 1,7%		0	0	-		70 669
Intérêts courus	Divers				100	100	-		7 124
Convention de trésorerie	Dedalus	Fixe	4,50%		876 004	876 004	-		856 833
Prêt à l'innovation	Bpifrance	Fixe	0,00%	31/03/24	1 750 000	87 500	1 662 500		1 750 000
Financement matériel informatique	Crédit-bail	Fixe			218 533	104 626	113 907		274 668
Prêt aménagement	LCL	Fixe	1,30%	16/04/23	475 763	97 738	378 025		
Financement de l'immeuble	Delta Lyod	Fixe	4,15%	01/12/21	47 773	16 584	31 189		53 960
Crédit court terme	Delta Lyod	Fixe	4,62%		250 447	250 447	-		256 121
Indemnité transactionnelle Netika distribution	CCM St Jean	Fixe	2,05%	05/12/21	360 569	105 598	254 971		346 386
Financement de véhicules	CCM St Jean	Fixe	0,40%	05/11/19	29 536	20 818	8 178		127 482
Prêt à l'innovation	Bpifrance	Fixe	0,00%		31 250	31 250	-		78 125
Crédit court terme	Divers	Fixe					-		12 066
							-		
Total					6 594 873	4 145 562	2 449 311	0	

L'ensemble de ces financements et des lignes de crédits mis à disposition de la Société sont utilisés. En outre, la Société a recours à l'affacturage auprès de Facto France, le montant du financement des créances cédées et déconsolidées au 31 août 2018 s'élève à 2 833 087 €.

Par ailleurs, Medasys a contracté deux nouveaux emprunts pour financer partiellement les acquisitions de DL Santé et d'Infologic Santé, dont les caractéristiques sont les suivantes :

Banque LCL

Montant deux (2) millions d'euros

Durée : 6 années

Taux d'intérêt : 1,95%

Sûreté : Néant

Modalités de remboursement : Remboursements trimestriels par échéances constantes.

Banque CEPAL

Montant deux (2) millions d'euros

Durée : 6 années

Taux d'intérêt : 1,85%

Sûreté : Néant

Modalités de remboursement : Remboursements trimestriels par échéances constantes.

Dedalus dispose d'un compte courant d'associé dont le montant s'élève, à la date du présent prospectus, à un montant de 11 028 811 €.

Les principales caractéristiques du prêt d'actionnaire sont les suivantes :

- Maturité de l'avance en compte-courant à 10 ans ;
- Possibilité de conversion de la créance en cas d'opération sur capital ou d'émission d'instruments financiers ;
- Exigibilité anticipée automatique en cas de changement de contrôle ou autres cas de défauts usuels ;
- Taux d'intérêt de 3,5% par an.

10.4 Restriction éventuelle à l'utilisation des capitaux

Aucune restriction à l'utilisation des capitaux n'est venue influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, les opérations de l'émetteur.

10.5 Sources de financement attendues

Medasys n'attend pas de source de financement complémentaire car elle n'a pris aucun engagement sur d'éventuels investissements à réaliser et ne dispose pas d'immobilisation corporelle importante.

11 RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES

11.1 Recherche et développement

Les sommes allouées aux frais de développement au premier semestre 2018 et durant les exercices 2017 et 2016, avant prise en compte du crédit d'impôt recherche (CIR), ainsi que les pourcentages du chiffre d'affaires qu'elles représentent figurent dans le tableau ci-dessous :

€'000	Montant des frais de développement	Pourcentage s du chiffre d'affaires consolidé	Montant du Crédit d'Impôt Recherche (CIR) et des subventions rattachés	Montant des investissements R&D après imputation du CIR et des subventions
1^{er} semestre 2018	1 879	13,6%	468	1 411
2017	4 129	17,6 %	590	3 539
2016	3 874	17,5 %	532 *	3 343

* Le montant du crédit d'impôt recherche constaté pour 960 k€ en 2016 a été diminué de 428 k€ correspondant à l'impact de sa révision enregistré en 2017.

11.2 Brevets

Medasys n'a pas déposé de brevet.

11.3 Marques, noms de domaines et propriétés intellectuelles

Medasys est titulaire de deux marques dénommées « Dx Care » et « Dx Lab ».

12 INFORMATIONS SUR LES TENDANCES

12.1 Principales tendances entre le 31 décembre 2017 et la date du Prospectus

Le marché français se relance enfin et nous avons la conviction de voir plus d'investissements dans IT pour soutenir davantage le déploiement des GHT. Ainsi nous comptons sur le dynamisme des annonces sur la transformation numérique et le programme Hop'EN pour permettre de financer les GHT.

Par ailleurs, nos clients ont ajouté de nombreux modules complémentaires à leur installation, permettant ainsi d'accroître de façon significative le volume des commandes additionnelles.

L'activité à l'export a repris fin du premier semestre grâce à un premier contrat signé au Koweït avec un groupe de cliniques privées qui a choisi la globalité du périmètre des solutions DxCare et DxBilling. Ce site servira de vitrine à Medasys au Moyen-Orient et permet à notre partenaire local de monter en puissance. Les perspectives de pénétration du marché au Koweït sont intéressantes.

Enfin, la Direction générale de l'offre de soins (DGOS) a annoncé en avril 2018, la suite du programme Hôpital numérique avec le lancement du programme Hop'EN.

Ce grand Plan d'Investissement 2018-2022 prévoit 420 millions € pour accélérer la transition numérique du Système de Santé. Cette transition est un levier essentiel pour améliorer la qualité de prise en charge des usagers. Elle offre notamment des solutions innovantes aux problèmes d'accès aux soins, de coordination des professionnels entre eux et avec les citoyens, et d'amélioration des techniques de diagnostics et de soins.

Les critères actuellement à l'étude porteraient notamment sur un système d'information compatible avec l'alimentation du DMP (dossier médical partagé) ce qui est le cas du logiciel de Medasys DxCare permettant ainsi d'envisager des retombées positives en terme d'activité.

12.2 Éléments susceptibles d'influer sur les perspectives de Medasys

Le 4 octobre 2018, Medasys a procédé à une opération de croissance externe par l'acquisition de la société DL Santé SAS, filiale santé de l'éditeur de logiciels métiers DL Software. DL Santé possède de nombreux avantages concurrentiels qui en font un acteur reconnu sur son marché de niche, avec une expérience de plus de 30 ans dans ce métier. Au-delà de notre positionnement marché, nous avons aujourd'hui une couverture fonctionnelle inégalée sur toutes les spécialités en laboratoire.

Avec l'acquisition, le 16 octobre 2018, de la société INFOLOGIC-Santé, éditeur de logiciels depuis 1982, pour les laboratoires d'anatomie pathologique et de génétique qui équipe plus de 75% des hôpitaux publics et de la moitié des laboratoires privés avec leurs solutions. le Groupe s'inscrit dans une logique de complémentarité des activités. Pour INFOLOGIC-Santé, la poursuite de son développement nécessite un développement international et dans ce cadre, le soutien d'un Groupe industriel leader dans le domaine du Diagnostic est un atout incontournable. L'objectif est d'accroître la couverture fonctionnelle en participant à la construction de futurs produits autour de la Pathologie Digitale, de la Génétique et du Génome.

13 PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU BENEFICE

Néant

14 ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE

14.1 Organisation de la direction de la Société

La Société est une société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance dont le fonctionnement est décrit dans les statuts et au paragraphe 21.2 de la Partie II du présent Prospectus.

14.1.1 Composition du Directoire

Nom et prénom ou dénomination sociale du mandataire social	Date première nomination	Date échéance du mandat	Fonction principale exercée dans la société	Fonction principale exercée en dehors de la société	Autres mandats et fonctions exercés dans toute société en 2017	Mandats et fonctions exercés au cours des cinq précédents exercices
Monsieur VAILLANT Frédéric*	29/06/10	11/11/19	Président du directoire	Président : Agile Green Development SAS	Président : MegaBus, Netika Mexys	Administrateur : Président : MegaBus Administrateur : Mexys, Medasys Ltd.
Monsieur BOULIER Jean-Paul*	29/06/10	11/11/19	Membre du directoire		Administrateur : Mexys	Administrateur : Mexys, Medasys Ltd.
Monsieur MORETTI Giorgio	01/09/16	11/11/19	Membre du directoire	Président du C.A. et Administrateur Délégué de Dedalus S.p.A.	Répresentant juridique de Dedalus Healthcare Ltd (Shanghai, Chine) - Président du C.A. de Dedalus Piemonte Srl - Membre du C.A. de EN-Eco SpA - Président de Fondazione Angeli Del Bello - Unique Administrateur de Health Holding Company Srl - Membre du C.A. de Informatica Medica Srl - Président et Administrateur Délégué de Intema Sanità Srl - Membre du C.A. de Istituto di Medicina dello Sport Srl - Unique Administrateur de KKC Srl - Unique Administrateur de Kontakt Srl - Président et Administrateur Délégué de Millenium Srl - Président du C.A. de Q. Thermo Srl - Président du C.A. de Quadrifoglio Servizi Ambientali SpA - Répresentant juridique de SC Dedalus Healthcare Srl (Roumanie) - Administrateur Délégué de Sicilia Sistemi Tecnologia Srl - Président et Administrateur Délégué de Dedalus Holding Spa - Membre du C.A. de CGNAL Spa - Membre du "Consiglio Direttivo" de Consorzio Servizi Integrati - Président et Administrateur Délégué de Dedalus Clinic Srl - Directeur de Faranani Healthcare Solutions Ltd (Afrique du Sud) - Membre du C.A. de New Gekom Srl - Vice Président de Cleon Saglik Hizmetleri ve ticaret anonim sirketi (Turquie) - Vice Président de SC Dedalus TeamNet SA - Président et Administrateur Délégué de Dedalus Holding2 SpA - Président de C.A. de Ghenos Srl - Président et Administrateur Délégué de NoemaLife SpA - Président et Administrateur Délégué de Dedalus S.p.A. - Président de Mtt-Pro Metologie e Tecnologia Applicate S.r.l. - Unique Administrateur de Quasar S.r.l. - Managing Director de Dedalus Healthcare Limited	Répresentant juridique de Dedalus Healthcare Ltd (Shanghai, Chine) - Président du C.A. de Dedalus Piemonte Srl - Président et Administrateur Délégué, membre du C.A. de EN-Eco SpA - Président de Fondazione Angeli Del Bello - Unique Administrateur de Health Holding Company Srl - Membre du C.A. de Informatica Medica Srl - Président et Administrateur Délégué de Intema Sanità Srl - Membre du C.A. de Istituto di Medicina dello Sport Srl - Unique Administrateur de KKC Srl - Unique Administrateur de Kontakt Srl - Président et Administrateur Délégué de Millenium Srl - Membre du C.A. de Planet Srl - Membre du C.A. de Prohealth Srl - Président du C.A. de Q. Thermo Srl - Président du C.A. de Quadrifoglio Servizi Ambientali SpA - Répresentant juridique de SC Dedalus Healthcare Srl (Roumanie) - Président et Administrateur Délégué de Sicilia Sistemi Tecnologia Srl - Président et Administrateur Délégué de Dedalus Holding Spa - Membre du C.A. de CGNAL Spa - Membre du "Consiglio Direttivo" de Consorzio Servizi Integrati - Président et Administrateur Délégué de Dedalus Clinic Srl - Directeur de Faranani Healthcare Solutions Ltd (Afrique du Sud) - Membre du C.A. de New Gekom Srl - Vice Président de Cleon Saglik Hizmetleri ve ticaret anonim sirketi (Turquie) - Vice Président de SC Dedalus TeamNet SA - Président et Administrateur Délégué de Dedalus S.p.A. - Président de Mtt-Pro Metologie e Tecnologia Applicate S.r.l. - Unique Administrateur de Quasar S.r.l. - Managing Director de Dedalus Healthcare Limited - Président et Administrateur Délégué de Dedalus Holding2 SpA - Président de C.A. de Ghenos Srl - Président et Administrateur Délégué de NoemaLife SpA
Monsieur SCAPPI Stefano	01/09/16	11/11/19	Membre du directoire	Directeur technique du département Systèmes d'Information de Santé de Dedalus.	Membre du C.A. de Codices Srl et MTT Pro Srl	-
Madame CAMPO DI COSTA VIGOLO E FREDANA Simona	12/11/15	11/11/19	Membre du directoire	Attachée à la direction financière de Dedalus.	Membre du C.A. de Fondazione ANT Italia Onlus - Membre du C.A. de NoemaLife UK Ltd - Directeur Unique de NoemaLife GmbH - Membre du C.A. de KerLife Srl	Membre du C.A. de Fondazione ANT Italia Onlus, Membre du C.A. de NoemaLife Mena FZ-LLC - Membre du C.A. de NoemaLife UK Ltd

* Groupe Medasys
C.A. : Conseil d'administration

A la date du Prospectus, les autres mandats et fonctions exercés par les membres du Directoire sont toujours en vigueur.

Aucun membre du Directoire n'a de lien familial avec les autres membres du Directoire et les membres du Conseil de Surveillance.

Au cours des cinq dernières années au moins, aucun membre du Directoire n'a :

- fait l'objet d'une condamnation pour fraude ;
- été associé, en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance, d'associé commandité, de fondateur ou de directeur général à une faillite, une mise sous séquestre ou une liquidation ;
- fait l'objet d'une incrimination et/ou d'une sanction publique officielle prononcée par une autorité statutaire ou réglementaire (y compris par des organismes professionnels désignés) ; ou
- été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction, ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

L'adresse professionnelle des membres du Directoire est : 22, avenue Galilée - 92350 Le Plessis-Robinson.

Expertise et expérience des membres du Directoire :

Frédéric Vaillant

Frédéric Vaillant, ingénieur de formation, occupe les fonctions de Président du Directoire de Medasys depuis juillet 2010. Fort d'une carrière menée au sein de sociétés de l'informatique telles que HP et IB Group avec des responsabilités de management, Frédéric Vaillant contribue activement - depuis une quinzaine d'années - au développement du Groupe Medasys, en France comme à l'étranger, de par ses différentes fonctions de direction. Entrepreneur dans l'âme, Frédéric Vaillant a mené avec succès de nombreux projets de création d'entreprises dans différents domaines (informatique, logiciels, services...). Il assure outre ses fonctions chez Medasys, la Présidence de la société qu'il a créée, Agile Green Développement, la première Société de Services de Développement Durable (SS2D). Soucieux pour Medasys de rester à la pointe des tendances du marché et de s'impliquer dans le processus d'amélioration de la qualité des soins à travers le système d'information hospitalier, Frédéric Vaillant n'hésite pas à soutenir des initiatives telles que HIMSS French E-health Exchange (FEE) dont il est co-fondateur.

Jean-Paul Boulier

Jean-Paul Boulier a consacré une grande partie de sa carrière au développement d'entreprises et d'activités dans le domaine de l'informatique. Il rejoint le groupe Medasys en 2000 en lui cédant l'activité de l'entreprise qu'il a créée en 1996. Successivement Directeur des Ressources Humaines puis Directeur de filiales, Jean-Paul Boulier participe activement au

développement de l'activité biologie du groupe. S'appuyant sur près de 40 années d'expérience et d'expertise, Jean-Paul Boulier assume depuis 2010 la fonction de Membre du Directoire et la direction de la filiale Mega-Bus International. Parallèlement, Jean-Paul Boulier pilote avec son équipe le développement du produit DxBilling, la solution conçue pour traiter l'ensemble des processus de la chaîne de facturation des établissements de santé.

Giorgio Moretti

Absolument convaincu que l'innovation et la capacité à anticiper les tendances d'évolution sont la base de la mission entrepreneuriale, il a fondé en 1982 la société autour de laquelle le Groupe Dedalus s'est développé, devenant ainsi le CEO en 2003 puis le Président en 2005. En 2008, il a initié l'expansion internationale du Groupe, notamment grâce à des investisseurs institutionnels, portant son rayonnement international à 25 pays sur 4 continents. Aujourd'hui, le Groupe Dedalus est reconnu par la société indépendante KLAS comme l'un des leaders sur le marché des systèmes d'information hospitaliers. C'est le leader européen en système d'information de diagnostic et il influence le marché italien de la e-santé.

Stefano Scappi

Diplômé en 1999 de l'Université de Bologne en ingénierie électronique avec une spécialisation dans le secteur biomédical.

La même année, il débute sa carrière dans la société Dianoema, d'abord au département diagnostic, puis au département clinique avec des rôles toujours plus transversaux dans les domaines du développement et de la prestation, avec pour mission d'approfondir l'expérience technologique et de perfectionner en même temps une approche mature des besoins des clients.

Il poursuit sa carrière à compter de 2005 en tant que Directeur du Développement au département clinique, en charge de nouveaux développements et déploiements sur les données cliniques, le dossier électronique du patient et les solutions logiciels de santé, avec une forte visibilité et des projets complexes au niveau national.

En 2006, il devient Directeur en conseils et prestations avec une équipe de plus de 40 spécialistes ciblés sur la gestion de projets et les activités opérationnelles dans le secteur clinique. Huit ans plus tard, en 2014, il prend la Direction du département clinique chez NoemaLife, puis en 2016 après l'acquisition de NoemaLife, il est nommé Directeur technique chez Dedalus pour le département Systèmes d'Information de Santé de Dedalus.

Simona Campo di Costa Vigolo E Fredana

Simona Campo a assuré le processus de transition vers les normes IAS lors de l'introduction en bourse de Noemalife en 2006. Simona Campo a été contrôleur pour la filiale italienne d'une société Canadienne de diagnostic, où elle avait en charge les Finances et la gestion. Aujourd'hui elle est rattachée à la Direction financière du Groupe Dedalus. Elle est titulaire d'une licence d'économie de l'Université de Bologne (1993) et d'un diplôme d'expertise comptable (1996).

14.1.2 Composition du Conseil de surveillance

Nom et prénom du mandataire social	Date première nomination	Date échéance du mandat	Fonction principale exercée dans la société	Fonction principale exercée en dehors de la société	Autres mandats et fonctions exercés dans toute société en 2017		Mandats et fonctions exercés au cours des cinq exercices précédents
Madame HOFMANN Florence	29/06/10	18/05/23	Présidente du conseil de surveillance (1)				Director Organizational Development, Consumer Goods Business, D. Swarovski Corporation AG
Monsieur CORBANI Andrea	14/11/11	18/05/23	Vice-Président du conseil de surveillance (2)	Unique Administrateur de Marketing & Management Consulting Srl	Président du C.A. de ServiceLife Srl C.A. de NoemaLife Adria Ilc	Président du	Président du C.A. de Codices Srl Président du C.A. de ServiceLife Srl Président du C.A. de NoemaLife Adria Ilc - Managing et Director de NoemaLife Mena FZ LLC
Monsieur CHARETON Yann	01/09/16	18/05/23	Membre du conseil de surveillance (4)	Managing Director de Ardian Mid Cap Buyout	Membre du C.A. de ACF I Investment - Président du conseil d'administration : Italmatch Chemicals - Administrateur : Calimax 1 SA, Calimax 2 SA, NHV Holding, PhotoTechLuxco 1 SA, PhotoTechLuxco 2 SA, , Dedalus Spa, Dedalus Holding Spa, Dedalus Holding 2 Spa, Mikrolux 1 SA, Mikrolux 2 SA, Mikrolux 3 SA jusqu'en février 2017.		Membre du C.S. de TLD - Membre du C.S. de Novacap - Membre du C.A. de Novaluxco 1 SA - Membre du C.A. de Novaluxco 2 SA - Membre du C.A. de ACF II Investment Sarl
Madame MINTRONE Sara Luisa	01/09/16	18/05/23	Membre du conseil de surveillance	Directeur du marketing stratégique de Dedalus SpA		-	Membre du C.A. de Health Innovation Hub (consortium)
Monsieur SERAFINO Pierre	29/06/10	18/05/23	Membre du conseil de surveillance (3)				De 2007 à 2015 : Président de GEA Group Holding France et Directeur Général GEA Process Engineering France.

(1) Présidente du comité de rémunération

(2) Membre du comité de rémunération

(3) Président du comité d'audit

(4) Membre du comité d'audit

C.A. : Conseil d'Administration

C.S. : Conseil de Surveillance

A la date du Prospectus, les autres mandats et fonctions exercés par les membres du Conseil de Surveillance sont toujours en vigueur.

Monsieur Pierre Serafino est un mandataire social indépendant selon les critères précisés dans le rapport du Président (cf. paragraphe 16.5.1 de la Partie II du Prospectus).

Aucun des membres du Conseil de surveillance n'exerce de fonction salariée dans la société.

Aucun membre du Conseil de Surveillance n'a de lien familial avec les autres membres du Conseil de Surveillance et les membres du Directoire.

Au cours des cinq dernières années au moins, aucun membre du Conseil de Surveillance n'a :

- fait l'objet d'une condamnation pour fraude ;
- été associé, en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance, d'associé commandité, de fondateur ou de directeur général à une faillite, une mise sous séquestre ou une liquidation ;
- fait l'objet d'une incrimination et/ou d'une sanction publique officielle prononcée par une autorité statutaire ou réglementaire (y compris par des organismes professionnels désignés) ; ou
- été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction, ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

L'adresse professionnelle des membres du Conseil de surveillance est : 22, avenue Galilée - 92350 Le Plessis-Robinson.

Expertise et expérience des membres du Conseil de surveillance :

Florence Hofmann

Florence Hofmann, Présidente du Conseil de Surveillance de Medasys depuis Juillet 2010, gère par ailleurs un portefeuille d'investissements directes.

Andrea Corbani

Vice-Président du Conseil de Surveillance, Andrea Corbani a occupé pendant plusieurs années les fonctions de Président de Noematica et Directeur Exécutif de Noemalife. Andrea Corbani a une licence d'Économie obtenue à l'Université de Parme.

Yann Chareton

Diplômé de l'IEP Paris et de l'ESSEC, Yann Chareton a également étudié à la London School of Economics à Londres et à l'Université Commerciale Luigi Bocconi à Milan.

Il a réalisé en Italie des opérations sur les groupes KOS, Lima, Bruniglass, Italmatch, Irca et Dedalus. En octobre 2005, il a rejoint l'équipe LBO Mid Cap d'AXA Private Equity (devenu Ardian en 2013) dont il est Managing Director au sein du bureau de Milan.

Sara Luisa Mintrone

Forte de plus de trente ans de carrière dans les technologies de l'information de santé, Sara Luisa Mintrone s'appuie sur ses expériences réussies dans le domaine technique, dans le marketing et le business development à l'échelle nationale (italienne) et internationale, assumant toujours plus de responsabilité. Aujourd'hui Strategic Marketing Executive Manager chez Dedalus, elle a un rôle de coordination entre les organes commerciaux et la direction générale et elle apporte son soutien pour définir et mettre en place la stratégie du Groupe.

Pierre Serafino

Pierre Serafino est un membre indépendant du Conseil de Surveillance avec une forte compétence comptable et financière. Il occupait des fonctions de Direction Générale dans un groupe international.

14.2 Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance, et de direction générale

A la connaissance de la Société, il n'existe pas, à la date d'enregistrement du présent Prospectus, de conflits d'intérêts potentiels entre les devoirs, à l'égard de la Société, des membres du Directoire et les membres du Conseil de surveillance et leurs intérêts privés et/ou d'autres devoirs.

15 REMUNERATIONS ET AVANTAGES

La rémunération des dirigeants est présentée ci-dessous sous forme de tableaux conformément au Guide d'élaboration des documents de référence adapté aux valeurs moyennes – DOC- 2014-14 (le « **Guide** »). Les Tableaux 4 à 10 du Guide ne sont pas applicables à Medasys.

15.1 Rémunération des dirigeants membres du Directoire

La détermination de la politique de rémunération des dirigeants relève de l'appréciation du Conseil de surveillance qui en fixe les principes généraux fondés non seulement sur la pratique des marchés dans des secteurs comparables mais encore sur la taille de l'entreprise eu égard notamment à son chiffre d'affaires et à ses effectifs.

La rémunération versée aux dirigeants comporte une partie fixe et une partie variable. La partie fixe de la rémunération tient compte du niveau des responsabilités, de l'expérience et de la performance. La partie variable est déterminée au regard de la réalisation des objectifs de performance globale de la société et des événements liés à chaque exercice.

Il est précisé que les critères de la partie variable reposent sur l'atteinte d'objectifs de chiffre d'affaires, de résultats nets et de niveau de trésorerie du Groupe. En 2015, pour Monsieur Vaillant et en 2016 pour M. Boulier s'est ajouté un objectif spécifique lié au démarrage en production d'un site client de référence.

Seuls Messieurs Frédéric Vaillant, Président du Directoire et Jean-Paul Boulier, membre du Directoire perçoivent une rémunération au titre de leur fonction de dirigeant.

Les rémunérations brutes versées aux dirigeants au titre de leur mandat social ou au titre de leurs fonctions salariales ont été les suivantes :

Frédéric VAILLANT

Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social			
	Exercice (2016)	N-1	Exercice (2017)
			N
Frédéric Vaillant – Président du Directoire			
Rémunérations dues au titre de l'exercice	208 732		226 848
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	0		0
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	0		0
Valorisation des actions attribuées gratuitement	0		0
TOTAL	208 732		226 848

Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social				
Frédéric Vaillant – Président du Directoire	Exercice N-1 (2016)		Exercice N (2017)	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	197 259	197 259	197 259	197 259
Rémunération variable annuelle	11 473	11 473	29 589	29 589
Rémunération variable pluriannuelle	0	0	0	0
Rémunération exceptionnelle	0	0	0	0
Jetons de présence	0	0	0	0
Avantages en nature	0	0	0	0
TOTAL	208 732	208 732	226 848	226 848

Jean-Paul BOULIER

Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social				
	Exercice (2016)	N-1	Exercice (2017)	N
Jean-Paul Boulier – Membre du Directoire				
Rémunérations dues au titre de l'exercice	134 845		136 649	
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	0		0	
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	0		0	
Valorisation des actions attribuées gratuitement	0		0	
TOTAL	134 845		136 649	

Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social				
Jean-Paul Boulier – Membre du Directoire	Exercice N-1 (2016)		Exercice N (2017)	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	128 611	128 611	128 611	128 611
Rémunération variable annuelle	6 234	6 234	8038	8038
Rémunération variable pluriannuelle	0	0	0	0
Rémunération exceptionnelle	0	0	0	0
Jetons de présence	0	0	0	0
Avantages en nature	0	0	0	0
TOTAL	134 845	134 845	136 649	136 649

L'Assemblée Générale du 26 mai 2016 a approuvé l'engagement pris par la société de verser une indemnité de cessation de fonctions en faveur de Monsieur Frédéric Vaillant, Président du Directoire, et de Monsieur Jean-Paul Boulier, Membre du Directoire. Le montant de cette indemnité de cessation de fonction est égal à une année de rémunération brute, primes incluses, ces dernières étant basées sur la moyenne des rémunérations variables attribuées au titre des deux dernières années civiles d'activité. Les conditions de performance associées à cet engagement restent identiques à celles qui avaient été attachées à l'engagement initialement pris.

Les autres membres du Directoire ne perçoivent aucun élément de rémunération de manière directe ou indirecte de la part de Medasys. Ils ne sont pas salariés du Groupe Medasys ni rémunérés par aucune autre société du Groupe Medasys.

Une description du mécanisme de rémunération variable des membres du Directoire figure au paragraphe 16.5.1 de la Partie II du Prospectus dans le « *Rapport du Président du Conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise, le contrôle interne et les principes de détermination des rémunérations des mandataires sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2017* ».

15.2 Rémunération des membres du Conseil de surveillance

Les membres du Conseil de surveillance sont exclusivement rémunérés sous forme de jetons de présence.

Conformément à la décision de l'Assemblée Générale du 3 mai 2012, le montant global annuel des jetons de présence a été fixé à 30 000 € jusqu'à nouvelle décision.

Les montants versés au titre des deux derniers exercices se décomposent comme suit :

Tableau sur les jetons de présence et les autres rémunérations perçues par les membres du Conseil de surveillance						
Mandataires sociaux dirigeants	non	Montants relatifs à l'exercice N-1 (2016)		Montants relatifs à l'exercice N (2017)		Montants restants dus au titre des exercices N (2017) et N-1 (2016)
		Montants versés	Montants restants dus	Montants versés	Montants restants dus	
Florence Hofmann (1)						
Jetons de présence		0	5 455	0	5 357	10 812
Autres rémunérations		0	0	0	0	0
Francesco Serra						
Jetons de présence		0	2 727	0	0	2 727
Autres rémunérations		0	0	0	0	0
Paolo Toth						

Tableau sur les jetons de présence et les autres rémunérations perçues par les membres du Conseil de surveillance					
Jetons de présence	0	0	0	0	0
Autres rémunérations	0	0	0	0	0
Paolo Maggioli					
Jetons de présence	0	1 364	0	0	1 364
Autres rémunérations	0	0	0	0	0
Andrea Corbani					
Jetons de présence	0	6 818	0	5 357	12 175
Autres rémunérations	0	0	0	0	0
Sara Luisa Mintrone					
Jetons de présence	0	2 727	0	4 286	7 013
Autres rémunérations	0	0	0	0	0
Yann Chareton					
Jetons de présence	0	4 091	0	7 500	11 591
Autres rémunérations	0	0	0	0	0
Pierre Serafino					
Jetons de présence	6818	0	0	7 500	7 500
Autres rémunérations	0	0	0	0	0
TOTAL	6818	23 182	0	30 000	53 182

15.3 Montant total des sommes provisionnées aux fins de versement de pensions, retraites ou d'autres avantages

Dirigeants Mandataires Sociaux	Contrat de Travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions.		Indemnités relatives à une clause de non concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non

Frédéric VAILLANT Président du Directoire								
<u>Début de mandat :</u> 29.06.2010		X		X	X			X
<u>Fin de mandat :</u> 12.11.2019								
Jean-Paul BOULIER Membre du Directoire								
<u>Début de mandat :</u> 29.06.2010		X		X	X			X
<u>Fin de mandat :</u> 12.11.2019								

Description du mécanisme d'indemnité de cessation des fonctions de Messieurs Frédéric Vaillant et Jean-Paul Boulier.

L'Assemblée Générale du 26 mai 2016 a approuvé l'engagement pris par la société de verser une indemnité de cessation de fonctions en faveur de Monsieur Frédéric Vaillant, Président du Directoire, et de Monsieur Jean-Paul Boulier, Membre du Directoire. Le montant de cette indemnité de cessation de fonction est égal à une année de rémunération brute, primes incluses, ces dernières étant basées sur la moyenne des rémunérations variables attribuées au titre des deux dernières années civiles d'activité. Les conditions de performance associées à cet engagement restent identiques à celles qui avaient été attachées à l'engagement initialement pris.

Une description du mécanisme de rémunération variable des membres du Directoire figure au paragraphe 16.5.1 de la Partie II du Prospectus dans le « *Rapport du Président du Conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise, le contrôle interne et les principes de détermination des rémunérations des mandataires sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2017* ».

16 FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

16.1 MANDATS DES MEMBRES DU DIRECTOIRE ET DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

16.1.1 Durée des fonctions des membres du Directoire et limite d'âge

Les mandats de tous les membres du Directoire expireront le 11 novembre 2019.

Membres du Directoire	Date de première nomination	Période durant laquelle chaque membre sera resté en fonction à l'expiration de leur mandat.
Frédéric Vaillant	29 juin 2010	9 ans
Jean-Paul Boulier	29 juin 2010	9 ans
Giorgio Moretti	1 ^{er} septembre 2016	3 ans
Simona Campo	12 novembre 2015	4 ans
Stefano Scappi	1 ^{er} septembre 2016	3 ans

Les informations détaillées relatives à la date d'entrée en fonction de chacun des membres du Directoire, la date d'expiration du mandat actuel de ces personnes et, le cas échéant, la période durant laquelle elle est restée en fonction sont insérées au paragraphe 14.1 de la Partie II du Prospectus ci-dessus.

A ce titre, l'article 13 des statuts « Directoire » stipule que :

« [...] »

Le directoire est nommé pour une durée de 4 ans.

Tout membre du directoire est réputé démissionnaire d'office lorsqu'il atteint l'âge de 70 ans.

[...] »

16.1.2 Durée des fonctions des membres du conseil de surveillance et limite d'âge

Les mandats de tous les membres du Directoire expireront le 18 mai 2023.

Membres du Conseil de Surveillance	Date de première nomination	Période durant laquelle chaque membre sera resté en fonction à l'expiration de leur mandat.
Florence Hofmann	29 juin 2010	13 ans
Andrea Corbani	14 novembre 2011	12 ans
Yann Chareton	1 ^{er} septembre 2016	3 ans
Sara Mitrone	1 ^{er} septembre 2016	3 ans
Pierre Serafino	29 juin 2010	13 ans

Les informations détaillées relatives à la date d'entrée en fonction de chacun des membres du Conseil de surveillance, la date d'expiration du mandat actuel de ces personnes et, le cas échéant, la période durant laquelle elle est restée en fonction sont insérées au paragraphe 14.1 de la Partie II du Prospectus ci-dessus.

A ce titre, l'article 14 des statuts « Conseil de surveillance » stipule que :

«[...]»

Les membres du conseil sont nommés pour six années par l'assemblée générale ordinaire qui peut les révoquer.

Le nombre des membres du Conseil de surveillance ayant atteint l'âge de 78 ans ne peut dépasser un tiers des membres du conseil. Lorsque ce seuil est dépassé, le membre le plus âgé est réputé démissionnaire, à l'issue de la prochaine Assemblée générale.

[...] »

16.2 Contrats de services liant les membres des organes de direction et la société

Medasys SA a conclu avec la société Progetti Futuri le 12 décembre 2016 un contrat de prestations de services avec effet au 1er janvier 2017 et pour une durée indéterminée.

Cette convention a pour objet la fourniture par Progetti Futuri, de prestations de services de conseil et d'accompagnement de Medasys dans le cadre de son intégration dans le groupe Dedalus et du suivi de ses relations opérationnelles avec Medasys, l'analyse d'opportunités de croissance externe et de l'accompagnement dans la mise en œuvre de la stratégie de Medasys et de son développement international.

Elle a été approuvée par le conseil de surveillance du 12 décembre 2016.

Les conditions financières de cette convention sont les suivantes :

- Rémunération : 40.000 HT / an ;
- Remboursement des frais de déplacement dans la limite de 20 000 euros annuels.

Monsieur Andrea Corbani, membre du Conseil de Surveillance de Medasys est Administrateur Unique de la société Progetti Futuri.

A la connaissance de la Société, il n'existe pas, à la date d'enregistrement du présent Prospectus, d'autres contrats de service liant les membres du Directoire ou du Conseil de surveillance ou à l'une quelconque de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages au terme d'un tel contrat.

16.3 Comités d'audit et de rémunération

Les critères retenus pour qualifier l'indépendance des membres des comités sont les mêmes que ceux retenus pour apprécier l'indépendance des membres du Conseil.

16.3.1 Comité d'audit

A titre de rappel, le Conseil de surveillance du 5 août 2010 avait décidé la création d'un comité d'audit.

Concernant le comité d'audit, la société se réfère au Code Middlednext à l'exception toutefois des travaux d'évaluation du comité qui n'ont pas encore été entamés ainsi que cela est expliqué au paragraphe 16.4 de la Partie II du Prospectus.

Le comité d'audit est composé de deux membres, Monsieur Pierre Serafino, Président et Monsieur Yann Chareton. Monsieur Pierre Serafino est un membre indépendant. Les deux membres du Comité d'Audit sont considérés comme compétents en matière financière et comptable, compte tenu des fonctions qu'ils occupent ou ont occupées. Monsieur Pierre Serafino occupait des fonctions de Direction Générale dans un groupe international et Monsieur Yann Chareton est Managing Director de Ardian et exerce également de nombreux mandats dans des sociétés principalement italiennes.

Conformément à l'article L. 823-19 du Code de commerce relatif aux missions du comité, ce dernier est notamment chargé de :

- a) suivre le processus d'élaboration de l'information financière et, le cas échéant, formuler des recommandations pour en garantir l'intégrité ;
- b) suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, sans qu'il soit porté atteinte à son indépendance ;
- c) émettre une recommandation sur les commissaires aux comptes proposés à la désignation ou au renouvellement par l'assemblée générale conformément à la réglementation applicable ;
- d) suivre la réalisation par le commissaire aux comptes de sa mission et tenir compte des constatations et conclusions du Haut conseil du commissariat aux comptes
- e) approuver la fourniture de services fournis autre que la certification des comptes à l'article L. 822-11-2 du Code de commerce, après avoir analysé les risques pesant sur l'indépendance des commissaires aux comptes et les mesures de sauvegarde appliquées par ceux-ci ;
- f) rendre compte régulièrement au conseil de surveillance de l'exercice de ses missions. Il rend également compte des résultats de la mission de certification des comptes, de la manière dont cette mission a contribué à l'intégrité de l'information financière et du rôle qu'il a joué dans ce processus. Il l'informe sans délai de toute difficulté rencontrée.

En 2017, le comité s'est réuni trois fois, le 16 mars, le 6 juillet et le 14 septembre.

Au cours de 2017, le comité a effectué les travaux suivants :

- suivi du contrôle légal des comptes,
- suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, avec un suivi particulier de la gestion du risque de liquidité et l'analyse détaillée des hypothèses intégrées dans les prévisionnels de trésorerie.

Le taux de participation à ce comité est de 100 %.

Les membres du comité ont disposé de délais suffisants pour examiner les documents financiers et comptables, ont eu la possibilité d'entendre les commissaires aux comptes et le directeur financier.

Le comité a rendu compte de ses travaux au Conseil qui en a pris acte et a suivi l'ensemble de ses recommandations.

16.3.2 Comité des rémunérations

Concernant le comité des rémunérations, la société se réfère au Code Middlenext à l'exception toutefois des travaux d'évaluation du comité qui n'ont pas encore été entamés ainsi que cela est expliqué au paragraphe 16.4 de la Partie II du Prospectus.

Le Conseil de surveillance a constitué en 2003 un comité des rémunérations. Il est à ce jour constitué de Madame Florence Hofmann, Présidente et Monsieur Andrea Corbani.

Il se réunit au minimum une fois par an pour faire des propositions concernant la rémunération des dirigeants, déterminer les modalités d'intéressement de ces derniers en liaison avec la réalisation d'objectifs chiffrés, dont l'objet peut varier d'un exercice à l'autre suivant la stratégie poursuivie par la société, et émettre des propositions concernant le montant de l'enveloppe globale des jetons de présence.

Le comité a rendu compte de ses travaux aux membres du Conseil de Surveillance qui en ont pris acte.

En 2017, il s'est réuni une fois le 12 décembre.

La présence des membres aux réunions du Comité des rémunérations est de 100%.

16.4 **Gouvernement d'entreprise - applications des recommandations Middlenext**

A titre de rappel, le Conseil de surveillance du 12 août 2011 avait adopté le Code Middlenext pour les valeurs moyennes et petites de décembre 2009 (ci-après le **Code Middlenext**) comme code de référence en matière de gouvernement d'entreprise.

Le Code Middlenext qui a été revu en septembre 2016 est disponible sur le site de Middlenext (www.middlenext.com).

Le Conseil déclare avoir pris connaissance des éléments présentés dans la rubrique « points de vigilance » de ce Code révisé en septembre 2016 et l'applique dans les conditions détaillées au paragraphe 18.3 de la Partie II du présent Prospectus.

Le tableau ci-dessus liste les recommandations du Code Middlenext en (i) mettant en exergue les recommandations qui ne sont pas respectées par Medasys et expliquant pourquoi et, (ii) pour les autres recommandations, en précisant les mesures prévues par la Société pour se conformer au Code Middlenext.

Recommandation du code de gouvernement d'entreprises pour les valeurs moyennes et petites de Middlenext de septembre 2016	Application ou explication par Medasys
R 1 : Déontologie des membres du conseil	Respecté

Recommandation du code de gouvernement d'entreprises pour les valeurs moyennes et petites de Middledent de septembre 2016	Application ou explication par Medasys
R 2 : Conflits d'intérêts	A la date du présent rapport, il n'y a pas de conflit d'intérêts entre les membres du Conseil de Surveillance et du Directoire et la société Medasys et aucun cas de conflit d'intérêts n'a été constaté au cours de la période couverte par le Prospectus.. En tout état de cause, si l'un des membres du Conseil de Surveillance ou du Directoire se trouvait en situation de conflit d'intérêts, même potentiel, il serait tenu de s'abstenir de participer au vote de la délibération correspondante (paragraphe 16.5.1 de la Partie II du Prospectus).
R 3 : Composition du conseil présence de membres indépendants	Respecté*.
R 4 : Information des membres du conseil	Respecté.
R 5 : Organisation des réunions du conseil et des comités	Respecté.
R 6 : Mise en place des comités	Respecté.
R 7 : Mise en place d'un règlement intérieur du conseil	L'adoption d'un règlement intérieur du Conseil est toujours en cours de réflexion. Les règles de fonctionnement et l'organisation des travaux du Conseil permettent à ses membres d'assurer avec souplesse et efficacité la plénitude de l'exercice de leurs fonctions (paragraphe 16.5.1 de la partie II du Prospectus)
R 8 : Choix de chaque administrateur	Respecté.
R 9 : Durée des mandats des membres du conseil	Respecté.
R 10 : Rémunération de l'administrateur	Respecté.

Recommandation du code de gouvernement d'entreprises pour les valeurs moyennes et petites de Middledent de septembre 2016	Application ou explication par Medasys
R 11 : Mise en place d'une évaluation des travaux du conseil	Une pratique informelle des règles d'évaluation s'est instaurée par des discussions internes concernant la composition du Conseil, la périodicité des réunions et la qualité des débats. Les suggestions et pistes d'amélioration émises par les membres du Conseil sont prises en compte au fur et à mesure des demandes (paragraphe 16.5.1 de la partie II du Prospectus)
R 12 : Relation avec les "actionnaires"	Respecté.
R 13 : Définition et transparence de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux	Respecté.
R 14 : Préparation de la succession des "dirigeants"	Cette recommandation n'est pas encore appliquée mais des réflexions seront menées à l'avenir pour mettre la Société en conformité avec cette recommandation.
R 15 : Cumul contrat de travail et mandat social	Respecté.
R 16 : Indemnités de départ	Respecté.
R 17 : Régimes de retraite supplémentaires	N/A
R 18 : Stock-options et attribution gratuite d'actions	N/A
R 19 : Revue des points de vigilance	Respecté.

** compte-tenu de la dilution significative des consorts Hofmann au capital de Medasys, le Conseil de Surveillance a considéré que Madame Hofmann remplissait désormais les critères d'indépendance.*

16.5 Contrôle interne

16.5.1 Rapport du Président du Conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise, le contrôle interne et les principes de détermination des rémunérations des mandataires sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2017

Le présent rapport, établi conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 du Code de Commerce, a notamment pour objet de rendre compte des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de surveillance et du Directoire, des procédures de contrôle interne et de gestion des risques ainsi que des principes et règles arrêtés par le Conseil de surveillance pour déterminer les rémunérations et avantages en nature accordés aux mandataires sociaux.

Toutes les instances impliquées dans la gouvernance d'entreprise participent à la mise en œuvre des processus de contrôle interne.

A titre de rappel, le Conseil de surveillance du 12 août 2011 avait adopté le Code Middlenext pour les valeurs moyennes et petites de décembre 2009 (ci-après le Code Middlenext) comme code de référence en matière de gouvernement d'entreprise.

Le Code Middlenext qui a été revu en septembre 2016 est disponible sur le site de Middlenext (www.middlenext.com).

Le Conseil déclare avoir pris connaissance des éléments présentés dans la rubrique « points de vigilance » de ce Code révisé en septembre 2016.

La rédaction de ce rapport s'appuie en conséquence sur le code Middlenext. Toutefois, les dispositions suivantes de ce Code ont été écartées :

- en matière d'évaluation du Conseil et des comités

Une pratique informelle des règles d'évaluation s'est instaurée par des discussions internes concernant la composition du Conseil, la périodicité des réunions et la qualité des débats. Les suggestions et pistes d'amélioration émises par les membres du Conseil sont prises en compte au fur et à mesure des demandes. En 2017, elles ont concerné le délai de mise à disposition des documents avant la tenue des conseils et comités et la poursuite de l'harmonisation du reporting avec référentiel du Groupe Dedalus. Aucune réclamation n'a été formulée concernant les conditions de préparation du Conseil.

- en matière d'adoption d'un règlement intérieur du Conseil.

Les règles de fonctionnement et l'organisation des travaux du Conseil permettent à ses membres d'assurer avec souplesse et efficacité la plénitude de l'exercice de leurs fonctions. L'adoption d'un règlement intérieur du Conseil, bien que toujours en cours de réflexion n'a pas avancé au cours de l'année 2017. L'adoption de ce règlement devrait intervenir au cours de l'année 2018.

Le présent rapport a été approuvé par le Conseil de surveillance lors de sa séance du 13 avril 2018, après revue préliminaire par le Comité d'audit.

I) INFORMATIONS RELATIVES AU GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

1.1 LE DIRECTOIRE

La société Medasys est une société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance.

- Composition du directoire

Le Directoire est composé de cinq membres. Il est nommé pour une durée de quatre ans.

Faisant suite à l'acquisition de NoemaLife par Dedalus le 1^{er} juillet 2016, la composition du Directoire a été modifiée lors de sa séance du 1^{er} septembre 2016.

Le Directoire est désormais constitué de Monsieur Frédéric Vaillant, Président, Monsieur Giorgio Moretti, Madame Simona Campo Di Costa Vigolo e Fredana, Monsieur Jean-Paul Boulier et Monsieur Stefano Scappi.

La date d'échéance des mandats des membres du Directoire est le 11 novembre 2019.

- Tenue des réunions du Directoire

Les convocations sont faites soit oralement, soit par écrit.

Les réunions se tiennent principalement au siège social.

Au cours de l'exercice 2017, le Directoire s'est réuni cinq fois, le 23 janvier, le 16 mars, le 27 juillet, le 9 novembre et le 12 décembre.

Sur cette période, l'assiduité des membres aux réunions du Directoire est de 92 %.

A titre de rappel, l'Assemblée Générale mixte du 22 mai 2014 a décidé de ne pas exclure la possibilité, pour les membres du Directoire, de participer par des moyens de visioconférence ou de télécommunication aux réunions du Directoire ayant pour objet l'arrêté des comptes sociaux et consolidés ainsi que les rapports y afférents.

Les commissaires aux comptes ont été convoqués aux réunions du Directoire portant sur l'arrêté des comptes annuels et des comptes semestriels. Ils y ont effectivement participé.

1.2 LE CONSEIL DE SURVEILLANCE

Le Conseil de surveillance est composé de 5 membres :

- Madame Florence Hofmann, Présidente ;
- Monsieur Andrea Corbani, Vice-Président ;
- Monsieur Yann Chareton, étant précisé que la cooptation de ce dernier a été ratifiée par l'assemblée Générale du 18 mai 2017 ;
- Madame Sara Luisa Mintrone, étant précisé que la cooptation de cette dernière a été ratifiée par l'assemblée Générale du 18 mai 2017 ;
- Monsieur Pierre Serafino.

L'assemblée Générale du 18 mai 2017 a par ailleurs renouvelé pour une durée de six années les mandats de l'ensemble des membres du Conseil de Surveillance.

Les mandats des membres du Conseil de Surveillance viendront à expiration à l'issue de l'Assemblée tenue dans l'année 2023 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Le tableau de synthèse ci-après récapitule les changements intervenus dans le Conseil au cours du dernier exercice clos :

Nom des membres du Conseil	Nature changement	du	Date d'expiration
----------------------------	----------------------	----	-------------------

Madame Florence Hofmann, Présidente	Renouvellement du mandat	AG 2023 statuant sur les comptes de l'exercice écoulé
Monsieur Andrea Corbani, Vice-Président	Renouvellement du mandat	AG 2023 statuant sur les comptes de l'exercice écoulé
Monsieur Yann Chareton	Renouvellement du mandat	AG 2023 statuant sur les comptes de l'exercice écoulé
Madame Sara Luisa Mintrone	Renouvellement du mandat	AG 2023 statuant sur les comptes de l'exercice écoulé
Monsieur Pierre Serafino	Renouvellement du mandat	AG 2023 statuant sur les comptes de l'exercice écoulé

Messieurs Yann Chareton et Pierre Serafino ont la nationalité française.

Madame Sara Luisa Mintrone et Monsieur Andrea Corbani ont la nationalité italienne. Madame Florence Hofmann dispose pour sa part de la double nationalité, française et suisse.

Les critères d'indépendance des membres du Conseil sont les suivants :

- ne pas être salarié ni mandataire social dirigeant de la société ou d'une société de son groupe et ne pas l'avoir été au cours des cinq dernières années,
- ne pas avoir été au cours des deux dernières années, et ne pas être en relation d'affaires significative avec la société ou son groupe (client, fournisseur, concurrent, prestataire, créancier, banquier, etc...),
- ne pas être actionnaire de référence de la société ou détenir un pourcentage de droit de vote significatif,
- ne pas avoir de relation de proximité ou de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence,
- ne pas avoir été commissaire aux comptes de l'entreprise au cours des six dernières années.

Madame Florence Hofmann et Monsieur Pierre Serafino sont considérés comme indépendant au regard des critères d'indépendance repris ci-dessus. En effet, compte-tenu de la dilution significative des consorts Hofmann au capital de Medasys, le Conseil de Surveillance a considéré que Madame Hofmann remplissait désormais les critères d'indépendance tels que décrits dans le rapport du président du Conseil de surveillance figurant au présent paragraphe.

Le tableau ci-dessous précise la situation des membres du Conseil au regard des critères retenus par le Code Middlenext pour définir l'indépendance des membres du Conseil :

Membres du conseil indépendants	Madame Florence Hofmann	Monsieur Andrea Corbani	Monsieur Yann Chareton	Madame Sara Luisa Mintrone	Monsieur Pierre Serafino
Ne pas être, ni avoir été au cours des cinq dernières années, salarié ou dirigeant mandataire de la société ou d'une société du groupe	Indépendant	Non Indépendant	Non Indépendant	Non Indépendant	Indépendant
Ne pas avoir été au cours des deux dernières années, et ne pas être en relation d'affaires significative avec la société ou son groupe (client, fournisseur, concurrent, prestataire, créancier, banquier, etc...)	Indépendant	Non Indépendant	Non Indépendant	Indépendant	Indépendant
Ne pas être un actionnaire de référence de la société ou détenir un pourcentage de droit de vote significatif	Indépendant	Indépendant	Indépendant	Indépendant	Indépendant
Ne pas avoir de relation de proximité ou de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence	Indépendant	Indépendant	Indépendant	Indépendant	Indépendant
Ne pas avoir été commissaires aux comptes de l'entreprise au cours des six années précédentes	Indépendant	Indépendant	Indépendant	Indépendant	Indépendant

Conclusion sur l'indépendance	Indépendant	Non indépendant	Non indépendant	Non indépendant	Indépendant
-------------------------------	-------------	-----------------	-----------------	-----------------	-------------

Concernant la représentation des femmes et des hommes au sein du Conseil, il est rappelé que le Conseil comporte en son sein deux femmes et trois hommes, soit un écart entre le nombre de membres de chaque sexe inférieur à deux, conformément à la réglementation en vigueur.

Des indications détaillées sur la composition du Conseil de surveillance figurent dans ce rapport annuel au chapitre 1.10 consacré aux organes de direction, de surveillance et de contrôle qui précise notamment les autres mandats exercés par les membres du Conseil.

Les mandats des membres du Conseil de surveillance ont, conformément aux dispositions légales et statutaires, une durée de six ans.

Les statuts (Article 14) prévoient l'obligation pour un membre du Conseil de surveillance de posséder 25 actions de la société.

- Conditions de préparation des travaux du Conseil

Les membres du Conseil de surveillance sont convoqués aux réunions conformément à l'article 14 des statuts de la Société et peuvent exercer leur droit d'information conformément à la réglementation en vigueur. Les convocations aux Conseils de surveillance de l'année 2017 ont été faites par écrit deux jours au moins à l'avance. Les comptes annuels, arrêtés par le Directoire ainsi que le projet de rapport ont été transmis aux membres du Conseil de surveillance préalablement à la réunion appelée à les examiner.

Chaque fois qu'un membre du Conseil en a fait la demande, le Président lui a communiqué dans la mesure du possible, les informations et documents complémentaires qu'il désirait recevoir.

Les délégués du comité d'entreprise ont bénéficié dans les mêmes délais, des mêmes informations que les membres du Conseil.

- Tenue des réunions du Conseil

Le Conseil de surveillance se réunit, fonctionne et délibère conformément aux dispositions légales et statutaires en vigueur. Il se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige.

Il exerce, en toute indépendance, un contrôle permanent de la gestion du Directoire. Il établit chaque année un rapport relatif aux comptes de l'exercice et le présente à l'assemblée générale annuelle.

Le Conseil de surveillance se réunit au moins quatre fois par an pour prendre connaissance du rapport trimestriel du Directoire et chaque fois que cela s'avère nécessaire en fonction des décisions à prendre.

En 2017, le Conseil de surveillance s'est réuni à quatre reprises, le 21 mars, le 27 juillet, le 14 septembre et le 12 décembre. Le taux de présence de ses membres s'est établi à 100 % au cours de l'exercice.

Les représentants du personnel assistent systématiquement à toutes les réunions du Conseil de surveillance.

Les Commissaires aux comptes sont régulièrement convoqués aux réunions du Conseil qui examinent les comptes semestriels et annuels.

Au cours de l'exercice écoulé, le Conseil de surveillance a délibéré notamment sur les points suivants :

- examen des comptes sociaux et consolidés annuels clos au 31 décembre 2016 et des comptes semestriels 2017 ainsi que la convocation de l'assemblée générale annuelle ;
- examen et validation du budget 2017 ;
- autorisation des conventions visées au titre de l'Article L.225-86 du Code de Commerce ;
- examen et autorisation des projets de croissance externe ;
- rémunération des membres du Directoire ;
- analyse de la situation financière du groupe et des besoins de trésorerie ;
- conflits d'intérêts.

A la date du présent rapport, il n'y a pas de conflit d'intérêts entre les membres du Conseil de Surveillance et du Directoire et la société Medasys. En tout état de cause, si l'un des membres du Conseil de Surveillance ou du Directoire se trouvait en situation de conflit d'intérêts, même potentiel, il serait tenu de s'abstenir de participer au vote de la délibération correspondante.

1.3 LES COMITES

Les critères retenus pour qualifier l'indépendance des membres des comités sont les mêmes que ceux retenus pour apprécier l'indépendance des membres du Conseil.

Comité des rémunérations

Le Conseil de surveillance a constitué en 2003 un comité des rémunérations. Il est à ce jour constitué de Madame Florence Hofmann, Présidente et Monsieur Andrea Corbani. Il se réunit au minimum une fois par an pour faire des propositions concernant la rémunération des dirigeants, déterminer les modalités d'intéressement de ces derniers en liaison avec la réalisation d'objectifs chiffrés, dont l'objet peut varier d'un exercice à l'autre suivant la stratégie poursuivie par la société, et émettre des propositions concernant le montant de l'enveloppe globale des jetons de présence. Le comité a rendu compte de ses travaux aux membres du Conseil de Surveillance qui en ont pris acte. En 2017, il s'est réuni une fois le 12 décembre. La présence des membres aux réunions du Comité des rémunérations est de 100%.

Comité d'audit

A titre de rappel, le Conseil de surveillance du 5 août 2010 avait décidé la création d'un comité d'audit.

Concernant le comité d'audit, la société se réfère au rapport du groupe de travail présidé par M. Poupart Lafarge sur le comité d'audit du 22 juillet 2010 à l'exception toutefois des travaux d'évaluation du comité qui n'ont pas encore été entamés.

Le comité d'audit est composé de deux membres, Monsieur Pierre Serafino, Président, et Monsieur Yann Chareton qui a succédé à Monsieur Francesco Serra. Monsieur Pierre Serafino est un membre indépendant. Les deux membres du Comité d'Audit sont considérés comme compétents en matière financière et comptable, compte tenu des fonctions qu'ils occupent ou ont occupées. Monsieur Pierre Serafino occupait des fonctions de Direction Générale dans une un groupe international et Monsieur Yann Chareton est Managing Director de Ardian et exerce également de nombreux mandats dans des sociétés italiennes.

Conformément à l'article L. 823-19 du Code de commerce relatif aux missions du comité, ce dernier est notamment chargé de :

a/ suivre le processus d'élaboration de l'information financière et, le cas échéant, formuler des recommandations pour en garantir l'intégrité ;

b/ suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, sans qu'il soit porté atteinte à son indépendance ;

c/ émettre une recommandation sur les commissaires aux comptes proposés à la désignation ou au renouvellement par l'assemblée générale conformément à la réglementation applicable ;

d/ suivre la réalisation par le commissaire aux comptes de sa mission et tenir compte des constatations et conclusions du Haut conseil du commissariat aux comptes ;

e/ approuver la fourniture des services fournis par les commissaires aux comptes autre que la certification des comptes à l'article L. 822-11-2 du Code de commerce, après avoir analysé les risques pesant sur l'indépendance des commissaires aux comptes et les mesures de sauvegarde appliquées par ceux-ci ;

f/ rendre compte régulièrement au conseil de surveillance de l'exercice de ses missions. Il rend également compte des résultats de la mission de certification des comptes, de la manière dont cette mission a contribué à l'intégrité de l'information financière et du rôle qu'il a joué dans ce processus. Il l'informe sans délai de toute difficulté rencontrée.

En 2017, le comité s'est réuni trois fois, le 16 mars, le 6 juillet et le 14 septembre.

Au cours de 2017, le comité a effectué les travaux suivants :

- suivi du contrôle légal des comptes,

- suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, avec un suivi particulier de la gestion du risque de liquidité et l'analyse détaillée des hypothèses intégrées dans les prévisionnels de trésorerie.
- Mise en place d'un règlement relatif à l'approbation de certains services rendus par les commissaires aux comptes autres que la certification des comptes.
Le taux de participation à ce comité est de 100 %.

Les membres du comité ont disposé de délais suffisants pour examiner les documents financiers et comptables, ont eu la possibilité d'entendre les commissaires aux comptes et le directeur financier.

Le comité a rendu compte de ses travaux au Conseil qui en a pris acte et a suivi l'ensemble de ses recommandations.

Comité de direction

Un comité de direction se réunit tous les mois. Il est composé des responsables opérationnels de la société (Président du Directoire, Responsables de services, Responsable Qualité et Directeur Administratif et Financier). Le rôle du comité de direction consiste à mettre en œuvre la stratégie de l'entreprise et à prendre des décisions partagées sur les domaines opérationnels. Par ailleurs, les dépenses occasionnées par les différentes fonctions de l'entreprise sont mises sous contrôle principalement par la procédure « *Guide d'achat de produits et de services* », et une comptabilité analytique qui met sous contrôle les dépenses des différentes fonctions de l'entreprise.

II) PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET GESTION DES RISQUES

Le contrôle interne est un processus destiné à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs suivants :

- la réalisation et l'optimisation des opérations ;
- la fiabilité des informations financières ;
- la conformité aux lois et aux réglementations en vigueur.

L'atteinte de ces objectifs s'appuie sur des procédures destinées à assurer le respect des politiques de gestion, la sauvegarde des actifs de la Société, la prévention et la détection des fraudes et des erreurs, l'exactitude et l'exhaustivité des enregistrements comptables ainsi que l'établissement, en temps voulu, d'informations comptables et financières fiables.

Le contrôle interne a, entre autres, pour objectif de prévenir et de maîtriser les risques, tant ceux résultant de l'activité de l'entreprise que les risques d'erreurs et de fraudes. Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant pas fournir une assurance absolue que les risques d'erreurs ou de fraudes sont totalement maîtrisés ou éliminés.

Les acteurs clés du contrôle interne sont principalement le Directoire, le comité de direction, la Direction financière et la Direction des opérations. L'essentiel des activités de contrôle opérationnel est réalisé par les différents responsables de chaque unité

opérationnelle. Ainsi, l'ensemble des opérations financières du Groupe est placé sous la responsabilité du Directeur Financier. Compte tenu de l'entrée de Dedalus et de l'extension du périmètre du Groupe, la fonction « *corporate* » a été renforcée avec la mise en place d'une convention de gestion la trésorerie ainsi qu'une convention d'assistance administrative, financière et technique.

La société Medasys S.A. bénéficie d'une certification ISO 9001, ISO 13485 et ISO 14001.

D'une façon générale, le contrôle interne s'articule sur les délégations de pouvoirs et la séparation des fonctions.

Les risques opérationnels de la société, de par son activité, sont principalement ceux liés à l'exécution des contrats et des marchés publics : risques de dépassement de délais, risques de dépassement de coûts, risques techniques, l'ensemble faisant l'objet d'un suivi permanent par les opérationnels et soumis aux procédures de réception des clients. Le service financier présente à chaque comité de direction un tableau de suivi des temps pour les projets critiques et les projets suivis à l'avancement. Le comité de direction a également intégré une revue systématique de la planification des développements en cours afin d'anticiper d'éventuels décalages ainsi que les conséquences financières qui pourraient en découler. Cette présentation est faite par la Direction R&D. Les directeurs des filiales sont invités à chaque comité pour présenter une revue d'activité incluant la situation financière et les perspectives de prise de commandes.

Des comités de direction exceptionnels peuvent également se réunir à tout moment à la demande de la direction opérationnelle afin d'analyser des situations ponctuelles critiques. En fonction du niveau de risque détecté, le comité de direction peut se faire assister de conseillers juridiques externes.

La Société ne présente pas de risque majeur, notamment en termes d'environnement ou de santé publique.

Pour les filiales étrangères, la gestion des ressources humaines est organisée par filiale sous le contrôle du Groupe. Chaque filiale applique les dispositions réglementaires locales en vigueur en s'appuyant sur les compétences de spécialistes de la profession. Pour les filiales de droit français, la gestion des ressources humaines est regroupée afin d'assurer une meilleure maîtrise des risques sociaux.

Les litiges importants relatifs au personnel sont suivis au niveau du groupe avec l'appui systématique d'avocats spécialisés. Les éléments de rémunérations fixes et variables de la paie sont systématiquement approuvés par la Direction Générale.

Au cours de l'exercice 2017, deux audits externes ont été réalisés par la société Dextral. Les thèmes audités ont été : Les processus management, déploiement, vente, achats, infrastructures, support, ressources humaines et conceptions. Ces audits ont mis en évidence un certain nombre d'actions d'amélioration concernant notamment l'intégration de critères environnementaux dans la sélection de nos fournisseurs.

Procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information financière.

S'agissant des risques liés à l'établissement d'informations comptables et financières erronées, la société s'est dotée des moyens de gestion appropriés, y inclus un système de contrôle de gestion analytique. Elle pratique des arrêtés comptables mensuels intégrant systématiquement des rapprochements bancaires.

Les filiales étrangères sont responsables de la production de leurs états financiers, du suivi de leurs performances par rapport au budget, et de la gestion de leur besoin en fonds de roulement. La Direction financière du groupe examine les performances dans ces domaines et conseille les directions locales sur les corrections des écarts et anomalies éventuelles. Concernant la filiale de droit français, le groupe a regroupé la tenue de la comptabilité au siège social. L'objectif est de faciliter l'harmonisation des règles et méthodes comptables du Groupe, accélérer le processus de reporting et assurer une meilleure maîtrise des risques financiers. Par ailleurs, le Groupe a mis en place une centralisation de la trésorerie auprès des banques du Groupe pour une meilleure visibilité des liquidités.

L'élaboration des comptes consolidés est réalisée par les services internes. Leur établissement est facilité par une structure juridique simple et des flux intra-groupe isolés.

III) POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS ET DES MANDATAIRES SOCIAUX

Concernant les jetons de présence, il est rappelé que l'Assemblée générale du 3 mai 2012 a fixé une enveloppe annuelle de jetons de présence de 30 000 € par an, jusqu'à décision contraire.

Des comparaisons ont montré que ces montants se situaient dans la fourchette des sociétés de même importance.

Les jetons de présence sont répartis proportionnellement à la présence effective des membres aux réunions du Conseil de surveillance et des différents comités ainsi que du temps qu'ils consacrent à leur fonction.

Certains membres du Directoire sont rémunérés au titre de leur mandat social. Ils n'ont pas de contrat de travail.

La détermination de la politique de rémunération des dirigeants relève de l'appréciation du Conseil de surveillance qui en fixe les principes généraux fondés non seulement sur la pratique des marchés dans des secteurs comparables mais encore sur la taille de l'entreprise eu égard notamment à son chiffre d'affaires et à ses effectifs.

La rémunération versée aux dirigeants comporte une partie fixe et une partie variable. La partie fixe de la rémunération tient compte du niveau des responsabilités, de l'expérience et de la performance. La partie variable est déterminée au regard de la réalisation d'objectifs de performance globale de la société et des événements liés à chaque exercice. Les objectifs de performance reposent sur des objectifs quantitatifs basés sur le budget consolidé du groupe approuvé en Conseil de surveillance étant précisé que le niveau de réalisation attendu de ces objectifs quantitatifs n'est pas rendu public pour des raisons de confidentialité.

Un véhicule de fonction peut également être attribué aux dirigeants en fonction de leur rôle de représentation. Toutefois, les membres du Directoire actuels bénéficient d'un forfait kilométrique mensuel pour couvrir leurs frais liés à l'utilisation de leur véhicule personnel.

Par ailleurs, les membres du Directoire ne disposent pas de stock-options ou de plan d'attribution gratuite d'actions.

Il n'existe pas non plus de régime de retraite supplémentaire en faveur des membres du Directoire.

Dans sa séance du 12 novembre 2015, le Conseil de Surveillance de Medasys a décidé de prévoir des indemnités de départ en faveur de Messieurs Frédéric Vaillant et Jean-Paul Boulier.

Le montant de ces indemnités de cessation de fonction est égal à une année de rémunération brute, primes incluses, ces dernières étant basées sur la moyenne des rémunérations variables attribuées au titre des deux dernières années civiles d'activité. Le versement de ces indemnités serait dû en cas de non-reconduction des mandats de Monsieur Frédéric Vaillant ou de Monsieur Jean-Paul Boulier à l'initiative du Conseil de surveillance ou de révocation de leurs mandats de membre du Directoire sauf en cas de faute grave ou lourde ou en cas d'incapacité physique ou mentale.

L'indemnité serait due en cas d'atteinte de deux des trois critères figurant ci-dessous :

- la croissance du chiffre d'affaires consolidé à périmètre constant des deux exercices précédant le départ est en moyenne égale ou supérieure à 10% ;
- le résultat net de l'exercice précédant le départ est positif ;
- la moyenne de la capacité d'autofinancement consolidée générée par l'activité des deux derniers exercices est supérieure ou égale à 500 000 euros.

La décision pour chacun des bénéficiaires a été approuvée par l'Assemblée Générale Mixte du 19 mai 2015 ainsi que par l'Assemblée Générale du 26 mai 2016 compte tenu du renouvellement des mandats de Messieurs Vaillant et Boulier décidé lors du Conseil de Surveillance du 12 novembre 2015.

IV) PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

L'assemblée se compose de tous les actionnaires quel que soit le nombre d'actions qu'ils possèdent.

A titre de rappel, l'Assemblée Générale Mixte du 22 mai 2014 a décidé de prévoir expressément dans les statuts de la société l'absence de droit de vote double aux actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire.

Il est justifié du droit de participer aux assemblées générales par l'inscription comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte au deuxième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris (i) soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société, (ii) soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

L'inscription comptable des titres au porteur est constatée par une attestation de participation délivrée par l'intermédiaire habilité.

A défaut d'assister personnellement à l'assemblée, les actionnaires peuvent choisir entre l'une des trois formules suivantes : (i) Donner une procuration à la personne

physique ou morale de son choix dans les conditions de l'article L.225-106 du Code de commerce ; (ii) Adresser une procuration à la société sans indication de mandat ; (iii) Voter par correspondance.

Les demandes d'inscription de projets de résolutions ou de points à l'ordre du jour par les actionnaires doivent être envoyées au siège social, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par télécommunication électronique, et être reçues au plus tard vingt-cinq jours avant la tenue de l'Assemblée Générale, sans pouvoir être adressées plus de vingt jours après la date de publication au BALO de l'avis préalable.

V) **ELÉMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE.**

Néant.

La Présidente du Conseil de surveillance
Florence Hofmann
Le 13 avril 2018

16.5.2 **Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du Président portant sur le contrôle interne de l'exercice clos le 31 décembre 2017**

**MEDASYS
SOCIETE ANONYME A DIRECTOIRE
AU CAPITAL DE 23 282 145,67 EUROS**

381, avenue du Général de Gaulle
92140 CLAMART

Rapport du commissaire aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion

Exercice clos le 31 décembre 2017

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société MEDASYS désigné organisme tiers indépendant, accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1248, dont la portée est disponible sur le site www.cofrac.fr, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2017, présentées dans le rapport de gestion (ci-après les « Informations RSE »), en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du code de commerce.

Responsabilité de la société

Il appartient au Directoire d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R.225-105-1 du code de commerce, préparées conformément au Référentiel utilisé par la société (ci-après le Référentiel), disponible sur demande au siège de la société.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L.822-11 du code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, des normes d'exercice professionnel et des textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité du commissaire aux comptes

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R.225-105 du code de commerce (Attestation de présence des Informations RSE);
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément au Référentiel (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).

Nos travaux ont été effectués entre les 3 et 13 avril 2018 pour une durée d'environ 3 jours.

Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France et à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission.

1. Attestation de présence des Informations RSE

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.

Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R.225-105-1 du code de commerce.

En cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R.225-105 alinéa 3 du code de commerce.

Nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L.233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L.233-3 du code de commerce avec les limites précisées dans la note méthodologique présentée au 1er paragraphe de la partie RSE du rapport de gestion.

Sur la base de ces travaux et compte tenu des limites mentionnées ci-dessus, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises.

2. Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons mené un entretien avec la personne responsable de la préparation des informations RSE au niveau du volet social auprès des directions en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

- d'apprécier le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité, son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE au regard des caractéristiques de la société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

Pour les informations RSE que nous avons considérées les plus importantes :

- au niveau de l'entité consolidante et des filiales, nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions), nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion ;
- au niveau d'un échantillon représentatif d'entités que nous avons sélectionnées en fonction de leur activité, de leur contribution aux indicateurs consolidés, de leur implantation et d'une analyse de risque, nous avons mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives. L'échantillon ainsi sélectionné représente 91% des effectifs. Aucune information quantitative environnementale n'a été présentée.

Pour les autres informations RSE consolidées, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations en prenant en considération leur caractère significatif, le processus progressif d'application de la démarche RSE dans laquelle le groupe s'est engagé qui le conduira à une mise en place programmée de nouveaux indicateurs pour mesurer ses performances RSE, ainsi que les bonnes pratiques professionnelles.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler

une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

CONCLUSION

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Sans remettre en cause la conclusion ci-dessus, nous attirons votre attention sur les éléments suivants :

Les procédures de collecte des éléments relatifs à la consommation des ressources n'ont pas permis d'élaborer des données satisfaisantes pour la publication du rapport RSE.

Fait à Paris, le 27 avril 2018

Le commissaire aux comptes

ACTHEOS

Emmanuelle ROUXEL

Associée

17 SALARIES

17.1 Effectifs

Au 31 décembre 2017, l'effectif du Groupe (*hors Medhealth Maroc car peu représentatif*) est composé comme suit :

- **Répartition H/F :**

Année	2017	2016	2015
Hommes	156	118	141
Femmes	82	58	68
Total	238	176	209

- **Décomposition par filiale et par zone géographique :**

	MEDASYS France*	NETIKA France	MEXYS Belgique
Hommes	94	52	10
Femmes	52	27	3
Total	146	79	13

*hors mandataire sociaux

- **Répartition par catégorie en France :**

Mexys représente 13 collaborateurs. Cette filiale n'est pas comprise dans le calcul des indicateurs de la partie sociale.

	MEDASYS France	NETIKA France
Cadres	129	18
Non cadres	17	61
Total	146	79

- **Répartition par âge en France :**

	MEDASYS		NETIKA	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
>30 ans	12	10	26	17
de 31 à 40 ans	30	19	18	7
de 41 à 50 ans	24	12	4	2
>51 ans	28	11	4	1

Total	94	52	52	27
--------------	-----------	-----------	-----------	-----------

**Mexys représente 10 collaborateurs. Cette filiale n'est pas comprise dans le calcul des indicateurs de la partie sociale.*

Au 31 décembre 2017, les effectifs du Groupe (y compris stagiaires et contrats d'apprentissage) étaient de 238 collaborateurs à comparer à 176 collaborateurs à fin décembre 2016.

Cette hausse s'explique par l'acquisition de Netika et sa fusion avec Mega-Bus.

Par ailleurs, les salaires ont été gelés en 2016. Cette augmentation est notamment due à l'acquisition de Netika et à l'intégration de ses 64 salariés.

(En euros)	Salaire moyen 2017	Salaire moyen 2016	Salaire moyen 2015
Cadre	4242	4049	4050
Non cadre	2271	2272	2219

La variation des salaires moyens s'explique par les entrées/sorties

La moyenne d'âge des collaborateurs en 2017 est de 38 ans au lieu de 42 ans en 2016 et l'ancienneté moyenne en 2017 est passée de 11 ans à 8 ans par rapport à 2016. Cet écart s'explique par la prise en compte des données sociales de Netika.

17.2 Participations et stock-options

A la date du Prospectus, la participation détenue par Frédéric Vaillant et Jean-Paul Boulrier dans le capital social de Medasys est la suivante :

<i>Mandataires</i>	<i>Nombre d'actions détenues</i>
Frédéric Vaillant	694.427
Jean Paul Boulrier	284.067

Frédéric Vaillant et Jean-Paul Boulrier ne détiennent pas d'option sur les actions de la Société.

17.3 Participations des salariés

17.3.1 Actionnariat salarié

Il n'existe pas d'accord prévoyant une participation des salariés dans le capital de la Société, les salariés actionnaires ayant souscrit de leur propre initiative.

A ce titre, la participation des salariés dans la société Medasys est de 0,75% du capital et 0,76% des droits de vote réels, étant précisé que ces souscriptions ne résultent pas d'un accord de participation particulier mais de souscriptions individuelles de certains salariés.

17.3.2 Plans de stock-options réservés aux salariés

A la date du présent Prospectus, aucun système de plans de stock-options réservés aux salariés n'a été mis en place au sein de la Société.

17.3.3 Actions gratuites

A la date du présent Prospectus, aucun système d'actions gratuites n'a été mis en place au sein de la Société.

18 PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

18.1 Répartition du capital et des droits de vote

A la date du présent Prospectus, à la connaissance de la Société, son actionnariat est réparti de la manière suivante :

Actionnaires	Nombre d'actions	%	Nombre de droit de vote réels	%	Nombre de droit de vote théoriques**	%
DEDALUS	62 628 564	76,96%	62 628 564	77,20%	62 628 564	76,96%
Famille Hoffman	1 778 000	2,18%	1 778 000	2,19%	1 778 000	2,18%
Management	1 086 826	1,34%	1 086 826	1,34%	1 086 826	1,34%
Salariés	292 516	0,36%	292 516	0,36%	292 516	0,36%
Flottant	15 336 661	18,85%	15 336 661	18,91%	15 336 661	18,85%
Actions autodétenues*	252 588	0,31%			252 588	0,31%
Total	81 377 650	100%	81 122 567	100%	81 377 650	100%

* au 25 octobre 2018

**Le pourcentage de droits de vote est calculé sur la base de l'ensemble des actions auxquelles sont attachés les droits de vote, y compris les actions privées de droits de vote conformément au mode de calcul préconisé par l'article 233-11 du règlement général de l'AMF, soit au total 81.377.650.

Dedalus a acquis le contrôle indirect de Medasys lors de l'acquisition de Noemalife (actionnaire direct de Medasys) en juillet 2016.

Noemalife ayant été absorbée par Dedalus et cette dernière ayant souscrit à une augmentation de capital en décembre 2017, Dedalus détient désormais le contrôle direct de Medasys avec une participation s'élevant à 76,96% du capital et 77,15% des droits de vote de Medasys.

Il est précisé que suite à l'acquisition de Noemalife et la prise de contrôle indirect de Medasys, l'AMF avait accordé à Dedalus le 23 septembre 2016, une dérogation à l'obligation de déposer un projet d'offre publique sur le fondement de l'article 234-9,8° du règlement général de l'AMF (D&I n°216C2167 du 23 septembre 2016).

Dedalus dispose de trois membres au Directoire (Giorgio Moretti, Simona Campo et Stefano Scappi) et de trois membres au Conseil de Surveillance (Andrea Corbani, Yann Chareton et Sara Luisa Mintrone).

Toutefois, la présidence du Directoire et la présidence du Conseil de Surveillance sont respectivement assurées par Frédéric Vaillant et Florence Hofmann, qui ne sont pas liés à Dedalus.

Créée à Florence (Italie) en 1990, la société Dedalus est aujourd'hui un leader du secteur des logiciels de santé en Italie et un acteur important au niveau international. Au cours des cinq dernières années, Dedalus a intensifié son processus d'internationalisation et a cherché à couvrir au mieux la totalité de la gamme des besoins fonctionnels des Technologies de l'Information et de la Communication de tous les systèmes de soins (sans se limiter aux systèmes hospitaliers), relevant du secteur privé ou public. Dedalus opère à une échelle mondiale, grâce à ses succursales locales ou par le biais de coentreprises créées avec les principaux acteurs locaux. Dedalus conduit d'importants projets en Chine, en Afrique du Sud, en Équateur, au Pérou, au Chili, au Mexique, en Arabie Saoudite, en Tunisie, en Espagne, en Roumanie, en Bosnie, au Royaume-Uni et aux États-Unis. Avec l'acquisition de la société Italienne, NoemaLife, en Juillet 2016, Dedalus est devenu l'un des premiers acteurs européens sur son secteur. Le Groupe emploie 1 700 collaborateurs et a réalisé en 2016, sur une base pro forma 12 mois, un chiffre d'affaires de 154 millions d'euros.

A la connaissance de la société, aucun autre actionnaire ne détient, directement ou indirectement, seul ou de concert, plus de 5% du capital ou droits de vote de la société.

La répartition de l'actionariat au cours des trois derniers exercices est la suivante :

Actionnaires	Actionariat au 30 juin 2018				Actionariat au 31 décembre 2017				Actionariat au 31 décembre 2016			
	Nombre d'actions	%	Droits de vote réels	%	Nombre d'actions	%	Droits de vote réels	%	Nombre d'actions détenues	%	Total des droits de vote	%
Dedalus	62 628 564	76,96%	62 628 564	77,15%	62 628 564	76,96%	62 628 564	77,15%	22 493 327	58,05%	22 493 327	58,28%
Consorts Hofmann	1 778 000	2,18%	1 778 000	2,19%	1 778 000	2,18%	1 778 000	2,19%	1 778 000	4,59%	1 778 000	4,61%
Management	1 086 826	1,34%	1 086 826	1,34%	1 086 826	1,34%	1 086 826	1,34%	1 086 826	2,80%	1 086 826	2,82%
Salariés	292				292				292			
	516	0,36%	292 516	0,36%	516	0,36%	516	0,36%	516	0,75%	292 516	0,76%
Public	15 391 660	18,91%	15 391 660	18,96%	15 389 719	18,91%	15 389 719	18,96%	12 946 215	33,41%	12 946 215	33,54%
Autodétention	200				202				154			
	084	0,25%			025	0,25%			378	0,40%		
Total	81 377 650	100%	81 177 566	100%	81 377 650	100%	81 175 625	100%	38 751 262	100%	38 596 884	100%

Actionnaires	Actionariat au 31 décembre 2015			
	Nombre d'actions détenues	%	Total des droits de vote	%
NoemaLife	22 462 177	57,97%	22 462 177	58,28%
Consorts Hofmann	1 778 000	4,59%	1 778 000	4,61%
Management	1 086 826	2,80%	1 086 826	2,82%
Salariés	292 516	0,75%	292 516	0,76%
Sous-total	25 619 519	66,11%	25 619 519	66,47%
		0,00%		
Ecotech et développement durable	403 251	1,04%	403 251	1,05%
Hexagone croissance 2	338 843	0,87%	338 843	0,88%
Hexagone croissance 3	423 214	1,09%	423 214	1,10%
Hexagone croissance 4	255 461	0,66%	255 461	0,66%
Public	11 501 082	29,68%	11 501 082	29,84%
Autodétention	209 892	0,54%		
Total	38 751 262	100%	38 541 370	100%

18.2 Droits de vote des principaux actionnaires

Les actions sont toutes de même catégorie. Au regard de l'article 12 des statuts de la Société, chaque action donne droit à un droit de vote.

Les actionnaires de la Société titulaires d'actions entièrement libérées et pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis deux ans ne bénéficieront pas d'un droit de vote double.

18.3 Détention ou contrôle de la Société

A la date du présent Prospectus, la Société est contrôlée par Dedalus qui détient 76,96% du capital et 77,15% des droits de vote.

Au-delà des dispositions légales applicables visant à limiter l'exercice abusif du contrôle sur la Société par son actionnaire de contrôle, les mesures suivantes ont été prises :

- 40% des membres du Directoire dont le Président, sont des personnes n'ayant aucun lien avec Dedalus ;
- 40% des membres du Conseil de surveillance, dont la Présidente, sont des personnes n'ayant aucun lien avec Dedalus ;
- 40% des membres du Conseil de surveillance sont indépendants au sens du Code Middlenext ;
- 50 % des membres du Comité d'audit et du Comité des rémunérations ne sont pas liés à Dedalus ; et
- Le Comité des rémunérations est présidé par un actionnaire minoritaire.

Par ailleurs, la Société se réfère au Code Middlenext. Un tableau figurant au paragraphe 16.4 de la Partie II du Prospectus explicite l'application de certaines recommandations du code précité.

18.4 Accord pouvant entraîner un changement de contrôle

Néant

18.5 Pactes d'actionnaires

Néant

19 OPERATIONS AVEC DES APPARENTES

19.1 Présentation des opérations avec des apparentés

Les transactions avec les parties liées concernent :

- les opérations avec les sociétés dans lesquelles Medasys SA exerce un contrôle exclusif énumérées ci-dessous telles qu'elles apparaissent pour leur valeur brute dans ses comptes annuels :

€'000	31.12.17	31.12.16
Participations	22 118	12 519
Créances rattachées à des participations	4 225	3 685
Créances clients et comptes rattachés	527	718
Dettes rattachées à des participations		184
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	390	454
Achats de marchandises	26	51
Achats et autres charges externes	669	708
Chiffre d'affaires	441	852
Charges financières		2
produits d'impôt société	497	2

- au 31 décembre 2017, les transactions avec Dedalus, hormis les opérations commerciales courantes, concernent les opérations liées aux conventions de trésorerie et d'assistance. Elles se résument comme suit :

€'000	31.12.17	31.12.16
Dettes financières	857	6 052
Créances clients et comptes rattachés	33	36
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 264	1 026
Achats et autres charges externes	238	396
Chiffre d'affaires		7
Charges financières	256	45

Le taux annuel de rémunération du compte courant de Dedalus est de 4,5 % au titre des avances court terme. Le prêt long terme de 5 711 k€ au 31.12.16 a été rémunéré au taux de 1,78 % l'an et le prêt de 9 800 k€ lié au financement de l'acquisition de Netika en juillet 2017 a été rémunéré au taux de 3,5% l'an. En 2017, les charges financières correspondantes représentent 256 k€. Ces deux prêts ont été remboursés par compensation à hauteur de 15 251 k€ lors de la souscription de Dedalus à l'augmentation de capital réalisée par Medasys S.A. le 27.12.2017.

Au titre de la convention d'assistance mise en place entre Dedalus et Medasys S.A., cette dernière a enregistré dans ses comptes en 2017 une charge de 225 k€ représentant 1,5 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe Medasys diminué de 150 k€. En 2016, la charge représentait 330 k€, la franchise de 150 k€ ne s'appliquait pas.

En 2017, le Groupe Medasys est consolidé dans les comptes consolidés du Groupe italien Dedalus.

Au 30 juin 2018, les transactions avec Dedalus, hormis les opérations commerciales courantes concernent les opérations liées aux conventions de trésorerie et d'assistance. Elles sont essentiellement réalisées avec Medasys S.A. et Mexys et se résument comme suit :

Au cours du 1er semestre 2018, Medasys a remboursé sa dette fournisseur à Dedalus à hauteur de 1 039 k€.

- la rémunération et les avantages assimilés accordés aux membres des organes de direction sont :

Rémunération brute totale perçue au titre de l'exercice	2017	2016
Frédéric Vaillant, Président du Directoire		
	Rémunération fixe	197 259 €
	Rémunération variable	29 589 €
		11 473 €
Jean-Paul Boulier, Membre du Directoire		
	Rémunération fixe	128 611 €
	Rémunération variable	8 038 €
		6 234 €

L'Assemblée Générale du 26 mai 2016 a approuvé l'engagement pris par la société de verser une indemnité de cessation de fonctions en faveur de Monsieur Frédéric Vaillant, Président du directoire, et de Monsieur Jean-Paul Boulier, Membre du Directoire. Le montant de cette indemnité de cessation de fonction est égal à une année de rémunération brute, primes incluses, ces dernières étant basées sur la moyenne des rémunérations variables attribuées au titre des deux dernières années civiles d'activité. Les conditions de performance associées à cet engagement restent identiques à celles qui avaient été attachées à l'engagement initialement pris.

- Les jetons de présence : Conformément à la décision de l'Assemblée Générale du 3 mai 2012, 30 000 € ont été alloués au titre de l'exercice 2017. A la date de clôture, ils n'ont pas encore été répartis entre les différents membres. La somme totale de 76 364 € reste à percevoir par les membres du Conseil de surveillance au titre des trois derniers exercices.
- Les options de souscription d'action : Medasys n'a pas de plan de stock-options ou d'options d'achat et par conséquent n'a pas comptabilisé de charge à ce titre en 2017.
- autres parties liées

Medasys S.A. a conclu le 12 décembre 2016, avec la société Progetti Futuri, dont l'Administrateur Unique est Monsieur Andrea Corbani qui est par ailleurs Vice-Président du Conseil de Surveillance de Medasys, un contrat de prestations de services avec effet au 1er janvier 2017 et pour une durée indéterminée. Cette convention a pour objet la fourniture par Progetti Futuri, de prestations de services de conseil et d'accompagnement de Medasys S.A. dans le cadre de son intégration dans le groupe Dedalus et du suivi de ses relations opérationnelles avec Medasys, l'analyse d'opportunités de croissance externe et de l'accompagnement dans la mise en œuvre de la stratégie de Medasys et de son développement international. Les conditions financières de cette convention sont une rémunération de 40 000 euros HT par an et le remboursement des frais de déplacement dans la limite de 20 000 euros annuelle. Cette convention a été approuvée par le conseil de surveillance du 12 décembre 2016. Au cours de l'exercice 2017 Medasys S.A. a versé la somme de 34 k€ à la société Progetti Futuri. Au cours du premier semestre 2018, Medasys a également versé la somme de 21 k€ à la société Progetti Futuri.

En 2017 et jusqu'à la date du présent Prospectus, aucune autre opération n'a été conclue avec un membre des organes de direction ou un actionnaire ayant une influence notable sur le Groupe.

Aucune convention ne portant pas sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales n'est intervenue au cours de l'exercice entre les filiales et les dirigeants ou les actionnaires de Medasys S.A.

Le 1er octobre 2018, Medasys SA a conclu avec Dedalus une convention de compte-courant dont les principales modalités figurent au paragraphe 10.3 de la partie II du présent Prospectus.

A la date du présent Prospectus, à l'exception des conventions de trésorerie mises en place ou en cours de mise en place avec les sociétés nouvellement acquises, aucune nouvelle convention n'a été conclue avec une partie liée.

19.2 Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés pour l'exercice clos au 31 décembre 2017

KPMG Audit
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex

ACTHEOS
6, avenue du Coq
75009 Paris

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Siège social : 381, avenue du Général de Gaulle - 92140 Clamart
Capital social : €.

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017

A l'assemblée générale de la société Medasys S.A.,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-58 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-58 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

I - CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article L.225-88 du code du commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable du Conseil de Surveillance.

1.1. Avenant à la convention de trésorerie avec Dedalus

Nature et objet :

Medasys a signé avec Dedalus le 27 juillet 2017 un avenant à la convention de trésorerie afin de mettre en place un prêt d'actionnaire de 9,8 millions d'euros pour financer le prix d'acquisition de Netika à hauteur de 100%. Cet avenant a été autorisé par le Conseil de Surveillance du 27 juillet 2017.

Modalités :

Les principales conditions de ce prêt sont les suivantes :

- Taux d'intérêt de 3,5% par an ;
- Maturité de l'avance en compte-courant à 10 ans ;
- Exigibilité anticipée automatique en cas de changement de contrôle ;
- Possibilité de conversion de la créance en cas d'opération sur capital ou d'émission d'instruments financiers.

Le remboursement de ce prêt est intervenu le 18 décembre 2017 par compensation de créance avec la souscription de Dedalus à l'augmentation de capital de Medasys.

Les intérêts générés par cet avenant sont compris dans la convention de trésorerie ci-dessous (note 2.2).

Motifs justifiant de son intérêt pour la société :

L'intérêt pour Medasys de cet avenant à la convention de trésorerie était de pouvoir réaliser l'acquisition de Netika dans les délais en attendant la réalisation de l'augmentation de capital qui est intervenue en décembre.

II - CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DEJA APPROUVES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs

a) dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-57 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

2.1. Convention avec la société Progetti Futuri

Personne concernée : Andrea Corbani, vice-président du conseil de surveillance

Nature et objet :

Cette convention, autorisée par le Conseil de Surveillance du 12 décembre 2016, a pour objet la fourniture, par la société Progetti Futuri, dont l'Administrateur Unique est Monsieur Andrea Corbani, de prestations de services de conseil et d'accompagnement de Medasys dans le cadre de (i) son intégration dans le groupe Dedalus S.p.A. et du suivi de ses relations opérationnelles avec Medasys, (ii) l'analyse d'opportunités de croissance externe et de l'accompagnement dans la mise en œuvre de la stratégie de Medasys et (iii) de son développement international.

Modalités :

Les conditions financières de cette convention sont les suivantes :

- Rémunération : 40.000 HT / an ;
- Remboursement des frais de déplacement dans la limite de 20 000 euros annuels.

Ces remboursements de frais comprennent une indemnité forfaitaire mensuelle pour couvrir les frais liés à l'utilisation du véhicule personnel d'Andrea Corbani.

En 2017, les charges d'exploitation comptabilisées au titre de cette convention se sont élevées à 44 522,85 euros.

2.2. Convention de trésorerie avec la société Dedalus

Nature et objet :

Medasys a poursuivi avec la société Dedalus une convention de trésorerie conclue le 23 décembre 2011 avec Noemalife, modifiée par un avenant en date du 10 février 2014 et prévoyant la mise à disposition réciproque des excédents de trésorerie.

Le 2 septembre 2016, Medasys et Dedalus ont mis en place un avenant annuel et reconductible permettant à Dedalus de rembourser les dettes bancaires moyen-terme de Medasys ainsi que la quasi-totalité des crédits court-terme représentant un montant total de 5 710 973,95 euros. Cet avenant prévoyait pour les 5 710 973,95 euros une franchise de remboursement jusqu'en octobre 2017 et un taux d'intérêt d'euribor 6M+2%, soit 1.78%.

Le 18 décembre 2017, Dedalus a souscrit à l'augmentation de capital de Medasys par compensation de son compte courant augmenté du prêt de 9 800 000 € accordé en juillet 2017, soit un montant de 15 251 390,06 €. Cette augmentation de capital a permis de ramener le compte-courant de Dedalus à hauteur de 856 832,66 €.

Modalités :

En 2017, les charges financières comptabilisées au titre des avances de trésorerie de Dedalus se sont élevées à 256 048 euros.

2.3. Convention d'assistance avec la société Dedalus

Nature et objet :

Medasys a poursuivi avec Dedalus la convention d'assistance prévoyant la mise à disposition de ressources techniques, administratives et financières. Cette convention a été autorisée par le Conseil de Surveillance du 22 mai 2014, modifiée par le Conseil de Surveillance du 12 décembre 2016.

Modalités :

Dans le cadre de cette convention, Medasys verse une redevance à Dedalus qui représente 1,5% de son chiffre d'affaires consolidé. En 2017, les charges comptabilisées au titre de cette convention se sont élevées à 225 391 euros.

b) sans exécution au cours de l'exercice écoulé

Par ailleurs, nous avons été informés de la poursuite des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, qui n'ont pas donné lieu à exécution au cours de l'exercice écoulé.

2.4. Engagement d'indemnité de cessation de fonctions en faveur des membres du Directoire

Personnes concernées :

M. Frédéric Vaillant, Président du Directoire.

M. Jean-Paul Boulier, membre du Directoire.

Nature et objet :

Dans sa séance du 12 novembre 2015, le Conseil de Surveillance de Medasys a décidé de renouveler dans leurs fonctions respectives, M. Frédéric Vaillant et M. Jean-Paul Boulier, respectivement Président et membre du Directoire, et par conséquent de renouveler l'engagement d'indemnité de cessation de fonctions pour une durée d'un an.

Modalités :

Le versement de cette indemnité serait dû en cas de non-reconduction de leur mandat à l'initiative du Conseil de Surveillance ou de révocation de leur mandat de membre du Directoire sauf en cas de faute grave ou lourde ou en cas d'incapacité physique ou mentale.

Le montant de cette indemnité de cessation de fonctions est égal à une année de rémunération brute, primes incluses, ces dernières étant basées sur la moyenne des rémunérations variables versées au titre des deux dernières années civiles d'activités. Les conditions de performance associées à cet engagement sont les suivantes :

- la croissance du chiffre d'affaires consolidé à périmètre constant des deux exercices précédents le départ est en moyenne égale ou supérieure à 10% ;
- le résultat net de l'exercice précédant le départ est positif ;
- la moyenne de la capacité d'autofinancement consolidée générée par l'activité des deux derniers exercices est supérieure ou égale à 500 000 euros.

Les commissaires aux comptes

Paris La Défense, le 27 avril 2018
KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Paris, le 27 avril 2018
ACTHEOS

Xavier Troupel
Associé

Emmanuelle Rouxel
Associée

19.3 Contrat de prestation de direction générale opérationnelle

A la date du présent Prospectus, la Société n'a conclu aucun contrat de prestation de services de direction générale opérationnelle.

20 INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE L'ÉMETTEUR

Les états financiers ci-après sont les états financiers tels qu'ils ont été publiés par Medasys.

20.1 Informations financières historiques

20.1.1 États financiers consolidés de Medasys au 31 décembre 2017

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

€'000

31.12.2017

31.12.2016

(12 mois)

(12 mois)

		31.12.2017	31.12.2016
		(12 mois)	(12 mois)
	&		
Chiffre d'affaires	3.6.4	23 395	22 081
Autres produits ordinaires		61	59
Achats et variations de stocks		<2 038>	<2 033>
Autres charges d'exploitation	3.6.5.1	<5 194>	<4 791>
Impôts et taxes		<675>	<649>
Charges de personnel	3.6.5.2	<11 819>	<11 070>
Dotations et reprises aux amort. et aux provisions	3.6.5.3	<5 269>	<6 629>
Résultat opérationnel courant		<1 539>	<3 032>
Autres produits opérationnels	3.6.5.4	209	66
Autres charges opérationnelles	3.6.5.4	<500>	<516>
Dépréciation du Goodwill	3.6.5.3		<1 033>
Résultat opérationnel		<1 830>	<4 515>
Produits financiers	3.6.5.5	12	65
Charges financières	3.6.5.5	<563>	<363>
Résultat financier	3.6.5.5	<551>	<298>
Résultat avant impôts		<2 381>	<4 813>
Charges d'impôt	3.6.5.6	111	<4>
Résultat net revenant au Groupe	3.6.4	<2 270>	<4 817>
Résultat de base revenant au Groupe par action (en €)	3.6.5.7	<0,06>	<0,13>
Résultat dilué revenant au Groupe par action (en €)	3.6.5.7	<0,03>	<0,13>

ÉTAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ

Résultat net de l'ensemble consolidé	4.6.4.2	<2 270>	<4 817>
Réévaluation des engagements de retraite	4.6.6.11	<27>	69
Ecart de conversions		<1>	
Résultat global de l'ensemble consolidé		<2 298>	<4 748>
Résultat global revenant aux minoritaires			
Résultat global revenant au groupe		<2 298>	<4 748>

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE

€'000		&	31.12.2017	31.12.2016
ACTIF				
	Goodwill	3.6.6.1	12 782	4 614
	Immobilisations incorporelles	3.6.6.2	7 225	6 350
	Immobilisations corporelles	3.6.6.3	712	865
	Actifs financiers non courants	3.6.6.4	1 055	986
	Créances non courantes	3.6.6.5	2 496	3 232
	Total actif non courant		24 270	16 047
	Stocks et en-cours		94	132
	Clients	3.6.6.6	17 704	20 288
	Autres créances courantes	3.6.6.7	3 489	2 222
	Trésorerie et équivalent de trésorerie	3.6.6.8	6 006	3 272
	Total actif courant		27 293	25 914
	Total de l'actif		51 563	41 961
PASSIF				
	Capital	3.6.6.9	23 282	11 086
	Primes		10 992	7 195
	Réserves		<3 254>	1 611
	Ecart de conversion		<1>	
	Résultat de l'exercice	3.6.4	<2 270>	<4 817>
	Capitaux propres part du Groupe		28 749	15 075
	Provisions	3.6.6.10	101	187
	Provisions pour engagements de retraite	3.6.6.11	1 463	1 357
	Emprunts et dettes financières non courants	3.6.6.13	2 303	8 724
	Autres dettes non courantes	3.6.6.14	740	681
	Total passif non courant		4 607	10 949
	Emprunts et dettes financières courants	3.6.6.15	4 684	2 302
	Dettes fournisseurs	3.6.6.16	4 049	3 646
	Autres dettes courantes	3.6.6.17	9 474	9 989
	Total passif courant		18 207	15 937
	Total du passif		51 563	41 961

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

€'000		31.12.2017	31.12.2016
	§	(12 mois)	(12 mois)
		<2 270>	<4 817>
Résultat net de l'ensemble consolidé			
Dotations et reprises aux amortissements et provisions	3.6.5.3	5 170	7 713
Charges d'intérêts financiers	3.6.5.5	456	304
Charges (produits) d'impôts		<111>	4
Plus et moins value de cession d'éléments d'actif		291	<66>
Capacité d'autofinancement générée par l'activité		3 536	3 138
Coût de l'endettement financier	3.6.5.5	<448>	<304>
Impôt payé		111	<4>
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier et impôt		3 199	2 830
Variation des stocks et encours		27	53
Variation des créances clients		3 385	8
Variation des autres créances		<181>	<847>
Variation des fournisseurs et comptes rattachés		33	661
Variation des autres dettes		<2 531>	<2 560>
Variation calculée du besoin en fonds de roulement		733	<2 685>
Variation de la trésorerie issue de l'activité		3 932	145
Production immobilisée d'actifs incorporels	3.6.6.2	<4 129>	<3 874>
Crédit d'impôt recherche et subventions rattachés aux immobilisations		162	435
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	3.6.6.3	<120>	<305>
Acquisitions d'actifs financiers non courants	3.6.6.4	<71>	<86>
Produit de cession des immobilisations corporelles et incorporelles		0	243
Prix d'acquisition des filiales net de la trésorerie acquise		<8 402>	
Incidence des variations de périmètre		235	
Variation de la trésorerie issue des investissements		<12 325>	<3 587>
Remboursements d'emprunts		<92>	<4 506>
Souscriptions d'emprunts		28	2 450
Financement des créances de Crédit d'Impôt		983	196
Remboursements des financements des créances de Crédit d'Impôt		<943>	
Souscriptions des financements court terme		548	
Remboursements des financements à court terme			<1 444>
Apport en compte courant de la société mère Dedalus		9 800	6 010
Remboursement du compte courant de la société mère Dedalus		<15 251>	
Augmentation de capital		15 993	
Cessions (acquisitions) d'actions d'autocontrôle		<21>	<49>
Variation de la trésorerie issue du financement		11 045	2 657
Incidence des variations de change et divers		82	75
Variation nette de la trésorerie		2 734	<710>
Solde de la trésorerie et des équivalents de trésorerie à l'ouverture		3 272	3 982
Solde de la trésorerie et des équivalents de trésorerie à la clôture		6 006	3 272
Décomposition de la variation de trésorerie		2 734	<710>

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

	Capital social	Réserves liées au capital	Actions auto contrôle	Réserves et résultats consolidés	Ecart de réévaluation engagements retraite	Ecart de conversion	Capitaux propres part du Groupe	Capitaux propres part des Minoritaires	Total capitaux propres
Capitaux propres au 01.01.16	11 086	7 195	<131>	1 043	455	126	19 774		19 774
Opérations sur autocontrôle			48	1			49		49
Résultat net 2016				<4 817>			<4 817>		<4 817>
Réévaluation des engagements de retraite					69		69		69
Variation de la différence de conversion				126		<126>	-		
Résultat Global 2016							<4 748>		<4 748>
Capitaux propres au 31.12.16	11 086	7 195	<83>	<3 647>	524	0	15 075	0	15 075
Variation de capital de la société consolidante	12 196	3 797					15 993		15 993
Opérations sur autocontrôle			<21>				<21>		<21>
Résultat net 2017				<2 270>			<2 270>		<2 270>
Réévaluation des engagements de retraite					<27>		<27>		<27>
Variation de la différence de conversion						<1>	<1>		<1>
Résultat Global 2017							<2 298>		<2 298>
Capitaux propres au 31.12.17	23 282	10 992	<104>	<5 917>	497	<1>	28 749	0	28 749

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Les comptes consolidés au 31 décembre 2017 ainsi que l'annexe y afférente ont été arrêtés par le Directoire le 10 avril 2018. Ces comptes ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'assemblée générale des actionnaires du 27 juin 2018. Les états financiers sont exprimés en milliers d'Euros, sauf indication contraire.

Medasys est un spécialiste français de l'édition de solutions logicielles et de la fourniture de services pour le secteur de la santé. Les solutions et services proposés couvrent l'ensemble des besoins métiers des professionnels de santé (principalement médecins, biologistes, radiologues, infirmières, secrétaires médicales) opérant au sein des établissements de santé publics et privés.

Medasys S.A. est une société de droit français dont les titres sont négociés sur le compartiment C d'Euronext Paris (sous le code ISIN FR0000052623) et dont le siège social est 381 avenue du Général de Gaulle à Clamart 92140 - France.

FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe en 2017 s'établit à 23 395 k€ à comparer à 22 081 k€ en 2016.

Cette progression de 6 % tient compte de la variation de périmètre avec l'entrée dans le Groupe de la société Netika au 28 juillet 2017 qui a réalisé un chiffre d'affaires de 3 350 k€ pour les 5 derniers mois de l'exercice. La baisse du chiffre d'affaires à périmètre constant est due notamment à l'activité export. En effet, la plupart des projets significatifs ont connu un décalage dans la prise de décision. Pour la France, le chiffre d'affaires est stable. Malgré de nombreux projets à l'étude, les commandes liées à l'implémentation de la stratégie des systèmes d'information des Groupements Hospitaliers de Territoire (GHT) ont pour la plupart été reportées sur 2018. Ce retard dans les nouveaux projets a été compensé par une belle progression du chiffre d'affaires sur notre base installée avec notamment une progression des revenus de maintenance de 15 %.

Le 28 juillet 2017 Medasys SA a acquis 100% du capital de Netika SAS, société spécialisée dans le développement et la commercialisation de logiciels dédiés à l'assurance qualité et à la gestion des Systèmes d'Information de Laboratoires. Les produits Netika viennent enrichir l'offre de Medasys et permettent au Groupe de proposer de nouvelles solutions modulables à sa clientèle. L'évolution de son offre et du pôle biologie, désormais composé de plus de 100 personnes, permettra au Groupe Medasys d'accroître sa présence sur le secteur privé et d'apporter une réponse complète et adaptée à tout établissement tant privé que public.

Le prix d'acquisition est de 9,8 millions d'euros accompagné des garanties d'actif et de passif usuelles au profit de Medasys d'une durée de 3 ans sauf en matière fiscale, sociale et douanière pour lesquelles la garantie est illimitée. Il n'y a pas de complément de prix prévu au contrat. Le goodwill s'établit à 8 168 k€. L'analyse de ce goodwill et son affectation sont actuellement en cours.

L'acquisition a été financée au moyen d'un prêt d'actionnaire consenti par Dedalus (actionnaire majoritaire de Medasys) au profit de Medasys S.A. d'un montant égal à 100 % du prix d'acquisition. Ce prêt a été remboursé par compensation de créance lors de la souscription de Dedalus à l'augmentation de capital réalisée par Medasys SA en décembre 2017.

L'impact de l'acquisition de Netika sur les comptes consolidés au 31.12.2017 est présenté au 3.6.6.1

Suite à l'acquisition de Netika et afin de simplifier la structure juridique du Groupe, Medasys a procédé à une opération de réorganisation interne en fusionnant la société Mega Bus International et Netika. Cette fusion par absorption de Netika dans Mega-Bus International est intervenue le 31 décembre 2017. Par une décision de l'associé unique du même jour, Mega-bus a changé sa dénomination sociale au profit de Netika et a transféré son siège social à Strasbourg en maintenant un établissement secondaire à Clamart.

Le 18 décembre 2017, à l'issue de la période de souscription, 42 626 388 actions nouvelles ont été souscrites par les actionnaires. Les souscriptions ont été libérées par numéraire pour 946 637 € et par compensation du compte courant de Dedalus à hauteur de 15 251 390,06 €. L'objectif principal de cette augmentation de capital qui était de réduire l'endettement du Groupe est atteint. Elle a permis de réduire de 96% le montant de l'avance en compte courant de Dedalus résultant notamment du financement de l'acquisition de Netika.

Au 31 décembre 2017, les autres charges courantes pour 500 k€ concernent l'indemnité consentie à un client dans le cadre d'un protocole transactionnel signé le 20 juin 2017. Les autres produits courants pour 209 k€ se rapportent à la résiliation du bail du siège social de Medasys S.A.

Dans le cadre du financement de la créance de CIR 2016, une analyse technique a été réalisée par l'expert mandaté par Bpifrance. Ses conclusions ont conduit au réajustement de la créance liée au CIR 2016 de 960 k€ à 531 k€. Cette révision de l'estimation du CIR a pour conséquence en consolidation d'accroître les immobilisations incorporelles de 428 k€. Cet impact a été pris en compte dans les états financiers au 31 décembre 2017.

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur l'adoption des normes comptables internationales, les états financiers du Groupe Medasys au titre de l'exercice 2017 ont été établis conformément au référentiel IFRS (normes et interprétations) publié par l'IASB (International Accounting Standards Board) tel qu'adopté par l'Union Européenne et d'application obligatoire à la date de clôture des comptes.

Le référentiel IFRS adopté par l'Union européenne au 31 décembre 2017 est disponible à la rubrique Interprétations et normes IAS/IFRS, sur le site internet de la Commission Européenne à l'adresse suivante :

http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm

Les règles et méthodes comptables sont identiques à celles appliquées dans les états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2016 à l'exception des changements de méthode dus aux normes, interprétations et amendements d'application obligatoire au 1^{er} janvier 2017 :

- Amendement IAS 12, Comptabilisation d'actifs des impôts différés au titre de pertes latentes
- Amendement IAS 7, Initiative concernant les informations à fournir

Le Groupe n'a pas opté pour une application anticipée des textes suivants publiés par l'IASB et approuvés par l'Union Européenne :

- IFRS 9, Instruments financiers,
- IFRS 15, Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec les clients,
- IFRS 16, Contrats de location.

IFRS 9 modifie les conditions de comptabilisation des opérations de couverture et les grandes catégories comptables d'actifs et passifs financiers ainsi que la reconnaissance du risque de crédit relatif aux actifs financiers en se fondant sur l'approche des pertes attendues versus les pertes encourues. Compte tenu de la nature des transactions du Groupe, il n'est pas attendu de modification sensible à ce titre.

La norme IFRS 15 établit les principes de comptabilisation du chiffre d'affaires relatif aux contrats conclus avec les clients et impose un schéma unique permettant de déterminer le moment et le montant du revenu à reconnaître au titre du contrat. Elle apporte un guide d'application notamment sur les licences, et des dispositions spécifiques sur les modalités de réalisation d'un contrat. La norme est applicable à compter du 1^{er} janvier 2018 et une application anticipée est autorisée. Le Groupe prévoit d'appliquer la norme IFRS 15 dans ses comptes consolidés à partir du 1^{er} janvier 2018 et procède actuellement à une analyse approfondie des impacts de sa première application. Les travaux d'analyse qui sont menés actuellement incluent des travaux relatifs à l'existence d'une ou plusieurs obligations de performances et la mise à jour des règles et politiques comptables concernant le chiffre d'affaires du Groupe. Le Groupe prévoit d'appliquer la méthode de transition de rattrapage cumulatif à partir du 1^{er} janvier 2018. L'impact de la première application serait donc comptabilisé dans les capitaux propres. Le Groupe estime à 471 k€ au 1^{er} janvier 2018 l'incidence sur les capitaux propres de l'application de ces dispositions.

IFRS 16 introduit des dispositions affectant la représentation comptable des locations ainsi que des agrégats financiers chez les locataires. Les locataires comptabiliseront l'ensemble de leurs contrats de location à la livraison par le bailleur du droit d'usage, comme un actif en contrepartie d'un passif financier.

Le Groupe n'anticipe pas d'impacts significatifs sur les états financiers consolidés liés à l'application des autres normes

Présentation des états financiers consolidés

La norme IAS 1 « Présentation des états financiers » prévoit de présenter séparément au bilan les éléments courants et non courants. Les éléments d'actif et de passif relatifs aux cycles d'exploitation et ceux dont l'échéance est inférieure à douze mois sont présentés dans les éléments courants. Tous les autres éléments sont classés comme des éléments non courants. Les impôts différés actif et passif sont des éléments non courants.

Le groupe présente son compte de résultat par nature.

Estimations et jugements significatifs

Pour établir ses comptes, le Groupe doit procéder à des estimations et faire des hypothèses qui affectent la valeur comptable de certains éléments d'actif et de passif, de produits et de charges, ainsi que les informations données dans certaines notes de l'annexe. Le Groupe revoit ses estimations et appréciations de manière régulière pour prendre en compte l'expérience passée et les autres facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques. En fonction de l'évolution de ces hypothèses ou de conditions différentes de celles qui avaient été prévues, les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Les principales méthodes comptables dont l'application nécessite le recours à des estimations portent sur les éléments suivants :

- Comptabilisation du chiffre d'affaires (note 3.6.2.2.7)

Le chiffre d'affaires issu des prestations de services réalisées dans le cadre d'un contrat long terme est comptabilisé en fonction du pourcentage d'avancement du projet, calculé sur la base des coûts encourus. Le chiffre d'affaires et la marge sont ainsi comptabilisés à partir d'une estimation des coûts à terminaison, qui est sujette à révision au fur et à mesure de l'avancement du projet.

- Évaluation des actifs (note 3.6.2.2.4)

Le modèle des flux futurs de trésorerie actualisés mis en œuvre pour déterminer la valeur recouvrable des unités génératrices de trésorerie auxquelles sont affectés les goodwill nécessite l'utilisation d'un certain nombre de paramètres parmi lesquels les estimations de flux futurs de trésorerie, les taux d'actualisation ainsi que d'autres variables, et requiert donc l'exercice du jugement de façon substantielle.

Les tests de dépréciation sur les immobilisations incorporelles et corporelles sont également fondés sur ces hypothèses. Toute dégradation dans le futur des conditions

de marché ou la réalisation de faibles performances opérationnelles pourrait se traduire par l'incapacité de recouvrer la valeur nette comptable actuelle.

- Évaluation des passifs sur engagements de retraite (note 3.6.2.2.13)

L'évaluation par le Groupe des passifs afférents aux régimes à prestations définies requiert l'utilisation de données statistiques et autres paramètres visant à anticiper des évolutions futures. Ces paramètres incluent le taux d'actualisation, le taux d'augmentation des salaires ainsi que les taux de rotation et de mortalité. Dans le cas où les hypothèses actuarielles s'avéraient significativement différentes des données réelles observées ultérieurement, il pourrait en résulter une modification substantielle du montant de la charge sur engagements de retraite comptabilisée au compte de résultat, des gains et pertes actuarielles reconnus en autres éléments du résultat global, ainsi que des passifs liés à ces engagements présentés au bilan.

- Estimation des provisions sur litiges (note 3.6.2.2.12)

Le Groupe identifie et analyse régulièrement les litiges en cours et le cas échéant évalue les provisions sur la base de la meilleure estimation à la date de clôture de la sortie de ressources requise pour éteindre l'obligation. Ces estimations prennent en considération l'information disponible et l'éventail des résultats possibles.

METHODES DE CONSOLIDATION

CRITERES DE CONSOLIDATION

Les filiales sont les entités sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle. Le contrôle existe lorsque le Groupe est exposé ou qu'il a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et qu'il a le pouvoir sur l'entité de manière à influencer sur le montant des rendements qu'il obtient. Les filiales sont consolidées.

DATE D'ARRETE DES COMPTES

Les sociétés sont consolidées sur la base de leur situation arrêtée au 31 décembre en harmonisation avec les principes comptables du Groupe.

DATE D'EFFET DES ACQUISITIONS ET DES CESSIONS

L'entrée d'une entreprise dans le périmètre de consolidation est effective à la date de prise de contrôle. La sortie d'une entreprise du périmètre de consolidation est effective à la date de perte de contrôle.

CONVERSION DES ETATS FINANCIERS DES SOCIETES ETRANGERES

La monnaie de présentation du Groupe est l'Euro (€).

Les comptes des sociétés étrangères sont convertis en € selon la méthode suivante :

- Les éléments d'actif et passif, sont convertis sur la base des taux de change en vigueur à la clôture de l'exercice ;
- Les éléments de comptes de résultat et de tableau de flux de trésorerie sont convertis, sur la base des taux moyens de change de l'exercice ;

- Les écarts de conversion résultant de la variation entre les taux de clôture de l'exercice précédent et ceux de l'exercice en cours, ainsi que ceux provenant de la différence entre taux de change moyen et taux de change à la clôture, sont portés en écarts de conversion inclus dans les autres éléments du résultat global. Ces écarts de conversion sont enregistrés en compte de résultat lors de la cession de l'entreprise considérée.

OPERATIONS INTERNES AU GROUPE

Toutes les transactions entre les sociétés intégrées globalement sont éliminées, ainsi que tous les résultats internes à l'ensemble consolidé.

REGLES ET METHODES D'EVALUATION

TRANSACTIONS EN DEVICES ETRANGERES

Les transactions libellées en devise étrangère sont initialement comptabilisées en appliquant au montant en devise le cours de change du jour. Les devises détenues et les éléments d'actif et de passif devant être reçus ou payés dans le cadre de ces transactions sont réévalués au cours de change à la clôture de chaque période. Les gains et pertes de change qui en résultent sont enregistrés en résultat financier. Les actifs et passifs non-monétaires libellés dans une devise étrangère évalués sur la base du coût historique sont convertis en cours de change à la date de transaction. Les actifs et passifs non monétaires qui sont évalués à la juste valeur en monnaie étrangère, sont convertis en utilisant le cours de change de la date à laquelle la juste valeur a été déterminée.

GOODWILL

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode d'acquisition lorsqu'ils confèrent le contrôle au Groupe. Le prix d'acquisition correspond à la juste valeur des actifs remis, des instruments de capitaux propres émis et des passifs encourus ou assumés à la date de l'échange. Le prix d'acquisition comprend les compléments éventuels du prix évalués et comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition.

Les coûts directs liés à l'acquisition sont enregistrés en charges dans la période au cours de laquelle ils sont encourus. Le goodwill est la différence entre la contrepartie transférée augmentée du montant des participations ne donnant pas le contrôle et la juste valeur des actifs acquis et passifs assumés de la société acquise à la date d'acquisition.

L'évaluation initiale de la contrepartie transférée et de la juste valeur des actifs acquis et passifs assumés est finalisée dans les 12 mois suivant la date d'acquisition et tout ajustement est comptabilisé sous forme de correction rétroactive de goodwill. Au-delà de cette période de 12 mois tout ajustement est enregistré directement au compte de résultat. Le solde non affecté correspond au goodwill. Les goodwill sont rattachés à des unités génératrices de trésorerie (UGT) et sont soumis à des tests de perte de valeur au minimum annuellement et dès lors qu'il existe un indice de perte de valeur. La méthode et les taux retenus pour ces tests (impairment) sont détaillés ci-dessous au 4.6.2.2.4. Les dépréciations sur les goodwill ne sont pas réversibles.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les travaux de développement de logiciels dont les sociétés se réservent la propriété sont immobilisés à leur prix de revient directement attribuable lorsque les conditions suivantes sont réunies :

- le logiciel ou le procédé est clairement identifié et les coûts qui lui sont imputables peuvent être individualisés et mesurés de façon fiable ;
- la faisabilité technique du logiciel ou du procédé peut être démontrée ;
- la société a l'intention de produire et de vendre ou d'utiliser le logiciel ou procédé ;
- l'existence d'un marché pour le logiciel ou le procédé peut être démontrée (ou son utilité pour la société en cas d'usage interne) ;
- des ressources techniques et financières suffisantes sont disponibles pour compléter le logiciel ou procédé ;
- il est probable que les avantages économiques futurs associés au projet reviendront au Groupe.

Lorsque ces critères ne sont pas respectés, les dépenses de développement sont comptabilisées en charges de la période au cours de laquelle elles sont supportées.

Les frais de développement capitalisés sont constitués exclusivement des charges directes du personnel et accessoirement des sous-traitants affectés aux travaux de développement, sur la base d'un suivi des temps par personne et par projet.

Les frais de développement immobilisés sont amortis linéairement sur une durée de trois ans suivant l'année de leur activation. Les montants nets des frais de développement engagés à la clôture de l'exercice font l'objet de test de perte de valeur.

Les actifs incorporels acquis sont initialement évalués à leur coût diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur. L'amortissement est calculé sur une base linéaire en fonction de et sont amortis sur leur durée d'utilité estimée. Ils sont principalement composés des licences et brevets.

Les autres actifs incorporels acquis lors d'opérations d'acquisition figurent au bilan pour leur juste valeur.

PERTE DE VALEUR DES GOODWILL, DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

A chaque date de clôture, les valeurs comptables des immobilisations corporelles et incorporelles à durée de vie définie sont examinées afin d'apprécier s'il existe une quelconque indication qu'un actif a subi une perte de valeur.

Les actifs qui ont une durée de vie indéfinie – principalement les goodwill et les immobilisations incorporelles en cours – ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de dépréciation annuel systématique, ou dès lors qu'il existe un indice de perte de valeur.

Pour être testés, les actifs sont regroupés dans en une unité génératrice de trésorerie (UGT). Une UGT correspond au plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres groupes d'actifs. Le goodwill issu d'un regroupement d'entreprise est affecté

aux UGT ou groupes d'UGT susceptibles de bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises.

Le test de dépréciation consiste à comparer la valeur recouvrable d'un actif immobilisé à sa valeur nette comptable. Si la valeur recouvrable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie (UGT) est inférieure à sa valeur comptable, cette dernière est ramenée à la valeur recouvrable et la perte de valeur est immédiatement comptabilisée au compte de résultat. La perte de valeur est affectée, en premier lieu, sur la valeur comptable de tout goodwill affecté à l'UGT puis à la réduction des valeurs comptables des autres actifs de l'UGT au prorata de leurs valeurs comptables.

Au niveau de Medasys, les UGT sont les différentes entités juridiques du Groupe, à l'exception de Medasys S.A. où chaque activité (biologie, radiologie et santé) constitue une UGT. Pour les besoins internes de management, les goodwill résultant de regroupements d'entreprises sont suivis au niveau de chaque UGT.

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de sortie et la valeur d'utilité.

Pour chaque UGT la valeur recouvrable correspond à la valeur d'utilité.

La valeur d'utilité correspond aux valeurs actualisées des flux de trésorerie attendus de l'utilisation de l'actif. Ces flux sont calculés à partir des chiffres du budget et du plan à moyen terme (3 ans) sur la base d'hypothèses réalistes et prudentes arrêtées par le Conseil de surveillance. Ces hypothèses tiennent compte de la tendance historique en termes de marge et de chiffre d'affaires tout en intégrant des prévisions prudentes de croissance du chiffre d'affaires, liées aux appels d'offre remportés ou en cours.

La valeur terminale est ensuite déterminée en projetant à l'infini un flux de trésorerie normatif en tenant compte d'un taux de croissance à l'infini correspondant au secteur d'activité.

La valeur recouvrable ainsi déterminée de l'UGT est ensuite comparée à la valeur contributive au bilan consolidé des actifs composant l'UGT (y compris le goodwill).

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition (prix d'achat, frais accessoires et frais financiers le cas échéant) diminué des amortissements et des pertes de valeur cumulés. L'amortissement est calculé selon le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation estimée selon les différentes catégories d'immobilisations dont les principales sont les suivantes :

- Installations générales	5 ou 10 ans
- Matériel de bureau et informatique	5 ans
- Installations techniques matériels et outillage	5 ans
- Matériel de transport	5 ans

La durée d'utilisation des immobilisations corporelles, les éventuelles valeurs résiduelles et le mode d'amortissement sont revus à chaque clôture et, donnent lieu, en cas de modification significative, à une révision prospective des plans d'amortissement.

STOCKS ET EN-COURS

Les stocks de marchandises sont évalués à leur prix de revient selon la méthode du coût unitaire moyen pondéré. Une provision pour dépréciation est calculée à la clôture de la période considérée en fonction de l'antériorité des produits achetés.

PRISE EN COMPTE DU CHIFFRE D'AFFAIRES

Matériel

Le chiffre d'affaires est comptabilisé lors du transfert des risques et avantages des produits au client, ce qui intervient généralement à la livraison.

Licences

Le produit des concessions de licences est enregistré lors de la livraison du programme source, ou « master » qui matérialise le transfert des risques et avantages et le droit pour le client d'exploiter librement la licence. En raison des pratiques du secteur public hospitalier, la facturation des licences livrées est généralement échelonnée sur une période pouvant aller jusqu'à 24 mois, conduisant à la constatation de factures à établir.

Dès lors que le paiement du prix des licences n'est pas conditionné contractuellement par l'exécution ou l'acceptation des autres services que Medasys peut fournir par ailleurs dans le cadre de marchés à prestations multiples, ni par l'obtention de crédits budgétaires par les établissements, Medasys est alors fondée à reconnaître le revenu des licences à la livraison.

Le chiffre d'affaires issu de contrats à éléments multiples, c'est-à-dire incluant généralement des licences d'utilisation de nouveaux logiciels et des contrats de services et de maintenance, est ventilé entre chaque élément du contrat en utilisant principalement la méthode résiduelle s'appuyant sur la juste valeur des éléments non livrés.

Prestations de services

Le Groupe comptabilise le chiffre d'affaires issu des prestations de services réalisées dans le cadre d'un contrat long terme selon la méthode de l'avancement. L'état d'avancement est défini en rapportant les coûts engagés sur le projet aux coûts à terminaison estimés. Les contrats long terme correspondent aux affaires dont le calendrier d'exécution négocié lors de la mise au point de marché est d'une durée initiale supérieure à 12 mois. Ces marchés font l'objet d'un suivi analytique spécifique permettant d'évaluer avec fiabilité le pourcentage d'avancement du marché et la marge dégagée sur l'opération. . Si le résultat à terminaison d'un contrat ne peut être déterminé de manière fiable, le chiffre d'affaires est comptabilisé uniquement à hauteur de coûts engagés. S'il devient probable que le coût à terminaison d'un contrat excède son chiffre d'affaires total, la perte attendue à terminaison est immédiatement constatée en charge en résultat. Des factures à établir ou des produits constatés d'avance sont enregistrés lorsque la facturation n'est pas en phase avec l'avancement des travaux.

- Maintenance : les revenus issus de la maintenance réalisés sur les logiciels installés par Medasys sont comptabilisés linéairement sur la durée prévue au contrat de maintenance.

- Contrat de vente en mode ASP (Application Service Provider) ou SaaS (Software as a Service)
- Les revenus issus des contrats en mode ASP/SaaS se décomposent pour la plupart en : location de licences, prestations de service, maintenance (incluant la gouvernance, et l'hébergement). Une analyse est réalisée pour chaque contrat afin de déterminer si le contrat est constitué d'éléments multiples pour lesquels les transactions doivent être comptabilisées séparément.
- La phase de déploiement du logiciel (période « Build ») est comptabilisée à l'avancement si les critères prévus au paragraphe ci-dessus sont remplis.
- La quote-part de location de licences, de maintenance et d'hébergement comprise dans les redevances est comptabilisée linéairement sur la durée du contrat SaaS.
- Lorsqu'en vertu d'un avenant au contrat SaaS, le client fait finalement l'acquisition d'une licence précédemment louée, celui-ci a la faculté contractuelle et pratique de reprendre lui-même l'hébergement de la solution sans pénalité. Le produit de la concession de licence est alors enregistré conformément au paragraphe « licences » ci-dessus et le revenu issu de la location de licences, de maintenance et d'hébergement est ajusté en conséquence.
 - Le chiffre d'affaires issu de contrats à prestations multiples, c'est-à-dire incluant généralement des licences d'utilisation de nouveaux logiciels et des contrats de maintenance, voire de services, vendus ensemble, est ventilé entre chaque élément du contrat en utilisant principalement la méthode résiduelle s'appuyant sur la juste valeur des éléments non livrés.

AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS

Ces rubriques concernent des produits ou charges, inhabituels, anormaux et peu fréquents que le Groupe présente de manière distincte dans le compte de résultat consolidé pour faciliter la compréhension de la performance opérationnelle courante, tels que les coûts de restructuration et de réorganisation, la dépréciation des écarts d'acquisition (goodwill), et les moins-values de cessions.

TRESORERIE ET EQUIVALENT DE TRESORERIE

La trésorerie comprend les liquidités en comptes courants bancaires. Les équivalents de trésorerie comprennent les valeurs mobilières de placement qui sont très liquides, dont l'échéance initiale est égale ou inférieure à trois mois. Ces placements sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Les valeurs mobilières de placement sont inscrites au bilan à leur juste valeur par le biais du compte de résultat.

Pour les besoins du tableau des flux de trésorerie consolidés, la trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie tels que définis ci-dessus.

Les découverts bancaires sont présentés en emprunts dans les passifs courants du bilan.

ACTIONS D'AUTOCONTROLE

Les titres représentatifs du capital de la société mère et détenus par des sociétés consolidées sont portés en diminution des capitaux propres consolidés pour leur coût d'acquisition. Les résultats de cession sont portés directement en réserves consolidées.

SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS

Les subventions d'investissement consistent principalement en du Crédit d'Impôt Recherche. Elles sont constatées à l'actif immobilisé en déduction des coûts des projets de développement concernés lorsque toutes les obligations contractuelles sont remplies et que la subvention est considérée comme acquise. La subvention est ensuite rapportée au résultat sur la durée de l'actif par l'intermédiaire d'une réduction de la charge d'amortissement.

PROVISIONS

Une provision est constituée lorsqu'il existe à la clôture de l'exercice une obligation juridique ou implicite résultant d'un évènement passé et rendant probable une sortie de ressources représentative d'avantages économiques dont le montant peut être évalué de manière fiable. Le montant des provisions classé en « Passif non courant » est le cas échéant actualisé lorsque l'effet est significatif.

PROVISION POUR ENGAGEMENT DE RETRAITE

L'engagement en matière de départ en retraite est destiné à faire face aux indemnités conventionnelles correspondant à la valeur actuelle des droits acquis par les salariés et auxquelles ils seront en mesure de prétendre lors de leur départ à la retraite. Les indemnités sont évaluées pour chacun des salariés présents à la clôture de l'exercice en fonction de leur ancienneté théorique le jour de leur départ en retraite.

Pour les régimes à prestations définies, Le Groupe utilise la méthode des unités de crédit projetées pour déterminer la valeur actuelle de ses engagements. Cette méthode prend en considération les meilleures estimations des hypothèses actuarielles parmi lesquelles le nombre d'année de service futur des salariés, leur salaire en fin de contrat, leur âge de départ et leur espérance de vie estimée.

Les montants des paiements futurs sont ensuite ramenés à leur valeur actuelle sur la base des taux d'intérêt des obligations à long terme des entreprises de première catégorie. Lorsque les hypothèses de calcul sont révisées, il en résulte des écarts actuariels qui sont comptabilisés en autres éléments du résultat global au cours de la période dans laquelle ils surviennent.

Dans le compte de résultat, le coût des services rendus au cours de la période ainsi que le coût des services passés est compris dans le résultat opérationnel. Les impacts liés à l'actualisation sont eux comptabilisés en résultat financier.

En dehors des engagements en matière de retraite, il n'y a pas d'autre régime à prestations définies concernant les avantages postérieurs à l'emploi dans les sociétés du Groupe.

ENDETTEMENT

Lors de leur comptabilisation initiale, les emprunts sont mesurés à leur juste valeur sur laquelle sont imputés les coûts de transaction qui sont directement attribuables à l'émission du passif. Les frais et primes d'émission d'emprunts n'entrent pas dans le

coût initial mais sont pris en compte dans le calcul du coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif et sont donc constatés en résultat de manière actuarielle sur la durée de vie du passif.

ACTIFS FINANCIERS

Le Groupe définit ses actifs financiers selon les catégories suivantes : actifs évalués à la juste valeur en contrepartie du résultat, actifs détenus jusqu'à l'échéance, prêts et créances, et actifs disponibles à la vente. La classification dépend des raisons ayant motivé l'acquisition des actifs financiers.

La direction détermine la classification de ses actifs financiers lors de la comptabilisation initiale.

ACTIFS FINANCIERS A LEUR JUSTE VALEUR EN CONTREPARTIE DU COMPTE DE RESULTAT

Les actifs financiers évalués à leur juste valeur en contrepartie du résultat sont les actifs financiers détenus à des fins de transaction ou désigné comme tel lors de sa comptabilisation initiale. Les coûts de transaction directement attribuable sont comptabilisés en résultat net lorsqu'ils sont encourus. Les actifs financiers à la juste valeur en contrepartie du compte de résultat sont évalués à la juste valeur, et toute variation en résultat, qui prend en compte les produits des intérêts et des dividendes, est comptabilisée en résultat net. Un actif financier est classé dans cette catégorie s'il a été acquis principalement dans le but d'être revendu à court terme.

ACTIFS DETENUS JUSQU'A LEUR ECHEANCE

Les actifs financiers non dérivés, assortis de paiements déterminés ou déterminables et d'une échéance fixe, sont classés en qualité de placements détenus jusqu'à leur échéance, dès lors que le Groupe a l'intention manifeste et la capacité de les conserver jusqu'à leur échéance. Ils sont évalués initialement à la juste valeur majorée des coûts de transaction directement attribuables. Après la comptabilisation initiale, ils sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les gains et les pertes sont comptabilisés en résultat quand ces investissements sont décomptabilisés ou dépréciés.

PRETS

Les prêts sont des actifs financiers non dérivés à paiement fixe ou déterminable qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Ils sont inclus dans les actifs courants, hormis ceux dont l'échéance est supérieure à douze mois après la date de clôture.

Les prêts sont initialement comptabilisés à leur juste valeur augmentée des coûts de transactions directement attribuables et sont ensuite évalués à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. La perte de valeur correspond à la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur des flux de trésorerie futurs estimés, actualisés au taux d'intérêts effectif d'origine de l'actif. Les pertes sont comptabilisées en résultat net.

CREANCES

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée au cas par cas lorsque la valeur probable de réalisation est inférieure à la valeur comptable. Le Groupe cède une partie de son portefeuille de créances clients dans le cadre d'un contrat d'affacturage. Le Groupe décomptabilise

ces créances lorsque la quasi-totalité des risques et avantages attachés aux créances sont transférés

CONTRATS DE LOCATION

Un contrat de location est classé en contrat de location-financement s'il a pour effet de transférer au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété d'un actif ; tous les autres contrats de location sont classés en contrats de location simple. Les paiements au titre de ces contrats figurent en charge dans le poste « autres charges d'exploitation ».

IMPOTS

Le Groupe calcule ses impôts sur le résultat conformément aux législations fiscales en vigueur dans les pays où les résultats sont taxables. La charge d'impôt courante est calculée sur la base des législations fiscales adoptées ou quasi adoptées à la date de clôture des comptes.

Les impôts différés correspondant aux différences temporelles existant entre les bases fiscales et comptables des actifs et passifs consolidés sont enregistrés en appliquant la méthode du report variable. Un actif d'impôt différé doit être comptabilisé pour le report en avant de pertes fiscales et de crédits d'impôt non utilisés dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

Ils sont compensés lorsque les deux conditions suivantes sont remplies :

- Le Groupe a juridiquement le droit de compenser les actifs et passifs d'impôts courants,
- Les actifs et passifs d'impôts différés ont trait à des impôts relevant d'une même juridiction fiscale.

Les impôts différés calculés sur des éléments imputés dans les autres éléments du résultat global sont comptabilisés en autres éléments du résultat global.

MODALITES DE CALCUL DU RESULTAT PAR ACTION

Le résultat de base par action est obtenu en divisant le résultat net consolidé part du Groupe par le nombre moyen d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice. Le nombre moyen d'actions en circulation de la période et des exercices antérieurs est calculé hors actions d'autocontrôle.

Le résultat dilué par action est obtenu en divisant le résultat net consolidé part du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, ajusté des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives. Ce nombre est déterminé de façon à calculer la dilution maximale possible, en retenant l'ensemble des instruments dilutifs émis, quel que soit leur terme et en excluant les instruments anti-dilutifs ainsi que les actions d'autocontrôle.

Les bons de souscription d'actions (BSA) sont des instruments dilutifs à la clôture, il n'y a pas de conditions à l'émission de ces BSA autres que leur souscription par les actionnaires.

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

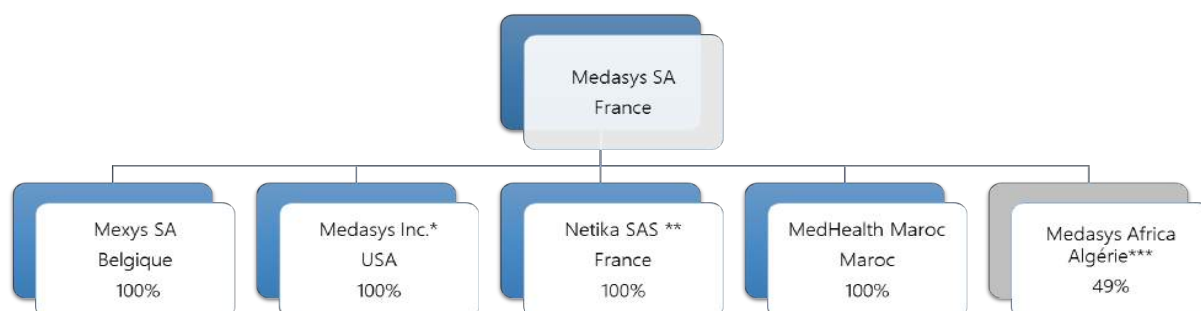
Le tableau des flux de trésorerie est établi en utilisant la méthode indirecte qui met en évidence le passage du résultat à la trésorerie et équivalent de trésorerie provenant de l'exploitation. La variation des concours bancaires courants est présentée dans les opérations de financement.

INFORMATION SECTORIELLE

Les secteurs opérationnels retenus pour présenter l'information sectorielle ont été identifiés sur la base du reporting interne utilisé par le Directoire afin d'allouer les ressources aux différentes zones géographiques et d'évaluer leurs performances. Il n'y a pas de regroupement de secteur.

Le Directoire est le « principal décideur opérationnel » du Groupe au sens d'IFRS 8. Les méthodes utilisées pour mesurer les indicateurs-clés de chaque zone géographique lors de l'élaboration du reporting interne sont identiques à celles utilisées pour l'établissement des comptes consolidés.

PERIMETRE DE CONSOLIDATION



* * en sommeil depuis l'exercice 2001

** le 31 décembre 2017, la société Netika SAS acquise en juillet 2017 a été fusionnée par absorption dans la filiale Mega-Bus. Cette dernière a changé de dénomination pour prendre celle de Netika.

*** en cours de constitution non comprise dans le périmètre de consolidation.

Toutes les sociétés comprises dans le périmètre clôturent leur exercice ou procèdent à un arrêté au 31 décembre.

Les sociétés du Groupe dans lesquelles la société mère Medasys exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif sont consolidées.

Le pourcentage d'intérêts et de contrôle ainsi que la méthode de consolidation des autres filiales sont identiques à ceux du 31 décembre 2016.

INFORMATION SECTORIELLE

Les secteurs opérationnels à partir desquels l'information est revue sont géographiques et présentés comme suit :

Répartition du chiffre d'affaires

€'000	31.12.17		31.12.16	
France	20 722	88,6%	17 589	79,7%
Europe	1 755	7,5%	2 481	11,2%
Amérasie	116	0,5%	172	0,8%
Afrique - Proche-Orient	802	3,4%	1 839	8,3%
Total	23 395	100%	22 081	100%

Le Groupe n'a pas de dépendance significative à l'égard de ses clients. Aucun client externe ne représente individuellement 10 % ou plus du chiffre d'affaires consolidé du Groupe.

Répartition géographique du résultat net part du Groupe

€'000	31.12.17		31.12.16	
France	<2 447>	107,8%	<5 078>	105,4%
Europe	148	-6,5%	247	-5,1%
Afrique - Proche-Orient	29	-1,3%	14	-0,3%
Total	<2 270>	100%	<4 817>	100%

Les autres informations requises par la norme IFRS 8 au titre des actifs et passifs sectoriels et des éléments de produits et charges listés par la norme ne sont pas fournies car non revues par le principal décideur opérationnel.

NOTES RELATIVES A L'ETAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE

AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

€'000	31.12.17	31.12.16
Eau et électricité	7	6
Fournitures administratives et petit matériel	33	31
Sous traitance administrative	217	86
Location mobilière ou immobilière	925	665
Entretiens et réparations	137	146
Assurances	93	85
Honoraires	1 100	1 053
Publicité	415	406
Frais postaux et de télécommunications	187	198
Frais de déplacements, missions et réceptions	1 380	1 481
Services bancaires	127	308
Créances clients irrécouvrables	430	187
Divers	143	139
Total	5 194	4 791

Les services bancaires de 2016 pour 308 k€ comprenaient 131 k€ d'indemnités de remboursement anticipés d'emprunts moyens terme et 52 k€ de frais d'instruction de l'emprunt souscrit auprès de la Bpifrance.

Les créances clients irrécouvrables pour 430 k€ au 31.12.2017 sont à rapprocher des reprises de dépréciation opérationnels des actifs circulants qui s'élèvent à 392 k€.

CHARGES DE PERSONNEL ET EFFECTIFS

€'000	31.12.17	31.12.16
Salaires	10 925	10 313
Charges sociales	4 309	4 475
Total charges de personnel	15 234	14 788
Salaires attachés aux frais de développement capitalisés	<2 341>	<2 535>
Charges sociales attachées aux frais de développement capitalisés	<1 074>	<1 183>
Charges de personnel attachées aux frais de développement capitalisés	<3 415>	<3 718>
Salaires nets	8 584	7 778
Charges sociales nettes	3 235	3 292
Charges de personnel nettes des charges liées à la production d'actif	11 819	11 070

Le montant total des coûts de personnel, avant imputation de la production immobilisée, est de 15 234 k€ en 2017 à comparer à 14 788 k€ en 2016. La contribution de Netika s'élève à 1 383 k€ pour les derniers 5 mois de l'exercice. A périmètre constant les charges de personnel sont en diminution de 937 k€, soit -6,3 %.

Le CICE est comptabilisé en subvention selon IAS 20. Dans ce cadre, le Groupe a choisi de la comptabiliser en déduction de charge auxquelles elle est liée i.e. en déduction des charges de personnel. Elle s'établit à 292 k€ en 2017 (dont 57 k€ pour Netika) contre 245 k€ en 2016.

A fin décembre 2017, l'effectif du Groupe était de 242 collaborateurs dont 70 provenant de l'entrée de Netika dans le périmètre, à comparer à 180 collaborateurs à fin décembre 2016.

Par ailleurs, l'augmentation moyenne des salaires en 2017 à périmètre constant s'établit à 1,5 %.

Il y a eu 2 départs en retraite de collaborateur en 2017. En 2017, les charges générées par les indemnités de départ en retraite se sont élevées à 20 k€. Aucun départ en retraite n'a été enregistré en 2016.

L'effectif du Groupe se répartit comme suit :

(en nombre de salariés hors mandataires sociaux)	Medasys SA France	Netika SAS France	Mega-Bus SAS France	Medhealth Maroc	Mexys SA Belgique	au 31.12.17	au 31.12.16
Ingénieurs et cadres	129	12	6			147	142
Employés, techniciens et apprentis	17	58	3	2	13	93	36
Total	146	70	9	2	13	240	178

DOTATIONS NETTES AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS

€'000	31.12.17	31.12.16
Dotations aux amortissements sur immobilisations	3 586	3 243
Dotations pour dépréciation des actifs circulants	2 212	3 485
Reprises de dépréciation des actifs circulants	<392>	<224>
Dotations aux provisions		263
Reprises des provisions	<137>	<138>
Dotations et reprises opérationnelles	5 269	6 629
Dépréciation du Goodwill		1 033
Reprises de dépréciation d'actifs	<117>	
Dotations et reprises autres opérationnelles	<117>	1 033
Dotations aux provisions	17	50
Dotations et reprises financières	17	50
Total	5 169	7 712

Au 31 décembre 2017, la dotation pour dépréciation des actifs circulants pour 2 212 k€ concerne les créances clients présentant un risque d'irrécouvrabilité pour 2 199 k€ et une dépréciation des stocks de 13 k€. Les reprises de dépréciation des actifs circulants pour 392 k€ se rapportent aux créances clients irrécouvrables constatées en 2017 qui s'élèvent à 430 k€. Les reprises de provisions opérationnelles pour 137 k€ au 31.12.2017 concernent les clients pour 16 k€, un organisme social pour 19 k€ et un litige prudhommal pour 50 k€. Les reprises de dépréciation d'actifs pour 117 k€ se rapportent au dépôt de garantie du bail résilié.

AUTRES PRODUITS ET AUTRES CHARGES OPERATIONNELS

Les autres produits opérationnels courants pour 209 k€ au 31 décembre 2017 sont consécutifs à la résiliation judiciaire des baux commerciaux du siège social prononcée le 4 décembre 2017 par ordonnance du juge à la liquidation judiciaire du bailleur des locaux. Ces produits correspondent aux reliquats restant à étaler au 31 décembre 2017 de la participation financière du bailleur aux travaux d'aménagement et aux franchises de loyer consentis diminués de la valeur nette comptable des aménagements sortis de l'actif immobilisé. Pour rappel, ce bail prenait effet fin 2013 pour une durée ferme de 9 ans.

Les autres charges opérationnelles courantes pour 500 k€ au 31 décembre 2017 concernent l'indemnité consentie à un client dans le cadre d'un protocole transactionnel signé le 20 juin 2017.

RESULTAT FINANCIER

€'000	31.12.17	31.12.16
Produits financiers d'actualisation des éléments d'actifs		17
Gains de change	8	47
Autres produits financiers	4	1
Produits financiers	12	65
Pertes financières d'actualisation des éléments d'actifs	<8>	
Intérêts financiers	<448>	<304>
Pertes de change	<90>	<9>
Dotations aux provisions pour risques financiers	<17>	<50>
Charges financières	<563>	<363>
Total	<551>	<298>

L'augmentation des intérêts financiers entre 2016 et 2017 se rapporte à la rémunération du compte courant de la société mère qui s'établit à 256 k€ en 2017 contre 44 k€ en 2016.

IMPOT

Au 31.12.2017, les résultats prévisionnels estimés sur la durée du Business Plan du Groupe (3ans) et l'importance du stock de déficit reportable ne permettent pas de dégager un bénéfice imposable suffisant pour constater la reconnaissance d'un impôt différé actif. Au 31.12.2017, le report déficitaire non activé de Medasys S.A. s'élève à 24 224 k€. Les sociétés Medasys et Netika - Mega-Bus ont opté pour l'intégration fiscale d'application rétroactive au 1^{er} janvier 2013 pour une durée de 5 ans.

RESULTAT PAR ACTION REVENANT AU GROUPE

€'000	31.12.17	31.12.16
Nombre d'actions en circulation en début d'exercice	38 561 341	38 561 341
Incidence pondérée de l'autocontrôle	<180 713>	<170 574>
Augmentation pondérée du nombre d'actions en circulation	1 055 745	
Nombre d'actions prises en compte pour le calcul du résultat par action	39 436 373	38 390 767
Résultat de base revenant au Groupe par action en €	<0,06>	<0,13>
Nombre d'actions prises en compte pour le calcul du résultat par action	39 436 373	38 390 767
Nombre d'actions susceptibles d'être créées	41 760 564	
Nombre d'actions prises en compte pour le calcul du résultat dilué par action	81 196 937	38 390 767
Résultat dilué revenant au Groupe par action en €	<0,03>	<0,13>

Le nombre d'actions susceptibles d'être créées pour 41 760 564 et l'augmentation pondérée du nombre d'action en circulation pour 1 044 745 correspondent aux 42 816 309 actions nouvelles résultant de l'augmentation de capital de Medays S.A. intervenue fin décembre 2017.

NOTES RELATIVES A L'ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE

GOODWILL

(€'000)		Dépréciations			Dépréciations		
	Activité	Valeur Brute au 31.12.16	cumulés au 31.12.16	Valeur nette au 31.12.16	Valeur Brute au 31.12.17	cumulés au 31.12.17	Valeur nette au 31.12.17
Netika/Mega-Bus SAS	Biologie	1 184	1 184	0	9 352	1 184	8 168
Activités Thales	Santé	772		772	772		772
Saric International	Biologie	5 122	1 280	3 842	5 122	1 280	3 842
Mexys SAS	Santé	881	881	0	881	881	0
Total		7 959	3 345	4 614	16 127	3 345	12 782

Le goodwill au 31.12.2017 de la société acquise Netika a été déterminé comme suit :

Immobilisations nettes	446
Autres actifs	3 969
Autres passifs	<2 189>
Actifs nets acquis	<1 677>
Contrepartie transférée en numéraire	9 791
Amortissement dérogatoires	<59>
Provision retraite	113
Goodwill	8 168

L'impact de l'acquisition de Netika sur les comptes consolidés au 31.12.2017, pour la période du 31 juillet 2017 au 31 décembre 2017, s'établit à 3 350 k€ au chiffres d'affaires et à 687 k€ au résultat net.

Le chiffre d'affaires de Netika de l'exercice 2017 (avant opération de fusion) s'élève à 6 739 k€ contre 6 073 k€ en 2016. Le bénéfice net de l'exercice 2017 s'établit à 1 110 k€ contre un bénéfice net de 865 k€ au 31 décembre 2016.

Le Groupe a procédé à des tests annuels de dépréciation du goodwill au 31 décembre 2017 et au 31 décembre 2016. Ces tests n'ont pas révélé de perte de valeur.

Les principales hypothèses retenues pour déterminer la valeur recouvrable des écarts d'acquisition sont les suivantes :

- le taux d'actualisation est de 10 % en 2017, il était de 12 % en l'exercice 2016.

- le taux de croissance retenu dans les hypothèses pour le calcul de la valeur terminale est de 2,5 % en 2017 identique à celui de 2016 (sauf pour Mega-Bus pour lequel un taux de croissance en valeur terminale négatif de 2% avait été retenu en 2016).

Au 31 décembre 2017, sur la base des évaluations internes réalisées, le Groupe a conclu que la valeur recouvrable des UGT ou groupes d'UGT testés excédait leur valeur comptable. La direction du Groupe estime qu'aucun changement raisonnable possible dans les hypothèses clés mentionnées ci-dessus n'aurait pour conséquence de porter la valeur recouvrable des UGT ou groupes d'UGT à un montant significativement inférieur à sa valeur comptable, notamment une variation combinée de plus ou moins un point des hypothèses clés retenues pour les calculs.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

€'000	31.12.15	Acquisitions	Cessions	Var.périmètre	Autres	31.12.16
Frais de développement	21 103	3 439				24 542
Concessions et droits similaires	956	109				1 065
Autres immobilisations incorporelles	2 388					2 388
Total brut	24 447	3 548				27 995
€'000	31.12.15	Dotations	Reprises	Var.périmètre	Autres	31.12.16
Frais de développement	15 429	2 896				18 325
Concessions et droits similaires	859	73				932
Autres immobilisations incorporelles	2 388					2 388
Total amort. et dépréciations	18 676	2 969				21 645
Total net	5 771	579				6 350
€'000	31.12.16	Acquisitions	Cessions	Var.périmètre	Autres	31.12.17
Frais de développement	24 542	3 967		193		28 702
Concessions et droits similaires	1 065	15		137	3	1 220
Autres immobilisations incorporelles	2 388			7		2 395
Valeurs brutes	27 995	3 982		337	3	32 317
€'000	31.12.16	Dotations	Reprises	Var.périmètre	Autres	31.12.17
Frais de développement	18 325	3 261		35		21 621
Concessions et droits similaires	932	70		78	3	1 083
Autres immobilisations incorporelles	2 388					2 388
Amortissements et dépréciations	21 645	3 331		113	3	25 092
Valeurs nettes	6 350	651		224		7 225

La colonne variation de périmètre en 2017 correspond à l'acquisition de la filiale Netika.

Les travaux de développement de logiciels activés sont constitués exclusivement de charges directes du personnel et accessoirement des sous-traitants affectés aux projets. Ils sont amortis linéairement sur une durée de trois ans suivant l'année de leur activation.

Les autres immobilisations incorporelles sont entièrement amorties, elles correspondent principalement au coût d'acquisition du portefeuille de contrats cédé à Medasys dans le cadre de la reprise de l'activité intégration de systèmes d'information hospitaliers de Thales.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

€'000	31.12.15	Acquisitions	Cessions	Var.périmètre	Autres	31.12.16
	Construction	188				188
	Matériel et outillage industriel	74			<71>	3
	Autres immobilisations corporelles	2 163	196	<183>	<12>	2 164
	Valeurs brutes	2 425	196	<183>	<83>	2 355
€'000	31.12.15	Dotations	Reprises	Var.périmètre		31.12.16
	Amortissements et dépréciations	1 481	273	<183>	<81>	1 490
	Valeurs nettes	944	<77>		<2>	865
€'000	31.12.16	Acquisitions	Cessions	Var.périmètre	Autres	31.12.17
	Construction	188				188
	Matériel et outillage industriel	3			<3>	0
	Immobilisations en cours		23		9	32
	Autres immobilisations corporelles	2 164	82	<499>	440	2 187
	Valeurs brutes	2 355	105	<499>	449	2 407
€'000	31.12.16	Dotations	Reprises	Var.périmètre		31.12.17
	Construction	53	4			57
	Matériel et outillage industriel	3			<3>	0
	Autres immobilisations corporelles	1 434	250	<298>	252	1 638
	Amortissements et dépréciations	1 490	254	<298>	252	1 695
	Valeurs nettes	865	<149>	<201>	197	712

La colonne variation de périmètre en 2017 correspond à l'acquisition de la filiale Netika.

Les autres immobilisations corporelles comprennent les installations, le mobilier de bureau, le matériel informatique et les véhicules.

Les cessions en 2017 sont relatives à la sortie des agencements des locaux de Clamart consécutivement à la résiliation des baux commerciaux.

ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS

€'000	31.12.16	Acquisitions	Cessions	Var.périmètre	Autres (1)	31.12.17
	Titres de participations non consolidés	20				20
	Prêts	513	38	<7>	<8>	536
	Dépôts et cautionnements	591	40	<118>	6	519
	Valeurs brutes	1 124	78	<125>	6	1 075
€'000	31.12.16	Dotations	Reprises	Var.périmètre	Autres (1)	31.12.17
	Titres de participations non consolidés	20				20
	Dépôts et cautionnements	118		<118>		0
	Amortissements et dépréciations	138		<118>		20
	Valeurs nettes	986	78	<7>	6	1 055

(1) La colonne « Autres » pour 8 k en 2017 correspond à l'effet d'actualisation, il représentait 17 k€ en 2016.

La colonne variation de périmètre en 2017 correspond à l'acquisition de la filiale Netika.

Les titres de participations non consolidés pour 20 k€ se rapportent à la participation résiduelle de 10% dans le capital de Medasys Japon. (Société déconsolidée au 1^{er} janvier 2016 suite à la cession de 90% des titres au management local). Cette participation résiduelle est intégralement dépréciée.

Les dépôts et cautionnements pour 519 k€ au 31.12.2017 correspondent pour 454 k€ aux fonds de garantie constitués par la société d'affacturage, pour 50 k€ aux garanties liées aux avances court terme accordées par la Bpifrance. La cession de dépôts et cautionnements et les reprises de dépréciation pour 118 k€ se rapportent aux baux commerciaux du siège social de Medasys S.A. résiliés le 4 décembre 2017 par une ordonnance du juge à la liquidation judiciaire du bailleur.

CREANCES NON COURANTES

Les créances de crédits d'impôts pour 2 496 k€ au 31.12.2017 correspondent aux crédits d'impôt recherche (CIR) constatés au titre des exercices 2015 à 2017 et aux crédits d'impôt compétitivité d'emploi. Les créances de crédit d'impôt de 2014 pour 1 472 k€ incluses dans les 3 232 k€ au 31.12.2016 sont classées en créances courantes.

Par ailleurs, dans le cadre du financement de la créance de CIR 2016, une analyse technique a été réalisée par l'expert mandaté par Bpifrance. Ses conclusions ont conduit au réajustement de la créance liée au CIR 2016 de 960 k€ à 531 k€. Cette révision de l'estimation du CIR a pour conséquence en consolidation d'accroître les immobilisations incorporelles de 428 k€. Cet impact a été pris en compte dans les états financiers au 31 décembre 2017.

CLIENTS

€'000		31.12.17	31.12.16
	Clients	5 665	4 645
	Factures à établir	11 102	15 387
	Clients et factures à établir douteux	6 626	4 118
	Total brut	23 393	24 150
	Dépréciation pour créances douteuses	5 689	3 862
	Total net	17 704	20 288

Les factures à établir concernent les projets clients à long terme. Elles sont enregistrées lorsque les clés de facturation des projets ne sont pas en phase avec l'avancement des travaux.

Au 31 décembre 2017, les factures à établir hors douteux comprennent 5 950 k€ de créances à moins d'un an et 5 152 k€ de créances à plus d'un an.

La variation des créances douteuses entre le 31.12.17 et le 31.12.16, hormis 430 k€ de créances irrécouvrables enregistrées en charge, concerne des créances clients pour lesquelles il existe des risques d'irrécouvrabilité.

L'encours des créances cédées dans le cadre du contrat d'affacturage s'élève à 4 418 k€ au 31.12.17, contre 3 939 k€ au 31.12.2016. La quasi-totalité des risques et avantages attachés à ces créances sont transférés et les créances sont en conséquence décomptabilisées.

L'échéancier des créances clients se résume comme suit :

€'000	Total	de 0 à 60 jours	à plus de 60 jours	Echu à la clôture	Echu à moins de 180 jours	Echu entre 180 et 360 jours	Echu plus de 360 jours
au 31.12.2017	5 951	2 071	475	3 405	1 280	1 068	1 057
au 31.12.2016	4 901	2 632	73	2 196	1 231	197	768

A ce stade, Medasys n'a pas pu produire le nombre de factures concernées par les échéances de recouvrement de créances clients via ses systèmes d'informations.

AUTRES CREANCES COURANTES

€'000	31.12.17	31.12.16
Avoirs non parvenus et acomptes versés	94	71
Créances sur personnel et organismes sociaux	21	32
Créances et crédits d'impôts	2 002	1 202
Créances TVA	293	335
Débiteurs divers	494	133
Charges constatées d'avance	600	449
Total brut	3 504	2 222
Dépréciation	15	
Total net	3 489	2 222

Les créances et crédits d'impôts pour 2 002 k€ au 31.12.2017 correspondent à hauteur de 1 534 k€ aux crédits d'impôts du CIR et du CICE au titre de 2013 et pour 468 k€ aux acomptes d'impôt société versés par Netika et à recouvrer en raison de l'intégration dans le groupe fiscal de Medasys.

Les charges constatées d'avance au 31.12.2016 proviennent principalement des achats de prestation et des locations immobilières.

TRESORERIE ET EQUIVALENT DE TRESORERIE

Au 31.12.2017, les disponibilités s'élèvent à 6 006 k€ contre 3 272 k€ au 31.12.2016.

CAPITAUX PROPRES

Le capital social de Medasys SA est de 23 282 145,67 €. Il est divisé en 81 377 650 actions entièrement libérées.

Il n'existe pas de plan d'incitation du personnel portant sur des titres de la société. Aucun dividende n'a été distribué au cours des trois derniers exercices.

PROVISIONS

€'000	31.12.16	Dotation	Reprise	31.12.17
Litiges Prud'hommaux	122		50	72
Risque clients	45		16	29
Litiges organismes sociaux	20		20	0
Total	187	0	86	101

PROVISIONS POUR ENGAGEMENT DE RETRAITE

€'000	31.12.17	31.12.16
Valeur actualisée des engagements à l'ouverture	1 357	1 459
Impact des sorties d'effectif lié à la réorganisation		<114>
Variation de périmètre	113	
Coûts financiers	17	30
Coûts des services rendus de la période	<51>	50
Valeur actualisée projetée des engagements à la clôture	1 436	1 425
Gain ou perte actuariel de la période lié aux changements d'hypothèses	27	<68>
Valeur actualisée des engagements à la clôture	1 463	1 357

L'engagement de retraite concerne les salariés de Medasys S.A. et de Netika. Les principales hypothèses retenues pour le calcul de la provision des deux sociétés sont les suivantes :

- le montant des engagements de retraite est évalué en retenant une hypothèse de départ à la retraite comprise entre 64 ans et 66 ans pour les « cadres » et 62 ans à 64 ans pour les « non-cadres »,
- le taux de revalorisation des salaires pour 2017 est compris entre 1,5 % et 2,1 %. En 2016, il était compris entre 2,1 % et 2,9 %.
- le taux d'inflation retenu est de 2 %. Il est inchangé par rapport à 2016.
- le taux d'actualisation retenu est le taux iBoxx € Corporates AA 10+ au 31 décembre. Il est de 1,30 % en 2017. Il était de 1,31 % en 2016.
- le taux de charges sociales retenu est de 45 %. Il est inchangé par rapport à 2016.
- le coefficient de présentéisme est fonction du turn-over par classes d'âge,
- l'espérance de vie des bénéficiaires a été intégrée dans le calcul en différenciant les hommes et les femmes avec la prise en compte de la table de mortalité TF 00-02.

Sauf précisions contraires, ces hypothèses sont identiques sur les deux années.

Variation Taux d'actualisation					
€'000		Sensibilité +0,5%		Sensibilité -0,5%	
		Impact en valeur	Impact en pourcentage	Impact en valeur	Impact en pourcentage
Exercice 2017	1 463	<111>	-7,57%	123	8,44%
Exercice 2016	1 357	<99>	-7,28%	109	8,05%

Variation Taux de revalorisation des salaires					
€'000		Sensibilité +0,5%		Sensibilité -0,5%	
		Impact en valeur	Impact en pourcentage	Impact en valeur	Impact en pourcentage
Exercice 2017	1 463	122	8,35%	<111>	-7,57%
Exercice 2016	1 357	108	7,96%	<98>	-7,22%

ENDETTEMENT FINANCIER

Au 31 décembre 2017, l'endettement financier net consolidé se décompose comme suit :

€'000	31.12.17	Variation	31.12.16
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6 006	2 734	3 272
Concours bancaires	<268>	<15>	<253>
Crédits spot	<950>	<500>	<450>
Agios courus non échus	<7>	<2>	<5>
Trésorerie nette	4 781	2 217	2 564
Emprunts	<219>	<204>	<15>
Dettes de crédit bail	<109>	6	<115>
Dettes d'affacturage	<215>	<35>	<180>
Financement des crédits d'impôt	<2 060>	<1 117>	<943>
Compte courant Dedalus	<857>	<516>	<341>
Endettement financier brut courant	<3 460>	<1 866>	<1 594>
Emprunts	<2 137>	<333>	<1 804>
Financement des crédits d'impôt		1 077	<1 077>
Compte courant Dedalus		5 711	<5 711>
Dettes de crédit bail	<166>	<34>	<132>
Endettement financier brut non courant	<2 303>	6 421	<8 724>
Endettement financier brut	<5 763>	4 555	<10 318>
Endettement financier net	<982>	6 772	<7 754>

L'endettement financier net retraité des dépôts de garantie liés à l'affacturage et des prêts 1% construction (détail en notre 4.6.6.4 de l'annexe des comptes consolidés) s'établit à 57 k€ en 2017 et à 6 779 k€ au 31.12.2016.

Outre l'augmentation de la trésorerie, la diminution de l'endettement financier net provient principalement du remboursement du compte courant de Dedalus à hauteur

de 15 251 k€ qui a été converti en capital par compensation de créances. Il est à noter également que l'acquisition de Netika sur l'endettement financier net a eu un impact positif de 758 k€ lors de son entrée dans le périmètre du Groupe le 28.07.2017.

EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES NON COURANTS

€'000	31.12.17	31.12.16
Emprunts auprès d'établissements de crédit	2 137	1 804
Dettes de crédit bail	166	132
Compte courant Dedalus		5 711
Financement des créances d'impôt		1 077
Total	2 303	8 724

Au 31.12.2017, le montant des emprunts auprès d'établissements de crédit pour 2 137 k€ correspond principalement à la souscription par Medasys SA en septembre 2016 d'un prêt de 1 750 k€ à taux zéro auprès de Bpifrance et à la part à plus d'un an des emprunts de Netika qui s'élève à 348 k€. La part à plus de cinq ans des emprunts s'établit à 438 k€.

La part non courante du compte courant Dedalus pour 5 711 k€ au 31.12.2016 a été compensé par la souscription de Dedalus à l'augmentation de capital de décembre 2017.

Au 31 décembre 2017, la révision des contrats de financement des crédits d'impôts a conduit à leur classement dans les dettes financières courantes.

AUTRES DETTES NON COURANTES

	31.12.17	31.12.16
Avances subventions	440	481
Divers	300	200
Total	740	681

Les dettes diverses pour 300 k€ au 31 décembre 2017 correspondent à la partie non courante de l'indemnité due à un client.

EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES COURANTS

€'000	31.12.17	31.12.16
Emprunts auprès d'établissements de crédit	219	15
Dettes de crédit bail	109	115
Financement des créances d'impôt	2 060	943
Dettes sur créances cédées en affacturage	215	180
Concours bancaires	268	253
Crédits spot	950	450
Agios courus non échus	7	5
Compte courant Dedalus	857	341
Total	4 685	2 302

L'essentiel des crédits court terme est basé sur le taux de l'Euribor. L'intégralité de l'endettement est en euro.

Le compte courant court-terme de la société mère Dedalus qui s'établit à 857 k€ au 31 décembre 2017 est rémunéré au taux annuel de 4,5 %.

GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Risque de contrepartie bancaire

Le Groupe diversifie ses placements auprès des différents établissements financiers afin de limiter le risque de contrepartie bancaire.

Risque de taux

Le Groupe dispose de moyens de financement court terme constitués de lignes portant intérêts sur la base de l'Euribor plus une marge. La gestion de la trésorerie est assurée par la Direction du Groupe. Le reporting quotidien mis en place permet de suivre son évolution. Concernant les financements moyen-terme, ils sont rémunérés à taux fixe.

Seuls les crédits de trésorerie court terme restent exposés à un risque de taux variable, ce qui représente avec la dette d'affacturage, 67 % du montant total des dettes financières au 31 décembre 2017.

L'augmentation des taux d'intérêts de 1% entraînerait, sur la base de l'encours au 31 décembre 2017, une augmentation des charges financières de 76 k€.

Risque de change

Le Groupe exerce l'essentiel de son activité en Europe, sans risque majeur de change, la plupart des transactions étant effectuées en euro. Les contrats signés au proche ou Moyen-Orient sont libellés en USD. Leurs impacts sur le chiffre d'affaires du Groupe restent également limités. En conséquence, Le Groupe n'a pas mis en place de couverture systématique de ces opérations.

Risques liés à des conflits commerciaux et à la solvabilité des clients

La part prépondérante du secteur public dans l'activité du Groupe limite l'exposition aux risques clients.

Toutefois Medasys S.A. a été impliquée, et pourrait l'être à l'avenir, dans divers conflits commerciaux avec ses clients ou fournisseurs.

Les comptes au 31 décembre 2017 présentent une dotation nette de reprise pour dépréciation des créances clients de 1 807 k€ concernant les créances clients présentant un risque d'irrécouvrabilité.

Au 31 décembre 2017, les autres charges opérationnelles courantes comprennent une indemnité consentie à un client dans le cadre d'un protocole transactionnel signé le 20 juin 2017 pour un montant de 500 k€.

DETTES FOURNISSEURS

€'000	31.12.17	31.12.16
Fournisseurs	2 169	1 375
Effets à payer	107	70
Fournisseurs factures non parvenues	1 773	2 201
Total	4 049	3 646

AUTRES DETTES COURANTES

€'000	31.12.17	31.12.16
Avances et acomptes reçus	366	442
Clients créditeurs	21	23
Personnel, rémunérations et charges dues	1 915	1 615
Organismes sociaux	2 058	1 836
Etat, TVA	3 865	3 971
Etat, charges à payer	731	898
Avances subventions	61	116
Créditeurs divers	190	106
Produits constatés d'avance	267	982
Total	9 474	9 989

Les avances et acomptes reçus ont été versés par les clients dans le cadre de contrats long terme dont l'exécution est prévue à plus d'un an.

Le compte État, TVA pour 3 865 k€ au 31 décembre 2017 comprend 2 249 k€ de TVA sur les factures à établir.

La juste valeur de ces passifs est équivalente à leur valeur comptable.

Les produits constatés d'avance concernent les contrats de maintenance et les projets clients à long terme. Ils sont enregistrés lorsque la facturation réalisée n'est pas en phase avec l'avancement des travaux.

ÉCHEANCIERS DES DETTES

Emprunts et dettes financières

Type de financement	Etablissement	Taux		Dernière échéance	Montants dus au 31.12.2017 (en euros)	A moins d'un an	A plus d'un an
Credit court terme	BNP Paribas	variable	Euribor 3 mois + 2,5		350 000 €	350 000 €	-
Credit court terme	LCL	variable	Euribor 3 mois + 1,5		500 000 €	500 000 €	-
Credit court terme	Caisse d'épargne d'auvergne et du limousin	variable	Euribor 3 mois + 0,8 taux minimum 0,70 %		100 000 €	100 000 €	-
Financement de l'encours clients cédé redassé en compte client	Bpifrance	variable	Euribor 1 mois + 1		144 611 €	144 611 €	-
Financement de l'encours clients cédé redassé en compte client	Ge Factofrance	variable	Euribor 3 mois + 1,1 taux minimum 1,7%		70 669 €	70 669 €	-
Financement du Credit d'impôt recherche	Bpifrance	variable	Euribor 1 mois + 1		1 247 074 €	1 247 074 €	
Financement du Credit d'impôt compétitivité emploi	Bpifrance	variable	Euribor 1 mois + 3		812 775 €	812 775 €	-
Interets courus	Divers	variable			7 124 €	7 124 €	-
Convention de trésorerie	Dedalus	fixe	4,50%		856 833 €	856 833 €	-
Prêt à l'innovation	Bpifrance	fixe	0,00%	31/03/24	1 750 000 €		1 750 000 €
Financement matériel informatique	Crédit bail	fixe			274 668 €	108 549 €	166 119 €
Financement de l'immeuble	Delta Lyod	fixe	4,15%	01/12/21	53 960 €	15 026 €	38 934 €
Credit court terme	Delta Lyod	fixe	4,62%		256 121 €	256 121 €	-
indemnité transactionnel netika distribution	CCM St Jean	fixe	2,05%	05/12/21	346 386 €	20 776 €	325 610 €
Financement de véhicules	CCM St Jean	fixe	0,40%	05/11/19	127 482 €	104 881 €	22 601 €
Prêt à l'innovation	Bpifrance	fixe	0,00%		78 125 €	78 125 €	-
Credit court terme	Divers	fixe			12 066 €	12 066 €	-
Total					6 987 894 €	4 684 630 €	2 303 264 €

Dettes fournisseurs et autres dettes

(€'000)	Total	Echu à la clôture	de 0 à 30 jours	de 31 à 60 jours	à plus de 60 jours
Fournisseurs et comptes rattachés	4 049	1 500	628	147	1 774
Dettes fiscales et sociales	8 569	273	2 133	437	5 726
Autres dettes	1 645	104	129	27	1 385
Total au 31.12.2017	14 263	1 877	2 890	611	8 885
Total au 31.12.2016	14 316	1 652	3 049	911	8 705

A ce stade, Medasys n'a pas pu produire le nombre de factures concernées par les échéances de paiement fournisseurs.

INSTRUMENTS FINANCIERS

La ventilation des actifs et passifs financiers par catégories et le niveau de la valorisation des instruments financiers à la juste valeur se présentent comme suit :

€'000	§	au 31.12.2017	Juste valeur	Juste valeur par résultat	Prêts et créances ou dettes en coût amorti	Niveau
Actifs financiers non courants	3.6.6.4	1 055	1 055	54	1 001	3
Créances non courantes	3.6.6.5	2 496	2 496		2 496	
Clients	3.6.6.6	17 704	17 704		17 704	
Autres créances courantes	3.6.6.7	3 489	3 489		3 489	
Trésorerie et équivalent de trésorerie	3.6.6.8	6 006	6 006		6 006	1
ACTIF		30 750	30 750	54	30 696	
Emprunts et dettes financières non courants	3.6.6.13	2 303	2 303		2 303	2
Autres dettes non courantes	3.6.6.14	740	740		740	
Emprunts et dettes financières courants	3.6.6.15	4 684	4 684		4 684	2
Dettes fournisseurs	3.6.6.16	4 049	4 049		4 049	
Autres dettes courantes	3.6.6.17	9 474	9 474		9 474	
PASSIF		21 250	21 250	0	21 250	

€'000	§	au 31.12.2016	Juste valeur	Juste valeur par résultat	Prêts et créances ou dettes en coût amorti	Niveau
Actifs financiers non courants	3.6.6.4	986	986	46	940	3
Créances non courantes	3.6.6.5	3 232	3 232		3 232	
Clients	3.6.6.6	20 288	20 288		20 288	
Autres créances courantes	3.6.6.7	2 222	2 222		2 222	
Trésorerie et équivalent de trésorerie	3.6.6.8	3 272	3 272		3 272	1
ACTIF		30 000	30 000	46	29 954	
Emprunts et dettes financières non courants	3.6.6.13	8 724	8 724		8 724	2
Autres dettes non courantes	3.6.6.14	681	681		681	
Emprunts et dettes financières courants	3.6.6.15	2 302	2 302		2 302	2
Dettes fournisseurs	3.6.6.16	3 646	3 646		3 646	
Autres dettes courantes	3.6.6.17	9 989	9 989		9 989	
PASSIF		25 342	25 342	0	25 342	

La valorisation à la juste valeur est établit suivant une hiérarchie à trois niveaux qui se définissent comme suit :

- 1^{er} niveau : cours sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques

- 2^{ème} niveau : cours sur marché inactif pour un actif identique ou similaire, ou le cours de bourse pour un actif similaire observé sur un marché actif.
- 3^{ème} niveau : toutes les données non observables qui sont les données propres à l'entité.

TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

REMUNERATIONS DES DIRIGEANTS ET DES ORGANES DE CONTROLE

Le Groupe considère que les principaux dirigeants du Groupe au sens d'IAS 24 sont les membres du Directoire.

- Les rémunérations brutes versées aux dirigeants au titre de leur mandat social ou au titre de leurs fonctions salariales :

Rémunération brute totale perçue au titre de l'exercice		2017	2016
Frédéric Vaillant, Président du Directoire	Rémunération fixe	197 259 €	197 259 €
	Rémunération variable	29 589 €	11 473 €
Jean-Paul Boulier, Membre du Directoire	Rémunération fixe	128 611 €	128 611 €
	Rémunération variable	8 038 €	6 234 €

L'Assemblée Générale du 26 mai 2016 a approuvé l'engagement pris par la société de verser une indemnité de cessation de fonctions en faveur de Monsieur Frédéric Vaillant, Président du directoire, et de Monsieur Jean-Paul Boulier, Membre du Directoire. Le montant de cette indemnité de cessation de fonction est égal à une année de rémunération brute, primes incluses, ces dernières étant basées sur la moyenne des rémunérations variables attribuées au titre des deux dernières années civiles d'activité. Les conditions de performance associées à cet engagement restent identiques à celles qui avaient été attachées à l'engagement initialement pris.

- Options de souscription d'actions : le Groupe n'a pas de plan de stock-options ou d'options d'achat.
- les jetons de présence : Conformément à la décision de l'Assemblée Générale du 3 mai 2012, 30 000 € ont été alloués au titre de l'exercice 2017. A la date de clôture, ils n'ont pas encore été répartis entre les différents membres. La somme totale de 76 364 € reste à percevoir par les membres du Conseil de surveillance au titre des trois derniers exercices.

ACTIONNAIRE DU GROUPE MEDASYS ET INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIEES

Le Groupe Medasys est consolidé dans les comptes consolidés du Groupe italien Dedalus S.p.A, détenu indirectement par Ardian, société d'investissement privé indépendante, à hauteur de 60 % et par le Président de Dedalus S.p.A. Giorgio Moretti qui détient une participation d'environ 40 %.

- les transactions avec Dedalus, hormis les opérations commerciales courantes concernent les opérations liées aux conventions de trésorerie et d'assistance. Elles sont essentiellement réalisées avec Medasys S.A. et Mexys et se résument comme suit :

€'000	31.12.17	31.12.16
Dettes financières	<857>	<6 052>
Créances clients et comptes rattachés	394	380
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	<1 274>	<1 036>
Total de la dette du Groupe Medasys	<1 737>	<6 708>
Achats et autres charges externes	<238>	<401>
Chiffre d'affaires	18	66
Charges financières	<256>	<44>
Impact sur le résultat du Groupe Medasys	<476>	<379>

Le taux annuel de rémunération du compte courant de Dedalus est de 4,5 % au titre des avances court terme. Le prêt long terme de 5 711 k€ au 31.12.16 a été rémunéré au taux de 1,78 % l'an et le prêt de 9 800 k€ lié au financement de l'acquisition de Netika en juillet 2017 a été rémunéré au taux de 3.5% l'an. En 2017, les charges financières correspondantes représentent 256 k€. Ces deux prêts ont été remboursés par compensation à hauteur de 15 251 k€ lors de la souscription de Dedalus à l'augmentation de capital réalisée par Medasys S.A. le 27.12.2017.

Au titre de la convention d'assistance mise en place entre Dedalus et Medasys S.A., cette dernière a enregistré dans ses comptes en 2017 une charge de 225 k€ représentant 1,5 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe Medasys diminué de 150 k€. En 2016, la charge représentait 330 k€, la franchise de 150 k€ ne s'appliquait pas.

AUTRES PARTIES LIEES

Medasys S.A. a conclu Le 12 décembre 2016, avec la société Progetti Futuri, dont l'Administrateur Unique est Monsieur Andrea Corbani qui est par ailleurs Vice-Président du Conseil de Surveillance de Medasys, un contrat de prestations de services avec effet au 1^{er} janvier 2017 et pour une durée indéterminée. Cette convention a pour objet la fourniture par Progetti Futuri, de prestations de services de conseil et d'accompagnement de Medasys S.A. dans le cadre de son intégration dans le groupe Dedalus et du suivi de ses relations opérationnelles avec Medasys, l'analyse d'opportunités de croissance externe et de l'accompagnement dans la mise en œuvre de la stratégie de Medasys et de son développement international. Les conditions financières de cette convention sont une rémunération de 40 000 euros HT par an et le remboursement des frais de déplacement dans la limite de 20 000 euros annuelle. Cette convention a été approuvée par le conseil de surveillance du 12 décembre 2016. Au cours de l'exercice 2017 Medasys S.A. a versé la somme de 34 k€ à la société Progetti Futuri.

En 2017, aucune autre opération n'a été conclue avec un membre des organes de direction ou un actionnaire ayant une influence notable sur le Groupe.

Aucune convention ne portant pas sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales n'est intervenue au cours de l'exercice entre les filiales et les dirigeants ou les actionnaires de Medasys S.A.

ENGAGEMENTS HORS BILAN

Engagements reçus

€'000	31.12.17	31.12.16
Contre garantie reçue de la Coface sur les contrats clients	61	196
Total	61	196

Engagements donnés

€'000		31.12.17	31.12.16
	Gage du fonds de commerce Mexys au profit de Delta Lloyd en garantie du crédit CT	150	150
	Garantie hypothécaire sur le prêt immobilier de Mexys	57	68
	Engagement donné en faveur du bailleur		2 795
	Garantie sur contrats clients	77	208

Honoraires des commissaires aux comptes

€'000		Actheos				KPMG				Total	
		Montant HT		Pourcentage		Montant HT		Pourcentage		Montant HT	
		2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016
	Mission de commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés										
	Medasys S.A.	69	59	61%	65%	83	72	65%	100%	152	131
	Filiales intégrées globalement	12	12	11%	13%	0	0	0	0%	12	12
	<i>Sous-total</i>	<i>81</i>	<i>71</i>	<i>72%</i>	<i>78%</i>	<i>83</i>	<i>72</i>	<i>65%</i>	<i>100%</i>	<i>164</i>	<i>143</i>
	Autres prestations										
	Medasys S.A.	29	17	26%	19%	45	0	35%	0%	74	17
	Filiales intégrées globalement	3	3	3%	0%	0	0	0	0%	0	0
	<i>Sous-total</i>	<i>32</i>	<i>20</i>	<i>28%</i>	<i>22%</i>	<i>45</i>	<i>0</i>	<i>35%</i>	<i>0%</i>	<i>74</i>	<i>17</i>
	Total	113	91	100%	100%	128	72	100%	100%	238	160

Nature des services autres que la certification des comptes fournis par les commissaires aux comptes à l'entité consolidante et à ses filiales contrôlées :

- Services autres que la certification des comptes requis par les textes légaux et réglementaires : intervention par les cabinets KPMG et Actheos dans le cadre de votre augmentation de capital, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, par l'émission et l'admission aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris d'actions nouvelles.
- Services autres que la certification des comptes fournis à la demande de l'entité par le cabinet Actheos : attestation portant sur des données financières et/ou environnementales, sociales et sociétales et rapport sur les procédures convenues portant sur la validation de la liasse de consolidation au 31.12.2017 d'une filiale de Medasys.

ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS A LA CLOTURE

Medasys, autorisé par le conseil de surveillance du 15 mars 2018, a signé un nouveau bail pour son siège social qui sera transféré au Plessis-Robinson (92) à compter du 13 mai 2018 suite à la résiliation du bail de Clamart (92) consécutif à la liquidation judiciaire prononcée à l'encontre du bailleur.

Aucun autre événement significatif n'est intervenu depuis le 31 décembre 2017.

20.1.2 États financiers consolidés de Medasys au 30 juin 2018

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

€'000		30.06.2018	30.06.2017
		(6 mois)	(6 mois)
	&		
	Chiffre d'affaires 2.6.4.1	13 794	8 789
	Autres produits ordinaires	10	14
	Achats et variations de stocks	<1 461>	<751>
	Autres charges d'exploitation 2.6.5.1	<5 549>	<2 517>
	Impôts et taxes	<513>	<372>
	Charges de personnel 2.6.5.2	<7 546>	<5 075>
	Dotations et reprises aux amort. et aux provisions 2.6.5.3	617	<1 305>
	Résultat opérationnel courant	<648>	<1 217>
	Autres charges opérationnelles 2.6.5.4	<88>	<500>
	Résultat opérationnel	<736>	<1 717>
	Produits financiers 2.6.5.5	19	7
	Charges financières 2.6.5.5	<113>	<202>
	Résultat financier 2.6.5.5	<93>	<195>
	Résultat avant impôts	<830>	<1 912>
	Impôt différé 2.6.5.6	86	
	Résultat net revenant au Groupe 2.6.4.2	<743>	<1 912>
	Résultat de base revenant au Groupe par action (en €) 2.6.5.7	<0,01>	<0,05>
	Résultat dilué revenant au Groupe par action (en €) 2.6.5.7	<0,01>	<0,05>

ÉTAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ

	Résultat net de l'ensemble consolidé 2.6.4.2	<743>	<1 912>
	Réévaluation des engagements de retraite	17	34
	Ecarts de conversions		<1>
	Résultat global de l'ensemble consolidé	<726>	<1 879>
	Résultat global revenant aux minoritaires		
	Résultat global revenant au groupe	<726>	<1 879>

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE

€'000

	&	30.06.2018	31.12.2017 retraité (1)
ACTIF			
Goodwill	2.6.6.1	10 509	10 509
Immobilisations incorporelles	2.6.6.2	9 561	10 125
Immobilisations corporelles	2.6.6.3	995	712
Actifs financiers non courants	2.6.6.4	1 122	1 055
Créances non courantes	2.6.6.5	2 184	2 496
Total actif non courant		24 371	24 897
Stocks et en-cours		95	94
Clients	2.6.6.6	17 942	17 704
Autres créances courantes	2.6.6.7	2 863	3 489
Trésorerie et équivalent de trésorerie		5 562	6 006
Total actif courant		26 461	27 293
Total de l'actif		50 832	52 190
PASSIF			
Capital	2.6.6.8	23 282	23 282
Primes		10 993	10 992
Réserves		<6 084>	<3 254>
Ecart de conversion		<1>	<1>
Résultat de l'exercice	2.6.4.2	<743>	<2 437>
Capitaux propres part du Groupe		27 446	28 582
Provisions	2.6.6.9	106	101
Provisions pour engagements de retraite	2.6.6.10	1 440	1 463
Passifs d'impôts différés	2.6.6.12	707	794
Emprunts et dettes financières non courants	2.6.6.13	2 512	2 303
Autres dettes non courantes	2.6.6.14	500	740
Total passif non courant		5 266	5 401
Emprunts et dettes financières courants	2.6.6.15	4 249	4 684
Dettes fournisseurs	2.6.6.16	3 355	4 049
Autres dettes courantes	2.6.6.17	10 516	9 474
Total passif courant		18 120	18 207
Total du passif		50 832	52 190

(1) Les retraitements concernent l'allocation du prix d'acquisition de la filiale Netika et sont présentés au paragraphe 2.6.9.

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

€'000		30.06.2018	30.06.2017	31.12.2017
	§	(6 mois)	(6 mois)	retraité (1) (12 mois)
	Résultat net de l'ensemble consolidé	<743>	<1 912>	<2 437>
	Dotations et reprises aux amortissements et provisions 2.6.5.3	<598>	1 314	5 420
	Charges d'intérêts financiers 2.6.5.5	91	153	456
	Charges (produits) d'impôts	<86>		<194>
	Plus et moins value de cession d'éléments d'actif			291
	Capacité d'autofinancement générée par l'activité	<1 336>	<445>	3 536
	Coût de l'endettement financier 2.6.5.5	<100>	<146>	<448>
	Impôt payé			111
	Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier et impôt	<1 436>	<591>	3 199
	Variation des stocks et encours	<10>	4	27
	Variation des créances clients	1 993	1 619	3 385
	Variation des autres créances	929	<1 067>	<181>
	Variation des fournisseurs et comptes rattachés	<694>	239	33
	Variation des autres dettes	862	<1 106>	<2 531>
	Variation calculée du besoin en fonds de roulement	3 080	<311>	733
	Variation de la trésorerie issue de l'activité	1 644	<902>	3 932
	Production immobilisée d'actifs incorporels 2.6.6.2	<1 879>	<2 189>	<4 129>
	Crédit d'impôt recherche et subventions rattachés aux immobilisations	468	447	162
	Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles 2.6.6.3	<393>	<110>	<120>
	Acquisitions d'actifs financiers non courants 2.6.6.4	<80>	<18>	<71>
	Remboursements d'actifs financiers	22		
	Produit de cession des immobilisations corporelles et incorporelles		93	
	Prix d'acquisition des filiales net de la trésorerie acquise			<8 402>
	Incidence des variations de périmètre			235
	Variation de la trésorerie issue des investissements	<1 862>	<1 777>	<12 325>
	Remboursements d'emprunts	<143>	<41>	<92>
	Souscriptions d'emprunts	500		28
	Remboursements des financements des créances de Crédit d'Impôt	<1 023>		<943>
	Financement des créances de Crédit d'Impôt	526	972	983
	Remboursement des financements court terme	<106>		
	Souscriptions des financements court terme		712	548
	Apport en compte courant de la société mère Dedalus	19		9 800
	Remboursement du compte courant de la société mère Dedalus			<15 251>
	Augmentation de capital			15 993
	Cessions (acquisitions) d'actions d'autocontrôle	2	1	<21>
	Variation de la trésorerie issue du financement	<225>	1 644	11 045
	Incidence des variations de change et divers	<1>	<5>	82
	Variation nette de la trésorerie	<444>	<1 040>	2 734
	Solde de la trésorerie et des équivalents de trésorerie à l'ouverture	6 006	3 272	3 272
	Solde de la trésorerie et des équivalents de trésorerie à la clôture	5 562	2 232	6 006

(1) Les retraitements concernent l'allocation du prix d'acquisition de la filiale Netika et sont présentés au paragraphe 2.6.9.

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

€'000	Capital social	Réserves liées au capital	Actions auto contrôle	Réserves et résultats consolidés	Ecart de réévaluation engagements retraite	Ecart de conversion	Capitaux propres part du Groupe	Capitaux propres part des Minoritaires	Total capitaux propres
Capitaux propres au 01.01.17	11 086	7 195	<83>	<3 647>	524		15 075		15 075
Opérations sur autocontrôle			<1>				<1>		<1>
Résultat net du 1 ^{er} semestre 17				<1 912>			<1 912>		<1 912>
Réévaluation des engagements de retraite					34		34		34
Variation de la différence de conversion						<1>	<1>		<1>
Résultat Global				<1 912>	34	<1>	<1 879>		<1 879>
Capitaux propres au 30.06.17	11 086	7 195	<84>	<5 559>	558	<1>	13 195		13 195
Capitaux propres au 31.12.17	23 282	10 993	<104>	<5 917>	497	<1>	28 750		28 750
Amortissements des éléments identifiables du prix d'acquisition de Netika (1)				<167>			<167>		<167>
Capitaux propres retraités au 31.12.2017	23 282	10 993	<104>	<6 084>	497	<1>	28 583	0	28 583
Impact IFRS 15 première application (2)				<412>			<412>		<412>
Capitaux propres retraités au 01.01.18	23 282	10 993	<104>	<6 496>	497	<1>	28 171	0	28 171
Opérations sur autocontrôle			2	<1>			1		1
Résultat net du 1 ^{er} semestre 18				<743>			<743>		<743>
Réévaluation des engagements de retraite					17		17		17
Variation de la différence de conversion							0		0
Résultat Global				<743>	17	0	<726>	0	<726>
Capitaux propres au 30.06.18	23 282	10 993	<102>	<7 240>	514	<1>	27 446	0	27 446

(1) l'impact de l'allocation du prix d'acquisition de la filiale Netika est présenté au paragraphe 2.6.9.

(2) les capitaux propres d'ouverture au 1^{er} janvier 2018 ont été retraités de l'impact des dispositions de la norme IFRS 15 appliquées par le Groupe pour la première fois à cette date sans ajustement sur les comparatifs.

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES RESUMES

Les comptes consolidés semestriels résumés au 30 juin 2018 ainsi que l'annexe y afférente ont été arrêtés par le Directoire le 11 septembre 2018. Les états financiers sont exprimés en milliers d'Euros, sauf indication contraire.

Medasys est un spécialiste français de l'édition de solutions logicielles et de la fourniture de services pour le secteur de la santé. Les solutions et services proposés couvrent l'ensemble des besoins métiers des professionnels de santé (principalement médecins, biologistes, radiologues, infirmières, secrétaires médicales) opérant au sein des établissements de santé publics et privés. Medasys S.A. est une société de droit français dont les titres sont négociés sur le compartiment C d'Euronext Paris (sous le code ISIN FR0000052623) et dont le siège social est 22 avenue Galilée à LE PLESSIS-ROBINSON 92350 - France.

FAITS SIGNIFICATIFS DE LA PERIODE

Au 1er semestre 2018, le chiffre d'affaires consolidé du Groupe, toujours lié à la saisonnalité, s'établit à 13 794 k€ contre 8 789 k€ au 1er semestre 2017. Cette progression de 57 % correspond à hauteur de 51 % à la contribution de la filiale Netika entrée dans le périmètre du Groupe le 28 juillet 2017. Le résultat opérationnel courant est de <648> k€ au 1er semestre 2018 à comparer à <1 217> k€ au 1er semestre 2017. Le résultat net consolidé revenant au Groupe ressort à <743> k€ au 30 juin 2018. Le résultat net était de <1 912> k€ au 30 juin 2017.

Au 30 juin 2018, les autres charges opérationnelles courantes pour 88 k€ concernent le coût du transfert du siège.

Medasys, autorisé par le conseil de surveillance du 15 mars 2018, a signé un nouveau bail pour son siège social transféré au Plessis-Robinson (92), pour une durée de 6 ans ferme à compter du 13 mai 2018. Ce transfert fait suite à la résiliation du bail de Clamart (92) consécutif à la liquidation judiciaire prononcée à l'encontre du bailleur.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers consolidés résumés au 30 juin 2018 sont établis en conformité avec la norme IAS 34 relative à l'information financière intermédiaire sur la base des normes IFRS et des interprétations publiées par l'IASB telles qu'adoptées par l'Union Européenne et d'application obligatoire au 1er janvier 2018.

A l'exception des mentions ci-après, les méthodes comptables retenues pour les présents états financiers intermédiaires sont les mêmes que celles qui étaient appliquées aux états financiers consolidés du Groupe pour l'exercice clos au 31 décembre 2017. A ce titre, ils doivent être lus conjointement avec les états financiers du 31 décembre 2017.

Le Groupe a appliqué pour la première fois la norme IFRS 15, Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients, à compter du 1er janvier 2018. Les divergences entre les normes IAS 18 et IFRS 15 ont impacté un nombre limité de contrats et ont porté sur l'analyse des obligations de performance (licences et prestations de services) au sein d'un contrat. Dans le cas où la licence ne constitue pas une obligation de performance distincte, les revenus liés à la licence et aux prestations de services ne sont pas reconnus séparément.

La norme IFRS 15, Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec les clients, constitue le cadre de référence permettant de déterminer si des produits sont à comptabiliser, pour quel montant et quand ils doivent l'être. Elle remplace les normes IAS 18 Produits des activités ordinaires et IAS 11 Contrats de construction et leurs interprétations. Le Groupe a adopté la norme IFRS 15 en recourant à la méthode du rattrapage cumulatif avec pour effet une première application de cette norme à sa date d'entrée en vigueur le 1er janvier 2018. Il s'ensuit que les informations mentionnées pour 2017 n'ont pas été retraitées, c'est-à-dire qu'elles sont présentées, comme précédemment, selon les normes IAS 18 et IAS 11, et leurs interprétations.

Le tableau ci-après résume les effets de l'adoption de la norme IFRS 15 sur l'état de la situation financière consolidé et le compte de résultat consolidé du semestre clos le 30 juin 2018.

	Base IFRS 15 30 juin 2018	Différence IFRS	Impact ouverture au 1er janvier 2018	Base IAS 18 30 juin 2018
<i>En K€</i>				
Chiffre d'affaires	13 794	96		13 890
Résultat opérationnel courant	<648>	96		<552>
Résultat net revenant au Groupe	<743>	96		<647>
<i>En K€</i>				
Total actif non courant	24 371			24 371
Total actif courant	26 461	115	463	27 039
<i>Dont Clients</i>	17 942	115	463	18 057
Total de l'actif	50 832	115	463	51 410
Capitaux propres part du Groupe	27 446	96	412	27 954
Total passif non courant	5 266			5 266
Total passif courant	18 120	19	51	18 190
<i>Dont Autres dettes courantes</i>	10 516	19	51	10 535
Total du passif	50 832	115	463	51 410

Les autres normes et amendements aux normes IFRS, applicables pour le premier semestre 2018, n'ont pas eu d'impact sur les états financiers consolidés résumés du Groupe au 30 juin 2018 :

- IFRS 9, Instruments financiers,
- Amendements à IFRS 4, Interactions entre IFRS 4 et IFRS 9,
- Amendements à IFRS 2, Classement et évaluation des transactions dont le paiement est fondé sur les actions,
- Amendements à IAS 40, Clarification sur les événements mettant en évidence un changement d'utilisation,
- Interprétation IFRIC 22, Transactions en monnaie étrangère et contrepartie anticipée.

Le Groupe n'a pas opté pour une application anticipée des textes suivants publiés par l'IASB et approuvés par l'Union Européenne dont l'application obligatoire est postérieure au 1^{er} janvier 2018 :

- IFRS 16, Contrats de location,
- Amendements à IFRS 9, Instruments financiers : Clause de remboursement anticipé prévoyant une compensation négative,
- Interprétation IFRIC 23, Incertitude relative aux traitements fiscaux.

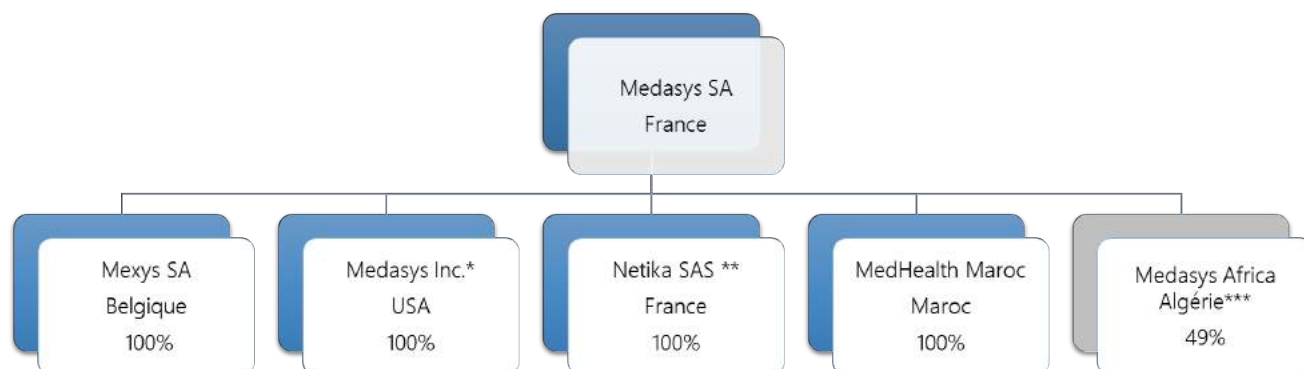
La norme IFRS 16, Contrats de location, est applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2019, elle introduit pour le preneur un modèle unique de comptabilisation au bilan des contrats de location. Le preneur comptabilise un actif « droit d'utilisation » qui représente son droit d'utiliser l'actif sous-jacent, et un passif de loyers au titre de son obligation à payer le loyer. La norme prévoit des exemptions pour les contrats de courte durée ou ceux portant sur des éléments de faible valeur. Le Groupe n'a pas finalisé l'évaluation préliminaire de l'impact potentiel sur ses états financiers consolidés et s'attend à ce que l'application de la nouvelle norme se limite à ses contrats de location immobilière.

Les normes publiées par l'IASB mais non encore approuvées par l'Union Européenne ne devrait pas avoir d'impacts significatifs sur les états financiers liés à l'application de ces normes :

- Amendements à IAS 28, Intérêts à long terme dans des entités associées et des coentreprises,
- Améliorations annuelles des IFRS du cycle 2015-2017,
- Amendements à IAS 19, Avantages du personnel : modification, réduction ou liquidation de plans,
- IFRS 17, contrats d'assurance.

PERIMETRE DE CONSOLIDATION AU 30 JUIN 2018

Organigramme



* en sommeil depuis l'exercice 2001

** La société Netika SAS acquise le 28 juillet 2017 a été fusionnée avec la filiale Mega-Bus le 30 décembre 2017.

*** en cours de constitution non comprise dans le périmètre de consolidation.

Toutes les sociétés comprises dans le périmètre clôturent leur exercice ou procèdent à un arrêté de leurs comptes annuels au 31 décembre. Les sociétés du Groupe dans lesquelles la société mère Medasys exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif sont consolidées. Le pourcentage d'intérêts et de contrôle ainsi que la méthode de consolidation des filiales sont identiques à ceux du 31 décembre 2017. Toutefois, les comptes consolidés du Groupe au 30 juin 2017 ne comprennent pas les comptes de la filiale Netika acquise en juillet 2017.

INFORMATION SECTORIELLE

Les secteurs opérationnels à partir desquels l'information est revue sont géographiques et présentés comme suit :

Répartition du chiffre d'affaires

€'000	30.06.18		30.06.17	
France	12 622	91,5%	7 445	84,7%
Europe	708	5,1%	980	11,2%
Amérasie	8	0,1%	44	0,5%
Afrique - Proche-Orient	456	3,3%	320	3,6%
Total	13 794	100%	8 789	100%

Au 1^{er} semestre 2018, le chiffre d'affaires consolidé du Groupe s'établit à 13 794 k€ contre 8 789 k€ au 1^{er} semestre 2017. Cette progression de 57 % correspond à hauteur de 51 % à la contribution de la filiale Netika entrée dans le périmètre du Groupe le 28 juillet 2017.

Le Groupe n'a pas de dépendance significative à l'égard de ses clients. Aucun client externe ne représente individuellement 10 % ou plus du chiffre d'affaires consolidé du Groupe.

Répartition géographique du résultat net part du Groupe

€'000	30.06.18		30.06.17	
France	<763>	102,7%	<1 964>	102,7%
Europe	25	-3,3%	34	-1,8%
Afrique - Proche-Orient	<5>	0,7%	18	-0,9%
Total	<743>	100%	<1 912>	100%

Les autres informations requises par la norme IFRS 8 au titre des actifs et passifs sectoriels et des éléments de produits et charges listés par la norme ne sont pas fournies car non revues par le principal décideur opérationnel.

NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT ET A L'ETAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDES

AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

€'000	30.06.18	30.06.17
Eau et électricité	6	2
Fournitures administratives et petit matériel	33	15
Sous traitance administrative	72	102
Location mobilière ou immobilière	370	351
Entretiens et réparations	75	88
Assurances	51	44
Honoraires	850	361
Publicité	308	277
Frais postaux et de télécommunications	85	92
Frais de déplacements, missions et réceptions	841	666
Services bancaires	61	66
Créances clients irrécouvrables	2 696	405
Différence de conversion	35	
Divers	67	48
Total	5 549	2 517

Les créances clients irrécouvrables pour 2 696 k€ au juin 2018 sont à rapprocher des reprises de dépréciation opérationnelles des actifs circulants qui s'élèvent à 2 833 k€.

CHARGES DE PERSONNEL ET EFFECTIF

€'000	30.06.18	30.06.17
Salaires	6 579	4 859
Charges sociales	2 617	1 990
Total charges de personnel	9 196	6 849
Salaires attachés aux frais de développement capitalisés	<1 137>	<1 216>
Charges sociales attachées aux frais de développement capitalisés	<513>	<558>
Charges de personnel attachées aux frais de développement capitalisés	<1 650>	<1 774>
Salaires nets	5 442	3 643
Charges sociales nettes	2 104	1 432
Charges de personnel nettes des charges liées à la production d'actif	7 546	5 075

Le montant total des coûts de personnel, avant imputation de la production immobilisée, est de 9 196 k€ au 30 juin 2018 à comparer à 6 849 k€ au 30 juin 2017. La variation est principalement due à la contribution de la filiale Netika acquise en juillet 2017 qui représente 2 006 k€ et à des indemnités transactionnelles avec le personnel pour 313 k€. Il est à noter que le CICE imputé sur les charges de personnel s'établit à 158 K€ au 1^{er} semestre 2018 contre 140 K€ au 1^{er} semestre 2017.

Au 30 juin 2018, l'effectif du Groupe (hors stagiaire et contrat d'apprentissage) est de 252 collaborateurs à comparer à 175 collaborateurs à fin juin 2017 et à 242 fin décembre 2017 dont 70 provenant de l'entrée de Netika dans le périmètre au cours du second semestre 2017. Les charges générées par les indemnités de départ en retraite se sont élevées à 19 k€ au 1^{er} semestre 2018.

DOTATIONS NETTES AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS

€'000	30.06.18	30.06.17
Dotations aux amortissements sur immobilisations	2 085	1 705
Dotations pour dépréciation des actifs circulants	149	12
Reprises de dépréciation des actifs circulants	<2 833>	<357>
Dotations aux provisions	97	8
Reprises des provisions	<116>	<63>
Dotations et reprises opérationnelles	<617>	1 305
Dotations aux provisions	18	9
Dotations et reprises financières	18	9
Total	<598>	1 314

Les dotations aux amortissements sur immobilisations pour 2 085 k€ au 30.06.2018 comprennent à hauteur de 300 k€ l'amortissement des actifs incorporels identifiés lors de l'allocation du prix d'acquisition de la filiale Netika intervenue au cours du 1^{er} semestre 2018.

Au 30 juin 2018, les dotations pour dépréciation des actifs circulants pour 149 k€ concernent les créances clients pour 139 k€ et les stocks pour 10 k€. Les reprises de dépréciation des actifs circulants pour 2 833 k€ se rapportent aux créances clients irrécouvrables à hauteur de 2 696 k€. Les dotations aux provisions pour risques et charges opérationnelles pour 97 k€ se rapportent pour 63 k€ à des litiges prudhommaux. Les reprises aux provisions pour risques et charges opérationnelles de 116 k€ concernent les clients pour 7 k€, les indemnités de départ à la retraite pour 59 k€ et un litige prud'homal pour 50 k€.

AUTRES PRODUITS ET AUTRES CHARGES OPERATIONNELS COURANTS

Au 30 juin 2018, les autres charges opérationnelles courantes pour 88 k€ concernent le coût du transfert du siège social.

RESULTAT FINANCIER

€'000	30.06.18	30.06.17
Produits financiers d'actualisation des éléments d'actifs	9	
Gains de change	3	6
Autres produits financiers	7	1
Produits financiers	19	7
Pertes financières d'actualisation des éléments d'actifs		<7>
Intérêts financiers	<91>	<146>
Pertes de change	<3>	<40>
Dotations aux provisions pour risques financiers	<18>	<9>
Charges financières	<113>	<202>
Total	<93>	<195>

IMPOT

Compte tenu de l'échéancier de récupération des pertes reportables, aucun impôt différé actif n'est reconnu. Le report déficitaire non activé de Medasys S.A. au 30.06.2018 s'élève à 24 382 k€. Les sociétés Medasys et Netika ont opté pour l'intégration fiscale.

Le produit d'impôt différé constaté au 30.06.2018 pour 86 k€ est lié aux amortissements des éléments amortissables affecté à un goodwill. Le passif d'impôt différé correspondant s'élève à 707 k€ au 30 juin 2018.

RESULTAT PAR ACTION REVENANT AU GROUPE

€'000	30.06.18	30.06.17
Nombre d'actions en circulation en début d'exercice	81 377 650	38 561 341
Incidence pondérée de l'autocontrôle	<197 779>	<165 080>
Augmentation pondérée du nombre d'actions en circulation		
Nombre d'actions prises en compte pour le calcul du résultat par action	81 179 871	38 396 261
Résultat de base revenant au Groupe par action en €	<0,01>	<0,05>
Nombre d'actions prises en compte pour le calcul du résultat par action	81 179 871	38 396 261
Nombre d'actions susceptibles d'être créées		
Nombre d'actions prises en compte pour le calcul du résultat dilué par action	81 179 871	38 396 261
Résultat dilué revenant au Groupe par action en €	<0,01>	<0,05>

NOTES RELATIVES A L'ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE

GOODWILL

(€'000)		Dépréciations			Valeur Brute	Dépréciations	Valeur nette
	Activité	Valeur Brute au 30.06.18	cumulés au 30.06.18	Valeur nette au 30.06.18	retraitée (1) au 31.12.17	cumulés au 31.12.17	retraitée (1) au 31.12.17
Netika SAS	<i>Biologie</i>	7 079	1 184	5 895	7 079	1 184	5 895
Activités Thales	<i>Santé</i>	772		772	772		772
Saric International	<i>Biologie</i>	5 122	1 280	3 842	5 122	1 280	3 842
Mexys SAS	<i>Santé</i>	881	881	0	881	881	0
Total		13 854	3 345	10 509	13 854	3 345	10 509

(1) Les retraitements concernent l'allocation du prix d'acquisition de la filiale Netika et sont présentés au paragraphe 2.6.9.

La valeur nette comptable des goodwill est revue au minimum une fois par an et lorsque des événements ou des circonstances indiquent qu'une réduction de valeur est susceptible d'être intervenue. De tels événements ou circonstances sont liés à des changements significatifs défavorables présentant un caractère durable et affectant soit l'environnement économique, soit les hypothèses ou objectifs retenus à la date

d'acquisition. Une perte de valeur est constatée lorsque la valeur recouvrable des actifs testés devient durablement inférieure à leur valeur nette comptable.

Au 30 juin 2018, le Groupe n'a pas identifié d'indice de perte de valeur sur les goodwill.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

€'000	31.12.17 retraité (1)	Acquisitions	Cessions	30.06.18
Frais de développement	28 702	1 411		30 113
Concessions et droits similaires	2 860	2	<52>	2 810
Autres immobilisations incorporelles	3 905			3 905
Valeurs brutes	35 467	1 413	<52>	36 828
€'000	31.12.17 retraité (1)	Dotations	Reprises	30.06.18
Frais de développement	21 621	1 648		23 269
Concessions et droits similaires	1 254	235	<52>	1 437
Autres immobilisations incorporelles	2 467	94		2 561
Amortissements et dépréciations	25 342	1 977	<52>	27 267
Valeurs nettes	10 125	<564>		9 561

1) Les retraitements concernent l'allocation du prix d'acquisition de la filiale Netika et sont présentés au paragraphe 2.6.9.

Les travaux de développement de logiciels activés sont constitués exclusivement de charges directes du personnel et accessoirement des sous-traitants affectés aux projets. Ils sont amortis linéairement sur une durée de trois ans suivant l'année de leur activation.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

€'000	31.12.17	Acquisitions	Cessions	30.06.18
Construction	188			188
Immobilisations en cours	32	27		59
Autres immobilisations corporelles	2 187	365	<400>	2 152
Valeurs brutes	2 407	392	<400>	2 399
€'000	31.12.17	Dotations	Reprises	30.06.18
Construction	57	3		60
Autres immobilisations corporelles	1 638	106	<400>	1 344
Amortissements et dépréciations	1 695	109	<400>	1 404
Valeurs nettes	712	283		995

Les autres immobilisations corporelles comprennent les installations, le mobilier de bureau, le matériel informatique et 4 véhicules. Les acquisitions pour 365 k€ se rapportent à hauteur de 328 k€ aux aménagements du nouveau siège social de Medasys S.A. Les cessions totalement amorties pour 400 k€ concernent principalement le matériel rattachés à des contrats de location échus.

ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS

€'000	31.12.17	Acquisitions	Cessions	Autres (1)	30.06.18
Titres de participations non consolidés	20				20
Prêts	536	17		9	562
Dépôts et cautionnements	519	63	<22>		560
Valeurs brutes	1 075	80	<22>	9	1 142
€'000	31.12.17	Dotations	Reprises	Autres (1)	30.06.18
Titres de participations non consolidés	20				20
Amortissements et dépréciations	20				20
Valeurs nettes	1 055	80	<22>	9	1 122

(1) la colonne « Autres » pour 9 k€ correspond à l'effet d'actualisation.

Les dépôts et cautionnements pour 560 k€ au 30.06.2018 correspondent pour 431 k€ au fonds de garantie constitué par la société d'affacturage, pour 50 k€ aux garanties liées aux avances court terme accordées par la Bpifrance et pour 79 k€ aux dépôts de garantie liés aux baux commerciaux.

CREANCES NON COURANTES

Les créances de crédits d'impôts pour 2 184 k€ au 30 juin 2018 correspondent aux crédits d'impôt recherche (CIR) constatés au titre du 1^{er} semestre 2018, des exercices 2016, 2017 et aux crédits d'impôt compétitivité d'emploi.

CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

€'000	30.06.18	31.12.17
Clients	7 125	5 665
Factures à établir	10 274	11 102
Clients et factures à établir douteux	3 539	6 626
Total brut	20 937	23 393
Dépréciation pour créances douteuses	2 995	5 689
Total net	17 942	17 704

L'augmentation des clients au 30.06.2018 correspond principalement aux décalages de la facturation des contrats de maintenance par Netika.

Les factures à établir concernent les projets clients à long terme. Elles sont enregistrées lorsque la facturation n'est pas en phase avec l'avancement des travaux.

Au 30 juin 2018, la baisse des créances douteuses et de sa dépréciation est à rapprocher des créances clients irrécouvrables constatées à hauteur de 2 696 k€ au cours du 1^{er} semestre 2018.

L'encours des créances cédées dans le cadre du contrat d'affacturage s'élève à 4 249 k€ au 30 juin 2018, contre 3 738 k€ au 30 juin 2017. La quasi-totalité des risques et avantages attachés à ces créances est transférée et les créances sont en conséquence décomptabilisées.

AUTRES CREANCES COURANTES

€'000	30.06.18	31.12.17
Avoirs non parvenus et acomptes versés	66	94
Créances sur personnel et organismes sociaux	39	21
Créances et crédits d'impôts	1568	2 002
Créances TVA	372	293
Débiteurs divers	243	494
Charges constatées d'avance	590	600
Total brut	2 878	3 504
Dépréciation	15	15
Total net	2 863	3 489

Au 30 juin 2018, les charges constatées d'avance proviennent principalement des achats de prestations et des locations immobilières.

CAPITAUX PROPRES

Le capital social de Medasys SA est de 23 281 576,47 €. Il est divisé en 81 377 650 actions.

Il n'existe pas de plan d'incitation du personnel portant sur des titres de la société. Aucun dividende n'a été distribué au cours des trois derniers exercices.

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

€'000	31.12.17	Dotation	Reprise	30.06.18
Litiges Prud'hommaux	72	63	50	85
Risque clients	29		7	22
Total	101	63	57	106

PROVISIONS POUR ENGAGEMENT DE RETRAITES

€'000	30.06.18	31.12.17
Valeur actualisée des engagements à l'ouverture	1 463	1 357
Variation de périmètre		113
Coûts financiers	18	17
Coûts des services rendus de la période	<23>	<51>
Valeur actualisée projetée des engagements à la clôture	1 458	1 436
Gain ou perte actuariel de la période lié aux changements d'hypothèses	<17>	27
Valeur actualisée des engagements à la clôture	1 440	1 463

L'engagement de retraite concerne les salariés de Medasys S.A. et de Netika.

Les principales hypothèses retenues pour le calcul de la provision des deux sociétés sont les suivantes :

- le montant des engagements de retraite est évalué en retenant une hypothèse de départ à la retraite comprise entre 64 ans et 66 ans pour les « cadres » et 62 ans à 64 ans pour les « non-cadres »,
- le taux de revalorisation des salaires pour les « non cadres » et les « cadres » est de 2,0 % au 30 juin 2018. Ce taux était au 30 juin 2017 de 2,1 % pour les « non-cadres » et de 1,9% pour les « cadres »,
- le taux d'inflation retenu est identique à 2 %,
- le taux d'actualisation Iboxx € Corporates AA10+ est de 1,45% en juin 2018. Il était de 1,30% en décembre 2017.
- le taux de charges sociales retenu pour les périodes présentées est de 45 %,
- le coefficient de présentéisme est fonction du turn-over par classes d'âge,
- l'espérance de vie des bénéficiaires a été intégrée dans le calcul en différenciant les hommes et les femmes avec la prise en compte de la table de mortalité TF 00-02.

Sauf précisions contraires, ces hypothèses sont identiques sur les périodes présentées.

ENDETTEMENT FINANCIER

Au 30 juin 2018, l'endettement financier net consolidé se décompose comme suit :

€'000	30.06.18	Variation	31.12.17
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5 562	<444>	6 006
Concours bancaires	<256>	12	<268>
Crédits spot	<850>	100	<950>
Agios courus non échus	<9>	<2>	<7>
Trésorerie nette	4 447	<334>	4 781
Emprunts	<376>	<157>	<219>
Dettes de crédit bail	<104>	5	<109>
Dettes d'affacturage	<73>	142	<215>
Financement des crédits d'impôt	<1 705>	355	<2 060>
Compte courant Dedalus	<876>	<19>	<857>
Endettement financier brut courant	<3 134>	326	<3 460>
Emprunts	<2 381>	<244>	<2 137>
Dettes de crédit bail	<131>	35	<166>
Endettement financier brut non courant	<2 512>	<209>	<2 303>
Endettement financier brut	<5 646>	117	<5 763>
Endettement financier net	<1 199>	<217>	<982>

PASSIFS D'IMPOTS DIFFERES

Les passifs d'impôts différés au 30.06.2018 pour 707 k€ sont liés aux amortissements des éléments amortissables affecté à un goodwill.

EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES NON COURANTS

€'000	30.06.18	31.12.17
Emprunts auprès d'établissements de crédit	2 381	2 137
Dettes de crédit bail	131	166
Total	2 512	2 303

Au 30 juin 2018, le montant des emprunts auprès d'établissements de crédit pour 2 381 k€ correspond principalement à la souscription en 2016 d'un prêt à l'innovation à taux zéro de 1 750 k€ dont la part à plus d'un an s'établit à 1 662 k€ et à un emprunt de 500 k€ souscrit au cours du 1^{er} semestre 2018 dont la part à plus d'un an s'élève à 400 k€. Ce dernier remboursable sur 5 ans est destiné à financer les travaux d'aménagement des nouveaux locaux de Medasys.

AUTRES DETTES NON COURANTES

	30.06.18	31.12.17
Avances subventions	300	440
Divers	200	300
Total	500	740

Les dettes diverses pour 200 k€ au 30 juin 2018 correspondent à la part à plus d'un an d'une indemnité consentie en 2017 à un client dans le cadre d'un protocole transactionnel.

EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES COURANTS

€'000	30.06.18	31.12.17
Emprunts auprès d'établissements de crédit	374	219
Dettes de crédit bail	105	109
Financement des créances d'impôt	1 705	2 060
Dettes sur créances cédées en affacturage	73	215
Concours bancaires	256	268
Crédits spot	850	950
Agius courus non échus	9	7
Compte courant Dedalus	876	857
Total	4 249	4 685

L'essentiel des crédits court terme est basé sur le taux de l'Euribor. L'intégralité de l'endettement est en euro. Le compte courant court-terme de la société mère Dedalus qui s'élève à 876 k€ au 30.06.2018 est rémunéré au taux annuel de 4,5 % l'an.

Un emprunt de 500 k€ a été souscrit au cours du 1^{er} semestre 2018 pour financer les travaux d'aménagement des nouveaux locaux de Medasys, remboursable sur 5 ans, la part à moins d'un an s'élève à 100 k€ au 30 juin 2018.

DETTES FOURNISSEURS

€'000	30.06.18	31.12.17
Fournisseurs	1 558	2 169
Effets à payer	34	107
Fournisseurs factures non parvenues	1 763	1 773
Total	3 355	4 049

AUTRES DETTES COURANTES

€'000	30.06.18	31.12.17
Avances et acomptes reçus	162	366
Clients créditeurs	22	21
Personnel, rémunérations et charges dues	2 258	1 915
Organismes sociaux	2 098	2 058
Etat, TVA	3 298	3 865
Etat, charges à payer	574	731
Avances subventions	20	61
Créditeurs divers	296	190
Produits constatés d'avance	1 789	267
Total	10 516	9 474

Les avances et acomptes reçus ont été versés par les clients dans le cadre de contrats long terme dont l'exécution est prévue à plus d'un an.

Le compte Etat, TVA au 30 juin 2018 comprend 1 926 k€ de TVA sur les factures à établir. La juste valeur de ces passifs est équivalente à leur valeur comptable.

Les produits constatés d'avance concernent les contrats de maintenance et les projets clients à long terme. Ils sont enregistrés lorsque la facturation réalisée n'est pas en phase avec l'avancement des travaux.

TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

Le Groupe Medasys est consolidé dans les comptes consolidés du Groupe italien Dedalus S.p.A.

Les transactions avec Dedalus, hormis les opérations commerciales courantes concernent les opérations liées aux conventions de trésorerie et d'assistance. Elles sont essentiellement réalisées avec Medasys S.A. et Mexys et se résument comme suit :

€'000	30.06.18	30.06.17	31.12.17
Dettes financières	<876>	<6 052>	<857>
Créances clients et comptes rattachés	408	383	394
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	<359>	<1 165>	<1 274>
Total de la dette du Groupe Medasys	<827>	<6 834>	<1 737>
Achats et autres charges externes	<123>	<72>	<238>
Chiffre d'affaires	13	6	18
Charges financières	<19>	<57>	<256>
Impact sur le résultat du Groupe Medasys	<129>	<123>	<476>

Au cours du 1^{er} semestre 2018, Medasys a remboursé sa dette fournisseur à Dedalus à hauteur de 1 039 k€.

- les autres opérations

Medasys S.A. a versé dans le cadre du contrat de prestations de services la somme de 21 k€, à la société Progetti Futuri, dont l'administrateur unique est Monsieur Andrea Corbani qui est par ailleurs Vice-Président du conseil de surveillance de Medasys S.A. Au cours du 1^{er} semestre 2018, aucune autre opération n'a été conclue avec un membre des organes de direction ou un actionnaire ayant une influence notable sur le Groupe.

ENGAGEMENTS HORS BILAN

Engagements donnés

€'000	30.06.18	31.12.17
Gage du fonds de commerce Mexys au profit de Delta Lloyd en garantie du crédit CT	150	150
Garantie hypothécaire sur le prêt immobilier de Mexys	57	57
Engagements donnés en faveur des bailleurs	2 018	
Garantie sur contrats clients	50	77
Total	2 275	284

Les engagements en faveur des bailleurs des Locaux de Medasys et de Netika donnés respectivement le 13 mai 2018 et le 1^{er} mai 2017 pour une période de 6 ans ferme concernent les loyers restant à payer.

Il n'existe pas d'engagements commerciaux ou contractuels significatifs. Tous les engagements hors bilan significatifs figurent ci-dessus.

Engagements reçus

€'000	30.06.18	31.12.17
Contre garantie reçue de la Coface sur les contrats clients	40	61
Total	40	61

RETRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPARATIVE

Le 28 juillet 2017, Medasys a acquis la société Netika pour un prix d'acquisition de 9,8 millions d'euros puis a fusionné cette société avec sa filiale Mega-Bus en Décembre 2017. Le montant du goodwill provisoire de cette acquisition a été constaté dans les comptes consolidés du 31 décembre 2017 pour 8 168 k€.

Au cours du 1^{er} semestre 2018, l'étude par un expert indépendant a permis d'estimer la valeur des actifs incorporels identifiables à 3 150 k dont :

- 1 640 k€ pour des logiciels amortissables sur 4 ans
- 1 510 k€ pour des contrats et relations clients amortissable sur 8 ans

Les impôts différés passifs liés aux amortissements de ces éléments amortissables s'élèvent à 877 k€

Le solde non affecté d'un montant de 5 895 k€ correspond au Goodwill.

En application d'IFRS 3, Regroupements d'entreprises, le Groupe a en conséquence ajusté le montant provisoire du Goodwill de Netika dans les comptes consolidés du 31 décembre 2017 comme si la comptabilisation du regroupement était intervenue à la date d'acquisition le 28 juillet 2017.

La période comparative 2017 des comptes semestriels au 30.06.2018 a été retraitée comme suit :

	31.12.2017	31.12.2017			31.12.2017
	publié	retraitements			retraité
	Valeur nette	valeur brute	Amortissement	total	Valeur nette
Goodwill	12 782	<2 273>		<2 273>	10 509
Immobilisations incorporelles	7 225	3 150	<250>	2 900	10 125
Frais de développement	7 081			0	7 081
Concessions et droits similaires	137	1 640	<171>	1 469	1 606
Autres immobilisations incorporelles	7	1 510	<79>	1 431	1 438
Passifs d'impôts différés		<877>	83	<794>	<794>
Résultat net	<2 270>		<167>		<2 437>

Cette acquisition n'a pas d'impact sur les comptes consolidés du 1^{er} semestre 2017.

EVENEMENTS POSTERIEURS AU 30 JUIN 2018

Croissance externe,

- Le 13 juillet 2018, Dedalus - notre actionnaire majoritaire, a émis une proposition ferme d'achat au Groupe DL Software pour 100 % du capital de la société DL Santé. Essentiellement positionnée sur le segment des laboratoires de biologie médicale privés, DL Santé aura, avec le groupe Dedalus, les moyens d'accélérer son développement au sein d'une structure internationale qui détiendrait grâce à cette opération une position renforcée au niveau mondial.

La proposition de Dedalus à DL Software prévoit que cette acquisition serait effectuée directement par Dedalus ou par une autre entité de son groupe sous réserve de l'accord de cette dernière. Compte tenu du marché sur lequel intervient DL Santé, l'acquisition pourrait être réalisée directement par Medasys. L'offre de Dedalus pour l'acquisition de DL Santé a été effectuée sur la base d'une valeur d'entreprise de huit millions d'euros, l'acquéreur bénéficiant d'une garantie d'actif et de passif usuelle. Sous réserve de trouver un accord définitif avec DL Software, l'opération pourrait être réalisée au mois d'octobre 2018.

Dans l'hypothèse où l'acquisition serait effectuée directement par Medasys, le financement pourrait être assuré au moyen d'une augmentation de capital (garantie par Dedalus), d'un endettement bancaire ou pour partie par endettement bancaire et pour partie par augmentation de capital. Toutefois, en fonction du calendrier définitif de l'opération, Dedalus pourrait assurer un financement intermédiaire via un prêt d'actionnaire d'un montant égal à 100% du prix d'acquisition, qui pourrait être converti dans le cadre d'une éventuelle augmentation de capital.

-A ce jour, Medasys et Dedalus, son actionnaire majoritaire, sont en discussions avancées avec E-Log pour l'acquisition de la société INFOLOGIC Santé. Depuis 1982, éditeur de logiciels pour les laboratoires d'anatomie pathologique et de génétique, basée à Valence, avec plus de 60 salariés, INFOLOGIC-Santé équipe plus de 75% des hôpitaux publics et de la moitié des laboratoires privés avec leurs solutions. Le projet d'acquisition de la société INFOLOGIC-Santé par le groupe Dedalus s'inscrit dans une logique de complémentarité des activités du groupe en France où il est représenté par Medasys.

Pour INFOLOGIC-Santé, la poursuite de son développement nécessite un développement international et dans ce cadre, le soutien d'un Groupe industriel leader dans le domaine du Diagnostic est un atout incontournable. L'objectif est d'accroître la

couverture fonctionnelle en participant à la construction de futurs produits autour de la Pathologie Digitale, de la Génétique et du Génome.

Au terme des discussions en cours, un accord devrait être signé par Dedalus Holding ou par Medasys en vue d'acquérir 100% des actions d'INFOLOGIC-Santé. L'accord porterait sur une valeur d'entreprise d'INFOLOGIC-Santé égale à cinq millions d'euros, et d'un prix tenant compte du niveau de trésorerie à la date d'acquisition. L'acquéreur bénéficierait d'une garantie d'actif et de passif usuelle. Dans l'hypothèse où l'acquisition serait effectuée directement par Medasys, le financement pourrait être assuré au moyen d'un prêt d'actionnaire qui serait converti totalement ou partiellement en augmentation de capital ainsi que par des financements bancaires.

Partenariat

Le 5 septembre 2018, Medasys, a signé un accord-cadre avec le GIP RESAH, l'un des principaux réseaux d'achats hospitaliers, portant sur la fourniture, la mise en service et la maintenance de robots de préparation de chimiothérapies. Cet accord-cadre conclu pour 4 ans, permettra à l'ensemble des adhérents de la centrale d'achats de bénéficier d'un interlocuteur unique pour acquérir Pharmoduct, le robot connecté conçu par le groupe Dedalus, pour la préparation automatisée des traitements anticancéreux. Cette collaboration permettra aux établissements et plus largement aux GHT, d'organiser les processus de chimiothérapie de manière à accroître leur efficacité mais également de répondre aux exigences réglementaires de qualité, de soins et de sécurité. Aucun autre événement significatif n'est intervenu depuis le 30 juin 2018.

20.1.3 États financiers consolidés de Medasys au 31 décembre 2016

En application de l'article 28 du Règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission européenne du 29 avril 2004, les états financiers consolidés de Medasys au 31 décembre 2016 et les rapports des contrôleurs légaux y afférant figurant au paragraphe 20.1.2 de la Partie II (pages 171 à 200) de la note d'opération visée par l'AMF le 1^{er} décembre 2017 sous le numéro n°17-624 sont incorporés par référence.

20.1.4 États financiers de Medasys au 31 décembre 2015

En application de l'article 28 du Règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission européenne du 29 avril 2004, les états financiers consolidés de Medasys au 31 décembre 2015 et les rapports des contrôleurs légaux y afférant figurant au paragraphe 20.6.1 de la Partie II (pages 255 à 285) de la note d'opération visée par l'AMF le 1^{er} décembre 2017 sous le numéro n°17-624 sont incorporés par référence.

20.2 Informations financières Pro forma

20.2.1 Objectif et contexte réglementaire

L'objectif des informations financières *pro forma* consolidées est de communiquer au lecteur, qu'il soit investisseur ou actionnaire, l'impact qu'aurait eu les acquisitions de DL Santé et d'Infologic Santé, y compris leur financement, comme si les opérations s'étaient produites à une date antérieure à leur survenance réelle. L'état de la situation financière consolidée *pro forma* est établi au 31 décembre 2017 et reflète les acquisitions

de DL Santé et d'Infologic Santé et leur financement comme s'ils étaient intervenus au 31 décembre 2017. Le compte de résultat consolidé *pro forma* est établi pour l'exercice clos au 31 décembre 2017 et reflète les acquisitions de DL Santé et d'Infologic Santé et leur financement comme s'ils étaient intervenus au 1er janvier 2017.

Les informations financières *pro forma* consolidées ne sont pas nécessairement représentatives du résultat opérationnel à venir ou de la situation future du Groupe. Les résultats consolidés et l'état de la situation financière consolidée à venir du Groupe pourront différer par rapport aux résultats et à l'état de la situation financière présentés dans les informations financières *pro forma*.

Les informations financières *pro forma* consolidées font l'objet d'un rapport des commissaires aux comptes.

Les informations financières *pro forma* consolidées ont été préparées conformément aux dispositions de l'annexe II du Règlement Européen N°809/2004 et à la recommandation AMF n°2013-08.

20.2.2 Rappel des opérations

Présentation des opérations

DL Santé

Le 4 octobre 2018, Medasys a acquis DL Santé qui est une société spécialisée dans le développement et la commercialisation de logiciels principalement positionnée sur le segment des laboratoires de biologie médicale privés. DL Santé a développé une gamme de produits sur-mesure et équipe 1.800 clients à ce jour, grâce à des modules uniques tels que BioManager ou LaboConnect.

Medasys a acquis l'intégralité des actions de DL Santé auprès de DL Software, son unique actionnaire, selon les conditions et modalités suivantes :

- Prix d'acquisition : 10.533.650 euros ;
- Garantie d'actif et de passif usuelle au profit de Medasys ;
- Durée de la garantie de passif : 2 ans ;
- La réalisation effective du transfert de propriété est intervenue le 4 octobre 2018.
- Aucun complément de prix n'est prévu dans le contrat de cession.

Infologic Santé

Le 16 octobre 2018, Medasys a acquis Infologic-Santé qui est un éditeur de logiciels pour les laboratoires d'anatomie pathologique et de génétique, basée à Valence, avec plus de 60 salariés.

Infologic-Santé équipe plus de 75% des hôpitaux publics et de la moitié des laboratoires privés avec leurs solutions.

Medasys a acquis l'intégralité des actions d'Infologic-Santé auprès d'E-Log, son unique actionnaire, selon les conditions et modalités suivantes :

- Prix d'acquisition : 6.000.000 euros ;
- Garantie d'actif et de passif usuelle au profit de Medasys ;

- Durée de la garantie de passif : 24 ou 36 mois en fonction des garanties, à l'exception de garanties relatives à la réglementation fiscale, sociale et douanière dont la durée est équivalente à la prescription légale ;
- La réalisation effective du transfert de propriété est intervenue le 16 octobre 2018.
- Aucun complément de prix n'est prévu dans le contrat de cession.

Financement des opérations

Les acquisitions, d'un montant de 16.533.650 euros, ont été financées au moyen :

- (v) d'un prêt d'actionnaire consenti par Dedalus (actionnaire majoritaire de Medasys) au profit de Medasys d'un montant égal à 11.000.000 euros dont les principales caractéristiques du prêt d'actionnaire sont les suivantes :
 - Maturité de l'avance en compte-courant à 10 ans ;
 - Exigibilité anticipée automatique en cas de changement de contrôle ;
 - Taux d'intérêt de 3,5% par an ;
 - Possibilité de conversion de la créance en cas d'opération sur capital ou d'émission d'instruments financiers.
- (vi) d'un financement bancaire à hauteur de 4.000.000 d'euros dont les modalités figurent au paragraphe 3.4 de la Partie I du présent Prospectus ;
- (vii) d'une compensation de créances pour 1.255.048 euros correspond à une compensation de créance de DL Santé sur C/Courant vis à vis de sa société mère ; et
- (viii) de la trésorerie de Medasys pour le solde (278.601 euros).

Ces acquisitions dans les conditions évoquées ci-dessus ainsi que les modalités de leur financement ont fait l'objet d'une approbation préalable par le Directoire et le Conseil de Surveillance de Medasys.

Dans le cadre de l'augmentation de capital envisagée, Dedalus envisage de libérer la totalité de sa souscription par compensation avec une partie de sa créance en compte-courant d'associé.

20.2.3 Note aux informations financières pro forma consolidées

Le Groupe présente des informations financières pro forma consolidées en milliers d'euros. Les informations financières pro forma consolidées sont présentées selon les mêmes méthodes comptables que celles appliquées par Medsasys S.A. pour établir les comptes consolidés du groupe pour l'exercice clos le 31/12/2017. Elles reflètent l'acquisition et le financement de DL Santé et de Infologic Santé comme si les opérations avaient été réalisées le 1er janvier 2017 plutôt qu'aux dates d'acquisition effective des 4 octobre 2018 et 16 octobre 2018 pour le compte de résultat consolidé pro forma et au 31 décembre 2017 pour l'état de la situation financière consolidée pro forma.

Les hypothèses et les estimations sous-jacentes aux ajustements pro forma sont décrites dans les notes ci-après, qui doivent être lues conjointement à l'information financière pro forma.

Tous les ajustements pro forma sont directement imputables à l'opération et reposent sur les informations disponibles et sur certaines hypothèses que le management juge raisonnable. Les ajustements qui suivent traduisent les effets des événements qui sont directement attribuables aux Opérations précédemment mentionnées et étayés par des faits. Ces ajustements sont décrits dans les notes qui suivent.

Les informations financières pro forma consolidées ne comprennent aucune dépense de restructuration ou coût d'intégration susceptible de résulter de cette acquisition. Elles ne reflètent également aucune économie potentiellement réalisable via la suppression de certaines dépenses ou résultant de synergies.

Les informations financières pro forma consolidées sont présentées à titre d'illustration. Elles donnent une tendance mais ne constituent pas nécessairement une indication de résultat que la société aurait réalisé si l'acquisition avait été réalisée au 1er janvier 2017 pour le compte de résultat consolidé pro forma et au 31 décembre 2017 pour l'état de la situation financière consolidée pro forma.

Il existe des différences dans la manière dont Medasys S.A et DL Santé et Infologic présentent certaines informations dans leur bilan et compte de résultat respectifs. Certaines données issues des comptes historiques de DL Santé et Infologic ont ainsi été reclassées dans l'information financière pro forma consolidée afin de respecter la présentation de Medasys S.A . D'autres reclassements complémentaires pourraient survenir une fois les acquisitions achevées.

Les informations financières pro forma consolidées sont établies sur la base des informations historiques publiées suivantes :

- pour la préparation du compte de résultat pro forma, les comptes consolidés du Groupe pour l'exercice clos au 31 décembre 2017 et pour celle de la situation financière pro forma, la situation financière retraitée⁴ telle qu'elle est présentée dans comptes consolidés résumés du Groupe pour le semestre clos au 30 juin 2018 ;
- les comptes sociaux audités de DL Santé pour l'exercice clos au 31 décembre 2017 et établis en conformité avec le référentiel français et mis à disposition par Medasys sur son site internet www.medasys.com rubrique « Information financières » ;
- les comptes sociaux audités d'Infologic Santé pour l'exercice clos au 30 septembre 2017 et établis en conformité avec le référentiel français. Faute d'avoir pu obtenir les informations nécessaires et conformément à la recommandation AMF n°2013-08, il a été décidé de retenir les informations d'Infologic-Santé au 30 septembre 2017 pour l'établissement des informations pro forma avec un décalage de clôture de 3 mois conformément à l'option admise par l'ESMA.

Les ajustements d'homogénéisation des règles et méthodes comptables pris en compte pour l'établissement des informations financières pro forma consolidées sont les suivants :

⁴ En application d'IFRS 3, le Groupe a ajusté le montant provisoire du Goodwill de Netika dans les comptes consolidés du 31 décembre 2017 comme si la comptabilisation de ce regroupement était intervenue à la date d'acquisition le 28 juillet 2017. Ainsi, la présentation comparative du bilan au 31 décembre 2017 dans les comptes au 30 juin 2018 a été modifiée en conséquence

- ajustements de l'information historique de DL Santé et d'Infologic Santé afin d'homogénéiser les règles et méthodes comptables de DL Santé et d'Infologic Santé sur celle du Groupe notamment la prise en compte de la provision pour engagement de retraite et la présentation en résultat opérationnel du résultat exceptionnel présenté dans les comptes sociaux.

Il est à noter que les règles comptables relatives à la reconnaissance des revenus et à l'activation des frais de R&D sont comparables entre celles appliquées par le Groupe Medasys dans ses comptes consolidés et celles appliquées par les sociétés DL Santé et d'Infologic Santé dans leurs comptes sociaux.

Compte de résultat consolidé proforma au 31.12.2017

Compte de résultat consolidé	Medasys Publié IFRS	DL Santé comptes ajustés	Infologic comptes ajustés	Informations financières proforma consolidées au 31/12/2017
(En milliers d'euros)				
Chiffre d'affaires	23 395	9 763	4 551	37 709
Résultat opérationnel courant	- 1 539	- 322	118	- 1 743
Résultat opérationnel	- 1 830	- 414	118	- 2 126
Résultat financier	- 551	- 299	- 106	- 956
		-	-	-
Résultat net	- 2 270	- 640	20	- 2 891

Compte de résultat consolidé	DL Santé Publié normes françaises	Ajustements pro forma DL Santé *	Ajustements pro forma liés à l'acquisition DL Santé	DL Santé comptes ajustés	Comptes historiques statutaires Infologic au 30/09/2017 Publié (normes françaises)*	Ajustements pro forma Infologic **	Ajustements pro forma liés à l'acquisition Infologic	Infologic comptes ajustés
(En milliers d'euros)								
Chiffre d'affaires	9 763	-	-	9 763	4 551	-	-	4 551

Résultat opérationnel courant	142	-	-	464	-	322	232	-	-	114	118				
Résultat opérationnel	-	2 164	2 214	-	464	a	-	414	232	-	-	114	a	118	
Résultat financier	-	6	-	-	293	b	-	299	54	-	-	161	b	-	106
			-	-	-			-		-		-		-	
Résultat net	-	2 097	2 214	-	757		-	640	294	-	-	275		20	

* Ajustements d'homogénéisation des comptes sociaux de DL Santé (retraitement de normes françaises aux normes IFRS)

** Ajustements d'homogénéisation des comptes sociaux de Infologic (retraitement de normes françaises aux normes IFRS)

Etat de la situation financière consolidée proforma au 31.12.2017

État de la situation financière consolidée	Medasys Publié IFRS	DL Santé comptes ajustés	Infologic comptes ajustés	Informations financières proforma consolidées au 31/12/2017
(En milliers d'euros)				
Actif				
Goodwill	12 782	10 075	3 269	26 126
Immobilisations incorporelles	7 225	19	-	7 244
Autres actifs non courants	4 263	445	108	4 815
<i>Total Actif non courant</i>	24 270	10 538	3 376	38 185
Créances clients	17 704	3 223	1 234	22 162
Autres actifs courants	3 583	626	480	4 688
Trésorerie	6 006	366	3 035	9 408
<i>Total Actif courant</i>	27 293	4 216	4 749	36 258
Total Actif	51 563	14 754	8 125	74 442
Passif				
Capitaux propres	28 749	- 464	- 114	28 171
Emprunts et dettes financières non courants	2 303	1 667	1 667	5 636
Provisions	1 564	886	276	2 726
Autres dettes non courantes	740	7 279	3 500	11 519
<i>Total Passif non courant</i>	4 607	9 831	5 443	19 881
Emprunts et dettes financières courants	4 684	333	398	5 416

Autres dettes courantes	13 523	5 053	2 398	20 975
<i>Total Passif non courant</i>	18 207	5 387	2 797	26 390
Total Passif	51 563	14 754	8 125	74 442

Etat de le situation financière consolidée (En milliers d'euros)	DL Santé Publié (normes françaises)	Ajustements pro forma DL Santé *	Ajustements pro forma liés à l'acquisition DL Santé		DL Santé comptes ajustés	Infologic Publié (normes françaises)	Ajustements pro forma Infologic **	Ajustements pro forma liés à l'acquisition Infologic	Infologic comptes ajustés
Actif									
Goodwill	10 137	2 917	- 2 979	c	10 075	-	276	2 993	d 3 269
Immobilisations incorporelles	19	-	-		19	-	-	-	-
Autres actifs non courants	445	-	-		445	108	-	-	108
<i>Total Actif non courant</i>	10 600	2 917	- 2 979		10 538	108	276	2 993	3 376
Créances clients	3 223	-	-		3 223	1 234	-	-	1 234
Autres actifs courants	1 881	-	- 1 255	e	626	480	-	-	480
Trésorerie	366	-	-		366	3 535	- -	500	f 3 035
<i>Total Actif courant</i>	5 471	-	- 1 255		4 216	5 249	- -	500	4 749
Total Actif	16 071	2 917	- 4 234		14 754	5 357	276	2 493	8 125
Passif									
<i>Capitaux propres</i>	11 299	2 214	- 13 977		- 464	3 007	- -	3 121	- 114
Emprunts et dettes financières non courants	-	-	1 667	g	1 667	-	-	1 667	g 1 667
Provisions	183	703	-	h	886	-	276	-	h 276

Autres dettes non courantes	-	-	7 279	i	7 279	-	-	3 500	i	3 500
<i>Total Passif non courant</i>	183	703	8 946		9 831	-	276	5 167		5 443
Emprunts et dettes financières courants	-	-	333	g	333	65	-	333	g	398
Autres dettes courantes	4 589	-	464	j	5 053	2 284	-	114	j	2 398
<i>Total Passif non courant</i>	4 589	-	797		5 387	2 349	-	447		2 797
Total Passif	16 071	2 917	- 4 234		14 754	5 357	276	2 493		8 125

* Ajustements d'homogénéisation des comptes sociaux de DL Santé (retraitement de normes françaises aux normes IFRS)

** Ajustements d'homogénéisation des comptes sociaux de Infologic (retraitement de normes françaises aux normes IFRS)

- (a) Les ajustements pro forma effectués sur le résultat opérationnel correspondent aux frais d'acquisition pour un montant de 464 K€ pour DL Santé et 114 K€ pour Infologic et principalement à la reprise de dépréciation du fonds de commerce de DL santé pour 2 164 K€.
- (b) Les ajustements pro forma effectués sur le résultat financier correspondent aux charges financières liées au financement des opérations
DL Santé : 293 K€
2 000 K€ (emprunt bancaire) * 1,90% (taux d'emprunt annuel) + 7 279 K€ (Apport en compte courant) * 3,50% (taux de rémunération annuel du compte courant)
Infologic : 161 K€
2 000 K€ (emprunt bancaire) * 1,90% (taux d'emprunt annuel) + 3 500 K€ (Apport en compte courant) * 3,50% (taux de rémunération annuel du compte courant)
- (c) Les ajustements pro forma correspondent à l'annulation des fonds de commerce acquis et à la constatation du goodwill provisoire tel que déterminé ci-après. Le montant de 2 979 K€ correspond donc à l'écart entre le calcul du goodwill provisoire de 9 372 K€ et le montant du goodwill historique de 12 351 K€
- (d) Les ajustements pro forma correspondent à la constatation du goodwill provisoire tel que déterminé ci-après.
- (e) Le montant de 1 255 K€ correspond à une compensation de créance de DL Santé sur C/Courant vis à vis de sa société mère.
- (f) L'ajustement pro forma de 500k€ correspond à l'impact net de l'acquisition d'Infologic sur la trésorerie du Groupe.
- (g) L'ajustement pro forma correspond au financement bancaire de 2 000 K€ pour chaque société et se répartit à hauteur de 1 667 K€ sur la partie Long terme et à hauteur de 333 K€ sur la partie court terme.
- (h) Les ajustements d'homogénéisation de 703k€ pour DL Santé et 276k€ pour Infologic correspondent aux provisions pour retraite.
- (i) Les ajustements liés à l'acquisition sur les autres dettes non courantes correspondent à l'avance en C/Courant Dedalus à hauteur de 7 279 K€ pour DL Santé et à 3 500 K€ pour Infologic pour un montant total de 10 779 K€
- (j) L'ajustement pro forma sur les « autres dettes courantes » correspond aux frais d'acquisition à hauteur de 464 K€ pour DL Santé et à 114 K€ pour Infologic

Les informations financières pro forma appellent les deux remarques suivantes :

- Il est à noter que les montants historiques des actifs incorporels comptabilisés chez DL santé et Infologic, incluant les fonds de commerce ont été éliminés pour déterminer le montant provisoire de goodwill. Ces montants devront être déterminés à leur juste valeur en date d'acquisition, ce qui pourrait impacter les montants historiques et par conséquent le montant du goodwill pourrait être différent. ; et
- les Informations financières pro forma consolidées présentées ci-dessus ne tiennent pas compte des effets d'impôts différés relatifs aux provisions

pour indemnités de départ à la retraite et aux effets éventuels d'une allocation du goodwill.

- *goodwill*

L'excédent entre la contrepartie transférée et la juste valeur des actifs identifiables acquis et des passifs repris a été reconnu en goodwill.

A ce stade, l'allocation du prix d'acquisition est provisoire. En conformité avec IFRS 3, la période d'évaluation ne devra pas excéder un an à compter de la date d'acquisition. Les allocations définitives seront réalisées sur la base de certaines évaluations et autres études réalisées par des spécialistes externes. En conséquence, le montant du goodwill est provisoire et a été déterminé uniquement dans le but de préparer les informations financières pro forma consolidées et fera l'objet d'une révision sur la base de l'évaluation finale de la juste valeur des actifs acquis et des passifs repris. La détermination de la juste valeur des actifs acquis et des passifs repris se traduira par la comptabilisation de certains actifs identifiables acquis tels que notamment des frais de développement ou des contrats clients qui auront une durée de vie limitée et qui seront amortis. Par conséquent, les résultats pourraient être affectés de manière significative par les charges d'amortissements liés à ces actifs identifiables acquis.

Le goodwill provisoire au 31/12/2017 a été déterminé comme suit :

	DL Santé	Infologic	Total
	au 31/12/2017	Au 30/09/2017	
Immobilisations nettes	463	108	571
Autres actifs	5 471	5 249	10 720
Autres passifs	- 4 772	- 2 349	- 7 121
Actif net acquis	1 162	3 007	4 169
Contrepartie transférée	10 534	6 000	16 534
Goodwill provisoire avant retraitements consolidés	9 372	2 993	12 365
Provision retraite	703	276	979
Goodwill provisoire	10 075	3 269	13 344

- *Endettement financier et frais de l'opération*

Les prêts consentis pour l'acquisition de DL Santé et d'Infologic-Santé représentent un total de 15.000.000 euros.

Il a été enregistré dans le compte de résultat consolidé pro forma comme si l'opération était intervenue le 1er janvier 2017. Les intérêts financiers de l'exercice 2017 s'y rapportant ont été constatés.

Les frais directement imputables à l'opération hors financement incluent principalement les honoraires d'avocats, de consultants et d'autres coûts non récurrents liés à la transaction.

Compte tenu des perspectives de récupération des impôts différés actifs basées sur le niveau de revenu fiscal projeté à moyen terme au niveau du Groupe, l'effet d'impôt n'a pas été calculé.

20.2.4 Rapport des commissaires aux comptes sur les informations financières pro forma

Medasys S.A.

Siège social : 22, avenue Galilée - 92350 Le Plessis-Robinson
Capital social : € 23 281 576,47

Rapport des commissaires aux comptes sur les informations financières pro forma consolidées relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2017

Au Président du Directoire,

En notre qualité de commissaires aux comptes et en application du règlement (CE) n°809/2004, nous avons établi le présent rapport sur les informations financières pro forma consolidées de la société Medasys S.A. relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2017 incluses dans la partie II – 20.2 du prospectus établi à l'occasion de l'émission et de l'admission aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext à Paris d'actions nouvelles dans le cadre d'une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires.

Ces informations financières pro forma consolidées ont été préparées aux seules fins d'illustrer les effets que les acquisitions des sociétés DL Santé S.A.S. et Infologic Santé S.A.S., y compris leurs financements (ensemble, les « Opérations »), auraient pu avoir sur la situation financière consolidée au 31 décembre 2017 et le compte de résultat consolidé de l'exercice clos le 31 décembre 2017 de la société Medasys S.A. si les Opérations avaient pris effet au 31 décembre 2017 pour la situation financière consolidée, et au 1^{er} janvier 2017 pour le compte de résultat consolidé. De par leur nature même, elles décrivent une situation hypothétique et ne sont pas nécessairement représentatives de la situation financière ou des performances qui auraient pu être constatées si les Opérations étaient survenues à une date antérieure à celle de leur survenance réelle.

Ces informations financières pro forma ont été établies sous votre responsabilité en application des dispositions du règlement (CE) n°809/2004 et des recommandations ESMA relatives aux informations financières pro forma.

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, d'exprimer une conclusion, dans les termes requis par l'annexe II, point 7, du règlement (CE) n°809/2004, sur le caractère adéquat de l'établissement des informations pro forma.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relatives à cette mission. Ces diligences, qui ne comportent ni audit ni examen limité des informations financières sous-jacentes à l'établissement des informations financières pro forma, ont consisté principalement à vérifier que les bases à partir desquelles ces informations financières pro forma ont été établies concordent avec les documents source tels que décrits dans les notes explicatives aux informations financières pro forma, à examiner les éléments probants justifiant les retraitements pro

forma et à nous entretenir avec la direction de la société Medasys S.A. pour collecter les informations et les explications que nous avons estimé nécessaires.

A notre avis :

- les informations financières pro forma consolidées ont été adéquatement établies sur la base indiquée ;
- cette base est conforme aux méthodes comptables de l'émetteur.

Ce rapport est émis aux seules fins de l'admission aux négociations sur un marché réglementé, et/ou d'une offre au public, de titres financiers de la société Medasys S.A. en France et dans les autres pays de l'Union européenne dans lesquels le prospectus visé par l'AMF, serait notifié et ne peut pas être utilisé dans un autre contexte.

Paris La Défense, le 16 novembre 2018

Paris, le 16 novembre 2018

KPMG Audit

ACTHEOS

Département de KPMG S.A.

Xavier Troupel

Emmanuelle Rouxel

Associé

Associée

20.3 Vérification des informations financières historiques

20.3.1 Vérification des comptes de Medasys au 31 décembre 2017

Medasys S.A.

Siège social : 381, avenue du Général de Gaulle - 92140 Clamart
Capital social : €23 281 576,47

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2017

A l'Assemblée générale de la société Medasys S.A.

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Medasys S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle

du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

<i>Risque identifié</i>	<i>Notre réponse</i>
Comptabilisation du chiffre d'affaires	
Voir notes 3.6.2 – « Règles et méthodes comptables » – « Comptabilisation du chiffre d'affaires » et 3.6.2.2.7 « Prise en compte du chiffre d'affaires »	
Le chiffre d'affaires du groupe inclut des ventes de licences, des prestations de maintenance et des prestations de services. S'agissant des licences, le produit des concessions de licences est enregistré lors de la livraison du programme source, ou « master » qui matérialise le transfert des risques et	Notre approche d'audit a consisté à : analyser, pour une sélection de contrats, les termes contractuels et apprécier l'allocation et la comptabilisation du chiffre

<p>avantages et le droit pour le client d'exploiter librement la licence.</p> <p>S'agissant des prestations de services, le groupe comptabilise le chiffre d'affaires réalisé dans le cadre d'un contrat long terme selon la méthode de l'avancement. L'état d'avancement est défini en rapportant les coûts engagés sur le projet aux coûts à terminaison estimés.</p> <p>Le chiffre d'affaires issu de contrats à éléments multiples, c'est-à-dire incluant généralement des licences d'utilisation de nouveaux logiciels et des contrats de services et de maintenance, est ventilé entre chaque élément du contrat en utilisant principalement la méthode résiduelle s'appuyant sur la juste valeur des éléments non livrés.</p> <p>Nous avons considéré que la reconnaissance du chiffre d'affaires constituait un point clé de l'audit compte tenu de la difficulté d'appréhender les contrats à éléments multiples et d'apprécier le pourcentage d'avancement pour les prestations comptabilisés selon cette méthode.</p>	<p>d'affaires entre chaque élément du contrat ;</p> <p>apprécier, pour une sélection de contrats, le pourcentage d'avancement au regard du suivi analytique de la société.</p> <p>Enfin, nous avons apprécié le caractère approprié des informations données dans l'annexe aux comptes consolidés.</p>
--	--

<i>Risque identifié</i>	<i>Notre réponse</i>
<p>Dépréciation des créances</p> <p>Voir notes 3.6.2 – « Règles et méthodes comptables » - 3.6.2.2.15-4 « Créances » et 3.6.6.6 « Clients »</p>	
<p>A Les créances clients comprennent des créances clients facturées ainsi que des factures à émettre. Au 31 décembre 2017, ces créances figurent à l'état de la situation financière consolidée pour un montant net de 17 704 k€. Comme indiqué dans la note 3.6.2.2.15-4 de l'annexe aux comptes consolidés, les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée au cas par cas lorsque la valeur probable de réalisation est inférieure à la valeur comptable.</p> <p>L'évaluation de ce risque a conduit la direction à constater des dépréciations à hauteur de 5 689 k€ au 31 décembre 2017.</p> <p>Nous avons considéré que la dépréciation des créances constituait un point clé de l'audit compte tenu des délais de paiement du secteur hospitalier, des zones de</p>	<p>Nos travaux ont consisté à apprécier les données et hypothèses retenues par la Direction pour déterminer la valorisation des créances.</p> <p>Nous avons :</p> <ul style="list-style-type: none"> analysé les balances âgées et effectué une analyse de l'antériorité des créances ; analysé les paiements reçus postérieurement à la clôture relatifs aux créances au 31 décembre 2017 ; analysé l'antériorité des factures à établir et analysé les hypothèses de provisionnement.

jugement existantes et eu égard à leur caractère significatif dans le total de l'état de la situation financière consolidée.	
--	--

Vérification des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Directoire.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Medasys S.A. par votre assemblée générale du 23 mai 2013 pour le cabinet Actheos et le 18 mai 2017 pour le cabinet KPMG S.A..

Au 31 décembre 2017, le cabinet Actheos était dans la 5^{me} année de sa mission et le cabinet KPMG S.A. dans la 1^{re} année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Directoire.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;

- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Les commissaires aux comptes

Paris La Défense, le 27 avril 2018

KPMG Audit

Département de KPMG S.A.

Xavier Troupel

Associé

Paris, le 27 avril 2018

ACTHEOS

Emmanuelle Rouxel

Associée

20.3.2 Vérification des comptes consolidés de Medasys au 30 juin 2018

Medasys S.A.

Siège social : 22, avenue Galilée - 92350 Le Plessis Robinson

Capital social : € 23 281 576,47

Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle 2018

Période du 1er janvier 2018 au 30 juin 2018

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale et en application de l'article L.451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés résumés de la société Medasys S.A., relatifs à la période du 1er janvier au 30 juin 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés résumés ont été établis sous la responsabilité de votre Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

I - Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés résumés avec la norme IAS 34 – norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 2.6.2 « Règles et méthodes comptables » de l'annexe aux comptes semestriels consolidés résumés qui expose le changement de méthode comptable relatif à l'application à compter du 1er janvier 2018 de la norme IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients » et de la norme IFRS 9 « Instruments financiers ».

II – Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés résumés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés résumés.

Les commissaires aux comptes

Paris La Défense, le 27 septembre 2018
KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

ACTHEOS

Xavier Troupel
Associé

Emmanuelle Rouxel
Associée

20.3.3 Vérification des comptes consolidés de Medasys au 31 décembre 2016

En application de l'article 28 du Règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission européenne du 29 avril 2004, les rapports des commissaires aux comptes relatifs aux comptes consolidés de Medasys de l'exercice clos le 31 décembre 2016 figurant au paragraphe 20.3.2 de la Partie II (pages 212 à 214 de la note d'opération visée par l'AMF le 1^{er} décembre 2017 sous le numéro n°17-624 sont incorporés par référence.

20.3.4 Vérification des comptes consolidés de Medasys au 31 décembre 2015

En application de l'article 28 du Règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission européenne du 29 avril 2004, les rapports des commissaires aux comptes relatifs aux comptes consolidés de Medasys de l'exercice clos le 31 décembre 2015 figurent au paragraphe 20.3.3 de la Partie II (pages 217 à 219) de la note d'opération visée par l'AMF le 1^{er} décembre 2017 sous le numéro n°17-624 sont incorporés par référence.

20.3.5 Autres informations contenues dans le Prospectus vérifiés par les contrôleurs légaux

Les contrôleurs légaux ont également émis un rapport sur les informations financières pro forma consolidées au 31 décembre 2017 figurant au paragraphe 20.2.4 de la Partie II du présent Prospectus.

20.4 Date des dernières informations financières

Les dernières informations financières correspondent aux comptes consolidés publiés au titre de l'information financière semestrielle au 30 juin 2018 disponibles sur le site internet de Medasys www.medasys.com.

20.5 Informations financières intermédiaires et autres

Medasys n'a pas publié d'informations financières intermédiaires depuis 30 juin 2018.

20.6 Politique de distribution des dividendes

Aucune distribution de dividendes n'a été effectuée au cours des trois derniers exercices.

La Société n'entend pas, à la date du présent Prospectus, adopter une politique de versement de dividendes réguliers.

20.7 Procédures judiciaires et d'arbitrage

Il n'existe pas d'autre procédure importante de nature gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont le Groupe a connaissance, qui est en suspens ou dont il est menacé, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité du Groupe.

20.8 Changement significatif de la situation financière ou commerciale

Néant

21 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

21.1 Capital social

21.1.1 Montant du capital souscrit

A la date du présent Prospectus, le capital social de la Société s'élève à vingt-trois millions deux cent quatre-vingt-un mille cinq-cents soixante-seize euros et quarante-sept centimes (23.281.576,47 euros). Il est divisé en quatre-vingt-un millions trois cent soixante-dix-sept mille six cent cinquante (81.377.650) actions d'une valeur nominale de 0,2861 euros.

21.1.2 Actions non représentatives du capital

Néant

21.1.3 Actions détenues par la Société – programme de rachat d'actions

Medasys détient, à la date du présent Prospectus, 252.588 actions acquises dans le cadre d'un programme de rachat d'actions dont la valeur nominale s'élève à 0,2861 euro et la valeur comptable à 72.265,43 euros.

21.1.4 Titres donnant accès au capital

A la date du présent Prospectus, il n'existe aucun titre, autre que les actions, donnant accès au capital.

21.1.5 Capital autorisé non émis, engagements d'augmentation de capital

Date AG	Objet de la délégation	Durée Date d'expiration	Plafond	Utilisation par le Directoire
27/06/2018	Autorisation au Directoire à l'effet de faire racheter par la société ses propres actions dans le cadre du dispositif de l'article L.225-209 du Code de commerce	18 mois 27/12/2019	10% du capital social	Programme de rachat en cours
03/05/2018	Délégation de compétence à donner au Directoire à l'effet d'émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec maintien du droit préférentiel de souscription	26 mois 03/07/2020	Actions : 35.000.000 € ; Titres de créance : 35.000.000 €	
03/05/2018	Délégation de compétence à donner au Directoire à l'effet d'émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription par offre au public ou dans le cadre d'une offre publique comportant une composante d'échange	26 mois 03/07/2020	Actions : 35.000.000 € ; Titres de créance : 35.000.000 €	Néant
03/05/2018	Délégation de compétence à donner au Directoire à l'effet d'émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription dans le cadre d'une offre visée à l'article L.411-2 II du Code monétaire et financier	26 mois 03/07/2020	Actions : 35.000.000 € ; Titres de créance : 35.000.000 €	Néant
03/05/2018	Autorisation à donner au Directoire à l'effet d'augmenter le montant des émissions, en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription, en cas de demandes excédentaires	26 mois 03/07/2020	15% de l'émission initiale	Néant
03/05/2018	Délégation de compétence à donner au Directoire à l'effet d'augmenter le capital par émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, avec suppression du droit	26 mois 03/07/2020	3 % du montant du capital social	Néant

	préférentiel de souscription au profit des adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise en application des articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail			
03/05/2018	Délégation à donner au Directoire à l'effet d'augmenter le capital social de la Société dans la limite de 10 % en vue de rémunérer des apports en nature de titres ou de valeurs mobilières donnant accès au capital	26 mois 03/07/2020	10% du capital social	Néant

21.1.6 Capital de la Société faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option

A la date du présent Prospectus, il n'existe pas, à la connaissance de Medasys, de mécanismes optionnels susceptibles d'affecter le capital social de Medasys.

21.1.7 Évolution du capital social des trois derniers exercices

Au cours des trois derniers exercices, le capital social de Medasys a connu l'évolution suivante :

Augmentation de capital réalisée en 2017

Le 9 novembre 2017, le Directoire de Medasys, usant de la délégation qui lui avait été accordée par l'Assemblée Générale des actionnaires en date du 2 mars 2017, a décidé la mise œuvre d'une augmentation du capital avec maintien du droit préférentiel de souscription. A l'issue de cette augmentation de capital, Dedalus détient 76,96% du capital et 77,15% des droits de vote de Medasys.

Le 27 décembre 2017, le Président du Directoire a constaté la réalisation définitive de l'opération d'augmentation de capital décidée par le Directoire de Medasys S.A. le 9 novembre 2017. L'augmentation de capital a été souscrite à 103,77% soit une demande globale de 16.808.159,62 euros. En conséquence, les souscriptions à titre réductible ont été réparties selon un coefficient de 0,687150565.

L'opération s'est traduite par l'émission de 42.628.386 actions nouvelles d'une valeur unitaire de 0,38 euro, soit une augmentation de capital d'un montant total de 16.198.027,44 euros libérée :

- (i) en numéraire à concurrence de 946.637,38 euros ; et
- (ii) par compensation avec une créance certaine, liquide et exigible à concurrence de 15.251.390,06 euros.

A l'occasion de cette augmentation de capital, le capital social de Medasys avait été porté à vingt-trois millions deux-cent quatre-vingt-un mille cinq cent soixante seize euros et quarante-sept centimes (23 281 576,47 euros).

A la date du présent Prospectus, le capital social de Medasys est de vingt-trois millions deux-cent quatre-vingt-un mille cinq-cents soixante-seize euros et quarante-sept centimes (23.281.576,47 euros). Il est divisé en quatre-vingt-un millions trois-cent soixante-dix-sept mille et six cent cinquante actions (81 377 650 actions entièrement libérées.

Augmentation de capital réalisée en 2015

Le 4 décembre 2015, les actionnaires ont approuvé la mise en œuvre d'une augmentation du capital avec maintien du droit préférentiel de souscription. A l'issue de l'augmentation de capital, Noemalife détenait environ 58% du capital de Medasys.

Le 28 décembre 2015, le Directoire a constaté la réalisation définitive de l'opération d'augmentation de capital décidée par l'assemblée générale du 4 décembre 2015 de Medasys S.A.. L'opération s'est traduite par la souscription de 11 905 000 actions nouvelles d'une valeur unitaire de 0,42 euros, soit une augmentation de capital d'un montant total de 5 000 100 euros libéré en numéraire à concurrence de 3 000 000 euros et par compensation de la créance de NoemaLife sur Medasys S.A. à concurrence de 2 000 100 €. Les fonds en numéraire ont été versés sur le compte de la société le 31 décembre 2015. Le capital social de Medasys S .A. a été porté à 11 086 166,86 €. Il est divisé en 38 751 262 actions entièrement libérées.

21.1.8 Actions non représentatives du capital

Néant

21.2 Actes constitutifs et statuts

21.2.1 Objet social (article 3 des statuts)

« La Société a pour objet :

- *L'exploitation directe ou indirecte de tous fonds d'industrie ou de commerce principalement du secteur d'activité « Édition de logiciels, programmation, ingénierie et services informatiques, prestation de conseil et formation, intégration de systèmes d'information, fabrication, ventes, représentation et maintenance de tous matériels informatiques ou électroniques » ou tout autre secteur connexe ou complémentaire ;*
- *La gestion des titres de filiales et participations ;*
- *La participation directe ou indirecte dans toutes opérations pouvant se rattacher au secteur d'activité ci-dessus, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, de souscription, d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion, scission, apport partiel d'actif, commandite, société en participation ou autrement ;*
- *Et plus généralement, toutes opérations, de quelque nature que ce soit, se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptible d'en faciliter l'extension ou le développement. »*

21.2.2 Dispositions statutaires concernant les membres des organes d'administration et de direction (articles 13 et 14 des statuts)

« ARTICLE 13 – DIRECTOIRE

Un directoire administre et dirige la société sous le contrôle d'un conseil de surveillance.

Le nombre de ses membres est fixé par le conseil de surveillance sans pouvoir excéder le chiffre de cinq. Si un siège est vacant, le conseil de surveillance doit pourvoir à la vacance. Les membres du directoire, personnes physiques, peuvent être choisis en dehors des actionnaires. Nommés par le conseil de surveillance, ils ne peuvent être révoqués que par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, sur proposition de ce conseil.

Le directoire est nommé pour une durée de 4 ans.

Tout membre du directoire est réputé démissionnaire d'office lorsqu'il atteint l'âge de 70 ans.

Les réunions du directoire peuvent se tenir même en dehors du siège social. Les réunions du directoire pourront se tenir par des moyens de visioconférence ou de télécommunication. Les moyens mis en œuvre doivent transmettre au moins la voix des participants et satisfaire à des caractéristiques techniques permettant la retransmission continue et simultanée des délibérations. Le procès-verbal de délibération mentionne la participation des membres du directoire par les moyens de visioconférence ou de télécommunication et, le cas échéant, la survenance d'éventuels incidents techniques si elle a perturbé le déroulement de la séance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres en exercice, chacun d'eux disposant d'une voix. Le vote par représentation est interdit. En cas de partage, la voix du président est prépondérante. Les procès-verbaux sont valablement certifiés par le président ou un directeur général.

Le directoire est investi à l'égard des tiers des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société, dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux expressément attribués par la loi au conseil de surveillance et aux assemblées d'actionnaires.

Une fois par trimestre au moins, le directoire présente un rapport au conseil de surveillance. Dans les trois mois de la clôture de chaque exercice, il lui présente, aux fins de vérifications et de contrôle, les documents comptables qui doivent être soumis à l'assemblée annuelle.

Le conseil de surveillance confère à l'un des membres du directoire la qualité de président, mais le directoire assume en permanence la direction générale de la société.

Le président du directoire représente la société dans ses rapports avec les tiers. Le conseil de surveillance peut attribuer le même pouvoir de représentation à un ou plusieurs membres du directoire qui portent alors le titre de directeur général. La présidence et la direction générale peuvent être retirées à ceux qui en sont investis par décision du conseil de surveillance. Vis-à-vis des tiers, tous actes engageant la société sont valablement accomplis par le président du directoire ou tout membre ayant reçu du conseil de surveillance le titre de directeur général.

ARTICLE 14 – CONSEIL DE SURVEILLANCE

Un conseil de surveillance exerce le contrôle permanent de la gestion de la société par le directoire. Il est composé de cinq membres au moins et de douze au plus.

Chaque membre du conseil est tenu d'être propriétaire d'un nombre d'actions déterminé. Ce nombre est fixé à 25.

Les membres du conseil sont nommés pour six années par l'assemblée générale ordinaire qui peut les révoquer à tout moment.

Le nombre des membres du conseil de surveillance ayant atteint l'âge de 78 ans ne peut dépasser 1/3 des membres du conseil. Lorsque ce seuil est dépassé, le membre le plus âgé est réputé démissionnaire, à l'issue de la prochaine Assemblée Générale.

Le conseil élit parmi ses membres un président et un vice-président, chargés de convoquer le conseil par tous moyens écrits et d'en diriger les débats. Le président et le vice-président sont des personnes physiques.

Le conseil de surveillance délibère et prend ses décisions dans les conditions prévues par la loi.

Les réunions du Conseil de surveillance pourront se tenir par des moyens de visioconférence ou de télécommunication selon les conditions et les modalités fixées par les lois et les règlements.

Cependant, le recours à ce procédé est exclu en ce qui concerne la nomination des membres du directoire et du président du directoire, et en ce qui concerne l'élection du président et du vice-président du conseil de surveillance. »

21.2.3 Droits et obligations attachés aux actions (article 12 des statuts)

« ARTICLE 12 – DROITS ET OBLIGATIONS ATTACHÉS AUX ACTIONS

La possession d'une action emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux résolutions régulièrement adoptées par toutes les assemblées générales.

Chaque action donne droit à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente dans les bénéfices et dans l'actif social.

Le cas échéant, et sous réserve de prescriptions légales impératives, il sera fait masse entre toutes les actions indistinctement de toutes exonérations ou imputations fiscales, comme de toutes taxations susceptibles d'être prises en charge par la société, avant de procéder à tout remboursement au cours de l'existence de la société ou à sa liquidation, de telle sorte que, compte tenu de leur valeur nominale respective, toutes les actions alors existantes reçoivent la même somme nette quelles que soient leur origine et leur date de création.

Les droits et obligations attachés à l'action suivent le titre dans quelques mains qu'il passe. La possession d'une action emporte, de plein droit, adhésion aux statuts de la société et aux résolutions prises par l'assemblée générale.

Les héritiers ou créanciers d'un actionnaire ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et papiers de la société, en demander le partage ou la licitation, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration, ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'assemblée générale.

Les actionnaires ne sont responsables que jusqu'à concurrence du montant nominal des actions qu'ils possèdent, au-delà, tout appel de fonds est interdit.

Chaque fois qu'il est nécessaire de posséder plusieurs actions pour exercer un droit quelconque, en cas d'échange, de regroupement, d'attribution de titres, d'augmentation ou de réduction de capital, de fusion ou de toute autre opération sociale, les propriétaires de titres isolés ou en nombre inférieur à celui requis, ne peuvent exercer ce droit qu'à condition de faire leur affaire personnelle du regroupement et éventuellement, de l'achat ou de la vente du nombre de titres nécessaire.

Aux assemblées, chaque actionnaire a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions, sans limitation. Les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire ne bénéficient pas d'un droit de vote double. »

21.2.4 Actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires

Les statuts de la Société ne prévoyant rien à cet égard, les dispositions du Code de commerce s'appliquent.

21.2.5 Assemblées d'actionnaires (article 16 des statuts)

« ARTICLE 16 – ASSEMBLEES D'ACTIONNAIRES

Les assemblées d'actionnaires sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi et les règlements.

Elles sont réunies au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Les actionnaires peuvent participer aux assemblées générales par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification et dont la nature et les conditions d'application sont déterminées par décret.

La participation aux assemblées d'actionnaires, sous quelque forme que ce soit, est subordonnée à une inscription en compte des actions dans les conditions et délais prévus par la réglementation en vigueur

Tout actionnaire peut se faire représenter par la personne physique ou morale de son choix dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

Lors de la réunion de l'assemblée, l'assistance personnelle de l'actionnaire annule toute procuration ou tout vote par correspondance.

Il n'est tenu compte que des formules de vote par correspondance qui sont parvenues à la société avant la date limite prévue par la réglementation en vigueur.

En cas de conflit entre ces deux modes de participation, la procuration prime le vote par correspondance, quelle que soit la date respective de leur émission.

Tout actionnaire propriétaire d'actions d'une catégorie déterminée peut participer aux assemblées spéciales des actionnaires de cette catégorie, dans les conditions visées ci-dessus.

Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité du capital social qu'elles représentent. Le droit de vote attaché aux actions dont la propriété est démembrée appartient à l'usufruitier. »

21.2.6 Dispositions pouvant différer, retarder ou empêcher un changement de contrôle

Les statuts de la Société ne contiennent pas de dispositifs permettant de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle.

21.2.7 Dispositions fixant le seuil au-dessus duquel toute participation doit être divulguée

A l'exception du franchissement du seuil de 2% prévu à l'article 9 des statuts de la Société, qui doit faire l'objet d'une information immédiate de la Société, les statuts de la Société ne précisent aucun seuil complémentaire à ceux à déclarer au regard de l'application du Code de Commerce.

21.2.8 Conditions particulières régissant les modifications du capital

« ARTICLE 10 – AUGMENTATION ET RÉDUCTION DE CAPITAL

Les augmentations de capital sont réalisées nonobstant l'existence de « rompus » et les actionnaires ne disposant pas du nombre de droits de souscription ou d'attribution exactement nécessaires pour obtenir la délivrance d'un nombre entier d'actions nouvelles, font leur affaire personnelle de toute acquisition ou cession nécessaire de droits.

En cas de réduction du capital par réduction du nombre des titres, d'échange de titres consécutif à une opération de fusion ou de scission, de regroupement ou de division, les actionnaires sont tenus de céder ou d'acheter les titres qu'ils ont en trop ou en moins, afin de permettre l'échange des actions anciennes contre les actions nouvelles.

ARTICLE 11 – LIBÉRATION DES ACTIONS

Les actions souscrites en numéraire doivent être obligatoirement libérées d'un quart au moins de leur valeur nominale lors de leur souscription et, le cas échéant, de la totalité de la prime d'émission. »

22 CONTRATS IMPORTANTS

Partenariat avec le GIP RESAH

Le 5 septembre 2018, Medasys, a signé un accord-cadre avec le GIP RESAH, l'un des principaux réseaux d'achats hospitaliers, portant sur la fourniture, la mise en service et la maintenance de robots de préparation de chimiothérapies. Cet accord-cadre conclu pour 4 ans, permettra à l'ensemble des adhérents de la centrale d'achats de bénéficier d'un interlocuteur unique pour acquérir Pharmoduct, le robot connecté conçu par le groupe Dedalus, pour la préparation automatisée des traitements anticancéreux.

Cette collaboration permettra aux établissements et plus largement aux GHT, d'organiser les processus de chimiothérapie de manière à accroître leur efficacité mais également de répondre aux exigences réglementaires de qualité, de soins et de sécurité.

Acquisitions de DL Santé et Infologic-Santé

Medasys a procédé, respectivement le 4 octobre 2018 et le 16 octobre 2018, à l'acquisition de 100% du capital de DL Santé et 100% du capital d'Infologic-Santé.

Les conditions d'acquisition ainsi que les modalités de financement de ces deux opérations figurent aux paragraphes 3.4 de la Partie I du présent Prospectus et 20.2.2 de la Partie II du présent Prospectus.

23 INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATIONS D'INTERETS

Néant

24 DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

Les documents sociaux de Medasys devant être mis à la disposition des actionnaires sont consultables au siège social 22, avenue Galilée - 92350 Le Plessis-Robinson.

L'ensemble des informations réglementées publiées par Medasys sont disponibles sur le site internet www.medasys.com rubrique « *Informations financières* ».

25 INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS

Sur ce point, il est renvoyé au paragraphe 7.2 de la Partie II du présent Prospectus relatif aux filiales et participations.